

Jan: 24: 1755:

E. C.

HISTOIRE
DES COMTES
DE PROVENCE.

Enrichie de plusieurs de leurs Portraits, de leurs Sceaux, & des Monnoyes de leur temps, qui n'auoient pas encore veu le iour.

Par M. ANTOINE DE RVFFI Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué.



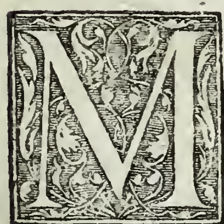
A AIX,
Chez IEAN ROIZE Imprimeur de l'Vniuersité, à la place des Prescheurs.
M. DC. LV.
Auec Priuilege de la Souueraine Cour de Parlement de ce Pays.

Chez M.r Aumont au palais



A MONSEIGNEVR MONSEIGNEVR IEAN DE MESGRIGNY,

CHEVALIER, MARQVIS DE MESGRIGNY & de Vendeuvre, Vicomte de Troyes, Couchy, Seigneur de Montpelonne, Mont-Martin, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, & premier President au Parlement de Prouence.



ONSEIGNEVR,

Bien que la Charge que vous possedez soit l'vne des plus nobles & des plus éminentes de la Iustice, que son charactere soit tout auguste, que sa pourpre soit tres-éclattante, que son authorité soit vn rayon des plus brillans de la majesté du Souuerain, qu'elle vous rende le Chef de l'vne des plus celebres & des plus illustres Compagnies de France, & vous en fasse la voix & l'organe, pour y prononcer les oracles qu'elle conçoit auec tant d'équité; ce n'est pas neantmoins le principal motif qui m'a conuié de me donner l'honneur

de vous addresser cette Histoire. Car quelque respect & quelque veneration qu'on ait pour cette haute dignité, ie sçay tres-bien que si vostre merite ne vous y eût éleué ie ne pourrois nullement pretendre à l'approbation des honnestes gens, quoy qu'il vous pleût m'honnorer de la vostre; & ie ne receurois autre bien que de me voir par vostre authorité à l'abry des injures de ceux qui voudroient gloser sur cet Ouurage, au lieu que le témoignage que vous donnerez que vous en faites cas luy acquerra sans doute vne glorieuse estime, & sera vne preuue asseurée de ce qu'il vaut. En effet, qui est celuy qui ne prisera ce que vous aurez estimé, s'il veut jetter les yeux, & faire reflexion sur les grands advantages que vous possedez? Le Ciel (MONSEIGNEVR) vous a esté liberal de toutes les rares qualitez qu'on peut desirer en vn excellent & parfait Magistrat: vous auez conduit cette belle ame, dont il vous a si glorieusement partagé, en vn si haut degré d'éleuation, qu'on peut dire auec verité que vous estes parvenu à vn poinct où peu de personnes peuuent attaindre. Il n'est nul employ de ceux qu'on a donnez à vostre merite, il n'est nulle charge de celles dont on a recompensé vostre haute suffisance & vostre rare vertu, qui n'ait receu de vostre Personne quelque lumiere de gloire; celle-là mesme que vous remplissez auiourd'huy si dignement, quelque éclattante qu'elle soit, en emprunte plus de vous qu'elle ne vous en donne. Que si les rayons du Soleil sont plus lumineux & plus ardans lors que ce bel Astre est arriué au plus haut degré de sa hauteur, nul ne peut douter que les Charges ne redoublent leur splendeur, leur puissance & leur authorité lors que ceux qui les possedent sont doüez d'vne aussi éminente vertu que la vostre. Ie ne mets point en consideration (MONSEIGNEVR) l'Illustre Sang dont vous estes issu, quoy qu'il ait produit tant de grands hommes qui ont rendu de notables seruices à cette Couronne, parmy lesquels on void reluire Jean de Mesgrigny, vostre cinquiéme Ayeul, qui deffendit genereusement la Ville de Troyes contre les

armes des Anglois, & la garentit des mains de cette belliqueuse nation, qui s'estoit emparée presque de toute la France. Et vostre Ayeul appellé de mesme nom, que le Roy Henry III. daigna commettre pour faire executer l'Edict de pacification dans la Prouince de Normandie, celuy-cy a pareillement donné des preuues signalées de son zele enuers la France, & de sa fidelité enuers son Prince, surtout durant la ligue. Car les ligueurs s'estans saisis de son Chasteau de la Ville Neuve Mesgrigny, & s'y estans fortifiez, en haine de ce qu'il auoit épousé des premiers l'honneur de la querelle d'Henry IV. non seulement il consentit que le Mareschal d'Aumont General de l'Armée du Roy, le foudroyât auec son canon, mais il desira encore, quelque perte qu'il deût faire de ses titres & de ses Archiues les plus beaux monumens de la gloire de sa Famille; il desira (dis-je) qu'il fût reduit en cendres par le feu qu'il y fit mettre, pour ne se voir plus obligé de loger dans vn Chasteau qui auoit serui de retraite & de rempart aux ennemis de son Souuerain. Et depuis peu n'auons nous pas veu encore Messire Loüis de Mesgrigny vostre frere, Cheualier de l'Ordre Saint Iean de Jerusalem, qui apres auoir signalé son courage en plusieurs batailles & sieges de villes, dans les beaux emplois qu'il a eu en Italie, en Allemagne, en Lorraine, & au Pays-Bas, mourir enfin glorieusement tout couuert de playes pour le seruice du Roy? Mais que sert-il que ie parle dauantage des actions genereuses & éclatantes de ceux de vostre Famille, puis-que vous en estes la plus grande merueille, & en faites la plus grande gloire? Vous n'auez pas besoin (MONSEIGNEVR) de recourir à tous ces illustres monumens; vous estes assez riche de vostre propre vertu, & vostre excellent merite a assez d'éclat, sans qu'il soit necessaire d'en emprunter de vos Ancestres pour en composer vostre éloge. Ce n'est donc pas sans raison si ie suis si passionné pour vne si excellente approbation que la vostre; i'ose me promettre (MONSEIGNEVR) que vous me ferez cette grace

de m'en honnorer, principalement dans l'esperance dont ie me flatte que vous estant acquis vne profonde cognoissance des Sciences, des Arts, & des belles Lettres, tout le monde sera obligé de deferer à vostre sentiment, & de receuoir auec respect ce que vous aurez approuué. Cette grace (MONSEIGNEVR) m'obligera de ioindre mes vœux à ceux de toute cette Prouince, & de souhaiter auec elle de vous voir long-temps sur le Thrône éclattant de la Iustice, rendre & distribuër à chacun ce qui luy est deu, auec tant de poids & d'égalité, comme vous faites. Que si outre ces souhaits communs & publics, ceux qne ie faits en mon particulier sont iamais accomplis, on verra Monsieur vostre Fils, digne heritier de vostre vertu & de vostre gloire, apres vne vie aussi longue & aussi heureuse que celle que nous vous souhaittons, remplir vn iour vostre place, & nos esperances. Ie prie la Diuine Bonté de faire que ces pensées soient prophetiques, & de me donner les moyens de vous témoigner que ie suis passionnement,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeyssant seruiteur
A. DE RVFFI.



PREFACE.

SI ie n'ay pas enrichy l'entrée de ce Liure d'vn titre plus pompeux, & plus magnifique, ce n'est pas qu'il ne m'eust esté fort facile ; ie n'aurois eu besoin que d'y adjouster les noms de toutes les Couronnes que les Comtes de Prouence ont portées, sans estre obligé d'emprunter aucun éclat estranger, comme on fait ordinairement lors que le sujet n'est pas assez riche de soy, afin d'imprimer cette creance dans l'esprit du Lecteur que la matiere qu'on traite est excellente, & qu'on luy a donné d'ailleurs la forme qu'elle merite. Pour moy ie n'ay pas estimé à propos de me seruir de cet artifice, mon sujet est assez brillant sans l'acompagner de cet ornement. En effet i'espere que ceux qui prendront la peine d'y jetter les yeux, ne feront nulle difficulté de m'aduoüer qu'il y a grande difference entre les Comtes de Prouence, & les autres Puissances dont les Estats seruent à faire viure leurs noms, & à conseruer leur memoire, qui sans cela demeureroit enseuelie ; ils trouueront sans doute que les Comtes de Prouence sont autant Illustres par leur vertu que par leur naissance. C'est celle-là qui a meritoirement acquis à quelques-vns les éloges les plus glorieux, & les titres les plus éclatans, & les plus augustes dont on puisse estre qualifié, à sçauoir de de Tres-Chrestien, de Tres-Illustre, de Grand, de Deffenseur de l'Eglise, de Bon, & de Sage. C'est par leur generosité que leur puissance s'est estenduë dans l'Europe, dans l'Asie, & dans l'Affrique mesme, où ils ont contraint vn grand Roy d'estre leur tributaire. C'est elle aussi qui leur a donné la possession de quantité de beaux Estats situez dans la France, dans l'Allemagne, dans l'Italie, dans l'Espagne, & mesme de l'vne des plus fameuses Couronnes du monde, qui est celle de Ierusalem. Ce noble & precieux sujet deuoit estre l'employ de quelque meilleure plume que la mienne ; & si ie m'y suis engagé, ce n'a esté que par occasion, & insensiblement : car comme ie faisois recherche des anciens titres qui concernoient l'Histoire de la Ville de Marseille, il m'en tomba fortuitement entre les mains quelques-vns qui regardoient celle des Comtes de Prouence de la premiere race, qui auoit esté iusques alors dans vne grande obscurité, puisque ceux qui en auoient escrit, auoient oublié deux ou trois Comtes, & auoient laissé glisser quelques erreurs qui rendoient cette Histoire grandement obscure & defectueuse. Ces fidelles instructions me donnerent sujet d'en dresser la Genealogie, & de l'inserer dans l'Histoire de Marseille. Mais apres auoir fait reflexion que cette piece destachée de la sorte, n'estoit pas dans son lieu, & par ainsi qu'il estoit à propos de continuer la Genealogie de ces Princes iusqu'à la fin de leur regne.

Cette consideration, iointe à l'amour que i'ay eu de tout temps pour mon Païs, m'a fait former ce dessein, à l'execution duquel i'ay esté d'autant plus porté, que i'ay crû qu'apres auoir fait vn effort pour ma Patrie, qui n'a pas esté trop mal reçeu du public (comme on m'a voulu persuader) i'estois, ce me semble, obligé d'en faire vn autre pour cette illustre Prouince, à qui on ne sçauroit dénier la gloire d'estre l'vne des plus considerables du Royaume, soit pour son excellente situation, ou pour l'importance des Villes qu'elle enferme dans son enceinte, ou pour la commodité de ses Ports de Mer, & encore pour la generosité, & pour la fidelité de ses Habitans. Aussi vn grand Autheur, qui viuoit il y a enuiron seize cens ans, luy donne cet eloge, qu'elle pouuoit alors entrer en paralelle auec toutes les autres Prouinces qui estoient sousmises à l'Empire Romain, & qu'on la prendroit plustost pour vne vraye Italie, que pour vne Prouince estrangere. Que si tous ces grands & illustres auantages luy ont fait meriter ce bien que d'auoir esté regie par tant de braues Princes, on ne me sçauroit contester cette verité que ce ne leur a pas esté peu de bonne fortune d'en auoir esté les maistres, puisqu'elle a grandement contribué à l'execution de toutes les belles & glorieuses conquestes qu'ils ont faites.

Pline liu. 3 chap. 4.

Mais apres auoir exposé le sujet qui m'a conuié de composer cet Ouvrage, i'estime qu'il ne sera pas hors de propos que i'en dresse le plan; afin que le Lecteur ait d'abord quelques lumieres de la matiere que i'y traite. Ie diuise donc cette Histoire en trois Liures.

Dans le premier, ie represente assez succintement les diuerses reuolutions que la Prouence a souffertes de temps en temps, auant & apres la naissance de Iesus-Christ, & soubs la domination des Gaulois, des Vvisigots, des Ostrogots, des anciens Bourguignons, des François, & des Rois de la Bourgogne Transjurane, & iusqu'à ce que les Comtes s'en emparerent. Et auant que de commencer l'Histoire de ces Princes, j'ay estimé que ie deuois donner quelque cognoissance au Lecteur de l'estat de la Prouince dont ils portent le titre. Ie mets en suite la Genealogie des Comtes de la premiere race, vn peu plus acheuée que celle qui auoit déja paru dans l'Histoire de Marseille. Ie l'ay enrichie de quelques Chartes qui n'auoient pas encore veu le iour, & qui m'ont seruy à la rendre vn peu plus entiere. Mais quelque soin que j'aye sçeu prendre, il ne m'a pas toutefois esté possible d'éclaircir quelques doutes qui restent encore, & que l'ignorance des siécles passez nous a produites: car ie n'ay pû descouurir l'origine de l'extraction de ces Princes, & la souche d'où ils la tiroient. Il y a neantmoins grande apparence de croire qu'elle deuoit estre tres-illustre, puisqu'ils eurent l'honneur de s'allier auec la Maison de France, par le moyen d'vne fille de leur famille, qui eut la gloire d'espouser l'vn des vertueux Rois que ce Royaume ait eu. Cette Genealogie est suyuie de celle de la seconde race, issuë des Princes de Barcellonne & d'Arragon, qui eut aussi le mesme honneur de donner à la France vne grande

Robert.

Reine

Reine qui fut femme du plus Sainct de ses Rois. Ie finis ce Liure par vne Genealogie des Comtes de Forcalquier; i'ay crû que le Lecteur curieux seroit bien ayse de la voir, quoy qu'elle ne soit pas aussi entiere que ie souhaiterois, & qu'il en attribueroit la faute à l'injure du temps qui nous a destruit, ou enleuely ce qui nous estoit necessaire pour la rendre plus parfaite; I'estois, ce me semble, obligé de dire quelque chose de ces Princes, puisqu'il y a apparance qu'ils descendoient des Comtes de Prouence de la premiere race, & que d'ailleurs leur Estat estoit comprins dans l'enceinte de cette Prouince. S. Louys.

Ie traite au second Liure l'Histoire des Comtes de la troisiéme race, à sçauoir de la premiere branche d'Anjou, issuë de la Maison de France, la plus Illustre & la plus Ancienne du monde, d'autant qu'elle tire son origine d'vn grand Seigneur de la Gaule Narbonnoise, appellé Ferreolus, dont la naissance estoit si haute & si éclatante, qu'elle ne deuoit rien à celle des plus grands Rois. Ce Seigneur, qui viuoit il y a enuiron douze cens ans, estoit Prefet du Pretoire des Gaules, dignité la plus eminente de l'Empire. Le Roy heureusement regnant faït le trente-sixiéme degré de generation, à compter depuis Ferreolus, qui est vn auantage qui ne se treuue qu'à la Maison de France; Cette verité auoit esté cachée iusques aujourd'huy, en telle sorte que quantité d'Autheurs celebres se sont fouruoyez de la vraye route; & il seroit bien difficile de ne faire comme eux, si Monsieur du Bouchet n'eust dissipé les nuages qui ont couuert ce poinct d'Histoire durant si long-temps, le beau traité qu'il en a publié, doit obliger tout le monde à n'en plus douter. Aussi quelques grands hommes qui auoient escrit auant luy, se sont rauisez, & se sont rangez à son opinion dans la reimpression de leurs ouvrages. Le Lecteur donc ne s'estonnera pas de trouuer dans le second Liure quantité d'actions plus glorieuses & plus éclatantes qu'au premier, puisque ceux qui les ont produites descendoient d'vne tige incomparablement plus illustre que ne faisoient pas ceux des autres deux lignées: aussi fait-on cette remarque que cette Maison d'Anjou a eu la possession ou le titre de plus grand nombre de Royaumes & de Couronnes qu'aucune autre branche de la Maison de France, quoy que la fortune luy ait esté souuent inconstante, & qu'elle luy ait fait ressentir quelquefois de prodigieux effets de son caprice, ou pour mieux dire, que la Prouidence Diuine luy ait fait experimenter que la douceur de ce monde est ordinairement destrempée auec l'amertume.

La veritable origine de la seconde & troisiéme lignée de la Maison Royale de France.

Le troisiéme Liure contient l'Histoire des Comtes de la seconde branche d'Anjou, qui n'a pas moins acquis de gloire que la premiere, & qui a eu aussi la mesme fatalité, ses entreprises ayant esté suiuies des reuolutions, & des vissicitudes de la fortune: car tantost elle s'est veuë maistresse de plusieurs beaux Estats, tantost elle s'en est veuë priuée. La Prouence luy a pourtant cette obligation de l'auoir reünie dans le corps de la plus florissante Monarchie du monde, de laquelle, s'il plaist à la Diuine Bonté, elle n'en sera iamais dé-

membrée tant que le monde durera.

Mais afin que cette Histoire ne fust pas priuée des ornemens qui luy sont necessaires, i'ay rapporté temps par temps tout ce qui s'est fait de memorable en Prouence sous la domination des Comtes. Et bien qu'il y ait partie de ces choses qui ne regardent point ces Princes en leur particulier, mais seulement l'Estat de ce Païs, i'ay crû neantmoins qu'il n'estoit pas à propos de les passer sous silence ; & si on y trouue des euenemens qui sont arriuez ailleurs, ce n'est pas que i'aye affecté de les déduire pour grossir ce Volume, mais comme ils auoient du rapport & de la liaison auec l'Histoire des Comtes, i'ay aussi iugé qu'il ne m'estoit pas permis de me dispenser d'en faire mention. Pour donner encore vn plus grand embellissement à cet ouvrage, i'ay pris soin de recueillir tous les Portraits des Comtes de Prouence que i'ay pû trouuer, & que j'ay tirez des Monnoyes, des Statuës, des Tombeaux, des Peintures anciennes, & des rouleaux genealogiques. I'y ay inseré aussi les figures des Sceaux de ces Princes, & des Monnoyes qu'ils faisoient battre.

Au reste i'ay estimé que pour le profit particulier du Lecteur, & afin qu'il pûst mieux imprimer dans sa memoire les choses qu'il iugeroit dignes de remarque, & encore pour se reposer lors que bon luy sembleroit, ie deuois me seruir en cette Histoire de la mesme methode dont ie me suis seruy en celle de Marseille. Et pour cet effet, ie l'ay diuisée comme l'autre, par Liures, & par Chapitres, auec leurs Argumens ou Sommaires qui sont distinguez par nombres. I'y ay aussi obserué l'ordre du temps, qui est la partie de l'Histoire la plus necessaire. Et d'ailleurs, pour authoriser ce que ie dis, & afin de me mettre à couuert de la malignité de la censure, i'ay trouué à propos d'inserer en marge les noms des Autheurs dont i'ay puisé la matiere de ce Liure, & à la fin des Chapitres les Chartes qui m'ont seruy à ce mesme dessein.

I'ay de l'obligation au Reuerend Pere de Chantelou Religieux Benedictin, de m'auoir communiqué celles qui ont esté tirées des Monasteres de Cluny, & de Montmajour ; & comme ie croy que ces titres n'ont iamais esté publiez, aussi estime-je que ceux qui s'en voudront seruir, & les inserer dans leurs ouvrages, ne doiuent pas s'attribuer la gloire de les auoir trouuez au prejudice de celuy à qui elle est deuë, ils sont sans doute obligez d'adoüer franchement la verité, puisqu'il est tout clair que ceux qui déterrent semblables pieces en sont censez les vrais proprietaires, on leur donne cette gloire en recompense de la peine qu'ils ont prise, & pour eschauffer toujours dauantage les curieux à la recherche des choses qu'on nomme à bon droit le Thresor de l'Histoire ancienne. Mais quoy que c'en soit, j'apprehende fort qu'on ne fasse à ce bon Religieux la mesme chose qu'on m'a faite : car ayant enrichi mon Histoire de Marseille de quantité de Chartes & de titres anciens que i'ay recueillis moy-mesme auec tant de peine, & de si grands soins, que ie ne sçaurois l'exprimer, des Archiues du Monastere Saint Victor lez Mar-

ſeille, de l'Egliſe Cathedrale, de l'Hoſtel de ladite Ville, & de quantité d'autres lieux que perſonne n'auoit encore veu ni fouïllé au poinct que i'auois fait : i'ay eſté neantmoins eſtonné que dix ans apres la publication de madite Hiſtoire, ie les ay veu paroiſtre dans vn ouvrage comme s'ils ne faiſoient que de voir le iour, & que celuy qui en eſt l'Autheur ne les eût pas pris de mot à mot de mon Liure, mais les eût luy-meſme deſcouuerts. Ie n'oublieray pas la Genealogie des Vicomtes de Marſeille qu'il a auſſi tirée entierement de madite Hiſtoire. Cette piece, qui iuſqu'alors n'auoit eſté cognuë de perſonne, m'a trop couſté à deſcouurir, & i'ay pris trop de ſoin à la former ſur quantité de differentes Chartes que j'ay aſſemblées pour n'en parler pas, & ie puis dire ſans mentir, que ie me ſuis veu ſouuent dans le deſeſpoir de n'y pouuoir pas reüſſir, à cauſe que ie ne trouuois pas les titres qui m'eſtoient neceſſaires, & que ie deſcouuris enfin. Mais pour n'ennuyer le Lecteur, ie paſſeray ſoubs-ſilence quantité d'autres choſes que cet Autheur a auſſi tirees de l'Hiſtoire de Marſeille, qu'il eſt aiſé de reconoiſtre ſi on prend la peine de la conferer auec ſon Liure.

S. Caſſianus Illuſtratus.

Outre la declaration que i'ay faite cy-deſſus du bon office que i'ay reçeu du Reuerend Pere de Chantelou, ie ſuis encore obligé par vn meſme mouuement de reconoiſſance, de rendre vn ſemblable teſmoignage à ceux qui m'ont pareillement fauoriſé en cette rencontre.

Dom de Rognac de la Maiſon d'Arbaud, qui eſtoit Prieur de la Chartreuſe de Montrieu il y a peu de temps, me donna entree dans les Archiues de cette Maiſon, d'où i'ay tiré des copies de quelques Chartes, & les crayons de quelques Sceaux que i'ay jugé pouuoir ſeruir à l'ornement de cet ouvrage.

Monſieur d'Arnaud Conſeiller du Roy en ſa Cour des Comptes, Aydes, & Finances de Prouence, Monſieur Guichenon Conſeiller & Hiſtoriographe du Roy, & de ſon Alteſſe Royalle de Sauoye, m'ont gratifié de quelques memoires, & de quelques titres dont ie me ſuis ſeruy en la Genealogie des Comtes de Forcalquier.

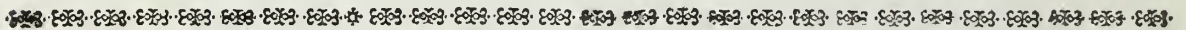
Monſieur le Conſeiller de Felix m'a fait part de celle qui contient la fondation de la grande Egliſe de Tholon.

Meſſieurs Balthaſar de Vias Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & Ambroiſe Cornier Aduocat en la Cour, & Iuge general des Terres de l'Abbaïe St. Victor, m'ont communiqué les anciennes Monnoyes dont i'ay fait grauer les figures.

Monſieur de Vion Sieur d'Heroüal, Conſeiller du Roy & Auditeur en ſa Cour des Comptes de Paris, m'a enuoyé des copies de quelques Chartes extraites du Threſor du Roy.

Le Sieur Bernier Garde des Archiues de la Ville de Marſeille, m'a donné moyen de faire crayonner vne grande partie des Sceaux dont i'ay fait inſerer les figures.

Si cet Ouvrage a ce bon-heur que d'estre si fauorablement reçeu du public comme l'Histoire de Marseille, cela me donnera sujet de poursuivre vn plus grand dessein qui regarde pareillement la gloire de cette Prouince, que i'ay formé depuis quelque temps, duquel ie puis dire auec verité que cettui-cy n'est que le leuain, & qu'vn eschantillon d'vne si grande piece. Pour y pouuoir reüssir, ie supplie tres--humblement les Maisons Religieuses de me vouloir gratifier de ce qu'elles ont de plus rare dans leurs Archiues, qui n'a pas encore esté mis sous la Presse. Ie fais la mesme priere à nostre Illustre & genereuse Noblesse, à ce qu'il luy plaise de me communiquer les titres qu'elle a des actions les plus memorables, & les plus glorieuses de ses Ancestres. Et finalement à tous les curieux, & à ceux qui ont de l'amour, soit pour l'Histoire, ou pour leur Prouince; ie ne manqueray point d'auoüer franchement l'obligation que le public, & moy, leur en aurons. Que si cette œuure ne trouue pas l'agréement que ie souhaite, j'auray au moins cette consolation de m'estre acquitté de ce que ie deuois à mon Païs. Ie finis, Lecteur, en te conjurant d'excuser mes fautes, & celles de l'impression qui a esté faite en mon absence.



EXTRAICT DES REGISTRES de Parlement.

S*VR la requeste presentée à la Cour par Iean Roize Maistre Imprimeur de cette ville d'Aix, disant qu'il a recouuré vn Liure intitulé* Histoire des Comtes de Prouence : Composé par le Sieur de Ruffi de la ville de Marseille. *Lequel Liure il desire d'imprimer auec la permission de la Cour, & que deffenses soient faictes à tous autres Imprimeurs de l'imprimer, soit abbregé, ou augmenté, sans son adueu & consentement, à peine de mille liures, & de cōfiscation des Exemplaires : Requerant qu'il plaise à la Cour de luy accorder ladite permission & inhibitions.* VEV *ladite requeste, respondüe par le Procureur General du Roy, n'empeschons; & la recharge du jourd'huy. Tout consideré,* DICT A ESTE', *que la Cour a permis & permet audit Roize d'imprimer* l'Histoire des Comtes de Prouence. *A fait & fait inhibitions & deffenses à tous autres Imprimeurs de l'imprimer sans le consentement dudit Roize, à peine de confiscation, & de mille liures d'amende, despens, dommages & interests. Publié à la Barre du Parlement de Prouence, seant à Aix, le* 12. *Nouembre* 1654.

Collationné. ESTIENNE.

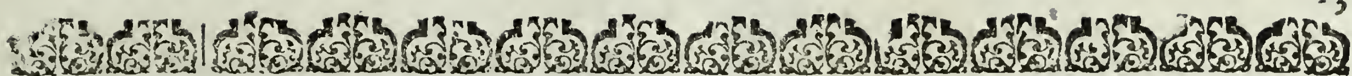


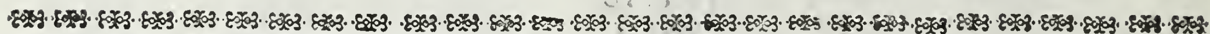
TABLE DES MATIERES
Selon l'ordre Alphabetique, dont la premiere chiffre marque le fol. du Liure, & la seconde le num.

Fin de la Table.

Ad clarissimum & eruditissimum virum ANTONIVM DE RVFFI *in sacro Regis Consistorio Consiliarium.*

NVm famæ sat RVFFE tibi! nùm gloria parta
Massiliæ Historiâ nomen satis extulit! vt quid
Excedens patriâ Comitum monumenta reducis,
Qui Saliûm fines rexere, stylique lepores
Indulges actis queis hæc Prouincia fulsit?
Consilium noui, non ambitiosa cupido
Nominis ingenium stimulat, res sanctior vrget,
Quod cunctis prodesse velis, diffundere passim
Mentis opes, proprioque alios recreare labore,
Impulit id Patriæ tanto cum fœnore lucem
Reddere quam dederat, ne iam videare luisse
Innatum debitum, at Romæ obstrinxisse Sororem
Præclaro officio, & Ciues vinxisse merendo.
Ergo haud sufficiunt scriptis pomœria portus,
Vel Phocensis ager, maius nunc exarat æquor
Assiduum graphium, populisque iacentibus almam
Circum Massiliam, vix vnquam audita repandis
Gesta patrum, atque vices varias, casusque sepultos
Eruis è tenebris, lumenque Volumine donas.
An postremus erit Liber hic? an sistet ibidem
Priscarum rerum labor indefessus? vt ipse
Coniiciam vix crediderim, quin censeo mentem
Exagitare tuam maioris pondera molis.
Gallia se tibi tota adhibet, calamumque lacessit
Historia insignis primi inter cætera Regni;
Nec requiescet adhuc fœlix narratio donec
Ordine perspicuo totum deduxerit Orbem:
Posthac cùm nullas quas possit scribere terras
Inueniet tua penna, quibusve insculpere nomen,
Euehet ad cœlos, ac omne extendet in æuum.

AMBROSIVS CORNIER I. C. *Massil.*



Nobili viro D. D. ANTONIO DE RVFFI *Regi à Consiliis.*

EPIGRAMMA.

MAssiliæ Sol RVFFE nites, sed maior ab axe
  Dùm terris latitas cœlica fama tibi est.
Quid mirum si Vrbs nostra dedit per sæcula magnos
  Quos superas studiis, sed pietate pares.
Massilidum scripsisse decus tua fama reuixit,
  Æternamque tibi præparat ipsa diem.
Nunc tua Pierides, Comitum stipante caterua,
  Sublatas terris ducit ad Astra animas.
Tot Comitum egregios actus narrasse iuuabit
  Cùm laus pro tanto munere munus erit.
Tu lumen Comitum genitorque vocaberis vltrò,
  Perpetuoque micat nomen honore tuum.
Haud mortalis honos poterit mercede laborem
  Conficere, ad superos gloria RVFFE tua est.

Auunculo suo D. V. C. carissimus & addictissimus nepos D. PETR. ANT. DE PASCAL *Cist. Ord. Monachus, nec non Cænobij Thoroneti Gallo-Prouinciæ alumnus.*



HISTOIRE DES COMTES DE PROVENCE.

Liure I.

CHAPITRE I.

Eſtat ſommaire de la Prouence auant & apres la naiſſance de Ieſus-Chriſt, & iuſques à l'eſtabliſſement des Comtes.

I. Deſcription de la Prouence. II. Senam eſtoit Roy de Prouence au temps de la fondation de Marſeille. III. Coman ſon fils fut ſucceſſeur de ſes Eſtats. IV. Congolitain & Aneroeſt eſtoient Rois de Prouence. V. Annibal trauerſe les Gaules, les Romains y enuoyent leurs Ambaſſadeurs. VI. Les Liguriens courent la coſte de Prouence, mais ils ſont vaincus par les Romains. VII. Fuluius Flaccus en Prouence. VIII. Caius Sextius dompte les Saliens, & fonde la ville d'Aix. IX. Teutomalion Roy des Saliens eſt vaincu dans la Prouence par les Romains. X. Leſquels y défont auſſi Bituit Roy des Auergnacs. XI. Marius gaigne deux batailles en Prouence ſur les Cimbres. XII. Les Prouençaux taſchent de ſecoüer le ioug des Romains. XIII. Bataille en la coſte d'Antibe entre les gens d'Othon & ceux de Vitellius. XIV. Septime Seuere en Prouence, les Allemans ſous la conduite de Crocus la rauagent. XV. Conſtantin le Grand en Prouence. XVI. Le tyran Conſtantin & ſon fils y éſtabliſſent leur demeure. XVII. Ataulphe entre en Prouence, & met le ſiege

deuant Marseille. XVIII. Les Vuisigoths s'efforcent de conquerir la Prouence. XIX. Ils y viennent encore pour le mesme sujet, mais ils y sont défaits. XX. Les Bourguignons conquestent la Prouence. XXI. *Thorismond Roy des Vuisigots assiege la ville d'Arles. XXII. Euric son successeur se rend maistre de la Prouence. XXIII. Clouis Roy des François assiege la ville d'Auignon. XXIV. Défait Alaric Roy des Vuisigots. La Prouence est rauagée.* XXV. *Theodoric Roy des Ostrogots s'empare de la Prouence.* XXVI. *Les Vuisigoths & les Ostrogots partagent certaines terres.* XXVII. *L'Empereur Iustinian fait la guerre aux Ostrogots.* XXVIII. *Qui donnent la Prouence aux François, pour estre secourus.* XXIX. *Cette donation leur est confirmée par l'Empereur.* XXX. *La Prouence sous le pouuoir de Theodebert & de Clotaire.* XXXI. *Celse se rend maistre de la ville d'Arles.* XXXII. *Amat est vaincu en Prouence par les Lombards.* XXXIII. *Mummol Patrice de Prouence défait les Lombards, & les Saxons aussi.* XXXIV. *Il remporte encore vne autre victoire sur les Lombards.* XXXV. *Gontran est constrainct de leuer le siege qu'il auoit mis deuant Auignon.* XXXVI. *Gundulphe se saisit de la ville de Marseille. Paix entre Gontran & Childebert.* XXXVII. *Diuers Gouuerneurs de Prouence.* XXXVIII. *Les Sarrazins font des courses dans la Prouẽce.* XXXIX. *Assiegent & prennent la ville d'Arles, courent la Xaintonge & le Poictou, mais ils sont vaincus par Charles Martel.* XL. *Qui se rend maistre de la ville d'Auignon.* XLI. *Charles Martel en Prouence.* XLII. *Il en chasse encore les Sarrazins.* XLIII. *La Prouence enuoye des troupes à Charlemagne lors qu'il passe en Espagne.* XLIV. *Ce Prince reprend les villes d'Arles & d'Orange sur les Sarrazins.* XLV. *La Prouence gouuernée par des Patrices.* XLVI. *Rebellion de Solocrat Duc d'Arles.* XLVII. *La Prouence porte le titre de Royaume. Les Normands y font des rauages.* XLVIII. *Charles le Chauue s'empare de la Prouence, & y establit Gouuerneur Boson son beau-frere, qui s'en fait couronner Roy.* XLIX. *La Prouence sous le pouuoir de diuers Princes.*

I.



E Pays de Prouence, que tous les anciens Geographes logent dans l'enceinte de la Gaule Narbonnoise, fut le premier de toutes les Gaules que les Romains reduisirent en Prouince; & de là est venu que par le changement d'vne seule lettre il a esté nommé de la sorte, ce nom luy ayant esté donné par excellence, comme à la plus noble Prouince de cet illustre Peuple. Elle a esté autrefois d'vne grande estenduë : mais

pource qu'il eſt arriué que quantité de terres en ont eſté ſouſtraites de temps en temps, aufsi à preſent elle a ſeulement pour confins à l'Orient, les Alpes, & la riuiere du Var; au Septentrion, le Dauphiné, & la montagne du Vellay; à l'Occident, le Languedoc, & le Rhoſne; & au Midy, la Mer Mediteranée. Elle eſtoit habitée anciennement par les Cauares, par les Anatiques, par les Anatiliens, par les Commouiens, & autres, comprins ſous le nom general de Saliens.

Ces Peuples eſtoient gouuernez comme le reſte des Gaules, par de petits Rois, & par de Princes particuliers; & l'hiſtoire nous apprend que 613. ans auant la naiſſance de Ieſus-Chriſt, & du Regne de Tarquin, ſurnommé Priſcus, Roy des Romains, Senam eſtoit Roy de Prouence, & qu'il maria ſa fille Giptis auec Perannus, l'vn des Chefs des Phocéens venus de Phocée ville d'Ionie, prouince de l'Aſie mineure, lequel auec la permiſsion de ſon beau-pere fonda la ville de Marſeille. II.

Ans auant Ieſus-Chriſt 613.

Iuſtin. lib. 43.

Apres la mort de Senam, Coman ſon fils luy ſucceda, mais ſon Regne ne fut gueres long: car ayant mis ſur pied de grandes forces pour ruiner cette ville, qui ne faiſoit que de naiſtre, il fut taillé en pieces par les Marſeillois, laiſſant ſept mille des ſiés ſur la place. III.

Depuis la mort de Coman ie ne trouue point par qui ny de quelle ſorte la Prouence fut gouuernée durant les trois ou quatre ſiécles ſuyuans, & iuſqu'en l'an 225. auant la naiſſance de Ieſus-Chriſt, auquel temps (ſelon qu'en eſcriuent les bons Autheurs) Congolitain & Aneroeſt eſtoient Rois de Prouence, du Dauphiné, & du Languedoc, & ils deſcendirent IV.

225. Zonaras.

en Italie pour faire la guerre aux Romains, mais ils y furent vaincus, & leurs armées entierement défaictes.

V. Huict ans apres Annibal trauersa les Gaules pour porter la guerre dans le sein de l'Italie. Les Romains qui apprehendoient vn si dangereux ennemy, enuoyerent leurs Ambassadeurs vers les Gaulois, pour les diuertir de faire aucune alliance auec luy: mais ils furent mal receus de tous ceux de cette Nation, à la reserue des Marseillois, qui leur donnerent auis de ce qui se passoit entre Annibal & ceux qui gouuernoient les Gaules.

VI. Les Romains sceurent bien recognoistre ce bon office: car lors que les Liguriens coururent la coste de Prouence, & qu'ils asiegerent les villes d'Antibe & de Nice, qui dependoient de l'Estat des Marseillois, ils enuoyerent L. Opimius l'vn de leurs Consuls, qui entra dans les terres des Liguriens, des Oxibiens, & des Deceates, & apres les auoir défaicts en bataille rangée, il en donna vne partie aux Marseillois. Ans auant Iesus-Christ 154.

VII. Quelques années apres la Prouence se vid dans de nouueaux troubles: car les Saliens rompirent auec les Marseillois, & firent des courses dans leurs terres. Ce qui obligea ceux-cy de demander secours aux Romains. Ils leur enuoyerent Fuluius Flaccus auec vne armée: mais toutes ces forces seruirent plustost à preparer aux Romains la conqueste de cette belle Prouince, qu'à leur donner quelque aduantage considerable sur les Saliens. 123.

VIII. Les Romains apres s'en estre retournez en Italie

ne tarderent pas de reuenir en Prouence, car le desir qu'ils auoient de la subiuguer comme toutes les Gaules, fit qu'à deux ans de là, sous pretexte de secourir les Marseillois leurs alliez, ils y enuoyerent vne puissante armée sous la conduicte de Caïus Sextius, qui auoit esté Consul l'année precedente. Celuy-
cy défit les Saliens que Flaccus n'auoit pû vaincre, Flor.
122. & fonda apres sa victoire la ville d'Aix, dans laquelle Iulius.
il laissa vne colonie de soldats Romains, pour mieux Obseq. Cassiodor.
asseurer cette petite conqueste à la Republique. Chron.

Peu de temps apres les Romains, qui n'auoient IX.
autre pensée que d'envahir les Gaules, y enuoyerent Domitius Ænobarbus Proconsul, auec vne bel-
120. le armée, sous pretexte de secourir ceux d'Authun leurs alliez, contre Teutomalion Roy des Saliens, auec qui s'estoient ioincts les Sauoyards & les Dau-
phinois. Ces armées se choquerent auprez de la ville Strabo lib. 4.
de Vindale : mais celle des Gaulois y fut défaite, & de Eutr.
telle sorte qu'il y en eut vingt mille de tuez, & trois Orof. Vellei.
mille faicts prisonniers. La ville de Vindale (suyuant Paterc. Obseq.
l'opinion de quelques-vns) estoit située entre les riuieres du Rhosne & de Sorgue, & au mesme endroict où est le lieu de Caderousse : toutesfois Iean Poldo Antiq.
d'Albenas estime qu'elle estoit vers le village de S. de Nismes.
Remy, où l'on void encore le Mausolée & l'Arc Monet.
Triomphal, auec plusieurs statuës de Gaulois qui paroissent enchaisnez pour marque de leur défaite.

Cette victoire fut suyuie d'vne autre plus memo- X.
rable ; car Fabius Maximus défit au mesme lieu l'armée de Bituit Roy des Auuergnacs, composée de deux cens mille hommes, dont cent cinquante mille *Gallorũ regiones præcipuè Italicis confines, primò*

tentatæ per Fuluium, quassatæ per Sextiũ, & ad vltimũ per Fabiũ domitæ. furent ou taillez en pieces, ou noyez dans le Rhosne. Il y a apparence que Fabius mit alors sous son pouuoir toute la Gaule Narbonnoise, comme on le peut colliger de ce qu'en dit Ammian Marcellin.

XI. Les Romains s'estans rendus maistres de la sorte de cette belle Prouince, qui comprenoit en ce temps là la Prouence, le Dauphiné, la Sauoye, & le Languedoc, y enuoyerent des Gouuerneurs pour retenir le peuple en son deuoir: si bien qu'elle fut dans vne grande tranquillité durant quelque temps, & iusques à l'arriuée des Cimbres, des Teutons, des Ambrons, & des Tiguriens, contre lesquels les Romains enuoyerent diuerses armées; mais sans nul succez, car elles furent toutes défaictes les vnes apres les autres. Il n'y eut que la vertu de Marius qui fut capable de mettre ces peuples à la raison, & d'arrester le cours de leurs victoires. Ce grand homme vainquit ces barbares en trois diuerses batailles, dont la derniere fut donnée en la Gaule Cisalpine, & les deux Ans auant
Plutarch. in Mario. premieres dans ceste belle campagne que nous appellons La Plaine de Porrieres, aux enuirons de la Ville Iesus-Christ 101.
d'Aix.

XII. Cet orage estant passé, comme les Prouencaux esperoient de se reparer des maux qu'ils auoient soufferts par l'inondation des Barbares, & par les armées que les Romains furent constraincts d'y enuoyer, ils se virent de nouueau foulez par les Gouuerneurs, & par les Receueurs des finances, dequoi ils porterent leurs plaintes au peuple Romain. Mais comme ils virent qu'il n'en faisoit pas grand cas, le

ſouuenir de leur premiere liberté ſe repreſentant deuant leurs yeux, leur fit conceuoir le deſſein de la recouurer, & de ſecoüer le ioug de leur ſeruitude. Ils prinrent donc les armes; mais les Romains, qui en furent auertis, deſpecherent en meſme temps Caius Cærilius, qui eſtoufa bien-toſt tous ces mouuemens, & les contraignit de ſe remettre dans l'obeïſſance. Depuis ce temps-là iuſqu'au premier ſiécle de Grace il n'eſt rien arriué de memorable en Prouence que le ſiege & la priſe de Marſeille par Iules Ceſar. Florus.

XIII. Ans de Ieſus-Chriſt 70. Sous l'Empire d'Othon la Prouence ſe declara pour Vitellius; ce qui obligea l'Empereur d'y enuoyer vne armée nauale, qui aborda vers la coſte d'Antibe: & bien que les Vitelliens fiſſent tout leur poſsible pour empeſcher qu'elle ne deſchargeaſt les ſoldats à terre, ils furent neantmoins repouſſez par les Othoniens, qui en taillerent en pieces vne bonne partie. Apres quoy les Vitelliens voulurent encore tenter la fortune, & allerent attaquer les Othoniens, croyans de les ſurprendre; mais ils furent battus de nouueau, & perdirent plus de gens qu'ils n'en auoient perdu la premiere fois. Tacit. lib. 2. hiſt.

XIV. Au ſecond ſiécle Lucius Septime Seuere (au rapport de Spartian, en ſa vie) prit dans la Prouence, auant que de paruenir à l'Empire, le commandement de la quatriéme Legion Scytique: & au troiſiéme, durant l'Empire de Valerien & de Galien, les Allemans ſous la conduite de leur Roy, appellé Crocus, coururent les Gaules, & s'auancerent iuſques dans la Prouence, qui reſſentit leur cruauté: mais ils furent défaits par les Romains, & leur Roy fut pris

prisonnier dans la ville d'Arles, où il fut mis à mort, apres auoir esté foüetté, & tourmenté de diuers supplices. Sigebert, Tritheme, & quelques autres, rapportent que les Allemans n'entrerent dans les Gaules qu'au commencement du cinquiéme siécle: mais i'aime mieux suiure l'opinion de Gregoire de Tours, qui dit que ce fut en ce temps que nous venons de marquer. Ce qui est confirmé par Catel au 3. liu. des memoires du Languedoc, qui authorise son opinion par les Martyrologes, & par les anciennes vies de Sainct Priuast Euesque de Geuaudan.

XV. Au cõmencement du quatriéme siécle Constantin le Grand, qui estoit alors dans les Gaules, s'achemina en Prouence auec son armée, pour se saisir de Maximian Herculien son beau-pere, qui s'estoit retiré à Marseille apres auoir veu qu'on auoit descouuert le dessein qu'il auoit fait de surprendre son beau-fils, de le faire mourir, & de s'emparer des Gaules. Maximian voyant approcher Constantin, & d'ailleurs considerant qu'il ne pouuoit pas éuiter de tomber sous son pouuoir, s'estrangla luy-mesme de desespoir & de rage.

Ioa. Bapt. Ignat. de vit. & morib. Imper. Panegyr. Constant. Sigon. de Imp. Occ. Cedren. Petrarch. Bar. tom. 9

XVI. Soubs l'Empire d'Arcadius & d'Honorius la Monarchie Romaine fut attaquée en diuers endroicts par vn grand essain des Nations estrangeres. Ce qui donna tant d'épouuante aux soldats qui estoient en garnison en l'isle de Bretagne, qu'ils crûrent que pour pouuoir demeurer en asseurance, il estoit expedient de créer vn Empereur. A cet effect ils donnerent les ornemens Imperiaux à vn simple soldat nommé Constantin, qui en mesme temps entra dans les Gaules,

les, chargea les Barbares que s'y estoient iettez, & apres en auoir tué vne bonne partie contraignit les autres de se retirer. Il en demeura par ce moyen le maistre, & choisit en suite la Prouence pour son seiour ordinaire, ayant declaré Cesar, son fils Constans, qu'il auoit fait sortir d'vn Monastere où il estoit Religieux : mais ces deux tyrans ne la possederent pas long temps, car Constans fut tué dans Vienne par Geronce, & Constantin fut pris & mis
Ans de Iesus Chr. 412. à mort dans Arles par Constantius braue Capitaine que l'Empereur Honorius auoit enuoyé contre luy. Orof. liu. 7. ch. 23.

XVII. Peu apres Ataulphe Roy des VVisigots, & successeur d'Alaric, ayant herité de ce Prince non seulement à sa Couronne & à ses Estats, mais encore au dessein qu'il auoit d'emporter vne piece de l'Empire Romain, entra dans les Gaules; & à son arriuée il voulut s'emparer de la ville de Marseille. Mais le Comte Boniface, qui la tenoit sous les Romains, la deffendit si vigoureusement, qu'Ataulphe ayant esté Olimp.
414. grieuement blessé fut contraint de se retirer. De là Photh. in Biblioth.
ce Prince passa dans le Languedoc, & en suite dans l'Espagne, où il ietta les fondemens du Royaume des VVisigots.

XVIII. A Ataulphe succeda Segeric, & à celui-cy VValia qui eut pour successeur Theodoric, lequel voyant que Theodose II. & Valentinian III. auoient beaucoup d'affaires sur leurs bras, fit dessein de conquerir la Prouence, & de la ioindre à son Empire. Il y entra donc auec vne bonne armée, & alla mettre le siege deuant la ville d'Arles, qui fut si puissamment

Histoire d'Espagn. liu.2.ch.8. assaillie, & si furieusement battuë, que les Wisigots sans doute s'en seroient rendus les maistres, sans le secours des Romains, qui sous la conduite d'Aëtius leur firent honteusement leuer le siege. Ans de Iesus-Christ 425.

XIX. Apres cet exploit, Aëtius se disposa d'aller repousser Clodion Roy des Francois, qui estoit entré dans les Gaules. Les Wisigots, qui en eurent auis, descendirent aussitost en Prouence, & attaquerent de nouueau la ville d'Arles; mais Aëtius, qui auoit desia contraint les Francois de se retirer, retourna sur ses pas, leur liura bataille auprez de la mesme ville, les défit, en tua vn grand nombre, & arresta leur General prisonnier. Idac. chronic. Ans de Iesus-Christ. 430.

XX. A quelque temps de là les Bourguignons se ietterent dans la Prouence, mais Aëtius s'opposa à eux, les vainquit, & en suite leur donna la paix, qu'ils luy demanderent auec grande soumission. Cette paix 435. pourtant ne dura gueres: car Gundioch leur Roy ayant mis de grandes forces sur pied, conquit en moins de dix ans la Prouence, le Dauphiné, la Sauoye, & la Maurienne, qu'il ioignit à ses Estats. Du Chesne hist. de Bourg.

XXI. Les Romains firent bien-tost leur possible pour la recouurer, mais il ne fut pas en leur pouuoir de la reprendre entierement: car les Bourguignons deffendirent si genereusement les places frontieres, qu'elles leur demeurerent. Cependant les VVisigots retournerent de nouueau en Prouence sous la conduite de leur Roy Thorismond, lequel (suiuant ce que nous pouuons colliger par l'vne des Epistres de Sidonius

453. Apollinaris)afsiegea la ville d'Arles, qu'il auroit ſans doute priſe, ſi Tonantius Ferreolus Preſect du Pretoire des Gaules ſous l'Empereur Valentinian III. n'euſt diuerti le deſſein de ce Prince par la force de ſon éloquence, ou (pour me ſeruir de la pensée de cet Autheur) s'il n'euſt fait retirer des portes de cette ville auec vn repas celuy qu'Aetius n'auroit ſceu chaſſer auec vne puiſſante armée. lib. 7. epiſt. 12.

XXII. Thoriſmond eſtant decedé, Theodoric II. ſon ſucceſſeur fut aſſaſsiné par le commandement d'Euric, qui fit faire ce coup pour ſe mettre en ſa place. Et comme ce Prince eſtoit grandement ambitieux, aufsi ne penſa-t-il qu'à accroiſtre les bornes de ſon Empire. Et pour cet effect il dreſſa vne puiſſante armée, auec Chr.Gott. Lucas
476. laquelle il courut & rauagea l'Aquitaine, paſſa le Tudenſ. Roderic.
Rhoſne, s'empara de tout ce que les Romains poſſedoient dans la Prouence, à la reſerue des villes qui eſtoient occupées par les Bourguignons, & en ſuite eſtablit ſon ſiege dans la ville d'Arles. Toletan. Baron.

XXIII. Quelque temps apres Clouis Roy des Francois porta ſes armes contre Gombaud Roy de Bourgougne, à cauſe qu'il luy detenoit l'heritage de Clotilde ſa femme, niepce de ce Prince, & fille de Chilperic ſon frere, lors decedé. Gombaud faiſoit contenance au commencement de ſe vouloir deffendre : mais comme il vid que Godegiſil ſon autre frere, au lieu de le ſecourir, ſuyuant la promeſſe qu'il luy en auoit faicte, s'eſtoit ietté auec ſon armée du côté de ſon Ennemy, il prit la fuite, & ne s'arreſta point qu'il n'euſt
Ans de Ieſus-Chriſt 492. gagné la ville d'Auignon. Clouis le pourſuiuit viuement, & alla mettre le ſiege deuant cette ville, auec

Gregor. Turon. lib. 1. c. 32. Aimon. lib. 1. c. 19. resolution de ne s'en point tirer qu'il ne s'en fust rendu le maistre, aussi bien que de Gombaud, qui se trouuant peu à peu reduict en grande extrémité; à la persuasion d'Aredius Gouuerneur d'Arles, personnage de grande reputation, demanda la paix au victorieux, lequel la luy accorda par l'entremise d'Aredius, à condition qu'il luy payeroit annuellement vn certain tribut.

XXIV. Clouis apres auoir si heureusement terminé cette guerre, fit vne autre entreprise contre Alaric Roy des Wisigots, successeur d'Euric, laquelle luy reüssit aussi glorieusement, car il défit & tua Alaric de sa propre main, & tailla en pieces la plus grande partie de son armée. Par ce moyen les terres que les Wisigots possedoient en France tomberent sous la puissance du victorieux, à la reserue d'vne partie du Languedoc & de la Prouence, dont Geselic bastard d'Alaric s'empara. Cependant les VVisigots mirent de nouuelles troupes sur pied, à dessein de se reuancher de la perte passée, & de têter vne seconde fois le sort des armes: neantmoins ils furent encore défaits auec tant de carnage, que tout le champ de bataille fut couuert de morts. Apres quoy les Francois se rendirent maistres du Languedoc, & en suite entrerent dans la Prouence, qu'ils coururent & rauagerent. Sainct Ciprien escrit que les Francois & les Bourguignons asiegerent la ville d'Arles, qui fut vigoureusement deffenduë, selon Casiodore, par vn Capitaine nommé Tolus.

Ans de Iesus-Christ 507.

In vita S. Cæsarij.

XXV. En ce mesme temps Theodoric Roy des Ostrogots, beau-pere d'Alaric, à qui la ruine de son gendre

faisoit apprehender vne pareille fortune, dressa auec
Ans de Iesus-Christ 508. le secours des Princes voisins vne armée de quatre-vingts mille hommes, qu'il enuoya en Prouence sous la conduite d'vn Comte nommé Hippo, ou Ibbas, qui fit non seulement leuer le siege d'Arles aux Francois, mais qui les obligea de sortir du Pays, & recouura aussi vne partie du Languedoc. Et depuis Theodoric r'appella son armée, & establit dans la Prouence & dans le Languedoc quatre Gouuerneurs; à sçauoir, Genet à Arles; Marabode, ou Marade, à Marseille; Vandale à Auignon; & Ibbas à Narbonne, sous pretexte de vouloir conseruer ces Prouinces à Amaurri Roy des VVisigots, son petit-fils. Et d'autant que la Prouence auoit resisté genereusement aux Francois, il la deschargea de tailles durant quelque temps, & specialement la ville Cassiod. d'Arles, les murailles de laquelle il fit rebastir, & fit transporter du bled de la ville de Marseille à des Chasteaux qui estoient prez de la Durence.

Amaurri estant paruenu en aage viril, partagea XXVI. auec les Ostrogots les terres qu'ils possedoient ensemble dans les Gaules, demeurant cette partie de Prouence qui est enuironnée de mer, à la puissance des Ostrogots, lesquels en eschange rendirent à Procop. de bell. Gothic. Amaurri les Prouinces qui estoient dans l'Espagne, que Theodoric auoit possedées en qualité de son tuteur.

Lors de ce partage Athalaric fils d'Amalasiunte XXVII. fille de Theodoric, estoit Roy des Ostrogots, qui eut pour successeur Theodate, durant le Regne duquel l'Empereur Iustinian fit dessein de recouurer l'Italie,

que cette Nation luy auoit vſurpée. A cet effect il y enuoya Beliſaire tres-excellent Capitaine, qui ſe rendit maiſtre en peu de temps de la Sicile : ce qui donna vne telle eſpouuante à Theodate, qu'il prit reſolution de reſigner la Couronne entre les mains de l'Empereur. Dequoy ſes ſuiets furent tellement indignez, qu'ils luy arracherẽt le Sceptre des mains, & eſleurent en ſa place Vitiges grand Capitaine.

XXVIII. Ce nouueau Prince recognoiſſant que pour ſe pouuoir deffendre contre vne ſi grande puiſſance que celle de l'Empereur, il luy eſtoit abſolument neceſſaire de faire alliance auec les Francois : pour en venir à bout, & pour les attacher plus fortement, il leur donna vne bonne ſomme d'argent, & pardeſſus cela il leur remit entre les mains la Prouence, enſemble

Procop. de bell. Gothic. la ville de Marſeille, qui eſtoient touſiours demeurées ſous le pouuoir des Oſtrogots depuis que Theodoric s'en eſtoit rendu le maiſtre: & les Francois en eſchange luy enuoyerent vn ſecours de douze mille Bourguignons. Ans de Ieſus Chr. 536.

XXIX. Procope eſcrit que les Francois craignans que la poſſeſsion de la Prouence & de Marſeille ne leur fuſt diſputée, s'ils n'en auoient vne expreſſe confirmation de l'Empereur, ils la demanderent à Iuſtinian, qui la leur accorda facilement; & c'eſt depuis ce temps- 548.
là, dit cet Autheur, que les Francois commencerent à poſſeder Marſeille & la Prouence, & tous les enuirons de cette mer. Ce qui a donné ſuiet à Baronius d'eſcrire qu'il n'y auoit rien que les Francois poſſedaſſent plus iuſtement que Marſeille, & le reſte de la Prouence, puis qu'ils les tenoient à double titre ;

à ſcauoir par la remiſsion des Oſtrogots, & par la confirmation de l'Empereur. Les Princes Francois eſtablirent alors en la ville d'Arles l'exercice des combats à cheual.

La Prouence & les deniers que les Oſtrogots donnerent aux Rois des Francois furent partagez entre eux, & la Prouence demeura à Theodebert seul; Childeric ſon oncle, qui l'auoit deſia inſtitué ſon heritier, l'aggreant ainſi, & Clotaire ne l'oſant empeſcher. Elle eſtoit encore appellée en ce temps là la Prouince des Romains, & Marſeille en eſtoit la capitale ville; Childebert & Theodebert eſtans peu apres decedez ſans maſles, la Prouence eſcheut à Clotaire comme toute la France, & elle fut auec les autres prouinces, tantoſt ſous la direction d'vn ſeul Gouuerneur nommé Patrice, & tantoſt elle eut diuers Gouuerneurs particuliers, ſelon que les Princes le iugeoient à propos. XXX.

Ans de Ieſus-Chriſt 563. Apres la mort de Clotaire qui laiſſa quatre fils, à ſcauoir Charibert, Gontran, Chilperic, & Sigibert, la France fut derechef partagée en quatre portions eſgales: la Prouence eſcheut à Gontran Roy d'Orleans, lequel depoſa le Patrice Agroccule qui auoit gouuerné la France ſous ſon deuancier, & mit en ſa place Celſe grand Iuriſconſulte, auquel à quelque temps de là il donna la conduite d'vne puiſſante armée pour aller recouurer la ville d'Arles, de laquelle Audoaire auec vn camp volant d'Auuergnacs s'eſtoit emparé par l'intelligence de Firmin Comte de cette ville, & par le commandement de Sigibert Roy d'Auſtraſie. Celſe ſe rendit premierement maiſ- XXXI. Gregoir. de Tours l.4. ch.24.

tre de la ville d'Auignon, & apres aſsiegea la ville d'Arles. Sabaud qui en eſtoit Archeueſque, & qui deſiroit de ſeruir Gontran en cette occaſion, perſuada aux Auuergnacs de faire vne ſortie & de donner ſur les aſsiegeans, auec promeſſe de leur ouurir les portes, en cas quils fuſſent preſsez. Eux pour faire voir leur generoſité ſortirent en campagne, & allerent attaquer Celſe qui les repouſſa vigoureuſement, & les contraignit de tourner viſage pour ſe retirer dans la ville. Mais ils furent bien eſtonnez de voir qu'on les traitoit comme Ennemis, & qu'on leur iettoit pardeſſus les murailles des traits, & des pierres. Si bien que ne voyans point de ſalut pour eux, ils ſe ietterent dans le Rhoſne pour ſe ſauuer à la nage ſur leur pauois; la plus part furent engloutis par les eaux, & le peu qui eſchapa ſe retira en Auuergne auec beaucoup de peine, & par ce moyen Celſe reprit la ville d'Arles.

XXXII. Apres la mort de Celſe Gontran mit en ſa place vn Seigneur nommé Amat. Ce nouueau Gouuerneur voyant que les Lombards, qui auoient couru l'Italie, eſtoient entrez en Prouence, & qu'ils y faiſoient de grands rauages, voulut s'oppoſer à eux: mais la fortune luy fut ſi contraire qu'il y fut tué, & ſon armée entierement défaite. 575.

Gregoire chap. 36. Paul. Diacon. Sigon. de regno Italiæ.

XXXIII. Gontran apres la mort d'Amat honora du Patriciat de Prouence Ennius ſurnommé Mummol fils de Peonius Comte d'Auxerre, qui s'aquitta genereuſement de cette charge; car il defit les Lombards qui eſtoient entrez dans le Royaume de Bourgougne, en ayant tué & fait priſonniers vn grand nombre. Cette 576.

victoire fut suiuie d'vne autre qu'il r'emporta contre les Saxons, lesquels ayans esté mal traittez des Lombards, se mirent en deuoir d'entrer dans la Bourgougne. Ils s'auancerent premierement iusqu'à Ries, puis coururent tous les lieux d'alentour. Mummol ayant eu auis qu'ils estoient logez à Stablon qui est vn petit Bourg de Prouence, les alla attaquer en pleine nuict, & les surprit en sorte qu'il en tua vne grande partie. Le iour estât venu on parla de faire la paix, & il y eut tant d'allées & des venues, qu'elle fut enfin concluë, aux conditions que les Saxons payeroient vne bonne somme d'argent, rendroient tant le butin que les prisonniers, & repasseroient les Alpes: mais ils ne furent pas plustost de retour en Italie qu'ils assemblerent leurs femmes, leurs enfans, & tous leurs meubles, pour reuenir en Prouence. Et cõme ils y furent arriuez ils se separerent en deux troupes, l'vne desquelles prit le chemin de Nice, l'autre celuy d'Ambrun, & s'allerent ioindre prés d'Auignon, sur l'esperance qu'ils auoient que Sigibert Roy d'Austrasie, qui tenoit Auignon, & vne partie de Marseille, les restabliroit dans leurs païs. Et parce que c'estoit à la saison des moissons, ils s'amuserent à fourrager les bleds, à faire des prisonniers, & à mettre le feu par tout où ils trouuoient de la resistance. Mummol, qui receut les nouuelles de leurs rauages, leur courut au deuant pour la seconde fois à dessein de les combattre: mais l'apprehension qu'ils eurent de sa valeur les fit resoudre à luy demander composition, & la permission de se retirer; ce qu'il leur accorda moyenant vne grande somme qu'ils luy donnerent.

Paul. Diacon. Aimon.

XXXIV. Peu de temps apres, les Lombards entrerent encore en Prouence auec de grandes forces, sous la conduite d'Amon, de Zaban, & de Rodan, trois de leurs Capitaines. Amon courut toute la Prouince d'Arles, rauagea iusqu'aux portes de Marseille, & contraignit la ville d'Aix de se redimer du pillage en payant vingt liures d'or. Zaban prit le chemin du Diois & Valentinois, & alla mettre le siege à Valence, & Rodan à Grenoble. Mummol les voyant ainsi separez s'en alla vers Rodan, & le chargea si rudemẽt qu'il le contraignit, apres auoir esté blessé d'vn coup de lance, de prendre la fuite auec huit cens hommes tant seulement, (tout le reste ayant esté taillé en pieces) & de s'aller ioindre deuant Valence à Zaban, qui receut vne si grande épouuante de la défaite de son compagnon, qu'il leua le siege, & prit auec les siens le chemin d'Italie en grande hâte. Mummol, qui les suiuoit, en fit encore vn fort grand carnage.

Ans de Iesus-Christ. 577.

Paul. Diacon. Paul. Æmil.

XXXV. Depuis, ayant Mummol (on ne sçait à quel suiet) quitté le Roy Gontran, se mit au seruice de Childebert Roy d'Austrasie fils de Sigibert, & s'alla fortifier dans Auignon. Ces deux Rois estoient en contention pour la ville de Marseille. Gontran fut tellement outré contre Mummol, qu'il alla mettre le siege deuant Auignon: mais Childebert accourut au secours; & ayant contraint les asiegeans de se retirer, emmena Mummol en Auuergne.

XXXVI. Gontran aussitost que Mummol l'eut abandonné, pourueut au Gouuernement de Prouence de la personne de Dinamius, lequel pendant quelques differens qui estoient entre son Maistre, & le Roy Childebert son néueu, pour la possession de Marseille,

traitta si indignement Theodore qui en estoit Euesque, à cause qu'il s'interessoit pour Childebert, qu'il le fit emprisonner. Dequoy Childebert ayant esté aduerti, & voyant que Gontran s'obstinoit à ne luy vouloir pas faire raison, commanda à Gundulfe son domestique, & Lieutenant de ses armées, de se transporter à Marseille, & de s'en saisir. Gundulfe se rendit le maistre de cette ville par son adresse, ayant surpris Dinamius sous pretexte d'vne conference; & apres auoir restabli Theodore en son siege, & fait prester le serment de fidelité aux Marsellois, s'en retourna vers Childebert. Le different qui estoit entre Gontran & Childebert pour la possession de la ville de Marseille fut enfin terminé; car comme ces Princes eurent mis leurs armées sur pied, & qu'ils furent sur le poinct de combattre, Dieu permit qu'ils firent la paix; en suite dequoy Gontran rendit à son Néveu sa portion de la ville de Marseille.

Ans de Iesus-Christ. 586.

XXXVII. Nous trouuons dans l'histoire qu'apres Dinamius, vn certain Seigneur nommé Calumniosus & surnommé Ægilanus, estoit Patrice de Prouence, auquel succeda Rhatarius, qui eut pour successeur Nicetius, & apres luy Gontran créa deux Patrices en mesme temps: à l'vn il donna le gouuernement de la Bourgougne Transjurane; & à l'autre, qui auoit nom Leudesile ou Leudegilde, celuy de Prouence, de Viennois, & de Sauoye.

Gregoire.

XXXVIII. Depuis le regne de Gontran nous ne trouuons rien de memorable dans l'histoire touchant la Prouēce, que iusqu'au temps de Chilperic II. sous lequel les Sarrazins, qui s'estoient emparez de toute l'Espa-

gne, voulurent eſtendre leurs conqueſtes dans la France. Ils entrerent donc dans le Languedoc ſous la conduite de Zama, qui eſtoit Gouuerneur d'Eſpagne pour le Calife Izit : & ce fut ſans doute alors qu'ils firent quelques courſes dans la Prouence qui obligerent quelques pieux perſonnages de cacher le corps de ſaincte Magdelaine, de crainte qu'il ne tombaſt entre les mains de ces Barbares, comme nous le pouuons colliger de Fr. Bernard Guido en ſa Chronique des Papes.

Ans de Ieſus-Christ 722.

XXXIX. Mais Zama fut defait, & taillé en pieces auec ſon armée, par Eudes Duc d'Aquitaine; & Abderamen, qui luy ſucceda au Gouuernement d'Eſpagne, fit deſſein d'entrer dans les Gaules en l'an 725. Et d'autant qu'il iugea qu'il trouueroit moins d'obſtacle du coſté de Prouence que de celuy d'Aquitaine, il y fit deſcente, paſſa le Rhoſne, & alla mettre le ſiege deuant la ville d'Arles. Eudes, qui en eut auis, aſſembla autant de forces qu'il luy fut poſsible, & marcha contre les Sarrazins, leſquels ayans eſté auertis de ſa venuë quitterent le ſiege, & l'allerent choquer ſi furieuſement, qu'apres vn tres-rude combat, Eudes fut mis en deroute, & contraint de ſe ſauuer en Aquitaine. Rodrigue Archeueſque de Tolede en ſon hiſtoire des Arabes rapporte qu'Abderamen prit la ville d'Arles, & qu'il y fit mourir grande quantité de Chreſtiés, dont les tombeaux s'y voyent encore. De là les Sarrazins marcherent en Aquitaine contre Eudes, qui ayant ramaſſé de nouuelles forces ſe voulut encore oppoſer à eux : mais il fut vaincu pour la ſeconde fois. Apres quoy ces Barbares

rauagerent la Xaintonge,& le Poictou: mais Charles Martel, qui possedoit toute l'authorité sous Thierri quatriesme du nom Roy de France, successeur de Chilperic, assembla vne belle armée, auec laquelle il les combatit si heureusement aux plaines de Tours, qu'il en tailla en pieces trois cens soixante & quinze mil auec Abderamen leur General.

Charles en suite d'vne si glorieuse victoire recouura tout ce que les Sarrazins auoient pris en France, & establit des Iuges, & des Gouuerneurs, depuis Lyon iusques à Marseille. Mauronte fut alors fait Gouuerneur d'Auignon & de Marseille. Depuis les Sarrazins, qui se vouloient venger de la perte passée, descendirent encore en Prouence, & prirent la ville d'Auignon par la trahison de Mauronte; ce fut aussi alors qu'ils ruinerent & desolerent entierement le Monastere de Lerins, où ils firent mourir cinq cents Religieux auec leur Abbé nommé Porcaire personnage de saincte vie. Aussitost que Charles en eut auis, il enuoya en Prouence son frere Childebrand, qui alla mettre le siege deuant Auignon, & peu apres il s'y rendit. Il fit faire de grandes machines, & toute sorte d'engins de batterie pour ruiner les murailles de la ville,& en suite il fit donner vn si furieux assaut qu'il la prit,& en fit brusler vne partie. Athime, l'vn des Rois Mores qui estoit dans cette place, ayant preueu qu'elle ne pouuoit pas resister aux forces de ce Prince, s'embarqua sur le Rhosne, & s'enfuit à Narbonne, XXXX.

Suppl. de Greg. Incertus Author. Petr. Pithœi. Ado Regino Paul. Æmil. Viguier du Chesne Parad. Blondus Genebr. Chron. Annal. Mettens.

Ans de Iesus Chr. 730.

Charles courut de là tout le Languedoc pour en chasser les Barbares, qu'il desfit encore auec tant de XXXXI.

bon-heur & tant de carnage, que cette victoire est estimée par plusieurs, aussi glorieuse que la premiere. Et apres auoir conquis tout le Languedoc il passa en Prouence en intention de punir rigoureusement la perfidie de Mauronte : mais le traistre trauaillé du remords de sa conscience, qui luy donnoit 735.
des apprehensions affreuses, s'enfuit vers la mer, & se cacha dans de lieux inaccessibles : Et Charles se saisit de Marseille, reprit la ville d'Arles sur les Sarrazins, & s'assuietit le reste de la Prouince.

XLII. Il y a des Autheurs qui escriuent qu'à quelque temps de là les Sarrazins entrerent de nouueau en Prouence, & qu'ils s'emparerent encore de la ville d'Arles. Charles en estant aduerti y enuoya son frere Childebrand auec vne grande armée, & en suite y vint luy-mesme, & appella à son secours Luitprand Roy des Lombards son intime ami, qui ne manqua pas de le venir trouuer. Et comme ils eurent ioincts leurs forces ensemble ils chargerent si rudement les Sarrazins, qu'ils les contraignirent de sortir du païs, & par leurs fuites toute la Prouence fut reduite a l'obeissance des Francois.

Paul. Diacon. lib. 6. cap. 15.

XLIII. Charles Martel estant decedé Pepin son fils fut esleu Roy des Francois du consentement des Estats, Childebert le faineant ayant esté tondu, & confiné dans vn Cloistre. Pepin laissa deux fils Charles & Carloman qui partagerent toutes leurs terres, & par ce partage la Prouence & la Bourgougne escheurent à Carloman, apres la mort duquel Charles son frere, qui par ses glorieuses actions fut surnommé le Grand, s'en saisit, & les posseda tant qu'il vescut.

La Prouence, qui estoit alors regie par des Gouuerneurs qu'on appelloit encore Patrices, donna des preuues de l'affection qu'elle auoit pour ce Prince; car au temps qu'il passa en Espagne pour secourir les Chrestiens contre les Sarrazins, elle luy enuoya des troupes qui ioignirent son armée, & l'accompagnerent en cette occasion, au rapport du Moine de Sainct Cibar.

Ans de Iesus Chr. 778.

XLIV. Durant le regne de Charles le Grand, ou de Charlemagne, comme il a esté tousiours nommé, la Prouence fut encore trauaillée par les Sarrazins, qui y entrerent de nouueau, assiegerent & prirent la ville d'Arles. Ce qui obligea ce grand Prince de s'y acheminer auec vne puissante armée, auec laquelle il reprit cette ville, & defit les Sarrazins qui s'estoient retirez en des lieux eminens qui en estoient voisins. Apres cet exploit il fit reluire sa pieté; car il rebastit le Monastere de Montmaiour, que ces Barbares auoient desolé, & luy départit de ses biens. Il y a de l'apparence que ce fut en ce temps que les Sarrazins prirent la ville d'Orange: car nous lisons dans la vie de sainct Guillaume du desert, & dans le Roman de Guillaume au Cornez, que Charlemagne, pour arrester les courses des Sarrazins, enuoya vne armée en ce païs sous la conduite de Guillaume Comte de Tholouse, qui passa la riuiere du Rhosne, & assiegea la ville d'Orange, de laquelle ces Barbares s'estoient emparez, & qu'apres que Guillaume s'en fut rendu le maistre, Charlemagne luy en fit present. Mais pour aiuster cette histoire, i'estime qu'il ne tarda pas de suiure le Comte de Tholouse, parce qu'il ne le

Saxi in Pontific. Arelat.

croyoit pas assez puissant pour chasser les Sarrazins, & qu'il reprit en suite la ville d'Arles, comme nous venons de dire.

XLV. Apres le decez de Charlemagne, Loüis le Debonnaire son fils luy succeda en tous ses Estats, & sous ce Prince la Prouence estoit encore en la direction des Patrices : le petit cartulaire de l'Abbaïe sainct Victor lés Marseille, nous fournit les noms de trois qui la gouuernerent succesſiuement en ce temps-là ; assauoir, Antener, Abbo, & Metranus.

XLVI. Loüis le Debonnaire laissa trois enfans, Lothaire, Charles, & Loüis. Lothaire eut en partage l'Empire, la Bourgougne, le Dauphiné, la Sauoye, & la Prouence. Il donna le gouuernement de cette Prouince à vn Seigneur nommé Solocrat, ou Bolocrat, qui prit le titre de Duc d'Arles, & par vne perfidie indigne d'vn fidelle subiect, se rebella contre luy, & attira à son party tous les Comtes du païs (c'estoient les Gouuerneurs des villes particulieres.) Lothaire y estant promptement accouru, dissipa aussitost par sa presence tous ces mouuemens, & y donna si bon ordre, que la Prouence demeura en paix.

Ansien. Annal.

Ans de Iesus-Christ, 845.

XLVII. Lothaire ayant resolu de s'enfermer dans vn Cloistre pour y faire penitence, partagea ses Estats à trois fils qu'il auoit ; & il donna à Charles, qui estoit le plus ieune, vne partie de la Bourgougne de là le mont Iura, ensemble la Prouence : mais n'ayant gueres vescu, ses Estats furent partagez par Loüis II. Empereur, & Roy d'Italie, & par Lothaire Roy de Lorraine, ses freres. La Prouence, le Viennois, & la Sauoye, escheurent à l'Empereur, qui leur donna le

titre

titre de Royaume, & la Prouence depuis ce temps là porta le titre de Royaume. Durant le regne de ce Prince les Normands entrerent par mer en Prouence à l'emboucheure du Rhosne : ils descendi-
869. rent vers l'Isle de Camargue, & de là ils coururent & rauagerent quelques villes & Monasteres qui estoient auprez de cette riuiere; & ce furent peut-estre ceux-là qui prirent prisonnier Roland Archeuesque d'Arles, qui depuis peu auoit fait construire vn fort pour conseruer le bien d'vne sienne Abbaïe. Et quoi que le Continuateur d'Aimoine appelle Sarrazins ceux qui prirent ce Prelat, il y a neantmoins grande apparence que cet Autheur a voulu parler des Normands, parce qu'anciennement ils comprenoient sous le nom de Payens toutes les nations qui estoient hors de l'Eglise de Dieu: & d'autant mieux que le temps auquel les Normands aborderent en Prouence, est le mesme qui est marqué par le Continuateur d'Aimoine. Sigebert. Albert. Kranf. Genebr. Chron.

XLVIII. L'Empereur Loüis ne possеda pas long-temps la Prouence; car soit qu'il ne prist pas soin de la conseruer, ou qu'il crûst qu'il estoit plus necessaire de deffendre l'Italie contre les Grecs & les Sarrazins, il souffrit que Charles le Chauue son oncle la luy enleuast, & qu'apres en auoir chassé Gerard de Rousillon, qui en auoit sous luy la direction, il en donnast Regino. Sigebert.
Ans de Iesus-Chr. 875. le gouuernement à Boson fils de Beuues, ou de Annal. Fuldens.
Bouuin, Comte, surnommé d'Ardenne, frere de Aimon.
Richilde sa femme. Quelques-vns ont escrit que Sigon. l.5. de
Charles le Chauue aima si tendrement ce beau-fre- Regn. Ital.
re, que l'ayant fait monter aux plus hautes Charges Du Tillet

de l'Empire, il le maria auec Hermengarde sa niepce fille de l'Empereur Loüis, & l'éleua encore à la Royauté, afin qu'à l'exemple des anciens Empereurs, il eust des Rois sous sa domination. Mais cela se trouue refuté par quelques Autheurs de grand poids, qui font voir clairement que Charles le Chauue ne donna iamais le titre de Roy de Prouence à Boson, mais seulement le gouuernement, & que ce Seigneur ne le prit qu'apres sa mort, par les persuasions de sa femme, & lors que la France estoit dans de grandes confusions. En effet il prit si bien son temps, qu'il se fit couronner Roy de Bourgougne & d'Arles, à Mantale, maison Royale du Dauphiné, par la plus part des Euesques, des Barons, & des Seigneurs tant du Lionnois, du Dauphiné, & de Prouence, que du Duché & des Comtés de Bourgougne & de Sauoye; en partie par force, en partie par presens, & par promesses. Dequoy Loüis & Carloman, fils de Loüis le Begue, furent tellement offensez, qu'ils l'allerent attaquer auec de grandes forces. Mais Boson voyant qu'il n'estoit pas assez puissant pour leur resister, s'enfuit vers les Alpes, ayant laissé sa femme & sa fille dans Vienne, laquelle fut prise par ces Princes, qui neantmoins ne pûrent pas despoüiller Boson des Estats qu'il auoit vsurpez comme ils auoient resolu, à cause qu'ils furent contraints de diuertir leur dessein, & de s'opposer aux Normands, qui en cette conjoncture entrerent dans la France, & la rauagerent.

Author anonim. Petri Pithœi. Delbene de Regno Arelat. *Supplem. d'Aim. Parad. hist. de Bourg. Viguier. Duchesne.*

XLIX. Boson estant decedé, Loüis son fils luy succeda, & tint tant qu'il vescut le Royaume de Prouence. Ans de Ies. Christ. 887.

Il porta le surnom d'aueugle, à cause qu'apres qu'il fut descendu en Italie, & qu'il se fut fait couronner Empereur, il se laissa surprendre au Roy Berenger qu'il auoit défait en plusieurs rencontres, lequel le despoüilla du Royaume d'Italie, & luy fit creuer les yeux. Loüis fut marié auec Edgine fille d'Edoüard Roy d'Angleterre, de laquelle il n'eut qu'vn fils appellé Charles Constantin, qui ne posseda pas entierement le Royaume de Prouence, mais qui fut seulement Prince de Vienne. Car Hugues fils de Thibaud (qu'on croid auoir esté Gouuerneur de Prouence apres la mort de Boson) s'empara de la Prouence, & ne laissa que le Comté de Vienne à Charles Constantin. Mais cet vsurpateur n'en ioüit pas long-temps, car il fut forcé de ceder le Royaume de Prouence à Rodolphe II. Roy de Bourgougne, qui le posseda durant sa vie. Apres sa mort Conrad son fils fut recognu Roy d'Alemagne, de Bourgougne, & de Prouence. Ce Prince regna long-temps, & fut marié auec Mathilde sœur de Lothaire Roy de France, de laquelle il eut vn fils appellé Rodolphe, & trois filles; à sçauoir, Giselle, Berthe, & Gerberge. Rodolphe III. fut surnommé le lasche, ou le faineant, pour le peu de sentiment qu'il tesmoigna de la rebellion de ses subiects. On estime que sous luy les Gouuerneurs des Prouinces, qui portoient la qualité de Comtes, formerent le dessein de rendre leurs gouuernemens hereditaires.

CHAPITRE II.

Origine, ſucceſsion, & genealogie des Comtes de Prouence, de la premiere race.

I. Les Comtes ſe rendent proprietaires de leurs gouuernemens. II. Erreur de quelques Autheurs touchant l'extraction de Boſon Comte de Prouence. III. Il eut pour pere vn Seigneur appellé Rotbold. IV. Boſon reſtituë quelques terres au Monaſtere Sainct Victor lez Marſeille. Il regna long-temps. V. De la femme & des enfans de Boſon. VI. Guillaume I. ſuccede à ſon pere Boſon, & chaſſe les Sarrazins de Prouence. VII. Recompenſe Giballin de Grimaldis. VIII. Donne la moitié de la ville de Frejus à Riculfe qui en eſtoit Eueſque. IX. Fait du bien aux Monaſteres de Montmajour, de Cluni, & de S. Victor. X. Mort de Guillaume. Sa femme, & ſes enfans. XI. De Guilleaume II. Il fait reſtituer quelques terres au Monaſtere Sainct Victor. XII. Erreur de ceux qui ont creu qu'il auoit fait des miracles. XIII. de la femme & des enfans de Guillaume 2. XIV. de Guillaume 3. XV. Il donne au Monaſtere Sainct Victor vne terre ſituée au terroir de Siſteron. XVI. Autre donation au meſme Monaſtere. XVII. Faite auec grande ſolemnité. XVIII. Des femmes & des enfans de Guillaume 3. XIX. De Geofroy Comte de Prouence. Il fait du bien au Monaſtere Sainct Victor. XX. Et à celuy de Montmajour. XXI. Teneur de l'inſcription qui fut miſe ſur ſon tombeau. XXII. De Bertrand Comte de Prouence. Concile d'Auignon. Bertrand tient le party du Pape contre l'Empereur. De ſa femme & de ſes enfans. XXIII. Raimond de Sainct Giles, porte le titre de Marquis de Prouence. XXIV. De Gilbert Comte de Prouence, dernier de cette Maiſon. XXV. Il fait le voyage de la Terre ſaincte. De ſa femme & de ſes enfans.



I. C'Eſt ſans doute que l'exemple de Boſon, que nous auons veu cy-deuant Gouuerneur de Prouence ſous Charles le Chauue, & qui par vn excez d'ambition s'éleua à la Souueraineté, & ſe fit proprietaite de cet Eſtat; d'ailleurs les diuerſes reuolutions que la Prouéce ſoufrit apres ſa mort, par le changement des Princes qui la poſſederent, & qui iouërent au boutehors les vns contre les autres, donnerent ſujet à ceux qui auoient la direction de cette Prouince en qualité de Comtes (qui eſtoit vn titre que les Gouuerneurs prenoient, & qui eſtoient

deſtituables ſelon la volonté de ceux qui les auoient commis) de former le deſſein de ſe rendre proprietaires de leurs gouuernemens, & de les laiſſer comme vn heritage à leurs ſucceſſeurs. Ils n'y trouuerent pas trop de difficulté : car outre que la conjoncture leur eſtoit grandement fauorable, leur authorité y contribua beaucoup. Elle n'eſtoit pas ſeulement reſtreinte à l'intendance & à la diſpoſition de la Iuſtice, des Finances, & de la Police, ainſi que les Comtes des premiers ſiécles, qui n'eſtoient que Gouuerneurs & Iuges des villes, comme on peut voir en quantité de loix qui ſont dans le Code, dans les loix Wiſigothiques, & dans Caſsiodore, mais ils auoient auſsi la direction des armes & de la guerre.



Ceux qui ont parlé de ces Princes, eſcriuent que Boſon fut le premier Comte titulaire de Prouence. Les vns le font frere de Conrad Roi de Bourgougne, II.

les autres, ſon fils, & luy donnent meſme la qualité deRoy. Ils adiouſtent que Boſon eſpouſa Berthe fille ou niepce de Hugues Roy d'Italie, pour le reſpect duquel il voulut quitter le titre de Roy, & prendre celuy de Comte, comme le plus excellent apres la Royauté, afin d'acquerir par ſa modeſtie l'heritage de ſon beau-pere; & qu'eſtant mort ſans enfans, Berthe ſa vefue, à qui Hugues auoit laiſſé en mourant tous ſes threſors, ſe remaria auec Raimond Duc de Gothie, & de Guienne, duquel elle eut Guillaume I. qui fut Comte d'Arles, & de Prouence. Il s'en eſt encore trouué qui ont eſcrit que Boſon fut fils de Raoul, ou de Rodolphe Roy de Bourgougne, qui eut depuis la Couronne de France.

Clapier. Duchesne hiſt. de Bourgou.

III. Ces authoritez toutefois ſe trouuent deſtruites par vn titre qui eſt dans le cartulaire du Monaſtere Sainct Victor lez Marſeille, qui prouue clairement que Boſon eut pour pere, vn Seigneur appellé Rotbold, & non pas Conrad, ny Raoul. D'aſſeurer que Rotbold ait eſté Comte de Prouence, & qu'il ait gouuerné le païs en cette qualité, ie ne pourrois pas le faire auec certitude, puis que la Charte dont ie me ſers n'en parle point, & qu'elle ne qualifie pas Rotbold de ce titre de Comte. Il y a pourtant quelque apparence que Rotbold auoit commandé la Prouence auant Boſon, puis que Boſon le nomme dans la Charte, & qu'il ſe qualifié fils de Rotbold. Ce qui marque bien que ſans doute Rotbold en auoit eſté Comte; car ſi cela n'euſt eſté, il n'eſtoit pas neceſſaire de le nommer: que ſi l'on ne luy donne pas le titre de Comte, c'eſt pource que ſon nom

eſtoit aſſez cognu ſans luy attribuer cette qualité.

Ans de Ieſus-Chriſt. 934. Boſon eſtoit Comte de Prouence l'an 934. ſelon la Charte que nous auons alleguée, laquelle fait mention, qu'à la priere d'Honoré Eueſque de Marſeille, il rendit à l'Egliſe Majour de cette ville, & au Monaſtere S. Victor, quelques terres ſituées au terroir de la meſme ville, & au bord de la petite riuiere d'Huueaune, qu'il leur detenoit injuſtement. Cette reſtitution fut faite publiquement, & auec ſolemnité, en la ville d'Arles, en preſence du Comte Boſon, des Iuges & des Princes de Prouence, entre leſquels on en peut remarquer deux, qui ſont qualifiéz Iuges; à ſçauoir Rainoard, & Lambert, & vn Seigneur appellé Pons, qui eſt qualifié Vicomte, & que i'eſtime auoir eſté le premier Vicomte de Marſeille. Cela nous donne à cognoiſtre que ſous le Comte Boſon il y auoit des Gouuerneurs particuliers en chaque bonne ville de Prouence, qui eſtoient qualifiez Iuges & Princes, & qui ſans doute y auoient ſeulement l'intendance de la Iuſtice. En effet ces Iuges obligerent l'Eueſque Honoré, ſur la demande qu'il faiſoit des terres, dont on vient de parler, au Comte Boſon, de preſter ſerment comme elles appartenoient à l'Egliſe. Il n'y a point d'apparence que ce Comte les euſt vſurpées, d'autant qu'Honoré n'auroit pas eſté obligé de prouuer qu'elles appartenoient à l'Egliſe, ny d'en preſter ſerment; mais il eſt croyable qu'elles auoient eſté vſurpées depuis long-temps, & qu'il les auoit eües de l'heritage de ſon pere Rotbold, ce qui eſt auſsi vne aſſez forte conjecture, pour conclurre que Boſon auoit eſté Gouuerneur IV.

de Prouence. Boſon regna long-temps, comme il eſt clairement prouué par deux Chartes que i'ay inſerées cy-deſſous : car en l'an 958. Conrad Roy d'Allemagne, de Bourgougne, & de Prouence, confirma au Monaſtere de Cluni, à la priere de ce Comte, l'Abbaïe Sainct Amant ſituée au Comté de Trois-Chaſteaux ; & trois ans apres, Boſon, ſa femme, & ſes deux fils, ratifierent vne donation qu'vn pieux perſonnage, appellé Bencius, auoit faicte au Monaſtere de Montmajour. Ans de Ieſus-Chriſt 958.

V. Boſon eut pour femme, ſelon l'opinion de quelques-vns, Berthe fille de Boſon Marquis de Toſcane, & niepce de Hugues Roy d'Italie, Duc & Marquis de Prouence ; de laquelle il n'eut, diſent-ils, aucuns enfans, & apres ſa mort elle ſe remaria auec Raimond Duc de Gothie, & Prince de Guienne. Mais dans vne des Chartes que ie viens d'alleguer, la femme de Boſon eſt appellée Conſtance ; & dans vne autre, qui eſt cy-apres, elle eſt nommée Folcoara. Si bien qu'il s'enſuiuroit par ce moyen que Boſon auroit eu trois femmes, ou ſeroit que la ſeconde portaſt tantoſt le nom de Conſtance, & tantoſt celuy de Folcoara, ſuiuant l'vſage du temps, qui a grandement embroüillé l'hiſtoire. A quoy il y a grande apparence ; car le fils aiſné de Boſon eſt appellé en l'vne de ces Chartes fils de Folcoara ; & en l'autre, fils de Conſtance. Boſon eut deux fils, Guillaume, & Rotbold.

Guillaume



Guillaume I. apres la mort de ſon pere Boſon luy ſucceda au Comté de Prouence. Ce fut vn Prince pieux, genereux, & magnanime, il viuoit ſous le Roy Conrad. Durant ſon regne les Sarrazins ſe rendirent les maiſtres du Fort de Fraxinet, & de quelques villes de Prouence, qu'ils ruinerent entierement. Celle de Frejus entre autres fut tellement deſolée, qu'elle fut reduite en ſolitude; car les habitans furent la pluſpart taillez en pieces, & ce peu qui échapa de la furie de ces Barbares s'enfuit en des lieux éloignez. Mais Guillaume en cette conjoncture fit reluire ſa generoſité & ſa valeur : car il chaſſa les Sarrazins de Prouence, & reprit meſme le Fort de Fraxinet, apres vne memorable défaite. Ce qui eſt rapporté par S. Odile Abbé de Cluni, en la vie de S. Mayeul, où il donne à Guillaume cet éloge de Tres-illuſtre, & Tres-Chreſtien Prince, & encore par Raoul Glaber, & par quelques Chartes. VI.

Ans de Ieſus-Chriſt 972.

Viguier. Biblioth. hiſtor.

Glaber.

VII. Comme la Prouence ſe trouua paiſible par la fuite des Sarrazins, Guillaume voulut reconnoiſtre ceux qui s'eſtoient portez genereuſement en cette entrepriſe. Et d'autant que Giballin de Grimaldis, homme vaillant & magnifique, l'auoit non ſeulement touſiours accompagné en tous les combats qu'il auoit donnez contre les Sarrazins; mais qu'il auoit meſme par ſa propre vertu deliuré des mains de ces Barbares la Coſte de mer de S. Tropez; Guillaume luy fit preſent de cette Coſte de mer auec toute ſon eſtenduë, à la reſerue des droicts qui eſtoient deus à l'Egliſe de Frejus. Cette liberalité fut faicte en la ville d'Arles, du conſentement d'Adelle femme du Prince, & de ſon fils Guillaume, & en preſence d'Anno Archeueſque d'Arles, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité. 980.

VIII. Peu apres Riculphe Eueſque de Frejus s'adreſſa au Comte Guillaume, qui ſe trouua en la ville de Manoſque, & luy repreſenta le deplorable eſtat dans lequel ſon Egliſe eſtoit reduite; qu'il ne luy reſtoit rien que le nom d'Eueſque; que dans ſon dioceſe toutes choſes eſtoient dans vne ſi grande confuſion depuis la venuë des Sarrazins, qu'il ne ſçauoit pas où eſtoient ſituées les terres qui appartenoient à ſon Egliſe; qu'il n'y auoit plus perſonne en vie qui en pûſt donner quelque cõnoiſſance, d'autant que tout auoit eſté, ou perdu par la longueur du temps, ou conſumé par le feu. Si bien qu'il le ſupplioit de faire reſtituer à ſon Egliſe tout le bien, & toutes les terres qui en auoient eſté vſurpées. Guillaume ne voulut rien ordonner alors ſur cette affaire, croyant qu'il y deuoit

penser meurement. Quelque temps apres se trouuant en la ville d'Arles, de l'auis de son Conseil il fit donation, conjointement auec sa femme Adelle, à l'Euesque, & à ses successeurs, de la moitié de la ville de Frejus, & du port de la mesme ville, ensemble de toute la dixme.

La pieté de ce Prince ne parut pas seulement en cette occasion, mais en beaucoup d'autres. Il donna au Monastere de Montmajour vn fief, que la Charte appelle *Sarrianis*, & vne portion du lieu de Pertuis, qu'il auoit eu en don d'vn Euesque nômé Inguilran, & de son frere Nouilong. Il confirma vne donation qu'vne pieuse Dame, appellée Teucinda, auoit faite de l'isle de Montmajour, & de ses dependances, au mesme Monastere. Il rendit à celuy de Cluni le lieu de Valensole, que l'Abbé Mayeul & les Religieux luy auoient autrefois donné pour en ioüir durant sa vie. Et en vne assemblée qui fut faite en la ville d'Arles, composée d'vn grand nombre de Cheualiers, que la Charte appelle *Vassos Dominicos tàm Romanos quàm Salicos*, pour monstrer que les vns estoient du Païs coustumier, les autres du Droict escrit, Honoré Euesque de Marseille entra dans cette celebre assemblée, & demanda auec grande instance la restitution de quelques biens situez au Comté d'Aix, que quelques particuliers, qui estoient alors dans l'assemblée, auoient vsurpez au Monastere S. Victor. Guillaume trouuant la requeste de l'Euesque, iuste, fit restituer ces biens à ce Monastere. IX.

Guillaume eut pour femme Blanche fille de Geofroy Grisegorelle Comte d'Anjou, selon le dire de X.

quelques Autheurs. Mais les Chartes nous apprennent qu'elle s'appelloit Adelle, de laquelle il eut Guillaume II. du nom, & Constance mariée à Robert Roy de France. I'ay veu toutefois deux titres, dans lesquels la femme de ce Prince est nommée Arsindis. Ce qui m'oblige de croire qu'il fut marié deux fois, & que cette Dame fut sa premiere femme, de laquelle il n'eut aucune lignée. La mort de Guillaume est diuersement rapportée par les Historiens : car les vns escriuent qu'il fut tué en vne bataille donnée entre Lambert Comte de Louuain & Geofroy d'Ardenne. Les autres, qu'il mourut auec l'habit de Moine, que luy donna Mayeul Abbé de Cluni. Ce qui semble en quelque façon confirmé par vne Charte, qui dit, que ce Prince auoit prié l'Abbé & les Religieux de luy permettre d'estre enseueli dans leur Monastere. Tant y a qu'il y a apparence que sa mort n'arriua qu'enuiron l'an 992. ou apres, selon la datte de son testament, qui est de la mesme année, & qu'on void encore en estat dans les Archiues de Sainct Cesaire d'Arles. Il porta la qualité & le titre de Prince, de Duc, de Marquis, de Comte de Prouence, & de Pere de la Patrie. C'est tout ce que i'ay pû recueillir touchant Guillaume I. Nous parlerons de Rotbold son frere cadet au Chapitre des Comtes de Forcalquier.

Duchesne hist. de Bourg.

Ans de Iesus Christ. 992.



Guillaume II. fut ſucceſſeur des Eſtats de ſon pere, les vertus duquel il imita en quelque façon. Auſsi Pons premier du nom, Eueſque de Marſeille, & Adalard Abbé du Monaſtere Saint Victor, luy porterent leurs plaintes en la ville de Manoſque, dans vne aſſemblée generale que ce Prince y auoit conuoquée, contre vn Eueſque appellé Rodulph, & contre vn certain perſonnage nommé Aimon, qui detenoiēt injuſtement la troiſiéme portion d'vn fief, que la Charte appelle *Camaricas*, lequel appartenoit au Monaſtere Saint Victor. Pons & Adalard offroient de verifier leur demande, & d'en iurer s'il eſtoit neceſſaire. Mais l'Eueſque Rodulph & ſon compagnon, qui en recognurent la iuſtice, ſe dépoüillerent en leur faueur de la poſſeſsion de ce fief. Guillaume rendit durant ſa vie des témoignages d'vne grande pieté, & fit beaucoup de bien aux Egliſes & aux Monaſte- XI.

res de Prouence, & entre autres à celuy de S. Victor, auquel il donna, & à l'Abbé Wiffret, qui regissoit alors cette Maison, l'Eglise Sainct Martin située au terroir de Manosque auprez de la riuiere de Durance, auec toutes les dependances de la mesme Eglise, qui consistoient en vn estang, & en vne forest. Il fit aussi present au Monastere de Montmajour de tout ce qu'vn certain Cheualier, nommé Otbertus, possedoit au lieu d'Olieres. L'vne & l'autre donation fut confirmée par Adelle mere de ce Prince; & ce qu'il y a de remarquable en la derniere, est, que Constance sa sœur, qui fut depuis Reine de France, comme nous auons dit, y assista.

XII. Guillaume, au rapport de Duchesne, vescut si sainctement, qu'il finit ses iours auec l'habit de Religieux, & fit mesme des miracles apres sa mort. Mais Saxi en son histoire des Archeuesques d'Arles est de contraire sentiment: car il asseure d'auoir veu dans le Thresor du Monastere de Montmajour des titres où sont inserées les actions & la mort de ce Prince, qui ne marquent rien d'approchant de ce qu'escrit Duchesne.

XIII. Guillaume eut pour femme Gerberge fille de Guillaume fils d'Albert Duc de Normandie, de laquelle il eut Guillaume III. du nom, Fulco, & Geofroy, & vne fille appellée Blanche, ou Sidoine, au rapport de la Chronique de Lorraine & de Flandres, qui fut femme d'Othon fils de Charles Duc de Lorraine, toutefois les anciennes Chartes n'en font point de mention. Il mourut l'an 1018. & fut enseueli au Monastere de Montmajour. Adelle sa mere, & Gerberge

Ans de Ies. Christ 1018.

ſa femme, durant le bas âge de ſes enfans regirent & gouuernerent la Prouence auec beaucoup de ſoin. Mais comme elles eſtoient grandement pieuſes, auſsi elles exercerent leurs liberalitez enuers les Egliſes & Maiſons Religieuſes de Prouence, principalement enuers le Monaſtere Sainct Victor, auquel elles firent diuerſes donations conjointement & ſeparément, de quantité de terres ſituées aux terroirs d'Aix, de Riez, & de Manoſque.



Guillaume III. ayant demeuré quelque temps ſous la regence de ſon ayeule, attendu ſon bas âge, prit enfin, eſtant deuenu majeur, les reſnes de l'Eſtat de Prouence. Il portoit quelquefois le nom de Bertrand conjointement auec celuy de Guillaume, & quelquefois ſeparément. Si bien que cela a produit tant de confuſion, que pluſieurs ont crû que ce fuſſent deux Comtes differens, n'ayans pas veu les ti- XIV.

tres où l'on luy donne l'vn & l'autre nom : & de tous
Zurita in reb. Arrag. les Autheurs il n'y a que le Zurita ſeul qui le qualifie
Guillaume Bertrand.

XV. Ce Prince ne ceda en rien à la pieté de ſes predeceſſeurs, car il honora de ſes biens le Monaſtere S. Victor. Voicy pluſieurs marques de ſes liberalitez.
En l'an 1030. il fit donation à cette Maiſon conjoin- 1030.
tement auec ſa femme, d'vne terre ſituée au Comté de Siſteron, & en vn village que la Charte appelle *Auſomnis*. Cette donation fut confirmée par le Comte Pons fils du Comte de Tholouſe, & par ſon frere Bertrand.

XVI. En l'an 1031. Guillaume Bertrand, pour reparer les Ans de Ieſus-Christ 1031.
dommages que la guerre qu'il auoit faicte contre vn de ſes ennemis (dont la Charte ne nous apprend ny le nom ny le ſujet) auoit cauſez aux biens que le Monaſtere S. Victor poſſedoit au lieu de Marignane, donna à ce Monaſtere deux terres ſituées aux terroirs des lieux de Forcalquier & de Pierrefeu.
En l'an 1036. il reſtitua à l'Abbaïe de Cluni quelques 1036.
biens ſituez au Dioceze de Riez. Et en l'an 1044. il 1044.
donna auſsi au Monaſtere Sainct Victor diuerſes terres ſituées en pluſieurs lieux de la Prouence, & vne Egliſe nommée dans l'acte *Eccleſia Sancti Primaſij*. Ce Monaſtere eſtoit alors ſous la direction de ce grand Abbé Iſarn, de qui les éminentes vertus, & la ſainćteté de vie incomparable, acquirent vne ſi grande gloire à cette Maiſon, qu'elle eſtoit conſiderée par toute la Chreſtienté.

XVII. Cet acte de liberalité de ce Prince fut faict auec grande ſolemnité, & en preſence de bon nombre

de

de Prelats, de Princes, & de Seigneurs; à ſçauoir, de Raimond Archeueſque d'Arles, de Hiſmodo Archeueſque d'Ambrun, de Pierre Archeueſque d'Aix, d'Eſtienne Eueſque d'Apt, de Franco Eueſque de Carpentras, de Pierre Eueſque de Vaiſon, de Vdulric Eueſque de S. Pol, de Gerard Eueſque de Siſteron, qui confirmerent cette donation; enſemble Berenguier, Miro, & Roſtang, Vicomtes: comme auſsi Guillaume & Geofroy enfans du Prince, qui dans la Charte ſont qualifiez Comtes & Marquis de Prouence, comme leur pere. Ce qui nous fait voir clairement que tous ceux de la famille portoient le meſme titre que le vray proprietaire de la Prouence. Et en effet i'ay veu des Chartes où Fulco & Geofroy freres du Comte Guillaume, ſont auſsi qualifiez Comtes de Prouence, comme luy, qui en eſtoit le ſeul & legitime Maiſtre. Cette couſtume eſt encore pratiquée en Allemagne, où tous les freres, quoy que cadets, portent le meſme titre que l'heritier de la maiſon.

Guillaume Bertrand fut marié deux fois. De ſa premiere femme, nommée Lucia, il eut trois fils, Guillaume, Geofroy, & Bertrand, & vne fille de qui ie n'ay ſçeu trouuer le nom. De ſa ſeconde, appellée Thereſe, fille de Ramire Roy d'Aragon, qu'il eſpouſa en l'an 1049. au rapport de Zurita, il n'en eut aucune lignée. Quant à ces enfans, ie trouue qu'ils ſuruеſcurent à leur pere, au moins deux; à ſçauoir, Guillaume & Geofroy: car en l'an 1063. ils confirmerent vne donation qu'vn certain perſonnage, appellé *Berengarius*, auoit faicte au Monaſtere de Cluni. Mais XVIII.

Ans de Ieſ. Chriſt 1049

Zurita in reb. Aragon.

i'ay remarqué qu'ils ne continuérent pas de porter la qualité de Comtes de Prouence, comme ils faisoient du viuant de leur pere ; & on ne donne seulement qu'à Guillaume le titre de *Comes Prouincialis.* Ce qui me fait soupçonner qu'ils ne recueillirent pas la succesfsion de leur pere, & qu'ils ne possederent que quelques terres dans la Prouence. Il n'appert pas non plus qu'ils ayent esté mariez, à la reserue de Bertrand, qui est qualifié Comte de Venasque, dont la femme s'appelloit Eldeiarda Ebesa. Tant y a que ie n'ay point trouué qu'ils ayent laisfsé aucune posterité. Si bien que ie croy qu'il est à propos de continuér cette Genealogie en la personne de Geofroy leur oncle, qui laissa vn fils qui posseda la Prouence apres luy.



XIX. Geofroy fut vn Prince pieux, doux, affable, & genereux. Il donna durant sa vie beaucoup de témoi-

Ans de Ies. Christ 1050. gnages de sa pieté. En l'an 1050. il fit present au Monastere Sainct Victor d'vne portion d'vn aleu qu'il possedoit au terroir d'Arles; & cinq ans apres, le Comte Geofroy, & sa femme Estiennette, & leur fils Bertrand, confirmerent cette donation, en presence de Rayambaud Archeuesque d'Arles, de Feraud Euesque d'Apt, & de Rostang Euesque d'Auignon. Ils se departirent aussi en faueur de ce Monastere, de la possession d'vne autre terre située au mesme terroir.

A huict ans de là Geofroy auec sa femme firent donation au Monastere de Montmajour de quelques enceintes de poisson situées prez de ce Monastere, auquel ils accorderent aussi ce priuilege, que le premier esturgeon qu'on prendroit tous les ans dans la riuiere du Rhosne à la fin du Printemps, seroit porté au mesme Monastere. La femme de ce Prince fut nommée Estiennette, & surnommée Douce, de laquelle il n'eut qu'vn seul fils, appellé Bertrand. Geofroy mourut enuiron l'an 1063. comme nous le pouuons colliger par vne donation que sa femme fit au Monastere de Montmajour, d'vne certaine terre située dans le Dioceze d'Auignon; & fut enseueli au mesme Monastere : on y void encore sur son tombeau cet Epitaphe. XX.

1063.

Hic contemplator compunctus mente viator, XXI.
Nam quod es iste fuit, nunc memor esto sui.
Si foret hoc iustum quemquam lugere virorum,
.... Iolfredum tunc Comitem ....
Mitibus hic mitis, durus fuit ipse rebellis,
Optans Cœlicolas suscipit indigenas.



XXII. Bertrand apres la mort de ſon pere Geofroy recueillit la ſucceſsion, il fut recognu Comte de Prouence. De ſon temps il fut tenu vn Concile dans la ville d'Auignon, en laquelle Aſſemblée S. Hugues fut éleu Eueſque de Grenoble, & ſix ans apres ſa promotion il ſe retira auec quelques-vns de ſa ſuite en la Chartreuſe qu'il auoit faite nouuellement baſtir. Gregoire VII. qui eſtoit alors aſsis en la Chaire de Sainct Pierre, excommunia l'Empereur Henry IV. à cauſe qu'il s'attribuoit l'inueſtiture des Prelats de l'Empire, par le bail de l'anneau & du baſton paſtoral. Et le Comte Bertrand ayant eſté du commencement du party de l'Empereur, ſe rauiſa, & proteſta

Baron. au Pape qu'il luy ſeroit toute ſa vie obeyſſant, & à ſes ſucceſſeurs qui ſeroient eſleus par la plus grande partie des Cardinaux, entendant par là que l'élection qui auoit eſté faite de l'Antipape Clement III. à la pourſuite de l'Empereur, eſtoit nulle & illegiti-

me. Bertrand mourut enuiron l'an 1090. apres auoir fait ſon teſtament, par lequel il reſtitua au Chapitre Sainct Trophime d'Arles l'Egliſe Noſtre Dame de Rads, appellée à preſent, Les Trois Maries. Il n'eut de ſa femme Mathilde qu'vn fils appellé Gilbert, ſelon quelques-vns; ce que ie n'oſe pas pourtant aſſeurer, car ie n'ay veu aucun titre qui m'en ait pû rendre ſçauant; c'eſt ſans doute neaumoins que Gilbert fut le dernier Comte de Prouence de cette race. Eſtiennete mere de Bertrand le ſuruéſquit de quelques ans, pendant leſquels elle s'adonna à des bonnes œuvres: & en effect, pour faire prier Dieu pour l'ame de ſon fils, elle donna à Richard Abbé du Monaſtere Sainct Victor, & à ſes Religieux, vn pré qu'elle poſſedoit au deuant des portes de la ville de Tharaſcon, pour y baſtir vne Egliſe ſous le titre Sainct Nicolas. Cette donation fut confirmée par le Pape Vrbain II. lors qu'il vint en France pour aſſembler le Concile de Clermond en Auuergne, où la Croiſade fut reſoluë pour le recouurement de la Terre Saincte. Ce grand Pontife apres vne action ſi glorieuſe s'en retournant en Italie en l'an 1096. & repaſſant par la Prouence, à la priere de la Comteſſe Eſtiennete ſe tranſporta ſur le lieu où cette Egliſe deuoit eſtre baſtie: & en preſence de trois Cardinaux, des Abbez des Monaſteres Sainct Victor & Sainct Pierre de Montmajour, & d'vn grand nombre de peuple, arroſa le lieu d'eau ſacrée, le benit de ſa propre main, & y érigea vne Croix, & conceda la pleine remiſsion de tous pechez à ceux qui exerceroient leurs liberalitez, & donneroient quel-

Ans de Ieſus-Chriſt 1096.

que chose de leurs biens pour l'édifice & construction de cette Eglise.

XXIII. Enuiron le mesme temps, ou peu apres, Raimond IV. du nom, Comte de Tholose, surnommé de Sainct Gilles, se qualifioit Marquis de Prouence, i'estime que c'estoit à cause de son ayeule la Comtesse Eme fille de Rotbold fils de Boson, qui fut mariée auec Guillaume III. Comte de Tholose, ayeul de ce Prince, & à laquelle on auoit constitué en dot quelques terres situées en Prouence; ie parleray de cela plus amplement en la genealogie des Comtes de Forcalquier. Raimond prend cette qualité dans vne donation que cet Heros fit l'an 1103. au Chasteau Pelerin en Sirie, à Richard Cardinal & Abbé du Monastere Sainct Victor, & à ses successeurs Abbez, de la moitié d'vne ville appellée Gibellet, auec les droicts seigneuriaux, & tout ce qui en dependoit. Cette ville qui auoit vne ceinture de hautes murailles, & de fortes tours, estoit asſize au riuage de la Mer entre Tripoly & Berithe. Ce Prince se porta à cette liberalité, pour reconnoistre les obligations qu'il auoit au Cardinal Richard, & de l'aveu & conseil de Guillaume Comte d'Auuergne, de Bernard Vicomte de Beziers, & d'Aicard de Marseille, ses compagnons d'armes.

Ans de Iesus-Christ 1103.



Au meſme temps que Raimond de Sainct Giles XXIV.
portoit le tiltre de Marquis de Prouence, Gilbert ſurnommé Le Bon, y regnoit en qualité de Comte. Il fut le dernier de cette famille dont nous venons de faire la genealogie : & ſi l'on peut adiouſter foy à la Charte de la fondation de la grande Egliſe de Tholon, Gilbert, qui en fut le fondateur, prend le ſurnom de Tarento; ce qui eſt vn peu extraordinaire, car aucun de ſes predeceſſeurs ne l'auoit porté : il ſe dit auſsi fils de Vdo ou Odo, que quelques-vns mettent au nombre des Comtes de Prouence : mais ie n'ay veu aucune Charte qui en faſſe mention, ſi ce n'eſt que ce fuſt le meſme Comte que Bertrand, & qu'il priſt quelquefois le nom d'Odo.

La meſme Charte que nous auons alleguée rap- XXV.
porte que Gilbert auoit fait le voyage de la Terre Saincte auec Godefroy de Boüillon, qui luy donna

quantité de sainctes reliques. Gilbert eut pour femme Tiburge fille & heritiere de Thibaud Comte de Rhodez & de Giuaudan, qui luy porta en dot ces deux Comtez. Il eut d'elle deux filles, à sçauoir Faitide & Douce. Faitide fut mariée auec Idelphons Comte de Tholose, & Douce à Raimond Berenguier Comte de Barcelonne; i'ay veu neantmoins d'anciens memoires dans les Archiues de la ville de Marseille, qui auoient esté tirez du Thresor de la Chambre des Comptes de Prouence, par lesquels il estoit porté que Gilbert n'auoit laissé autre fille que Douce; ce qui se trouue confirmé par d'autres qui ont esté extraits des Archiues de Nice. Mais comme presque tous ceux qui ont escrit deuant moy tiennent constamment que Gilbert laissa les deux filles que nous auons nommées, ie ne leur sçaurois contredire. Tant y a que Gilbert mourut l'an 1112. Et au rapport de Cattel, qui allegue vn manuscrit tiré aussi de la Chambre des Comptes de Prouence, ce Prince fut non seulement Comte de Prouence, mais encore de Rhodez, de Giuaudan, de Piedmont, & de Nice. Zurita l'appelle Comte de Prouence & d'Amilian.

Ans de Iesus-Christ 1112.

III. E magno Chartario S. Victoris Massiliensis. *In nomine sanctæ & indiuiduæ Trinitatis. Notum sit omnibus Sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus præsentibus, perpetuis atque futuris: qualiter veniens Honoratus Massiliensis Ecclesiæ æquissimus Præsul, in Arelate ciuitate publicè in conspectu Bosonis Comitis filii Rotboldi quondam, atque in præsentia omnium virorum Arelatensium, Judicumque ac*

Principum,

Principum, ſcilicet omnibus, his nominibus, Rainoardo Iudice, Lamberto Iudice, Pontio Vice-Comite, Arnulpho, Roſtagno, Archimberto, Bonifacio, Rayamberto, Wioberto, Ingelrado, Wicheranno, Taſsilone, Dauid, Amalrico, Pontio, Widone, Walchando, Hildoardo, cæterorumque omnium hominū aſpectum præueniens deprecatus eſt ſuprà memoratum Comitem, vt res ſanctæ Dei Genitricis Mariæ, Sanctique Victoris Chriſti Martyris, quæ prænominatus Comes iniuſtè detinebat, ſecundùm quod iuſtum eſſe videbatur concedere debuiſſet: requirentes autem Iudices præfati apud ſupradictū Pontificem, & omnes memorati Principes, vt ea quæ petebat ſcilicet, & dicebat vera eſſe, probarentur. Intereà namque Epiſcopus ſciens, & benè cognitores ac teſtes fideles adhibens, voluit ſecundùm ius Romanæ Eccleſiæ, ea quæ dicebat confirmare & veraciter affirmare iurando. Cùm autem præfatus Comes hoc quod Epiſcopus quærebat verum ac iuſtum eſſe cognouit, ſacramentum iurandi ei condonauit; & res Eccleſiæ prædictæ pro amore Dei, & ſanctæ intemeratæ Virginis Mariæ, Chriſtique Martyris Victoris, conceſsit, atque perpetualiter poſſidendo tradidit. Conſiſtunt autem ſupradictæ res in pago Maſsilienſi ſuper fluuium Weunæ, in locis his nominibus deſignatis, Romagna, Liguſpinis, Trabias, hæc omnia quæ ad ſupradictam Eccleſiam pertinere videbantur præfatus iam Comes, ſicut ſuprà inſertum eſt, reddidit atque conceſsit. Placuit itaque rogante Domino Honorato iam prædicto Præſule, & Comite excellentiſsimo, hanc notitiam diffinitionis, conſentiente eius filio Rotboldo, & fratre eius Willelmo Comite, atque conciliantibus Arelatenſium Principibus, ne fortuito, quod minimè credimus, euentu, vllo vnquam tempore hæc notitia ceſsionis à nullo auſu temerario

quiret fieri irrita. Si quis autem ſanè tantæ temeritatis præſumptor repertus fuerit, in perpetuum non obtineat quod nequitia requirit, ſed iram omnipotentis Dei penitùs incurrat, & poſtremam inferat precatio ſanctæ glorioſiſsimæque Dei Genitricis Mariæ, ſententiæ quoque Chriſti Martyris Victoris, ac deinde omnium Sanctorum maledictionem .... efficiatur particeps cum iniquis omnibus, ſocieturque in Baratro .... cremandus par quoque Iudæ Scariothi qui Dominum tradidit .... definitionis notitiam firmam cum damnationis eius vinculo perpetualiter pereat. Anno igitur Incarnationis Dominicæ DCCCCXXXXIV. indictione VII. menſe Martij, regnante Rodulpho Rege Alamanorum ſeu Prouinciarum, ego Comes Boſo hanc notitiam conceſsionis ſcribi, & manu mea roborari curaui, Lambertus Judex firmauit, Pontius firmauit, Bonifacius firmauit, Roſtagnus firmauit, VVicheranus firmauit, Rayambertus firmauit, Hildoardus firmauit, Arnulphus firmauit, Ingelradus firmauit, VVido firmauit.

IV. Ex Chartario Cluniacenſi. *Conradus Rex confirmat Clunienſi Monaſterio Abbatiam Sancti Amantij cum appendicijs ſuis ſitam in Comitatu Tricaſtino, petente Boſone Comite, VII. Kal. Octobris anno regni ſui XXI. Incarnationis 958.*

Ex Chartario Montis-Majoris. *Ego Bencius, & vxor ſua Ayburga, dono Monaſterio Monte-Majore ſito, pro ſeniore meo Boſone, & vxore ſua, de rebus proprietatis meæ, quæ eſt in pago Aquenſe ſuperiore ad Caſtrum, qui dicitur Anſoiſe, hoc eſt manſo vno cum omnibus appendicijs ſuis, &c. Facta donatione iſta in Arelate Ciuitate publicè in menſe Maij anno XXIV.*

regnante Conrado Rege Alamannorum vel Prouinciarum, &c. Bencius & vxor sua Ayburga, &c. Boso Comes & vxor sua Constantia firmauerunt, illorum filij similiter, Willelmus Comes, Rotbaldus Comes, Poncius iuuenis firmauit, Berengarius Iudex, Boso firm. Ingilrannus firm. Dodo firm. Fulcoara firm. &c.

VII. Ex Authentico Rubeo Foroiuliensis Ecclesiæ, fol. 125. & ex libro Genealogiæ Grimaldæ gentis. *In nomine Domini, amen. Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines, sed tunc præcipuè viris spectabilibus gloria retributionis ad easdem stimulos adjungit, cùm ea sibi obueniunt loca, in quibus vires corporis & animi tentatæ, excellentia de inimicis trophea reportauerunt. Cùm itaque Giballinus* de *Grimaldis, vir magni cordis, & egregiæ magnificentiæ, nostris in omnibus contra Agarenos & Mauros siue Sarracenos assistens agressionibus, inuasionibus, fugationibus, & periculis, sinum maris Gambracium, qui communiter riuus Sancti Torpetis appellatur, propria virtute, ab eisdem Agarenis & Mauris siue Sarracenis abstulerit, eiusque tale facinus peculiari Principis munificentia recognosci debuerit.* Nos *Guillelmus Comes, Bosonis & Folcoaræ filius, in Arelate ciuitate consistentes, & ijsdem attendentes, consentientibus Adalaïxia coniuge nostra, & Guillelmo filio nostro, Annone Archiepiscopo, Rainoardo iudice, Riquelino, Hildoardo, Pontio de Alauzone, Fulcone, Widone, Ingelrado, & alijs* Nobilibus, *præfato Giballino* de *Grimaldis præfatum sinum maris Gambracium, qui communiter riuus Sancti Torpetis appellatur, cum toto tractu & circuitu damus, donamus, & ad possidendum integrum, & deffendendum contra Agarenos & Mauros, siue Sarracenos, tradimus,*

ſoli Eccleſiæ Foroiulienſi ſeu eius Epiſcopo ſaluis dimiſſis iuribus Epiſcopalibus. Si quis autem dicto Giballino de Grimaldis potenti viro, in hac donatione contradixerit, indignationis noſtræ pœnam incurrat, & inſuper cum Core, Datan & Abiron in profundum abſorbeatur. Anno igitur Incarnationis Dominicæ DCCCCLXXX. *indictione* X. *menſe Septembris, regnante Conrado Rege Alamannorum ſeu Prouinciarum; Ego Comes Guillelmus hanc notitiam donationis ſcribi, & manu mea roborari curaui. Adalaixia Comitiſſa firmauit, Guillelmus Comes firmauit, Anno Arch. firm. Rainoardus firm. Riquelinus firm. Hildoardus firm. Pontius de Alauz. Fulco firm. Wido firm. Ingelradus firm. & alij firmauerunt; Bonifacius ſcripſit & firmauit.*

VIII. *In nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti, amen. Riculfus Forojulienſis Epiſcopus, in villa Manoaſca ante præſentiam Domini Willelmi Prouinciæ Comitis, & genibus eius peruolutus, rogauit eum vt Eccleſiam Sanctæ Mariæ Sanctique Leoncij honori dicatam, non pateretur eſſe inhonoratam: namque ciuitas Forojulienſis, in qua ipſa Eccleſia eſt, acerbitate Sarracenorum deſtructa, atque in ſolitudinem fuit reducta, habitatoreſque eius interfecti, ſeu timore longiùs fuerunt effugati; non ſupereſt aliquis qui ſciat, vt prædia, vt poſſeſſiones quæ præfatæ Eccleſiæ ſuccedere debeant; non ſunt chartarum paginæ, deſunt regalia præcepta, priuilegia quoque, ſeu alia teſtimonia, aut vetuſtate conſumpta, aut igne perierunt, nihil aliud niſi tantùm ſolo Epiſcopatus nomine permanente. Igitur nunc, inclite Comes, tibi eſt à Domino facultas conceſſa vt expelleres Agarenos à priſtinis finibus, exhibe ei munus acceptum, in reddendo Sāctæ Mariæ Sanctoq; Leoncio prædia ſua iuſtè, quæ perdidit injuſtè: dignum namque eſt vt ipſum in Eccle-*

siæ suæ Matris nomine dedicatæ honores à quo accepisti, & cæteros qui ante fuerunt in expulsione Paganorum, præcelleres. Commotus namque his & multis alijs precibus præfatus Princeps respectum Episcopo dedit, quousque cum vxore & Iudicibus cæterisque fratribus suis, inueniret quid de hac re facere debuisset. Expleto autem respectu venit in Arelate ciuitate prædictus Episcopus ante præsentiam eius, & requisiuit ipsius voluntatem. Ipse verò Princeps consilium ad suam cõiugem vt ad iudices suos Aldebertũ atque Adalemum, nec non & ad cæteros fideles suos qui ibi aderant, quæsiuit quid de hac causa agi oporteret: illi verò timorem Domini habentes, tale ei consilium dederunt, vt præter hæreditatem quam Ecclesia prædicta, ibidem antiquitùs habuit, seu propter hoc quod ipse Episcopus post expulsionem Paganorum primus nescire cœpit, ipsam ciuitatem, vnam medictatem de omnibus quæ in circuitu eiusdem ciuitatis adjacent redderet vel donaret. Ego, inquit, Willelmus Comes & vxor mea Adalaix, &c. Reddo atque concedo vnam medietatem de ipsa ciuitate Forojuliensi, vel de terra in circuitu eiusdẽ ciuitatis adjacente, culta & inculta, & de portu, seu de omnibus censuris quæ ex ipso exeunt vel exire debent, & de piscatorijs & dacibus quidquid dici aut nominari potest, quæ ad vsus dominorum prædicti loci exeunt, hodie vel in antea exire debent, siue de villa Pogito, S. Mariæ Sanctoque Leoncio, necnon & Episcopo Riculfo, successoribusque eius, in perpetuum vt teneant & possideant absque contrarietate personæ; consortes, de vno latere mare magnum, de alio latere Castrum Gorgia, montem Mercori, de vno fronte flumen Cyagnæ, de alio verò fronte riuum Blaneto, & flumen Argentum, vsque in iam dicto mare, ac si qui alij siue consortes quidquid infra his terminationibus continetur tàm inquisita quàm inqui-

renda, tàm rustica tàm & vrbana, post in pratis, in pascuis, in siluis, in garricis, in arboribus pomiferis vel impomiferis, vt molinis seu molinarijs, in aquis aquarumque deductibus earum omnibus: reddo vel concedo prædictæ Ecclesiæ vnam medietatem iure perpetuo, decimum quoque ab integro. Sanè si quis, Nos, aut hæredes nostri, vel vlla opposita persona, qui contra hanc redditionem seu guirpitionem ire, agere vel irrumpere voluerit, non valeat vindicare quod repetit, sed ponat illi cui litem intulerit auri optimi libras decem, & in antea possessio, guirpitio, vel redditio obstet. Cessio in Arelate Ciuitate publicè pridie Nonas Martij, anno .... regnante Conrado, indictione ....

✠ *signum Willelmi Comitis, qui hanc notitiam scribere, & testes subfirmare præceperunt, manu ille firmat.* ⊕ *Rotbaldus Comes voluit.* ℟. *sign. Willelmus Vicecomes* ℟. *Poncius maior.* ℟. *sign. Leydratus.* ℟. *sign. Cauallerius.* ℟. *sign. Inguirranus.* ℟. *sign. Vgo.* ℟. *sign. Autricus.* ℟. *sign.*

IX. Ex Archiuis Montis-Maioris sacrosanctæ Dei Ecclesiæ, quæ constructa esse videtur in honore .... S. Petri, & Cœnobio Monte-Maiore. *Willelmus Comes & coniux mea Arsindis cedimus res quæ sunt sitæ in Regno Prouinciæ in Pago Aquensi villam quæ dicitur Pertusum, quidquid ad hanc villam pertinere dinoscitur .... quæ mihi ex donatione Ingilrani Episcopi & fratris sui Nouilongi legibus obuenit. Facta cartula ista in mense Junij, regnante Conrado Rege, anno* XIII. *f. VVillelmus inclytus Comes & vxor sua Arsindis, qui hanc donationis chartam fieri iusserunt, &c. Poncius maior firm. VVillelmus firm. &c.*

Ex Chartario Cluniacensi. *Leodegarius Monachus Cluniacensis in villa Sarrianis, quam VVillelmus quondam Dux, & Prouinciæ Pater Patriæ, Monasterio Cluniensi è loco in quo se sepeliri rogauit, & Maiolo Abbati adhuc viuenti viuens delegauit, & moriens donando attribuit, Ecclesiam construere studuit, & eam consecrare rogauit Ragimbaldum Arelatensem Archiepiscopum.*

Ex eodem Chartario. *VVillelmus Comes donat Cluniensi Monasterio ex rebus quas Abbas Maiolus & Clunienses Fratres ei dederant ad vitam suam, Valenciolam cum Ecclesia Sancti Maximi, sitam in Pago Regense in agro Variacense. f. VVillelmus Comes, Adalaïx Comitissa, VVillelmus filius eius, Rotbaldus Comes.*

X. Ex Archiuio Virginum Sancti Cæsarij Arel. & ex Petro Saxio in Pontific. Arel. *In nomine Patris, & Filij, & Spiritus Sancti. Anno Incarnationis Jesu Christi Domini DCDXCII. Dominus Princeps & Marchio istius Prouinciæ bonæ indolis VVillelmus, coniuge sua nomine Adalaïx, & filio suo nomine VVillelmo, veniens in Monasterio Virginum infra muros .... in honore Sancti Ioannis Baptistæ, cum reliquis Ecclesijs Sancti Petri .... scilicet in die qua ordinauit Dominam Abbatissam .... quoque sacræ Virgines simul obnixæ petierunt illi Domino .... quòd iuuamen præstaret, & ex villis quas Domnus Cæsarius .... illas eis redderet, qui libenti animo promisit se facturum. Consilio autem .... Ecclesiam Sanctæ Mariæ, quæ est fundata in loco maritimo, vbi nuncupatur .... reædificandi, locum scilicet .... & animæ suæ, & coniugi eius, & vt Dominus saluaret eis*

prolem, qui & ipse illic affuit, & simul eam illis reddidit. Si quis verò, quod absit, ea repetere voluerit, & auferre à loco supradicto, non valeat vendicare quod repetit, sed excommunicatus remaneat à Domino scilicet omnipotenti, & omnium simul Sanctorum, maledictus in æternum, nisi ad satisfactionem venerit, & ea reliquerit, & amplius reddiderit.

Factum hoc testamentum in ipso Monasterio per præceptum Domini Willelmi Principis, consentiente coniuge eius, simul cum filio, in præsenti adstante Domno Annone Archiepiscopo, qui voluerunt & firmauerunt simul cum Canonicis. Domnus Rotbaldus Comes voluit atque firmauit, Stephanus Episcopus f. Fragico f. Pontius f. Maiolus f. Vigo f. Pontius Episcopus f. Alius Pontius Archiepiscopus f. Vdolricus Episcop. f. Willelmus Vicecomes f. Caballerius f. Vmbertus f. Aycardus f. Theubaldus f. Laldradus f. Roquelinus f. Willelmus Comes filius Rotbaldi & vxor sua Aduleia, Willelmus Comes Tholosanus, & vxor sua Ema f. Bertrandus & Fulco fratres firmauerunt, VVillelmus Vicecomes f. Franco f. Theubaldus f. Ancelius Presb. f. Matfredus f. Lambertus f. Arelas Presb. f. Marcellinus f. Durantus f. Pacio f. Ingoald. f. Ingilras f. Odilus f. Azemb. f. Gaufred. f.

E magno Chartario Sancti Victoris Massiliensis *fol. 146. Ego VVillelmus Comes Tolosanus & vxor mea Ema, &c. facimus donationem omnipotēti Domino & Sācto Victori suo Martyri, eius Monasterio & Abbatibus ac Monachis ibidem Deo seruientibus, de vno Manso qui est in Comitatu Sisterico in villa quam vocant Manoasca, quem excolit homo nomine Gratianus, &c. Facta donatio ista anno Incarnationis Dominicæ 1024. indict. 7. regnante Rodulfo*

Rege Alamannorum. Signum ego Willelmus Comes, & vxor mea Ema, qui hanc cartam fieri iussimus.

XII. Ex eod. Chartario, fol. 145. *Ego Willelmus Comes Prouinciæ, coniuxque mea Giberga, vnà cum filio nostro nomine Willelmo, pro nostrarum omnium animarum redemptione, simulque pro sanctissima Omnipotentis Dei promissione, quâ inter cætera dulcissimæ suæ admonitionis verba aït,* date & dabitur vobis; *& alibi,* date eleemosinam, & ecce omnia munda sunt vobis, & sicut aqua extinguit ignem, ita eleemosina extinguit peccatum. *Prouidentes siquidem nobis, dùm satis fragili circumdati degemus carne, quod prodest in futuro, ac valere possit nobis, offerimus atque donamus Omnipotenti Deo, qui nobis dedit omnia quæ habemus, de ipsis suis donis aliquid in eleemosina, ac proprium alodem, Sanctoque Victori eius Martyri, & Abbati præsenti Domino Wifreto, omnibusque Monachis tàm præsentibus quàm futuris. Est autem prædicta donatio in Comitatu Sisterico intra terminos de villa quæ dicitur Manuasca, id est Ecclesiam Sancti Martini, quæ sita est non longè à fluuio Durentiæ. Facta donatio hæc anno Incarnationis Dominicæ* 1013. *indict.* 11. *Ego Willelmus Comes Prouinciæ annuente Domino, hanc donationem feci, & Domina Giberga inclyta Comitissa, Dominus Willelmus eorum præclara soboles, firmauerunt, Guillelmus Vicecomes firmauit, Fulco frater eius firmauit, Accelena & Odilla firmauerunt.*

Ex Archiuis Montis Maioris, Ecclesiæ S. Petri in loco qui dicitur Môs Maior. *Ego Adalaix Comitissa, & filius meus Willelmus Comes, & filia mea Constantia, donamus in terminis de vallibus, quæ nominatur Ollieria, quantum ibi Otbertus miles tenet. Facta est ista donatio in mense*

H

Augusto, regnante Rodulfo Rege, indict. XIV. S. Adalaix Comitissæ, & filij sui Willelmi Comitis, & filiæ suæ Constantiæ, qui hanc cartam, & Othertus voluit & consensit.

XIV. E magno Chartario S. Victoris, fol. 142. vers. *Ego Adalaix illustrissima Comitissa, mater Willelmi quondam Prouinciæ Comitis, & ego Gereberga æquè Comitissa, eiusdem Principis olim vxor, vnà cum consensu filiorum, optimatumque nostrorum, pro remedio animæ eiusdem Principis facimus donationem Omnipotenti Domino, ac Sancto Victori Martyri, eiusque Monasterio, de villa quadam quæ vocatur Septem Fontes, quæ sita est in pago Prouinciæ in Comitatu Regensi. Facta donatio hæc anno Incarnationis Dominicæ* 1018. *indict.* 1. *regnante Rodulfo Rege Alamannorum seu Prouinciæ. Ego Adalaix, ego Giberga, vnà cum filijs & nepotibus, illam donationem firmauimus, VVillelmus filius VVillelmi Comitis f. Fulco frater eius f. Gosfredus frater eius f.*

Ex eodem, fol. 146. *Ego Geriberga Comitissa, cum consensu filiorum optimatumque nostrorum, & propter remedium animæ senioris mei Guillelmi Comitis Prouinciæ, & meæ, filiorumque nostrorum, quorum hæc sunt nomina, VVillelmus, Fulco, Iosredus, facio hanc cartam eleemosinariam Omnipotenti Domino, & Sancto Victori suo Martyri, de duobus mansibus qui sunt in Comitatu Sisterico, in villa quam vocant Manoasca. Facta hæc donatio anno Incarnationis Dominicæ* 1018.

Ex eodem, fol. 151. vers. *Ego Geraldus gratia Dei Gisistericensis Episcopus, consilio & voluntate Domini VVillelmi Bertranni Comitis Prouinciæ, & Comitissæ suæ vxoris, Domini etiam Berengarij filij Berengarij maioris,*

Vicecomitis Sigistericensis, suæque mulieris Accelenæ, dono Ecclesiam Principis Apostolorum Petri, quæ dicitur Fontelaneæ, omnipotenti Domino, ac Sancto Victori Martyri. Facta hæc donatio anno Jncarnationis Dominicæ 1035.

XVI. Ex eodem, fol. 152. vers. *Ego VVillelmus Comes Prouinciæ, & vxor mea nomine Lucia, pro redemptione animæ patris mei, atque pro salute animæ meæ, parentumque meorum, facio hanc donationem eleemosinariam, omnipotenti Deo, & Sancto Victori eius Martyri, Monasterij Massiliensis, vnum videlicet Mansum ab integro, quem excolit homo nomine Jsmeraudus, in villa* Ausomnis *in Comitatu Sisterico, &c. Facta donatio anno ab Incarnato Domino* 1030. *indict. X. regnante Rodulfo Alamannorum Rege seu Prouinciæ. Ego VVillelmus Comes hanc cartam scribi mandaui, & manu propria firmaui, testibusque subnixis firmare rogaui, Pontius Comes filius Tolosani f. Bertrannus frater eius firmauit.*

XVII. Ex eod. fol. 106. *Ego Bertrannus miseratione Dei omnipotētis Comes vel Gubernator Prouinciæ regionis, dono duos Mansos Sancto Victori almo Martyri, & Monasterio Massiliensi, propter malum quod ego feci cum meo hoste in obedientia Sancti Victoris, quæ est iuxta villam Marignanæ: vnus Mansus est in villa Petrafoco, alius in villa Forcalquerio, &c. Scripta est carta in Monasterio Massiliensi Sancti Victoris, in mense Augusti, sub die Sabbati, anno ab Incarnatione Domini* 1031. *indict.* 14. *regnante Rodulfo Rege Alamannorum seu Prouinciæ.*

Ex Chartario Cluniacensi. *VVillelmus nobilissimus Comes, & Lucia vxor eius, reddunt Cluniaco vbi præest D. Odilo Abbas hæreditatem S. Maioli, scilicet*

Diliadam, & septem fontes, in Episcopatu Regensi sitam. Actum apud Podiolinum Monasterium, anno Incarn. 1036. *indict.* 5.

Ex Chartario Sancti Victoris, fol. 148. vers. *Ego Bertrannus authore Deo Marchio siue Comes Prouinciæ, Ecclesiam Sancti Primasij, cum Burgo & terris quæ sunt meæ possessionis, reddo ac dono omnipotenti Domino, ac Sancto Victori Martyri, eiusque Monasterio. Facta hæc donatio anno Incarnationis Dominicæ* 1044. *indict.* 12. *Henrico Rege regnante. Bertrannus Marchio siue Comes firmauit, Rayambaldus Arelatensis Archiepiscopus f. Hismodo Ebredunensis Archiepiscopus f. Petrus Archiepiscopus Aquensis f. Stephanus Episcopus Aptensis f. Franco Episcopus Carpentoratensis f. Petrus Episcopus Vasensis f. Vdulricus Tricastensis Episcopus f. Geraldus Episcopus Gisistericensis f. Berengarius Vicecomes f. Ego Willelmus, & ego Gosfredus, Comites siue Marchiones Prouinciæ, filij præfati Bertranni.*

XIX. Ex Chartario Cluniacensi. *Berengarius, & Giberga vxor eius, & eorum filij, cum consensu Canonicorum Auennicæ Ciuitatis, dant Sancto Petro Cluniacensi Ecclesiam S. Trinitatis Castri Pontis Sorgiæ, cum decimis, & alijs, in territorio Auennicensi, Willelmus Comes Prouincialis, & eius frater Iofredus, item Rostagnus, Willelmus, & Leodegarius, Vicecomites. Anno Incarnat.* 1063. *indict.* I. *XVI. Kal. Martij.*

Ex Archiuis Montis-Maioris. *Ego Bertrannus Comes, Ecclesiæ S. Mariæ & S. Petri in Cœnobio qui Mons-Maior vocatur, dono aliquid de meo honore, &c. Facta cartula ista IX. Kal. Maij anno* 1040. *Bertrannus Comes, qui hanc donat. cartulam scribere fecit, libentissimè*

dedit, Eldeiarda Ebesa vxor illius firm. Iofredus Comes firm. Vgo de Baltio firm.

Ex ijsdem. *Guirpitionem fecerunt Guillelmus & filij sui in manu Dodoni fratris sui, & filiorum suorum, de Monasterio Conres in præsentia Amalrici ipsius loci Præpositi, & Monachi Montis-Maioris, vbi Rotlannus dominari videtur, cæterorumque fidelium Laïcorum, Bertranni scilicet Vendacensis Comitis, Petri Bastoni, Amelij fratris sui.*

XX. E magno Chartario S. Victoris, fol. 48. *Ego Gaufredus Marchio siue Comes Prouinciæ, & vxor mea Stephania, & filius meus Bertrannus, donamus & reddimus Domino Deo, & Sanctæ Mariæ, & Sancto Victori Martyri, terram quæ est in Rubiniano, vnam Condaminam videlicet, quam dedit Auus meus Willelmus Marchio siue Comes Prouinciæ, & Auia mea Adalaix Comitissa, cuidam homini, Hugoni videlicet Blauiæ, &c.*

Ex eod. f. 42. *Ego Godfredus Comes Prouinciæ, & vxor mea nomine Stephania, & filius meus Bertrannus, donamus Domino Deo, Sanctoque Victori, de alode nostro duas pecias de terris in Tripontio subter Ecclesiam Sãcti Iuliani. Facta hæc donatio anno ab Incarnatione Domini* 1055.

XXI. Ex Arch. Montis Maioris S. Mariæ, S. Petri Apostoli, Monasterio qui vocatur Mons-Maior, in qua Congregatione videtur consedere Abbas Rotlanus. *Ego Gotfredus Comes, & vxor mea Stephania, & filius meus Bertrannus, concedimus aliquid de rebus mei patrimonij. Sunt autem ipsæ res in Comitatu Arelatense in montibus qui coniuncti sunt Monasterio, videlicet piscatores, cum omni censu piscium, quod mihi facere debent, qui in villa manent Cotignauicis, vel in villa Sancti Victo-*

ris, aut in cunctis montibus qui circumcincti sunt aqua, & inde 40. solidos accipio. Facta donatio ista anno 1059. XV. Kal. Martij, in Arelate Ciuitate publicè. ſ. Gotfredi Comitis, qui hanc donationem, &c. Stephania Comitiſſa firm. Bertrannus filius eorum firm. &c.

Ex iiſdem. *Ego Stephania Comitiſſa, & filius meus Comes Bertrannus, Eccleſiæ S. Mariæ & S. Petri fundatæ in loco qui Mons-Maior veneratur, vbi Rotlanus Abbas dominari videtur, cedimus aliquid de hæreditate noſtra, & Domini mei, qui quondam fuit, Comitis Gaufredi. Sunt autem ipſæ res in Epiſcopatu Auenionenſe, in territorio & in villa quæ dicitur Laureata, Condamina quæ vulgariter dicitur Comitalis, &c. Facta Charta iſta anno 1063. indict. 1.*

Ex Baronio, anno 1081. n. 33. *Ego Bertrandus Dei gratia Comes Prouinciæ, pro remiſsione peccatorum meorum & parentum meorum, offero, concedo, dono omnem honorem meum, quantùm ad me iure parentum pertinet, omnipotenti Deo, & Sanctis Apoſtolis Petro & Paulo, & Domino meo Gregorio Papæ, & omnibus ſucceſſoribus ſuis; ita vt quidquid placuerit deinceps Domino Papæ Gregorio de me, & de toto honore meo, ſine vllo contradicto faciat. Eccleſias autem omnes quæ in mea poteſtate ſunt præfato Domino meo Gregorio Papæ omninò dimitto, & omnibus ſucceſſoribus ſuis, & ordinandas eas iuſtè & ſecundùm Deum pro poſſe meo fideliter adiuuabo.*

Ex Chartario Arelatenſi fol. 126. & ex Petro Saxio. *Ego Bertrandus Comes, & mater mea Stephania, ſimulque coniux mea Mathildis, pro remiſsione peccatorum noſtrorum reddimus liberè & abſolutè Sanctæ Dei Genitrici Virgini Mariæ de Rads, cum omnibus*

ſuis appendicijs, S. Stephano & S. Trophimo, nec non Canonicis ſedis eorumdem Deo ſeruientibus, vt poſthac ab integro poſsideant, & in nullo eorum quod fauere voluerint reſiſtamus: propterea accipimus de rebus Canonicorum C C C. videlicet ſolidos, quatenùs ſi quilibet rem à nobis redditam impedire vel inquietare tentauerit, Nos Canonicis ſuprà iam prænotatis adiutores exiſtamus, ſanè ſi quis, Nos, aut vlla oppoſita perſona, frangere aut irrumpere voluerit, non valeat vendicare quod tentauerit. Bertrannus Comes, qui hanc cartam ſcribere iuſsit, manu propria firmauit, & teſtes firmare rogauit, Stephania mater eius firm. Mathildis coniux eius firm.

E magno Chartario Sancti Victoris Maſsilienſis, fol. 55. *Eccleſiaſtica traditio, & venerabilium legum ſanxit authoritas, vt quod Religionis augmentum in ſanctam* Eccleſiam *ſalubriter diſponitur, per ſcripturæ munimentum ad futurorum memoriam ſagaciter tranſmittatur. Quapropter cunctis fidelibus præſentibus & futuris notum fieri volumus, quòd Venerabilis Papa Vrbanus anno Jncarnationis Dominicæ 1096. ſui autem Pontificatus octauo, indict. 3. 30. Idus Septembris, per Caſtrum Taraſconem tranſiens, habuit ibique prædiolum, quod ante portas Caſtri Stephania, cognomento Dulcis, Comitiſſa, pro anima filij ſui Bertranni Comitis, & proceres atque incolæ iam dicti Caſtri pro ſalute animæ ſuæ, Beato Victori Martyri, Maſsilienſis Monaſterij, nec non Venerabili Ricardo Abbati, & ſucceſſoribus eius, ad conſtruendam Eccleſiam & cimeterium in perpetuum ius poſsidendum contulerat, ſuæ authoritatis largitione confirmauit, ibique eſſe Monaſterium atque cimeterium in honorem Beati Nicolai fieri præcepit.*

XXIV. Ex eod. Chartario, f. 185. *In nomine ſanctæ*

& indiuiduæ Trinitatis. Ego Raimundus Dei gratia Sancti Egidij Comes, & Prouinciæ Marchio Princeps, authore Deo, auxiliante Militiæ Christianæ in Hierosolimitano itinere; considerans peccatorum meorum immanitatem, atque paruissimæ quæ mecum Christianitatis præ diuersis excessibus imbecillitatem, instante, etiam omnibus modis inquirente labores quosque suos, & sollicitudinem in meo seruitio expendente, Domino Ricardo sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinali, & Massiliensi Abbate, dono & concedo vnigenito Dei filio, eiusque Venerabili Matri Mariæ, nec non pretiosis Martyribus Victori & Socijs eius, alijsque, quorum Reliquiæ apud honorabile Monasterium Massiliense in Christo requiescunt, medietatem Ciuitatis vocatæ Gibellet, quæ etiam in littore magni maris, altis muris firmisque turribus munita, inter Tripolim & Beritum sita est, & omnium ad eius mare & terram pertinentium, videlicet in Ecclesijs, villis, Castellis, casalibus, terris cultis & incultis. Ego Raimundus gratia Dei Comes immutabili donatione confirmo & corroboro Domino Deo, prædictisque Sanctis, ac Monasterio, præsenti quoque eiusdem loci Abbati Ricardo, vel illius Monachis, & iam præsentibus & futuris. Hoc autem feci venerabilibus Commilitonibus meis consulentibus, imò comitantibus, VVillelmo scilicet Aruernensi Comite, Biterrensi verò Vicecomite Bernardo, Reuerendissimo denique Aicardo Massiliensi, Berengarioque Narbonensi. Facta carta donat. huius anno ab Incarn. Domini 1103. mense Ian. sub die 26. Cal. Febr. Luna & indict. 11. in Castello quod appellatur Mons Peregrinus, & est ante portam Tripolensem constitutum, regnante etiam in Francia Rege Philippo, Epacta 15. concurrente 110. Raimundus Comes firmat sign. Bernardus Vicecomes firmat signum, Aicardus firmat sign.

Berengarius Narbonensis f. signum, Willelmus Vgonis f. signum, Petrus Episcopus Glandensis f. signum, Arbertus S. Enrardi Abbas f. signum, Pontius Grillonensis f. signum, Willelmus Petri f. signum, Berengarius Willelmus f. sign. Aicfredus f. signum.

XXVI. Ex Archiuis Ecclesiæ Tolonensis. *Nos Gilbertus de Tarento, filius Ado, Dei gratia Comes Prouinciæ, motus deuotione, & Fide Catholica, ordinamus & constituimus fundationem Ecclesiæ in hac vrbe Toloni, sub titulo Beatæ Mariæ de Sede, propter memoriam de euentu nostro in dictam vrbem cum nostra coniuge Domina Tiburgia, filia Domini Thibaudi Comitis Rhodij & Giuaudani, & propter recuperationem habitantium & ciuium dictæ nostræ Ciuitatis. Item ordinamus & statuimus quòd in dicta Ecclesia remissæ sint Reliquiæ venerabilium Sanctorum, quæ per Nos vltra mare translatæ fuerunt. Et primò ego Gilbertus de Tarento Comes Prouinciæ, pro remissione peccatorum meorum, ad honorem Dei, & gloriosissimæ Virginis Mariæ, volo sit factum & constructum Scrinium ex auro & argento, in quo Scrinio volo vt remissa sit lagena sacri Lactis Beatæ Mariæ Virginis, cum quadam parte ex vestimentis suis, cum parte Lapidum sui Sepulchri de Lapidibus Sepulchri Domini Iesu Christi, qui dati nobis fuerunt ex parte Domini Thibaudi Comitis Ruthenæ & Giuaudani, patris verò amicæ nostræ coniugis Tiburgiæ. Sunt verò aliæ quæ propter remunerationem belli erga Paganos facti Ierusalem à Rege Godefreo Nobis datæ sunt, cum multis alijs quas in alias partes transmisimus.*

CHAPITRE III.

Genealogie des Comtes de Prouence de la seconde race.

I. Les Comtes de Barcelonne & de Tholose partagent la Prouence. II. Si leurs femmes estoient sœurs, ou seulement proches parentes. III. Pierre de Bruis seme son heresie en Prouence. IV. Mort de Raimond Berenguier Comte de Prouence. S'il est vray qu'il eut vn fils appellé Gilbert, auquel il fit legat de la Prouence. V. Preuues que Gilbert est vn Comte supposé. VI. Femme & enfans de Gilbert, selon quelques Autheurs. VII. Guerre en Prouence entre les Princes de Baux & le Comte Berenguier Raimond. Son decez. VIII. Le Comte de Barcelonne prend la direction de la Prouence durant le bas âge de son néueu. Tresves & paix en Prouence. IX. Conditions du traicté de paix d'entre le Comte de Prouence & les Princes de Baux. X. Qui enfraignent ce traicté, & font encore la guerre, laquelle se termine enfin en vne paix. XI. Mort de Berenguier le vieux, ses femmes, & ses enfans. Berenguier le ieune prend la direction de ses Estats. XII. Assiege la ville de Nice, & y est tué. XIII. S'il est vray que Berenguier le ieune laissa des enfans. XIV. S'il laissa vn fils nommé Alphonse. XV. Reduction de la ville de Nice. XVI. Paix entre les Comtes de Prouence & de Forcalquier. XVII. Idelphons Roy d'Arragon herite de la Prouence. XVIII. Contention entre luy & Sance son frere. XIX. Ces deux freres regnent en Prouence auec égale authorité. XX. De Huno Sancij fils de Sance. XXI. *Idelphons fait mourir l'Euesque de Frejus, & range au deuoir Boniface de Castellane. XXII. Pieuses liberalitez de Boniface de Castellane, & de sa femme. XXIII. Deceds d'Idelphons I. ses femmes & ses enfans.* XXIV. *D'Idelphons II. Comte de Prouence, de ses vertus & qualitez.* XXV. *Meurt en Sicile. Sa femme.* XXVI. *Son testament.* XXVII. *Les Genois prennent vn Fort en Prouence, mais Idelphons en a sa reuanche.* XXVIII. *La Poësie Prouençale estoit en grande estime au douziéme siécle.* XXIX. *Vers composez par l'Empereur Frederic.*

I. PRES la mort du Comte Gilbert, la Prouence, qui auoit iouy d'vne profonde paix durant la vie de ce bon Prince, se vid agitée de grandes guerres. Car les Comtes de Barcelonne & de Tolose entrerent en different, non seulement pour le partage de cet Estat, mais encore pour

Zurita. Fr. Franc. Diago de los Antiq. Comt. de Barcel. *Hist. d'Espagne de Gariuay.*

la ville de Beaucaire, & la terre d'Argence. Cette contention fut enfin terminée par vn traicté qui fut fait entr'eux, par lequel ces Princes partagerent la Prouence. Tous les Autheurs tant Prouençaux que Espagnols, parlent de cette diuision, l'original de laquelle est dans les Archiues du Roy en cette Prouince, & il y en a vne copie dans ceux de la grande Eglise d'Arles, Catel en a inseré le texte tout au long dans son histoire des Comtes de Tolose. Par cet acte il appert que le Comté de Prouence estoit alors de fort grande estenduë; car il auoit pour bornes les riuieres de Lisere, & du Rône, la mer Mediterranée, & les Alpes. Faitide eut en partage tout ce qui est enclos entre Lisere, & le Rône, la Durance, & les Alpes, auec les villes de Beaucaire, & de Valabregues, ensemble la moitié des villes d'Auignon, de Caumont, du Tor, & du pont de Sorgues. Douce eut tout ce qui est enuironné des Alpes, de la Durance, du Rône, & de la mer Mediterranée, auec l'autre moitié d'Auignon, de Caumont, du Tor, & du pont de Sorgues. Il fut conuenu par cet acte, qu'en cas que le Comte de Tolose vinst à deceder sans enfans, celuy de Barcelonne heriteroit de sa portion.

Il faut remarquer que les Comtés de Rhodez & de Giuaudan n'entrerent point en ce partage, ce qui m'oblige de croire que Faitide & Douce n'estoient pas sœurs; car si cela eust esté, il n'y a point de doute que tout l'heritage de Gilbert & de Tiburge auroit esté partagé. Et nous verrons cy-apres comme les Comtés de Rhodez & de Giuaudan furēt possedez II.

par Raimond Berenguier, qui en diſpoſa par ſon teſtament. Si bien que ie croy pour moy que Faitide & Douce eſtoient ſeulement parentes, mais non pas en degré ſi proche. Auſsi Bernard Eueſque de Sarragoſſe, & Zurita, eſcriuent que la ſeconde fille de Gilbert eſtoit nommée Eſtiennette, & qu'elle fut mariée à Raimond de Baux.

III. En l'année que ces deux Princes partagerent la Prouence, Pierre Bruis, qui enſeignoit, entr'autres erreurs, que le Bapteſme ne profitoit aucunemēt aux petits enfans, d'autant qu'ils eſtoient deſtituez de raiſon, & par conſequent incapables d'auoir la foy, ſema ſon hereſie dans le meſme Païs, comme il ſe collige des Epiſtres que Pierre Maurice, appellé communement, Pierre le Venerable, qui fut Abbé de Cluni, eſcriuit aux Archeueſques d'Arles & d'Ambrun, & aux Eueſques de Dyne & d'Apt. Cet Hereſiarque ayant eſté chaſſé de Prouence, paſſa le Rhoſne, & s'en alla à S. Giles, où il fut bruslé vingt ans apres qu'il eut publié ſon hereſie.



Ans de Iesus-Christ 1131. Raimond Berenguier mourut l'an 1131. apres auoir regné cinquante ans en Espagne. Ce fut l'vn des plus braues Princes que ce Païs ait porté. Il fut genereux & magnanime, & doüé de belles & excellentes parties. Texera, Tarafa, & plusieurs autres, l'appellent Raimond Arnaud Berenguier. Tous les Historiens d'Espagne ne luy donnent que deux fils ; à sçauoir, Raimond Berenguier, & Berenguier Raimond. Clapier, Nostradamus, & quelques-autres, ensemble les Memoires que i'ay, qui ont esté tirez des Archiues de la ville de Nice, luy donnent encore vn autre fils, qu'ils appellent Gilbert, auquel (disent-ils) Raimond Berenguier laissa par testament le Comté de Prouence; & luy substitua, s'il decedoit sans masles, Berenguier Raimond le dernier de ses enfans, & ses descendans masles, & à leur defaut Raimond Berenguier son fils aisné. Toutefois Fray Francisco Diago rap- IV.

liu. 2. ch. 117. *de los antiquos Condés de Barcelona.*

porte le teſtament de ce Prince, qui fut faict le 8. Iuillet 1130. & qui eſt bien different de celuy dont nous venons de parler. Car par le dernier il appert que Raimond Berenguier n'eut que deux fils, qu'il laiſſa à Raimond Berenguier l'aiſné le Comté de Barcelonne auec ſes dependances; & outre ce *los Contados de Viquo, Beſalu, Maureſa, Girona, Cerdana, Carcaſſona, y Rhodés, con ſus obiſpodos*; & à Berenguier Raimond ſon autre fils, le Comté de Prouence, *y todos los honores que en aquella tierra poſſeia y en Gaualdã y en Karlades.*

V. Cette diuerſité d'opinions met en grande perplexité & le Lecteur & ceux qui eſcriuent. Mais s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment, i'eſtime que Gilbert eſt vn Comte ſuppoſé, car outre les authoritez que i'ay alleguées, il y a, ce me ſemble, vne preuue ſi forte, qu'elle met la choſe hors de ſcrupule. C'eſt vne Charte qui eſt dans les Archiues du Monaſtere S. Honoré de Lerin, & dont le texte ſe trouue imprimé dans la Chronologie que Vincens Barral en a faicte, qu'il ne ſera pas hors de propos d'inſerer tout au long ci-deſſous. Cette Charte porte qu'en l'an 1132. qui eſtoit vn an apres la mort de Raimond Berenguier mary de Douce, Berenguier Raimond ſon fils prend la qualité de Comte de Melgueil, & celle de Marquis de Prouence; & que ſe trouuant dans le Monaſtere en plein Chapitre, en preſence de l'Abbé Fulco, & de tous les Religieux, il confirma au meſme Monaſtere la poſſeſsion & proprieté d'vn Chaſteau appellé Chaſteau Marcellin, qu'il deſchargea de tout deuoir, ſubſide, & impoſition. Il ne reſte plus rien à dire apres cela: car ſi Gilbert euſt eſté alors Comte

de Prouence, Berenguier Raimond, que nos Historiens disent auoir esté son cadet, n'auroit pas porté le titre de Marquis de Prouence à son preiudice, puis qu'il en estoit le vray Maistre, son pere en ayant disposé en sa faueur, & que ce n'estoit pas la coustume d'Espagne que les cadets portassent mesme titre que leurs aisnez; & mesmes que c'estoit faire vne action de Seigneur & de Souuerain, qui n'appartenoit qu'au vray proprietaire du Païs, que d'octroyer des priuileges au Monastere. Nonobstant toutefois ce que ie viens de dire, ie ne laisseray pas de rapporter ce que nos Historiens disent de ce Comte Gilbert, & laisseray à chacun la liberté d'en croire ce que bon luy semblera.

Vignier en sa Biblioteque historiale, sous l'an 1131. Clapier, Nostradamus, & Du Chesne, escriuent que Gilbert fut possesseur du Comté de Prouence, qu'il espousa vne Dame nommée Gilberte, de laquelle il n'eut qu'vne fille nommée Estephanete, ou Estiennete, qui espousa Raimond de Baux, que Nostradamus appelle Hugues, fils du grand Guillaume Prince d'Orange; & que de ce mariage en nasquirent quatre fils, à sçauoir, Hugues, Guillaume, Bertrand, & Gilbert de Baux. VI.

Gilbert II. Comte de Prouence mourut enuiron l'an 1140. & ne laissa autre enfant qu'Estiennete. Si bien que suiuant la substitution apposée dans le testament, que nos Historiens François disent auoir esté fait par Raimõd Berenguier son pere, de la façon que ie l'ay rapporté cy-dessus, Berenguier Raimond son troisiéme fils estoit appellé au Comté de Prouence: VII.

neantmoints Eſtiennete fille de Gilbert II. & les Princes de Baux ſes enfans, qui eſtoient grandement puiſſans, s'emparerent de cet Eſtat au prejudice de la ſubſtitution, ſouſtenans de leur appartenir comme eſtans (diſoient-ils) les plus proches & les plus habiles à ſucceder à Gilbert II. Ce qui fut le ſujet d'vne grande guerre; car Berenguier Raimond ayant mis quantité de troupes ſur pied entra en Prouence, & appella meſme à ſon ſecours, ſuyuant Zurita, Raimond Comte de Barcelonne ſon frere, qui ne manqua pas d'y aller, ſi bien que tout eſtoit en feu. Tarafa & Gariuay diſent que Berenguier Raimond y laiſſa la vie, & qu'il fut tué par les Prouençaux; Clapier eſt de ce ſentiment, & aſſeure qu'il fut tué en champ de bataille; mais Zurita eſt de contraire opinion, & rapporte que ce Prince fut tué par des voleurs, non dans la Prouence, mais au port de Melgueil. Il ne laiſſa qu'vn fils appellé Raimond Berenguier; les Autheurs ne nous apprennent pas le nom de ſa femme.

Apres



Aprés la mort de ce Prince, ſon fils qui eſtoit encore en bas âge demeura ſous la direction & ſous la conduite de Raimond Berenguier Comte de Barcelonne ſon oncle, lequel ſe mit en deuoir de recouurer tout ce que les Princes de Baux luy retenoient. En effet, il deſcendit en Prouence auec vne belle armée, & ſe fit reconnoiſtre par vne grande partie du peuple ; ce qui l'obligea de prendre le titre de Marquis, & de laiſſer à ſon neveu celuy de Comte. Quelques-vns écriuent que ces deux Princes eurent égale autorité : cependant l'oncle fit tréues pour cinq ans auec Eſtephanete, & auec les Princes de Baux ſes Enfans, qui ſur le poinct qu'elle deuoit expirer (par les perſuaſions de quelques Gentils-hommes de Prouence qui deſiroient de voir la paix & la tranquilité) iugerent tres à propos d'enuoyer leurs Ambaſſadeurs à Barcelonne, pour témoigner aux Beren- VIII.

guiers qu'ils n'auoient autre intention que de terminer tous leurs differens par vn bon accord. Les Ambassadeurs trouuerent en ces Princes toute la disposition qu'ils pouuoient desirer. Et en effet, peu apres Raimond Berenguier le ieune descendit en Prouence, & la paix fut concluë au contentement des vns & des autres.

IX. Par ce traitté il fut conuenu qu'Estiennete & ses enfans renonceroient à toutes les pretentions qu'ils auoient sur la Prouence, moyennant quoy il leur demeureroit en proprieté plusieurs Chasteaux & terres au mesme Païs, qui furent depuis appellées Bausienes, ou Baussenques, & qu'ils presteroient hommage & serment de fidelité, ce qui fut en suite accomply. Nostradamus dit que cet accord fut fait auec Raimond Berenguier le ieune l'an 1150. & que l'oncle estoit mort dés l'an 1141. Mais puisque tous les Autheurs tiennent que ce fut auec l'oncle que ce traitté fut fait, qu'il receut l'hommage d'Estiennete, & des Princes de Baux, il faut conclure qu'il n'estoit point mort en ce temps-là. En effet, il estoit alors en Prouence, & dans la ville d'Arles, comme il est iustifié par vne Charte de la mesme année, qui est dans les Archiues de l'Eglise Cathedrale de Marseille, & dans laquelle ce Prince prend en protection tout le bien que cette Eglise possedoit en ce temps-là : de sorte que ce titre éclaircit entierement la difficulté.

X. Apres cet accord la Prouence demeura quelques années en grande tranquillité, & iusques à ce que Hugues de Baux (que le regret de s'estre departi des pretentions qu'il auoit sur ce Païs, trauailloit extré-

mement) prit les armes, fit ſousleuer quelques villes & fortereſſes, & ſe mit en deuoir de s'emparer de la Prouence. Raimond Berenguier le vieux n'en eut pas pluſtoſt les nouuelles, qu'il mit de grandes forces ſur pied, & deſcendit en Prouence, pour arreſter tous ces mouuemens, qui ne furent pas ſi toſt appaiſez : car comme les Princes de Baux eſtoient fort puiſſans, ils ſe deffendirent genereuſement durant quelques années, pendant leſquelles ce Prince mit en ruine les tours & les bouleuars de la ville d'Arles, Zurita & ſe rendit Maiſtre du Chaſteau de Trinquetaille, in rebus Arag. qui eſtoit alors le receptacle des rebelles ; & apres les forces de ſes Ennemis ſe diſsiperent. A quoy contribua beaucoup l'alliance que Berenguier le ieune contracta en ce meſme temps auec l'Empereur Frideric I. car il eſpouſa Richilde Reine d'Eſpagne, ſa couſine. Et cela fut cauſe que tous les differens qui eſtoient entre les Berenguiers, & les Princes de Baux, furent bien-toſt terminez, en ſorte qu'ils n'eurent depuis iamais rien à démesler enſemble.

1162. Raimond Berenguier le vieux, peu apres cet ac- XI.
cord deceda en la ville de Turin. Il eut de Petronille ſa femme, fille de Ramir le Moine, Roy d'Arragon, quatre fils ; à ſçauoir, Alphonſe, ou Idelphons, ſurnommé le Chaſte, qui fut Roy d'Arragon, & Comte de Barcelonne, Raimond Berenguier, Pierre, & Sance. Et dautant qu'ils eſtoient encore en bas aage, il les laiſſa ſous la regence & ſous la conduite de la Reine leur mere, laquelle s'en dépoüilla auſsi-toſt en faueur de Raimond Berenguier Comte de Prouence, qui prit en ſuite la direction des Eſtats d'Arragon & de

Catalogne, & s'en acquitta aſſez dignement durant trois années qu'il demeura en Eſpagne; à la fin deſquelles ayant tué vn Gentil-homme Eſpagnol, auec lequel il auoit eu querelle, il ſe retira en Prouence.



XII. Raimond Berenguier n'y fut pas pluſtoſt arriué, qu'il voulut obliger ſes ſujets de luy rendre hommage, & preſter ſerment de fidelité. La pluſpart des Villes, des Seigneurs, des Gentils-hommes, & meſme des Eccleſiaſtiques, ſe diſpoſerent à luy rendre ce deuoir, mais la ville de Nice fit refus de ce faire, ſous pretexte qu'elle ne dependoit pas de luy, dont il fut tellement aigri, qu'il mit auſsi-toſt vne armée ſur pied, auec laquelle il alla planter le ſiege deuant cette place, mais pendant qu'il la ſerroit de prés, & qu'il la faiſoit battre rudement, il s'expoſa vn peu trop au danger, ſi bien qu'il receut vn coup d'arbaleſte, que les aſsiegez luy tirerent, dont il mourut peu apres.

Ans de Iesus-Christ 1166. Raimond Berenguier fut surnommé le jeune, pour le distinguer d'auec son oncle, qui portoit mesme nom que luy, & qu'on appelloit Raimond Berenguier le vieil : Ces deux Princes, comme j'ay dit, regnerent en Prouence auec égale authorité. Les Historiens Espagnols escriuent que Raimond Berenguier le jeune mourut sans enfans, qu'Alphonse Roy d'Arragon, son Cousin germain, luy succeda, & aussi-tost apres sa mort il vint prendre possession de la Prouence. Quelques Historiens François disent, qu'il laissa vn fils appellé Alphonse, lequel au rapport de Nostradamus se trouua à la mort de son pere, qui l'obligea par serment, de ne laisser point impunie la rebellion de la ville de Nice. XIII.

Alphonse donc apres le deceds de son pere, fut recognu Comte de Prouence, & dautant qu'à cause de sa jeunesse, il ne pouuoit pas vanger sa mort, comme il luy auoit promis, par l'aduis de sa mere & de ses proches, il fit embausmer le corps pour ne le faire inhumer qu'apres qu'il auroit puni la rebellion du peuple de Nice. Ce jeune Prince fut esleué curieusement par la Comtesse Richilde sa mere, qui eut grand soin d'inspirer dans son ame les plus purs sentimens de la pieté & de la vertu; & en effet, dés ses jeunes ans il donna des preuues de sa pieté, car il confirma les priuileges des Monasteres de Siluecane, & de la Celle, suiuant ce qu'en escrit Nostradamus, de qui nous auons recueilli tout ce que nous venons de dire de luy. Ie n'ay pas veu la Charte de la confirmation des priuileges de Siluecane, mais bien celle du Monastere de la Celle, qui est de l'an 1167. XIV.

que i'ay inserée cy-dessous pour plus grand esclaircissement de cette histoire, & dans laquelle le Prince qui fait cette liberalité,& qui porte le nom d'Idelphons, prend les titres de Roy d'Arragon, de Comte de Barcelonne, & de Duc de Prouence; ce qui m'oblige de n'improuuer pas entierement l'opinion de ceux qui escriuent, que Raimond Berenguier le jeune ne laissa point d'enfans, puisqu'vn an apres Alphonse ou Idelphons Roy d'Arragon, fils de Berenguier le vieil, portoit la qualité de Duc de Prouence, comme ie viens de dire, & confirmoit les priuileges des principaux Monasteres. En effet, le mesme Idelphons l'an 1176. prenant tousiours la qualité de Roy d'Arragon, de Comte de Barcelonne, & de Marquis de Prouence, mit en sa protection tous les biens du Monastere de la Celle: Et en la mesme année estant en la ville de Marseille il accorda quelques priuileges au Monastere Saint Victor. Si bien qu'il y a apparence que d'vn Comte de Prouence Nostradamus en fait deux de mesme nom. Ie trouue neantmoins à propos de déduire tout ce que cet Autheur a dit touchant Alphonse, laissant au Lecteur la liberté d'en croire ce que bon luy semblera.

XIV. Alphonse, dit-il, en l'an 1176. estant paruenu en aage viril assembla vne grande armée pour aller dompter la ville de Nice: Et en effet, y ayant mis le siege, il la bloqua de telle sorte, & la battit si furieusement, que bien qu'elle fust pourueuë d'hommes courageux & hardis, il la reduisit neantmoins à l'extremité, & contraignit les habitans de penser à se garantir du danger qui pendoit sur leurs testes; si bien

qu'ils ne ſçeurent prendre autre meilleure voye, que de taſcher d'adoucir la colere de leur Prince, iuſtement irrité contre eux. Ce qu'ils firent enfin, par l'entremiſe de quelques Seigneurs, & apres ils luy porterent les clefs de leur ville, & s'allerent jetter à ſes pieds. Alphonſe, qui eſtoit vn Prince debonnaire, leur pardonna facilement, & ſe contenta pour toute vengeance de leur crime, de les condamner au payement de 8500. ſols. Il rendit en ſuite les derniers deuoirs à Raimond Berenguier ſon pere, & fit enſeuelir ſon corps en l'Egliſe Saint Iean de la ville d'Aix.

A deux ans de là Alphonſe voyant que Guillaume Comte de Forcalquier refuſoit de luy rendre hommage, & de luy preſter le ſerment de fidelité, quoy qu'il y fuſt obligé, dreſſa vne puiſſante armée, & alla fondre dans ſes terres. Il ſe rendit maiſtre d'abord de quelques villes & forterelles; & en ſuite il alla mettre le ſiege deuant la ville de Forcalquier. Guillaume voyant qu'il n'eſtoit pas aſſez puiſſant pour ſe deffendre contre le Comte de Prouence, luy enuoya des Ambaſſadeurs, pour le porter à quelque accommodement: à quoy Alphonſe conſentit, par l'entremiſe des Archeueſques d'Arles, d'Aix, d'Ambrun, des Eueſques de Frejus, de Siſteron, d'Apt, de Marſeille, & de quelques autres Prelats; comme auſsi du Seigneur de Sault, de Hugues de Baux Vicomte de Marſeille, & de quelques autres Gentilshommes, qui s'employerent à vne ſi bonne œuure auec affection. Apres quoy le Comte de Forcalquier rendit hommage, par ſon procureur, au Com- XVI.

te de Prouence, & auoüa que ſes terres releuoient de luy.

XVII. Vn an apres cet accord, Alphonſe, au rapport de Noſtradamus, deceda, & auſsi-toſt Idelphons Roy d'Arragon s'empara de la Prouence. Bien que, comme i'ay dit cy-deſſus, ie n'eſtime pas qu'il y ait eu aucun Alphonſe Comte de Prouence, & tout ce que cet Autheur luy attribuë, on le doit rapporter à Idelphons, qui ſucceda à Raimond Berenguier le jeune, & qui poſſeda apres luy la Prouence. Il eſt vray qu'en ſon abſence, il en laiſſa le gouuernement à Raimond Berenguier ſon frere. I'ay inſeré cy-deſſous vne Charte de l'an 1178. par laquelle Raimond Berenguier, qui ſe qualifie Comte & Marquis de Prouence, accorda quelques priuileges aux Vicomtes de Marſeille; & dans vne autre de l'an 1202. Idelphons II. Comte & Marquis de Prouence, fils d'Idelphons I. confirma à Roncelin Vicomte de Marſeille, toutes les donations qui luy auoient eſté faites par Raimond Berenguier ſon oncle.

Ans de Ieſus-Chriſt 1179.





Noſtradamus dit qu'Idelphons eut vn grand dif- XVIII.
ferent auec Sance ſon frere, pour raiſon de la Prouence, que Sance preſuppoſoit luy auoir eſté vſurpée par ce Prince; & que tous deux mirent pour ce ſujet, de grandes forces ſur pied, ſi bien qu'on ne ſçauoit pas ſur qui pancheroit la victoire. Mais que par l'entremiſe de Louys le jeune, Roy de France, & du Comte de Caſtille, cette contention fut terminée, & Idelphons ſe départit, en faueur de ſon frere, des droits qu'il auoit ſur la Prouence, & luy en laiſſa la libre poſſeſsion. Clapier dit ſeulement, qu'Idelphons voulant retourner en Arragon, en lan 1181. laiſſa le

gouuernement de Prouence à Sance & à Huno, pere & fils.

XIX. I'ay veu vne Charte de l'an 1183. par laquelle Idelphons & Sance, tous deux ensemble, declarent à Fulco Euesque de Marseille, qu'ils ne l'empeschoient point luy & ses successeurs, de posseder le Chasteau de Saint-Cannat, de la mesme façon, & auec les mesmes droits que ses deuanciers l'auoient eu de leurs predecesseurs Comtes de Prouence; & que les habitans leurs prestassent hommage, & serment de fidelité. Dans cette Charte que i'ay inserée cy-dessous, Idelphons se qualifie Marquis de Prouence, & Sance prend le titre de Comte. Si bien que cela m'oblige de croire que ces deux freres y auoient égale authorité, l'vn sous le titre de Marquis, & l'autre sous celuy de Comte; qu'en l'absence d'Idelphons, Sance gouuernoit tout le païs, tant en qualité de Comte & de son chef, que comme Procureur & ayant charge de son frere. En effet, vn an apres, Sance en qualité de Comte de Prouence, tant en son nom que comme Procureur du Roy d'Arragon son frere, fit ligue offensiue & deffensiue, auec Guillaume Viuaud, sur Leon de la Ciotat, & Salomon Iuge, Procureurs & Recteurs de la Communauté de Marseille.

Ans de Iesus-Christ 1183.



En mesme temps que Sance estoit en Prouence, Huno son fils, qui se faisoit nommer *Huno Sancij*, y estoit aussi. I'ay inseré cy-dessous vne Charte de ce Prince, par laquelle il est porté, qu'en l'an 1184. il vendit aux Marseillois les Cheuauchées (ausquelles ils estoient obligez enuers les Comtes de Prouence) pour le prix de dix mille sols Royaux. Il promit de faire ratifier cette vente à Sance son pere : & ie ne trouue autre chose de luy, ni de son pere. Ces deux Princes moururent, sans doute, sans enfans. XX.





XXI. La Prouence, apres leur mort, retomba entierement entre les mains d'Idelphons Roy d'Arragon, qui s'y transporta aussi-tost, & y receut les hommages, & le serment de fidelité de toute la Noblesse du Païs, à la reserue de Boniface, Seigneur de Castelane, qui pretẽdoit d'estre Souuerain de sa terre. Idelphons mit de grandes forces sur pied, pour l'aller forcer à reconnoistre son deuoir ; & comme il s'y acheminoit, il prit d'assaut la ville de Frejus, qui s'estoit rebellée par les persuasions de son Euesque, proche parent de Boniface, auquel Prelat il fit trancher

la teſte, & en ſuite il aſsit ſon Camp deuant Caſtelane. Boniface qui vid le danger eminent dans lequel il s'alloit plonger, ne penſa qu'à s'en garantir; & pour cet effet il ſe ſouſmit à ce Prince, & auoüa que toutes ſes places releuoient du Comte de Prouence. Noſtrad. hiſt. de Prouenc.

Boniface de Caſtelane veſcut long-temps apres cet accord, & fit du bien à quantité d'Egliſes, & Maiſons Religieuſes de Prouence. En effet, en l'an 1236. il permit aux Chartreux de Montrieu de faire paiſtre leur beſtail dans ſes terres, d'y paſſer, d'y vendre, d'y achepter auec toute liberté, ſans eſtre tenus de payer aucun droit, ſubſide ni peage. Deux ans apres Agnés de Spada, iſſuë de l'vne des plus Nobles familles de ce temps-là, & qui eſtoit, à mon aduis, Dame de Riez, leur accorda le meſme priuilege. Boniface eut d'elle vn fils qui portoit quelquefois le nom de Boniface de Caſtelane, & quelquefois celuy de Boniface de Riez, à cauſe de ſa mere. Ce fut vn Seigneur grandement genereux, il accompagna Charles d'Anjou en la conqueſte du Royaume de Naples, comme nous verrons cy-apres: il fut tres-bien verſé en la Poëſie Prouençale. I'ay trouué à propos pour la curioſité du Lecteur, de mettre icy vne figure des ſceaux de ſon pere, & de ſa mere, qui ſont attachez à des Chartes que i'ay inſerées cy-deſſous, & que i'ay veuës dans les Archiues de la Chartreuſe de Montrieu, par le moyen de Dom de Roignac de la Maiſon d'Arbaud, qui en eſt Prieur à preſent. XXII.







XXIII. Le Comte Idelphons quelques années apres cet exploit deceda en la ville de Perpignan, & fut enseueli au Monastere de Poblette, dont il auoit esté le Fondateur. Ce fut vn Prince pieux, liberal, & magnanime : il fut surnommé le Chaste, & marié à Sance fille d'Alphonse VIII. du nom, Roy de Castille; de laquelle il eut trois fils, & trois filles, à sçauoir, Pierre, Idelphons, & Fernand ; Constance, qui espousa premierement le Roy d'Hongrie, puis Frederic Roy de Sicile, & Empereur II. du nom ; Eleonor, & Sance, qui furent femmes de Raimond le vieux, & de Raimond le ieune, pere & fils, Comtes de Tholose. Idelphons par son testament qu'il fit en l'an 1190. laissa le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne à Pierre son fils aisné, & le Comté de Prouence à Idelphons son puis-né. Quant à Fernand son dernier fils, il fut Religieux au Monastere de Poblete, & enfin Abbé de Mont-Arragon.

Texera Lift. d'Espagne. De Mayene. Turquet. Vignier.

Ans de Iesus-Christ 1196.



Idelphons II. du nom, apres la mort de ſon pere ſe mit en poſſeſsion du Comté de Prouence, où il fut receu de tout le peuple auec grande joye; tous les Prelats, & toute la Nobleſſe du païs luy rendirent l'hommage, auquel ils eſtoient obligez. Il ne degenera pas de la vertu de ſes Anceſtres, car ſelon Roderic de Tolede, en ſon Hiſtoire d'Eſpagne, ce fut vn Prince bon, liberal, & doüé de generoſité. Il en donna des preuues certaines du viuant de ſon pere, & durant ſon regne. Texera dit qu'il s'exerça toute ſa vie en l'art militaire, & en toute ſorte de vertus, qui ſont neceſſaires aux Princes. Il fut auſsi fort pieux & deuot; & en effet, quantité de Monaſteres & Maiſons Religieuſes de Prouence, ſe preualurent de ſa pieté. En l'an 1202. il confirma au Monaſtere de la Celle, les priuileges que ſon pere luy auoit accordez; & l'année ſuiuante il fit donation à l'Eueſque de

XXIV.

Lib. 3. cap. 3.

Archiues du Monaſtere de la Celle.

Frejus, de la Seigneurie de la Ville.

XXV. Idelphons mourut enuiron l'an 1206. ce fut en la ville de Panorme qu'il deceda, il auoit conduit en Sicile Constance sa sœur, qui espousa en secondes nopces l'Empereur Frederic. Idelphons fut marié auec Garcenne petite fille de Guillaume Comte de Forcalquier, & fille de Rainez de Claustral de la maison de Sabran, au rapport de quelques vns, & de Garcenne fille du mesme Comte de Forcalquier, qui luy porta en dot le Comté de Forcalquier, à la reserue des terres qui sont depuis le pont de Buech, aupres de Sisteron, montant par tout l'Euesché de Gap, & l'Archeuesché d'Ambrun. Elle eut de luy vn fils nommé Raimond Berenguier. Clapier escrit, que dans les Archiues du Roy en Prouence, il se trouue deux testamens faits en mesme jour, & de l'an 1194. receus par vn mesme Notaire, pardeuant mesmes tesmoins, & dans vne mesme peau de pargemin; l'vn d'Idelphons, & l'autre de Pierre Roy d'Arragon son frere, par lequel chacun d'eux institua son fils heritier; & en cas de deceds sans enfans, ils se substituerent l'vn l'autre à l'exclusion des filles: mais sans doute il y a faute en la date de ces testamens, si tant est qu'Idelphons leur pere, suiuant la commune opinion des Autheurs, ne mourut qu'en l'an 1196. Nostradamus escrit qu'Idelphons fit son testament en l'an 1205. par lequel il institua son heritier Raimond Berenguier son fils, & le laissa sous la direction, & sous la conduite de la Comtesse Garcenne sa femme.

Hist. de la Maison de France des sieurs de Sainte Marthe, Du Chesne.

XXVII. Du regne de ce Prince, Simon Camille Genois, aborda en la coste de Prouence, auec vne esquadre

de

de quatre Galeres, & deux vaisseaux. Il y prit & rasa vn fort, dans lequel il y auoit quantité de Genois prisonniers, qu'il deliura. Nostradamus dit que ce fort estoit en terre ferme, & sur le bord de la mer, proche du lieu de Bormes : mais Iustinian en ses Annales de Gennes, loge cette Forteresse aux Isles d'Yeres. Le Comte Idelphons fut tellement indigné de cette action, qu'il fit équiper quatre Galeres, & pareil nombre de vaisseaux, & en donna la conduite à Pierre de Medicis, & au Cheualier Montolieu, braues & experimentez Capitaines, celuy là de Tolon, & celui-cy de Marseille, dont la Famille auoit produit auparauant Saint Cyprien Euesque de Tolon; lesquels allerent chercher les Genois, qu'ils rencontrerent non gueres loin de la coste de Prouence, & les chargerent auec tant de vigueur, & de courage, qu'ils se rendirent les maistres, non seulement d'vn grand vaisseau appellé Boccanigra, que les Genois auoient pris depuis peu sur les Pisans; mais encore de deux nauires, dans lesquelles ils trouuerent quantité de marchandises precieuses, & de toute sorte d'armes. Ils firent d'ailleurs grand nombre de prisonniers; & en cet estat ils se retirerent au port de Marseille.

En ce douziéme siécle la Poësie Prouençale commença d'estre en si grande estime, que les Gentilshommes, les Seigneurs, & les Souuerains mesmes, tenoient à beaucoup de gloire de s'y appliquer. En effet, l'Empereur Frederic I. dict Barberousse, s'y exerça quelquefois, & y reüssit assez bien, comme l'on XXVIII.

peut voir par les vers suiuans que ce Prince composa.

XXIX. *Plas mi Caualier Francés,*
E la donna Kathalanna,
E l'onrar del Ginoés,
E la Cour de Kastelana:
Lou cantar Prouençalés,
E la dança Treuisana,
Et lou corps Aragonés,
E la perla Juliana,
Las mans & kara d'Anglés,
E lou donzel de Tuscana.

V. Ex Chronol. Sanctorum sacræ Insulæ Lerinensis. *Instante anno trigesimo secundo post millesimum centesimum operatæ salutis, Fulco huius nominis secundus habenas Abbatiæ Lerinensis regendas suscepit, quo Illustrissimus Berengarius Raimundus Comes Merguriensis, & Marchio Prouinciæ, in manu ipsius Fulconis Abbatis consistens præfatus Princeps in Capitulo Lerinensi hæc dixit: O vos Monachi Lerinenses, laudo & confirmo Castellum quod olim dicebatur Marcellinum, liberum & immune ab omni inuasione Comitis, & vt nullus ibi hospitetur, vel aliquam redemptionem inferat, sicut & antecessores mei tenuerunt, propter quam libertatem volo vt deinceps appelletur francum: recipio verò sub mea defensione, & Monasterium, & omnia quæcumque sub mea potestate per Prouinciam habetis, vt si aliquis vobis per vim, vel contra iustitiam, aliquid abstulerit, ego defensor ero.*

IX. Ex Archiuijs Ecclesiæ Maioris Massiliensis. *Ego Raimundus Berengarius Dei gratia Comes Barchino-*

nensis, Marchio Prouincialis, & Princeps Arragonum, laudo & concedo Canonicis Sanctæ Mariæ antiquæ Sedis Massiliæ, tàm præsentibus quàm futuris, totum illud territorium de Alaudio, quod est & erat illorum prædictæ, vt scilicet ipsum territorium liberè & quietè possideant; & laudo & concedo illud ædificium Castri quod in eodem territorio super montem Rodaninum construxerunt, cum omni melioratione & augmento quod in antea ibi facere voluerint, vt videlicet habeant & possideant Castrum illud iure perpetuo, liberè, & sine vlla contradictione alicuius, pro eisdem omnibus quoque meis procuratoribus, & amicis, & fidelibus; & precor & præcipio vt supra nominatum Castrum in mea tuitione acceptum, ab omni iniuria & inquietudine, & molestia, fideliter & sine fraude, & vbique, teneantur pari modo, eisdem Canonicis Massiliæ me liberalem exhibens, sicut prædictum Castrum Alaudij, ita omnem honorem illorum, & omnia quæ habent, in mea tuitione accipio; videlicet Burgum Sancti Iuliani, Castrum de Pennis, quartam partem de Aurouenis. Factum est hoc anno Dominicæ Incarnationis 1150. *Arelate mense Septembri.*

XIV. Ex Archiuijs Artecellæ, & ex libro viridi Episcop. Massil. fol. 99. *Ego Ildeffonsus Dei gratia Rex Aragonensis, Comes Barchinonensis, Corsicæ, Illerdæque Marchio, & Prouinciæ Dux, dono, laudo & concedo, ob remedium animæ meæ, & parentum meorum, Domino Deo, & Sanctæ Mariæ, Sanctoque Victori de Massilia, nec non Abbati Petro, cum Monachis ibidem Deo seruientibus, tàm præsentibus quàm futuris, & sanctis Monialibus, scilicet quæ in Monasterio Sanctæ Perpetuæ sunt, vel deinceps erunt, cum Cellis sibi subiectis, atque villis, scilicet Ecclesiam de Campis, & villam, similiter Ecclesiam de Garendo,*

& villam, & Ecclesiam Sancti Ioannis de Petrafoco, & Ecclesiam de Collebreyra, & quæ illæ sanctæ Moniales habent, & Ecclesiam Sancti Monialis de Areis, & Sancti Benedicti, & Sancti Georgij de Bormetta, & quidquid possident in villa de Borma, & Ecclesiam Beatæ Mariæ de Salarata, & omnes istas præfatas Ecclesias confirmo. Actum est hoc donum in Capitulo præscriptæ Cellæ Sanctæ Perpetuæ, anno ab Incarnatione Domini 1167.

XVII. Ex Archiuijs Massiliæ. *In nomine Domini, anno ab Incarnatione eiusdem* 1178. *Notum sit quòd ego Raimundus Berengarius Dei gratia Comes & Marchio Prouinciæ, dono, laudo, & concedo vobis Bertrando de Massilia, Guillelmo Grosso, & Barralo fratri vestro, Vgoni Gaufredo, & omnibus successoribus vestris, vt totum vestrum honorem quemcumque sub dominio nostro habetis, vt benè merentes habeatis deinceps liberè & absolutè, & absque omni exactione.*

Ex ijsdem. *Ego Ildefonsus Dei gratia Comes & Marchio Prouinciæ, laudo, probo, & confirmo tibi Ronsolino, recipienti pro te, & pro alijs Dominis Massiliæ, quia in me plurima contulistis seruitia, omnes donationes & concessiones, & omnia in dictis donationibus contenta, & in te & in alios Dominos collatas, & collata à Domino Ildefonso quondam Rege Arragonum, patre meo, & à Dominis Raimundo, Berengario, & Sancio, patruis meis. Actum est hoc Aigueriæ.*

XIX. Ex Libro viridi Episcop. Massil. fol. 31. *In Dei nomine, & eius diuina gratia, notum sit cunctis quòd ego Idelfonsus Dei gratia Rex Arragonum, Comes Barchinonæ, & Marchio Prouinciæ, & ego Sancius eadem gratia Comes Prouinciæ, laudamus atque in perpetuum concedi-*

mus tibi Fulconi Massiliensi Episcopo, & tuis successoribus, Castrum Sancti Cannati, cum suo territorio, sicuti tui prædecessores à nostris habuerunt prædecessoribus. Acta Carta apud Dinam, mense Februarij, anno Domini 1182.

XX. Ex Archiuijs Massiliæ. *In nomine Domini, anno Incarnationis eiusdem* 1184. *indictione* I. 18. *Calendas Septembris. Ego Huno Sancij filius Domini Sancij Comitis Prouinciæ, bona fide, & sine omni dolo, cum hac publica Carta vendo vobis Rectoribus Confraternitatis Sancti Spiritus Massiliæ, videlicet Guitelmo, & Durando, Amilio de Castris, & vobis Ancelmo & Guillelmo Viualdo iuniori, Vicario Massiliæ, recipientibus nomine vniuersitatis Vicecomitum Massiliæ, Caualcatas eiusdem villæ Massiliæ huius præsentis anni vsque ad festum Sancti Michaëlis, & de festo Sancti Michaëlis vsque ad duos annos, pretio decem millia solidorum Regalium. Et promitto in mea bona fide quòd hanc supradictam venditionem faciam laudare & confirmare à Domino Sancio Comite Prouinciæ, patre meo.*







CHAPITRE IV.

De Raimond Berenguier dernier de ce nom, Comte de Prouence.

I. Raimond Berenguier ſuccede à ſon pere Idelphons : La Comteſſe Garcenne ſa mere prend la direction de ſes Eſtats durant ſon bas âge. II. Louis

VIII. Roy de France, assiege & prend la ville d'Auignon. III. Berenguier reprend la ville de Nice. IV. Fait la guerre aux Marseillois, qui s'accordent enfin auec luy. V. Le Pape Innocent IV. assemble vn Concile à Lion, où Berenguier se trouue: Il retourne en Prouence, où il meurt. VI. Eloges de Berenguier. VII. Il fait bastir la ville de Barcelonne. VIII. Pieté de ce Prince. IX. Sa femme & ses enfans. X. De son Testament. XI. Vn pelerin incognu prend la direction de ses affaires, & les liquide. XII. Ingratitude de Berenguier enuers ce Pelerin.

Ans de Iesus-Christ 1207.



Aimond Berenguier, dernier de ce nom, & de la Maison de Barcelonne, aussi-tost apres la mort de son pere Idelphons, commença de regner en Prouence, sous la conduite de la Comtesse Garcenne sa mere, Princesse de grande vertu, qui administra ses Estats durant son bas âge, auec beaucoup de prudence; & qui l'éleua auec tant de soin, qu'il fut estimé l'vn des plus braues Princes de son temps. Il ne tarda pas d'en donner des preuues: car en l'an 1215. il fit vn Edit fulminant contre ceux qui estoient entachez de l'heresie des Albigeois & Vaudois, portant injonction de vuider ses Estats, sous des peines tres-rigoureuses. Le Comte de Tolose, qui pour auoir embrassé cette heresie auoit perdu toutes les terres que Simon de Montfort auoit conquestées, fit en la mesme année le voyage de Rome, pour tâcher de les recouvrer. Raimond son fils ne manqua pas de s'y trouuer pour le mesme sujet, comme encore Pierre Bermond Seigneur d'Anduse, qui auoit espousé sa sœur aisnée, & qui estoit issu de l'vne des plus illustres Maisons du Languedoc, dont la posterité s'establit par apres à quelque temps de là dans le Comtat, & dans la Prouence. Il demanda qu'en cas que le Com- I.

Catel. Andoque.

te & ſon fils fuſſent priuez de leurs Eſtats, qu'ils luy fuſſent adjugez, comme eſtant le plus proche parent de ces Princes: mais le Concile que le Pape Innocent III. auoit conuoqué pour la deciſion de ce different, ordonna que Toloſe, & toutes les autres villes du Languedoc que le Comte auoit poſſedées, appartiendroient à Simon de Montfort, à la reſerue de celles qui eſtoient ſituées en Prouence, qui ſeroient remiſes entre les mains du Prince Raimond, en cas qu'il ſe recognuſt, & qu'il abjuraſt cette hereſie, laquelle ne fut pas pour cela eſteinte dans le Languedoc, car quelque temps apres elle repullula.

II. Loüis VIII. Roy de France, Prince Tres-Catholique, à la perſuaſion du Pape Honorius III. qui eſtoit alors aſsis à la Chaire de Saint Pierre, reſolut de ſe croiſer pour l'eſtoufer entierement. A cet effet il prit la Croix de la main du Cardinal de Saint Ange, Legat en France, & dreſſa vne puiſſante armée, auec laquelle il ſe mit en chemin pour aller faire la guerre aux heretiques. Eſtant arriué à Lion, il ſe mit ſur le Rhoſne pour deſcendre vers Auignon. Les habitans luy enuoyerent au deuant quelques-vns de leurs Citoyens, & luy donnerent des oſtages, pour marque qu'ils le vouloient receuoir dans leur ville. Mais lors qu'il y fut arriué, & qu'vne bonne partie de ſon armée eut paſſé le Pont, ils changerent de reſolution, fermerent les portes, & enuoyerent dire au Roy, qu'il luy pleuſt d'y entrer ſeulement auec ſon train, & que le reſte de l'armée paſſaſt ſous la Roche, qui eſtoit vn chemin fort eſtroit. Dequoy le Roy fut tellement indigné, qu'il mit auſsi-toſt le ſiege

Guillaume de Puilaurens ch. 35. *vita Ludouici VIII. Chronicon incerti Author. Chroniq. de Montfor.*

Ans de Ieſus-Chriſt 1226.

deuant

deuant la ville, fit jouër les machines, & les engins de batterie contre les murailles, qui eſtoient grandement fortes. Les habitans ſe deffendirent durant quelque temps aſſez genereuſement ; mais voyans enfin qu'ils ne pourroient pas reſiſter à vn ſi puiſſant Prince, ils ſe rendirent à ſa diſcretion, & le Roy les receut à mercy.

1229. Trois ans apres la priſe d'Auignon, Raimond Berenguier mit de grandes forces ſur pied pour aſſujettir la ville de Nice, qui s'eſtoit ſouſtraite de ſon obeïſſance, & s'eſtoit miſe entre les mains des Genois. Il s'y achemina au commencement du mois de Nouembre de l'an 1229. & fut introduit dans la ville par quelques habitans : mais les Genois qui s'y trouuerent, & que la Republique y auoit logez, ſe mirent en deuoir de la deffendre, & pour cet effet enuoyerent querir du ſecours. La Republique fit équiper huit Galeres qui prirent la route de Nice, où elles deſchargerent quelques troupes de ſoldats, qui entrerent dans la ville. Et d'autant qu'ils n'eſtoient pas nombre ſuffiſant, pour pouuoir reſiſter & conſeruer la place, ils furent contraints de la rendre au Comte de Prouence, auec toutes les forteresſes. III. Iuſtinian Annal. de Gen.

A quelque temps de là, Raimond Berenguier eut de grands differens auec la ville de Marſeille, deuant laquelle il alla mettre le ſiege, auec vne puiſſante armée : mais le Comte de Toloſe s'achemina en Prouence pour la ſecourir, & arriua iuſqu'à Trinquetaille lez Arles, où Raimond Berenguier ſe preſenta pour le repouſſer. Et comme leurs armées furent en veuë l'vne de l'autre, elles demeurerent dans leurs poſtes IV.

durant tout l'Esté de l'an 1240. sans rien entreprendre que quelques combats particuliers. Ce qui fit vne diuersion fort auantageuse aux Marseillois, qui cependant furent secourus d'armes, & autres choses necessaires à leur deffense, que ce Prince leur enuoya sur des batteaux, qui entrerent dans la ville, nonobstant que les ennemis s'opposassent à leur passage. Enfin les vns & les autres, lassez des desordres de la guerre, escouterent volontiers les propositions de la paix, qui fut concluë au contentement de chacun; & les principaux articles qui en furent accordez se trouuent inserez dans l'Histoire de Marseille.

Guillaume de Puilaurens, chap. 45.

Ans de Iesus-Christ 1240.

V. En cette mesme année Innocent IV. ayant esté esleu Pape, s'en alla aussi-tost en France, où il conuoqua vn Concile à Lion, qui ne fut tenu neantmoins qu'en l'an 1245. Il y presida, & y fit asigner l'Empereur Frederic, lequel n'ayant pas voulu comparoistre, fut excommunié & declaré indigne de l'Empire, nonobstant qu'il y eust enuoyé des Ambassadeurs pour proposer ses excuses. Cette assemblée fut grandement celebre, non seulement pour le nombre des Prelats, mais encore par la presence de plusieurs Princes qui s'y trouuerent, à sçauoir, le Roy Saint Louis, Baudoüin Empereur de Constantinople, le Comte de Tolose, & nostre Raimond Berenguier, la quatriesme fille duquel nommée Beatrix fut recherchée en mariage par le Comte de Tolose; mais parce qu'ils estoient en degré prohibé, il fallut auoir la dispense de sa Sainteté; ce qui retarda le mariage de telle sorte, que Berenguier s'en estant retourné en Prouence, y mourut peu apres, au rapport de

Idem.

Guillaume de Puilaurens, & non point en Sauoye, comme eſcrit Paradin, où ce Prince, dit-il, ſe retira pour eſtre fort dégouſté de ſes ſubjets. Noſtradamus eſcrit qu'il mourut en l'âge de 63. ans, & qu'il fut enſeueli en l'Egliſe Saint Iean de la ville d'Aix, ayant eſté grandement regretté.

Berenguier fut vn Prince genereux, & prudent, ſuiuant Roderic de Tolede qui viuoit en ce temps-là. Clapier dit, qu'il ſecourut le Pape contre l'Empereur Frederic. Au rapport de quelques Autheurs, Berenguier fut doux & gracieux, liberal & magnifique. Il s'occupa à la Poëſie Prouençale, en laquelle il reüſsit aſſez bien, & il auoit d'ordinaire à ſa ſuite quantité de braues Poëtes Prouençaux. VI. Lib.6.c.3.

Berenguier fit édifier la ville de Barcelonne aux montagnes de Prouence, qu'il voulut eſtre appellée de ce nom, en memoire de Barcelonne en Catalogne, dont ſes Anceſtres auoient eſté Seigneurs. VII.

I'ay veu quantité de Chartes, qui marquent que ce Prince ne degenera pas de la pieté de ſes predeceſſeurs; car il fit beaucoup de bien aux Egliſes, & maiſons Religieuſes de Prouence. Les Monaſteres de Saint Victor lez Marſeille, les Chartreux de Mont-rieu, les Freres Mineurs, & les Freres Preſcheurs de Prouence, l'Hoſpital de la ville d'Aix, & quantité d'autres ſe reſſentirent de ſes liberalitez. VIII.

Berenguier eſpouſa en l'an 1219. Beatrix de Sauoye, fille de Thomas Comte de Sauoye, & de Beatrix de Genéve, de laquelle il eut vn fils appellé Raimond, qui mourut en bas âge, & quatre filles, non pas cinq, comme Pingon, Paradin, & autres ont crû. IX.

Ces Princesses furent doüées d'vne excellente beauté, & furent mariées à des Rois. Marguerite l'aisnée espousa Saint Louys Roy de France; Eleonor, Henry Roy d'Angleterre; Sance, Richard frere du Roy Anglois, qui fut Roy des Romains; & nous verrons cy-apres que Beatrix sera mariée auec Charles d'Anjou, frere de Saint Louys, qui sera Roy de Sicile.

X. Nostrad.

Berenguier fit son testament en l'an 1238. par lequel il legua à Marguerite Reine de France sa fille aisnée, cent marcs d'argent, & semblable somme à Eleonor Reine d'Angleterre sa seconde fille, outre dix mille marcs d'argent qu'il auoit constitué en dot à chacune; & quant à Sance sa troisiesme fille, il luy laissa cinq mille marcs d'argent, y compris deux mille marcs d'argent de la constitution de dot qu'il luy auoit faite.

Il institua son heritiere vniuerselle Beatrix sa quatriesme fille, auec substitution en faueur du premier masle qu'elle auroit; & si celuy-là venoit à deceder, il luy substitua le second, & en son deffaut les autres de l'vn à l'autre, gardant le mesme ordre à l'exclusion des autres enfans, tant de Beatrix que de ses autres filles. Et en cas que Beatrix vinst à mourir sans enfans mâles, il luy substitua le fils aisné de sa fille Sance, à la charge de dõner cinq mille marcs d'argẽt à la fille de Beatrix. Et s'il arriuoit que Beatrix & Sance ne laissassent aucuns masles, & que Beatrix eust vne fille, il fit substitution en faueur de cette fille. Et en cas que Sance eust vn mâle il le prefera à la fille de Beatrix: & s'il arriuoit que Beatrix n'eust aucun

fils ni fille, & que Sance vinſt à deceder ſans maſles, il ſubſtitua en ce cas Iacques Roy d'Arragon, s'il eſtoit en vie, & s'il eſtoit decedé il ſubſtitua ſon fils, en cas qu'il n'en euſt qu'vn, & s'il en auoit pluſieurs, celuy qui viendroit en rang de naiſſance apres celuy qui ſeroit Roy.

Caſſant neantmoins l'inſtitution & les ſubſtitutions cy-deſſus exprimées, s'il arriuoit qu'il euſt vn fils poſthume; auquel cas il l'inſtituoit ſon heritier vniuerſel, & ne leguoit que cinq mille marcs d'argent à Beatrix ſa fille: & venant à auoir vne fille poſthume, il confirma la diſpoſition faite en faueur de Beatrix, & les ſubſtitutions miſes en ſuite, & laiſſa à cette poſthume deux mille marcs d'argent, tant au meſme cas, comme encore ſi ſon fils poſthume venoit à deceder ſans enfans, en quel temps que ce fuſt.

Il legua à Beatrix ſa femme cinq mille marcs d'argent, y compris deux mille marcs qu'elle luy auoit portez en dot, pour raiſon dequoy il luy donna en engagement tout ce qu'il poſſedoit au Comté de Forcalquier, & aux Chaſteaux ſuïuans, à ſçauoir l'Eſcale, Chaſteau-neuf, Sub-ribes, Salignac, Baudument, Saint Symphorien, Entrepeires, Villoſc, Dromon, Dromonet, Brianſonet, Barles, Rainier, Eſparron, Bayons, Valernes, Aſtoin, toute la Terre de Guillaume de la Tour, Breziés, Beaufort, Roquebrune, Pui-Agut, Vallenſane, le Cayre, la Motte, Clemenſane, Rochas, Chaſteaufort, Nibles, Valernes, Vaumeil, Sigoyer, Teze, Claret, Melve, Curban, & Venteirol.

Il laiſſa la tutelle & la direction, tant de ſes filles

que de ſes Eſtats à Romieu de Villeneuve, & à Guillaume de Cotignac; les deſchargeant de faire inuentaire, & de rendre compte; voulant que ſes ſubjets leur fuſſent obeïſſans, iuſqu'à ce que celle de ſes filles qui demeureroit ſon heritiere fuſt conjointe en mariage à tel Prince qui peuſt regir & gouuerner ſes Eſtats. A condition neantmoins que ces Directeurs ne peuſſent rien faire ſans prendre advis & conſeil de la Comteſſe Beatrix ſa femme, de l'Archeueſque d'Aix, & des Eueſques de Frejus, & de Riez.

Il diſpoſa encore en faueur de ſa femme, de l'vſufruit, & du reuenu de tous ſes Eſtats, voulant qu'elle en jouïſt tant qu'elle garderoit viduité; mais auſsi qu'elle ne peuſt aliener aucune choſe, & qu'elle ſuiuiſt les ſentimens & les conſeils des Prelats, & des Barons cy deſſus nommez. Et en cas que quelqu'vn d'eux vint à deceder, cette Princeſſe & les autres ſuruiuans en eſliroient vn autre de meſme qualité, à ſçauoir vn Prelat à la place d'vn Prelat, & vn Baron à la place d'vn Baron; & ſi l'vn d'eux venoit à s'abſenter on luy ſubrogeroit vn autre du meſme païs, qui feroit ſemblable fonction durant ſon abſence.

Il ordonna qu'on l'enſeueliſt dans l'Egliſe Saint Iean de Hieruſalem de la ville d'Aix, où repoſoient les cendres d'Idelphons ſon pere; Et pour cet effet il legua à cette Egliſe le Chaſteau de Vinon, & toutes ſes dépendances, enſemble tout ce qu'il poſſedoit au Chaſteau de Tribullane; voulant que ſes heritiers acheptaſſent les autres portions de ce Fief des Seigneurs du lieu, & moyennant ce, que cette Egliſe tant pour le meſme lieu de Tribullane, que pour ce-

luy de Vinon, entretiendroit cinq Prestres qui prieroient Dieu pour le salut de son ame.

Il declara qu'il entendoit qu'il fust distribué par les Prelats, & par les Barons cy-deuant nommez, aux Maisons Religieuses, & aux pauures, deux mille marcs d'argent; & neantmoins qu'on leueroit de cette somme deux cens marcs d'argent, cent pour la construction de l'Eglise, & de la Maison des Freres Mineurs, & autant pour celle des Religieux de l'Ordre des Freres Prescheurs.

Il ordonna que les rentes qu'il retiroit de la ville de Nice & de son terroir, & du Chasteau d'Albaron, de Camargues, de Chasteau-Renard, de Saint Auban, de Serenon, & de la Baume, seroient employées au payement de ses debtes, & à indemniser ceux à qui il auroit fait tort, & causé du dommage. N'entendant pas toutesfois que les dots dont il estoit chargé, fussent prises sur les mesmes rentes; voulant que les places cy-dessus specifiées demeurassent au pouuoir des Barons cy-deuant nommez, iusqu'à ce que sa volonté fust accomplie, sans qu'ils fussent obligez d'obeïr ny de respondre pour ces terres, ni à sa femme, ni à son heritier; & en cas de trouble & d'empeschement il leur permettoit de les vendre ou de les engager.

Il ordonna aussi que les priuileges & les libertez qu'il auoit accordées, tant aux Eglises & lieux pies qu'aux particuliers, fussent gardées & obseruées par ses successeurs.

Voilà les principaux articles de ce testament, qui fut fait à Sisteron en la Maison des Freres Mineurs,

en presence de Frere Bonauenture Miniſtre des Freres Mineurs de Prouence, Romieu de Villeneuve, Guillaume de Cotignac, Anſelme Fer, Guy Preuoſt de Barjols, Rodric Baile de Forcalquier, Guillaume Raimond d'Yeres Iuge de Prouence, Matthieu de Fort Iuriſconſulte, Maiſtre Pierre d'Aulps Medecin, & Bernard Raimond Notaire, qui en reçeut l'acte.

XI. Quelques hiſtoriens font mention d'vne auanture memorable arriuée à ce Prince, que ie n'eſtime pas à propos de paſſer ſous ſilence, bien qu'elle ſemble fabuleuſe. Ils diſent que Berenguier ſe trouuant fort engagé, à cauſe des profuſions immenſes qu'il auoit faites ; vn certain Pelerin de fort bonne mine, à ſon retour de Saint Iacques, paſſa en Prouence ; & ayant arreſté quelques jours en la Cour du Comte, pendant leſquels il eut cognoiſſance de l'eſtat de ſes affaires, apres auoir eſté informé pleinement de la valeur de ſon reuenu, il s'offrit de les liquider dans peu de temps, ſi on luy vouloit donner la direction & l'intendance de ſa maiſon. A quoy ce Prince conſentit ; & le Pelerin meſnagea ſi bien ſes rentes, que dans peu d'années il les augmenta du triple, & remplit ſes coffres de ſommes immenſes, apres auoir acquitté toutes ſes debtes.

Villani. Nangis. Chroniq. de Montfort. Dante.

XII. Berenguier au lieu d'aimer cherement ce Pelerin, comme le reſtaurateur de ſa maiſon, ſe laiſſa perſuader à ceux qui enuioient ſa vertu, de luy faire rendre compte de ſon adminiſtration, ſous la creance qu'ils luy donnerent, qu'il ſe trouueroit grandement reliquataire. Il dreſſa auſsi-toſt ſes comptes, & l'on n'y trouua choſe quelconque à redire ; & apres auoir

fait

fait cognoiſtre à ſes enuieux, & à ſon Maiſtre, qu'il auoit geré auec grande fidélité & probité, il reprit ſes habits de Pelerin, & s'en alla, ſans emporter autre choſe de la maiſon du Comte, qui ne pût point obtenir de luy qu'il s'arreſtaſt en ſa Cour. L'on n'a pû iamais ſçauoir, ni ſon nom, ni ſon païs, ni ce qu'il deuint apres ſon départ.

Ex Archiuijs Regijs Pariſ. *In nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti. Anno eiuſdem ſecundum carnem milleſimo ducenteſimo triceſimo octauo, XII. Kalendas Iulij.*

Nos R. Berengarius Dei gratia Comes & Marchio Prouinciæ, & Comes Forcalquerij, volentes de rebus & bonis noſtris diſponere, in ſanitate mentis, & proſperitate corporis conſtituti, teſtamentum noſtrum nuncupatiuum condendo, ſicut ſequitur, ordinamus.

Imprimis Margaritam filiam noſtram illuſtrem Reginam Franciæ, hæredem inſtituimus in decem millibus marcharum argenti, quas ei in dotem conſtitueramus, & inſtituimus eam hæredem in centum marchis vltra, de qua dote ſoluimus ei duo millia marcharum argenti, & iſta eidem iure inſtitutionis aſsignamus, mandantes & volentes iſtis ipſam eſſe contentam, & nihil ampliùs poſſe petere, vel exigere de bonis noſtris.

Item Elionor filiam noſtram illuſtrem Reginam Angliæ hæredem inſtituimus in decem millibus marcharum argenti, quas ſibi in dotem conſtitueramus; & inſtituimus eam hæredem in centum marchis argenti vltra, & iſta ſibi iure inſtitutionis aſsignamus; mandantes & volentes iſtis ipſam eſſe contentam, & nihil ampliùs poſſe petere, vel exigere de bonis noſtris.

Item Sanciam filiam noſtram hæredem inſtituimus in quin-

que millibus marcharum argenti, scilicet in duobus millibus marcharum argenti, quas ei in dotem assignaueramus, & tribus millibus marcharum argenti vltra; & ista sibi iure institutionis assignamus, mandantes & volentes istis ipsam esse contentam, & nihil ampliùs posse petere, vel exigere de bonis nostris.

Item Beatricem filiam nostram hæredem generalem instituimus in totis Comitatibus nostris Prouinciæ & Forcalquerij, & eorum iuribus & pertinentijs, & in omnibus bonis nostris alijs. Si verò dicta filia nostra B. filium masculum vnum, vel plures, habuerit, primogenitum ei substituimus. Si verò primogenitus præmoriatur, sequens masculus frater ei succedat, & sic deinceps de filijs masculis dictæ filiæ nostræ B. secundùm ordinem supradictum, alijs omnibus filijs & filiabus, tàm ipsius B. quàm prædictarum filiarum nostrarum, exclusis. Si verò contigerit supradictam filiam nostram B. quandocumque decedere sine filijs masculis, substituimus ei filium masculum primogenitum supradictæ filiæ nostræ Sanciæ, si ipsum habuerit, qui dictus filius dictæ Sanciæ det filiæ dictæ B. quinque millia marcharum argenti, & eis eam volumus fore cõtentam de omnibus bonis nostris. Si iam prænominatas filias nostras B. & S. quandocumque mori contigerit absque filijs masculis, & dicta B. filiam habuerit, illam ei substituimus, sub hac tamen conditione si dicta Sancia filium masculum non habuerit; illum enim filium masculum dictæ nepti nostræ, scilicet filiæ nostræ B. præferimus. Si autem dicta filia nostra Beatrix non habuerit filium vel filiam, vel dicta filia nostra S. decesserit sine filio masculo, tunc Dominum Iacobum illustrem Regem Aragonum substituimus; ipso verò dicto Domino Rege tempore dictæ substitutionis non superstite, filium eius, si vnum habuerit,

substituimus: sed si plures haberet, sequentem post illum qui esset Rex substituimus. Si autem posthumū masculum contigerit nos habere, illum generalem hæredem in totis Comitatibus, & iuribus, & rebus nostris, instituimus, cassata institutione generali B. in dicta posthumi agnatione. Et tunc instituimus dictam B. hæredem in quinque millibus argenti, & eam in tali casu volumus esse contentam, & nihil amplius posse petere vel exigere de bonis nostris. Si verò posthumam, huiusmodi prædictam institutionem generalem Beatricis valere volumus & mandamus, & eam firmam remanere, & posthumam instituimus in duobus millibus marcharum argenti, & illis volumus eam iure institutionis fore contentam. Si verò contigerit filium nostrum masculum absque liberis legitimis decedere quandocumque, volumus & mandamus prædictas institutiones, & substitutiones quæ suprà sunt factæ, firmas esse, & ratas manere, sicut est superiùs ordinatum.

Item à B. Comitissa Prouinciæ, vxore nostra, confitemur nos habuisse ex causa dotis duo millia marcharum argenti, & relinquimus ei tria millia marcharum argenti; pro quibus quinque millibus marcharum argenti, tàm ex dote, quàm ex legato, pignori obligamus ei omnia quæ habemus vel habere debemus in toto Comitatu Forcalquerij, & in Castris infrà scriptis, quæ sunt vltra Durentiam in Comitatu Prouinciæ, scilicet in Castro de Scala, in Castro nouo, in Subripis, in Salignaco, in Baudimento, in Sancto Simphoriano, in Castro de Antrepeiras, & de Villosc, in Dromone, in Dromoneto, in Briansone, in Barles, in Rainerio, in Castro de Sparron, in Castro de Bayons, in Valaoira, in Austesuno, in tota terra Guillelmi de Turrijs, in Breziers, in Belfort, in Rocabruna, in Podioaneto, in Valansano, in Cadro, in Mota, in Cle-

mensana, in Castello de Roais, in Castelfort, in Nibla, in Valerna, in Vaumel, in Cigoyer, in Teza, in Clareto, in Melua, in Curban, in Ventairol. Item volumus & mandamus quòd si aliquid iniustè tenemus, illud ad cognitionem infrà scriptorum Prælatorum, vel Baronum, vel eorum qui loco ipsorum fuerint subrogati, emendetur, & prædicti Prælati & Barones nullas exigant expensas à conquerentibus, sed gratis ex officio procedant, & inquirant, prout eis visum fuerit, veritatem.

Item relinquimus omnes Albergas, vel earum redemptiones totius Comitatus Prouinciæ, pro debitis nostris omnibus quæ declarari possent, & pro malefactis nostris, & malè acquisitis & extortis emendandis, salua pignoris causa supradictorum Castrorum assignatorum Comitissæ. Et volumus & mandamus quòd prædicta omnia emendentur & soluantur ad cognitionem venerabilium Patrum nostrorum R. Dei gratia Aquensis Archiepiscopi, & R. Regensis, & R. Forojuliensis, Episcoporum, & Baronum duorum Romei & Guillelmi de Cotinaco. Et volumus vt prædictæ Alberguæ, seu redemptiones, veniant in posse trium Prælatorum, & duorum Baronum prædictorum, de quibus prædicti satisfaciant creditoribus nostris, & illis quibus sumus in aliquo obligati, & causæ super prædictis, sine iuris subtilitate & expensis, & dilationibus, quantò breuioribus poterunt, ducantur. Et iurent dicti Romeus & Guillelmus de Cotinaco dictis Prælatis; & curent & dent operam efficacem vt prædictæ Albergnæ, seu redemptiones, veniant in posse prædictorum Prælatorum, & ipsorum duorum, vel illorum qui pro tempore fuerint subrogati. Item constituimus Romeum, & Guillelmum de Cotinaco, Tutores, Baiulos, & defensores, & ordinatores totius terræ nostræ, filiabus nos-

tris præsentibus & futuris; & filijs, si quos habuerimus. Et volumus quòd prædicti non teneantur facere inuētarium, vel reddere rationem, vt Tutores. Et volumus & mandamus quòd prædicti Romeus & Guillelmus de Cotinaco teneant & statuant totam terram nostram, & hæredum nostrorum; & milites & homines teneantur eis iurare, & eam teneant quovsque aliqua de filiabus nostris quæ remanserit hæres in Comitatibus nostris, provt superiùs est ordinatum, collocetur in matrimonium alicui per quem terra possit gubernari. Et quod dicti Romeus & G. de Cotinaco fecerint in dicta terra, faciant cum salubri & sacro consilio B. Comitissæ Prouinciæ, vxoris nostræ, & trium Prælatorum supradictorum. Item volumus & mandamus quòd B. Comitissa Prouinciæ, vxor nostra, sit vsufructuaria de gausidis & prouentibus super omnibus prædictis totius terræ nostræ, quandiu sibi placuerit, & steterit sine marito, saluis expensis quæ fierent pro custodia Castrorum, & vtilitate terræ, secundùm quod eis videbitur expedire; ita tamen quòd ipsa abstineat ab omni alienatione terræ, & iurium, & commandatione; & teneatur facere quod egerit in dicta terra, consilio dictorum trium Prælatorum, & duorum Baronum. Et si contingeret quòd aliquis de prædictis Prælatis, vel de Baronib. supradictis, decederet, alius de terra ista & natione, qui eius vicibus fungeretur, eligatur per dictam Comitissam, & per quatuor superstites; ita scilicet quòd loco Prælati Prælatus eligatur, & loco militis miles. Et si contingeret de prædictis aliquē absentari de terra, alius de terra ista & natione eligatur per Comitissam prædictam, & per quatuor qui erunt præsentes, qui eius vicibus fungeretur quandiu esset absens, & eo reuerso redeat in locum suum pristinum, & subrogatus cessaret. Item eligimus nobis sepulturam in Domo

Hospitalis Ierusalem de Aquis, vbi iacet pater noster bonæ memoriæ sepultus Ildefonsus Comes Prouinciæ quondam: & legamus & relinquimus eidem Ecclesiæ Sancti Ioannis de Aquis, pro redemptione animæ nostræ, & Prædecessorum nostrorum, Castrum de Vinon, cum omnibus pertinentijs suis & iuribus, & quidquid habemus in dicto Castro, & in eius territorio, retentis tantummodò nobis & nostris Iustitijs sanguinis faciendis pro donatione. Quod ita intelligimus, scilicet, quòd si aliquis dicti Castri commiserit aliquod crimen vnde corporaliter pœna sit infligenda, per Curiam nostram infligatur, non autem pecuniaria pœna ab aliquo homine dicti Castri per nostram Curiam, vel nostrorum, pro aliquo crimine vel delicto, vel aliqua alia causa, infligatur. Et volumus quòd Hospitale teneat pro dicto Castro tres Sacerdotes continuè in prædicta Ecclesia de Aquis, qui seruiant Ecclesiæ supradictæ. Item relinquimus dicto Hospitali de Aquis Sancti Joannis, pro redemptione animæ nostræ, & Prædecessorum nostrorum, quidquid habemus in Castro de Tribullana, & quidquid habent in dicto Castro, & in eius territorio, hæredes Raimundi Gantelmi quondam, & alij Domini dicti Castri, & omnia prædicta prædictorum Dominorum dicti Castri, supradicti Prælati, & duo Barones, vel illi qui essent subrogati loco ipsorum, teneantur emere dicto Hospitali à Dominis dicti Castri de Albergis nostris, solutis tamen primò debitis nostris, & tortis nostris & forisfactis emendatis de dictis Albergis. Si verò contingeret quòd dictum Hospitale emeret dictum Castrum de Tribullana à Dominis dicti Castri, quod concessimus, à Priore Sancti Ægidij, volumus & mandamus quòd supradicti Prælati & Barones teneantur restituere pretium totum, quod in dicto Castro emendo expendetur, Hospitali de Alber-

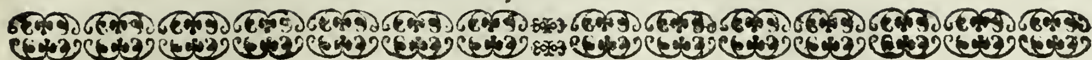
gis nostris supradictis, solutis tamen priùs debitis nostris, & tortis & forisfactis emendatis. Et dictum Hospitale teneatur duos Sacerdotes tenere pro anima nostra, & nostrorum, pro prædicto Castro, qui Ecclesiæ Hospitalis Sancti Ioannis de Aquis seruiant; & hoc ex quo dictum Castrum habuerit, & de pretio dicti Castri eidem Hospitali fuerit satisfactum, si dictum Castrum emerit: & sic tenebit dictum Hospitale quinque Sacerdotes in Ecclesia supradicta, tàm pro Castro de Vinon, quàm pro Castro de Tribullana, & omnibus supradictis, de prædictis Albergis solutis & factis. Volumus & mandamus quòd de prædictis Albergis, seu redemptionibus earum, dentur duo millia marcharum argenti, quæ accipiant supradicti quinque Prælati, & Barones, vel illi qui loco ipsorum pro tempore fuerint subrogati, & ea distribuant per loca Religiosa, & pauperes, arbitrio suo. Tamen volumus quòd de dictis duobus millibus marcharum argenti dentur ad constructionem Ecclesiarum & Domorum Fratrum Minorum terræ nostræ centum marchæ argenti, & ad constructionem Ecclesiarum & Domorum Fratrum Prædicatorum terræ nostræ aliæ centum marchæ. Item assignamus Ciuitatem Niciæ, cum pertinentijs, & territorio, & Castrum de Albaron, cum pertinentijs suis, & Camargas, & Castrum Rainardum, cum pertinentijs suis, & Castrum de Sancto Albano, cum pertinentijs suis, & Castrum de Sarannone, cum pertinentijs suis, & Castrum de Balma, cum pertinentijs suis, saluis pignoribus, vt de prouentibus dictorum locorum, deductis expensis pro ipsorum custodia, satisfiat eodem modo, sicut dictum est, de Albergis, pro tortis & forisfactis nostris emendandis, & debitis exsoluendis, inter quæ debita non intelligimus dotes. Item statuimus vt prædicti Barones teneant prædicta loca nomine suo, & nomine

prædictorum Prælatorum, ita quòd non teneantur pro supradictis locis obedire, vel respondere vxori nostræ, vel alicui hæredi nostro, quousque voluntas nostra supra prædictis debitis, malefactis, & malè extortis, ad cognitionem dictorum Prælatorum & Baronum fuerit adimpleta, exclusis dotibus omnibus, ad quas soluendas volumus hæredem nostrum obligari. Item statuimus quòd si dicta vxor nostra, vel hæres noster, per se, vel per alium, vel alius vicegerens hæredis, vexarent vel impedirent quominùs dicti Prælati & Barones de dictis Albergis, & prouentibus dictorum locorum, secundùm arbitrium suum possent liberè voluntatem nostram adimplere, dicti duo Barones possent vendere, vel pignori obligare, ad mandatum dictorum Prælatorum, & ipsorum Baronum voluntatem, dicta loca cum pertinentijs suis cuicumque vellent, siue personæ singulari, siue vniuersitati vni, aut pluribus. Item volumus vt priuilegia Ecclesijs, vel pijs locis, vel quibuslibet personis indulta, in perpetuum per successores nostros firmiter obseruentur. Item volumus & præcipimus vt B. Comitissa vxor nostra teneatur iurare, & iuret in manibus quinque Prælatorum, & Baronum prædictorũ, vt quandiu dictæ terræ præerit in vsufructu, sicut dictum est suprà, det operam efficacem vt omnes supradictæ Albergæ, seu redemptiones, & prouentus, & redditus dictorum locorum & Castrorum, veniant in posse prædictorum Prælatorum & Baronum, vel eorum qui ipsorum loco pro tempore fuerint subrogati, & ea percipiant tandiu donec omnia supradicta in solidum sint completa. Item volumus & præcipimus vt quæcumque de filiabus nostris fuerit hæres nobis in Comitatibus nostris, vt suprà dictum est, teneatur iurare in manibus Prælatorum prædictorum, & Baronum, vel eorum qui pro tempore loco ipsorum fuerint subrogati, tàm ipsa quàm ma-

ritus

ritus eius, vt ipsi dent operam efficacem quòd prædictæ Albergæ, & prouentus dict. locorum, veniant in posse præd. Prælat. & Baronum, & eas percipiant dicti quinque Præl. & Barones, quovsque omnia suprad. ad cognitionem ipsorũ sint completa. Et hoc idem teneatur facere, & iurare filius, si contigerit nos habere, vel Rex Arag. si contigerit ipsum terram nostram habere. Quòd si præd. hæredes nostri instituti vel substituti in dict. Comitat. hoc facere recusauerint, vel contra hoc quod de Albergis nostris, & animæ nostræ ordinauimus, venerint; volumus & mandamus, & præd. Prælat. in periculo animarũ suarum iniungimus, vt præd. hæredem nostrũ, qui terram nostram haberet, & maritum filiæ nostræ, & ipsam ad quam terra nostra pertineret, excommunicent, omnes & singuli eorum, si contra ordinationem de prædictis Albergis nostris, & prouentibus dictorum locorum factã, & animæ nostræ, venirent. Et hoc iuret antequàm filiam nostram hæredem desponsauerit. Item volumus & mandamus quòd præd. Prælati teneantur impetrare Litteras à Sũmo Pontifice, vt ipsi & vnusquisque eorum auctoritate Domini Papæ pòssint & teneantur excommunicare hæredem nostrum vniuersalem de Comitatib. nostris, & maritum filiæ nostræ, & ipsam filiam hæredem terræ nostræ; & totam terram interdicto supponere, si necesse foret, si veniret contra ordinationem factam de præd. Albergis, & prouentib. dict. locorum, & si fideliter non adimpleret illud quod est ei iniunctum circa prædictas Albergas, & prouentus prædict. locorum, & illud quod statuimus pro redemptione animæ nostræ, & nostrorum. Item præcipimus & statuimus, vt quicumque hæres noster in præd. Comitatibus ordinationem prædict. Albergarum, & prouentuum prædict. locorum, & animæ nostræ, non compleuerit infra sex menses, præmissa admonitione à dictis tribus Prælatis, & à dictis duobus Baronibus, vel ab altero eorumdem, vt supradictum est, illum vt immeritum à successione dictorum Comitatuum & terræ nostræ

excludimus, & dictos Comitatus & terram nostram successiuè, vt suprà ordinatum est, ad alios prænominatos pertinere volumus; ita scilicet quòd prædictus hæres noster, qui terram nostram habuerit, ea quæ de præd. Albergis, & prouentib. dictorum locorum, & animæ nostræ, sunt ordinata, teneatur omni modo adimplere. Item volumus & mandamus quòd dicti tres Prælati & duo Barones iurēt supradicta omnia fideliter agere & complere, & illi qui loco ipsorum pro tempore fuerint subrogati. Item volumus & præcipimus quòd dicti tres Prælati & duo Barones bis in quolibet anno conueniant insimul, & ordinent, & faciant quæ eis superiùs sunt commissa. Item statuimus quòd si aliqua ambiguitas, dubietas, vel obscuritas super prædictis, vel aliquo prædictorum, oriretur seu emergeret, sæpè dictorum Prælatorum & Baronum sit declaratio & interpretatio. Testamentum, seu testamenta, quod vel quæ anteà feceramus, seu quamlibet aliam vltimam dispositionem, omninò cassamus, & illa irrita & nullius valoris esse de cætero volumus. Hoc est autem testamentum nostrum nuncupatiuum, & sine solemnitate scripturæ confectum: quod si non valet iure testamenti, valeat saltim iure codicillorum, seu cuiusvis alterius vltimæ voluntatis, vel saltim iure diuisionis factæ inter liberos. Et volumus & mandamus quòd de præd. testam. nostro conficiantur tria instrumenta per manum Bernardi Raimundi Not. nostri: vnum quorum sit penes nos, aliud penes iamdictos Prælatos, & reliquum teneant d. Barones. Acta sunt hæc apud Sistaricum in Domo FF. Minor. testes vocati & rogati fuerunt. F. Bonauent. Minister FF. Min. in Prou. Romeus de Villanoua, Guill. de Cotinaco, Ancelmus Feri, Guido Præpos. Barjol. Rodricus Baiulus Forcalq. Guill. Raim. de Areis Iudex Prou. Math. de Forte Iurisp. Magister Pet. de Alps Med. Et ego Bern. Raim. suprad. publ. Not. Domini Comitis Prouinc. suprad. qui mandato ipsius hoc instrumentum confeci, & sigillo suo sigillaui, & signum meum apposui.



CHAPITRE V.

Genealogie des Comtes de Forcalquier, de Montfort, d'Embrun, & de Gap.

I. Qu'il est à propos de faire la Genealogie des Comtes de Forcalquier. II. Lesquels estoient issus de la Maison de Prouence. III. Rothbold fut le premier Comte de Forcalquier. IV. Il eut de sa premiere femme vn fils, & vne fille. V. Pieuses liberalitez de Rothbold & de ses femmes. VI. De Guillaume I. Sa femme, & ses enfans. VII. De Bertrand I. VIII. De Guillaume II. IX. De Guillaume III. X. De Guillaume IV. XI. De Bertrand II. & de Guigues. XII. Lequel fait son testament. XIII. Femme & enfans de Bertrand II. XIV. Guillaume V. & Bertrand III. son frere, confirment vne donation que leur pere auoit faite à l'Eglise. XV. Guillaume le jeune fait vn Statut qu'il veut estre exactement obserué dans son Estat. XVI. Pieuse liberalité de Bertrand III. en faueur des Cheualiers Hospitaliers. XVII. Autre liberalité de ce Comte. XVIII. Femme & enfans de Guillaume troisiesme. XIX. Il marie l'vne de ses petites filles auec le Comte de Prouence. XX. Alliance offensiue & deffensiue entre le Comte de Tolose, & celuy de Forcalquier. XXI. Qui marie son autre petite fille auec le Dauphin de Viennois. XXII. Guillaume accorde certains priuileges à la Chapelle Saint Benezet du Pont d'Auignon. Comment & en quel temps ce Pont fut construict. XXIII. Guillaume fait de grands biens à l'Eglise. XXIV. Le Comté de Forcalquier fut vni apres sa mort à celuy de Prouence; & neantmoins Guillaume de Sabran prend, & porte le titre de Comte de Forcalquier durant sa vie.



APRES auoir parlé des Comtes de Prouence de la premiere & seconde race, & fait leur Genealogie, il ne sera pas, ce me semble, hors de propos de faire celle des Comtes de Forcalquier, dont l'Estat estoit enclos dans la Prouence. I.

Les Comtes de Forcalquier faisoient leur sejour ordinaire en hyuer, en vne petite ville de leur Estat appellée Manoasque, & durant le beau temps en celle de Forcalquier. Quant à leur origine quelques- II.

vns ont creu qu'ils estoient descendus des Comtes de Tolose, à cause qu'ils portoient mesmes armes; mais j'estime qu'ils sont issus des Comtes de Prouence, & que cet Estat, qui estoit vne portion de cette Prouince, fut demembré en faueur d'vn cadet de cette Maison, sous cette condition qu'il recognoistroit son aisné: & c'est de la mesme façon que la Maison des Vicomtes de Marseille prit son origine, qui estoit aussi vne branche de celle de Prouence.

III. Nous auons veu au Chapitre second, que Boson Comte de Prouence eut deux fils, que l'vn fut appellé Guillaume, qui continua la branche des Comtes de Prouence, & que l'autre eut nom Rothbold. Ce fut sans doute en memoire de son ayeul qu'il fut nommé de la sorte, & c'est ce Prince que ie crois estre la souche des Comtes de Forcalquier. Car bien que nous n'ayons aucun titre formel qui prouue qu'il ait pris cette qualité, quoy qu'il y en ait qui luy donnent quelquefois celle de Marquis simplement, & quelquefois celle de Comte, nous verrons neantmoins par la suite de cette Genealogie, & par les circonstances qui l'accompagnent, que cela doit estre veritable. Il y a apparence que Rothbold commença de regner enuiron l'an 970. ou quelques années auparauant, & qu'apres le deceds de son pere, qui arriua en ce mesme temps, & en suite de la disposition faite en sa faueur, il entra en possesion du Comté de Forcalquier, ou seroit qu'il l'eust eu en partage par quelque traité qu'il eust fait auec son frere. Ans de Iesus-Christ 970.

IV. Rothbold fut marié deux fois; de sa premiere femme nommée Hermengarde, dont la maison nous

eſt incognuë, il eut vn fils nommé Guillaume, duquel nous parlerons cy-apres, & vne fille appellée Eme. Cette Princeſſe eſpouſa Guillaume III. Comte de Toloſe, ſous la conſtitution de quelques terres ſituées dans la Prouence, & elle eut de luy deux fils Pons, & Bertrand. Pons fut Comte de Toloſe premier du nom, & pere de Raimond de Saint-Gilles, qui ſe qualifioit Marquis de Prouence, comme nous auons veu cy-deuant, à cauſe du bien qu'il y poſſedoit du chef de ſon ayeule, laquelle en l'an 1015. donna à Noſtre-Dame de Correns l'Egliſe Saint Pons auec ſes dependances : elle eſtoit ſituée au terroir de Frejus, & en vn lieu nommé Fauars. Et en l'an 1024 le Monaſtere Saint André lez Auignon eut certaines terres en don de cette Princeſſe, laquelle en la meſme année exerça vne ſemblable liberalité, auec le Comte de Toloſe ſon mary, en faueur du Monaſtere Saint Victor.

Mais pour reuenir au Comte Rothbold, nous VI. auons veu des Chartes qui rendent teſmoignage de ſa pieté;car en l'an 1002. luy & ſa femme Hermengarde firent preſent du lieu de Pertuis au Monaſtere de Montmajour, & quelque temps apres s'eſtant remarié auec vne certaine Princeſſe appellée Eimildis, ils firent enſemble donation à celuy de Cluni (du viuant de Saint Odile qui en eſtoit Abbé) d'vn Chaſteau que la Charte appelle Podiolinum : depuis lors ie ne trouue aucun titre qui parle de ce Prince; ſi bien qu'il y a ſujet de croire qu'il ne tarda pas de mourir. Nous pouuons iuger facilement qu'il paruint à vne grande vieilleſſe,puiſque nous trouuons des Chartes

du milieu du dixiesme siecle, & d'autres du commencement du vnziesme, qui font mention de luy.

VI. Apres sa mort Guillaume son fils fut successeur de ses Estats, il portoit le titre de Comte du viuant de son pere, selon la coustume de ce païs. Il est qualifié de la sorte dans le testament de Guillaume premier Comte de Prouence son oncle, qui fut fait l'an 992. comme nous auons dit au Chapitre second. Dans cet Acte sa femme est appellée Suaduleia, de laquelle ie ne trouue point qu'il ait eu aucune posterité, mais j'estime pourtant qu'apres la mort de cette Princesse il se remaria auec Aleiris Comtesse de Die, & qu'il eut d'elle les enfans qui suiuent; Geofroy surnommé Ponce, Comte de Die, & Guillaume. Ie n'ay toutefois point de preuue certaine de cela, n'ayant peu trouuer aucune Charte qui me l'ait appris, & c'est en cet endroit que cette Genealogie est deffectueuse, & qu'il faut recourir aux conjectures, qui semblent assez bien appuyer cette opinion. Car puisque la Prouence appartenoit toute à Boson, & à Guillaume son fils, comme il appert par quantité de titres, quelle apparence y a-t-il qu'elle eust esté demembrée en faueur de quelqu'vn qui ne fust pas de la famille. Si bien que comme ie trouue que l'an 1027. Bertrand estoit Comte de Forcalquier, & que la Charte, qui parle de luy ne fait pas mention de son pere; qu'auant cela comme ie viens de dire, Rothbold, & Guillaume son fils, & Eme sa fille, auoient fait quelques donations à l'Eglise, de quelques terres situées dans l'Estat de Forcalquier; ie ne puis conclure autre chose si ce n'est qu'ils en furent Comtes, & que Bertrand

Ans de Iesus-Christ 992.

descendoit d'eux en ligne directe.

Bertrand premier ne degenera pas de la pieté de VII.
1027. ses parens; car en l'an 1027. auec Geofroy,& Guillaume ses freres, & par le conseil d'Alix Comtesse de Die sa mere, il donna au Monastere Saint Michel de la Cluse en Piedmont, certaines terres situées en vn lieu appellé Villars Maffrey, ensemble les Eglises Saint Denis, & Saint Gal,en toute Iustice, pour en fonder le Prieuré de la Coulche pres de Chorges au Diocese d'Ambrun, en presence d'Astorgue Euesque de Gap, de Geofroy Euesque de Nice, de Benoist Abbé de Saint Michel de la Cluse, de Geofroy Comte de Prouence, & de quantité d'autres. Le nom de sa femme nous est incognu, mais non pas celuy de son fils, que nous trouuons estre le mesme que le sien.

Guillaume II. fut Comte de Forcalquier apres le VIII.
decez de son pere; il viuoit au milieu du vnziesme
1058. siecle, ce qui se iustifie par vne Charte de l'an 1058. laquelle contient l'esslection de Viminien en l'Archeuesché d'Ambrun, qui fut confirmée par ce Prince, assisté de Geofroy surnommé Ponce, Comte de Die son oncle. Nous n'auons autre chose de luy; & il m'a esté impossible d'apprendre auec qui il fut marié, il est vray qu'on ne peut pas douter qu'il n'eut Guillaume III. pour fils & successeur.

Ans de Iesus-Christ 1080. 1110. 1129. Ce Guillaume III. regnoit enuiron l'an 1080. & en IX.
l'an 1110. il eut à femme Adelle Comtesse d'Auignon qui le suruescut, & qui en l'an 1129. donna à ses petits fils, enfans de Guillaume IV. son fils, tous les biens qu'elle auoit dans la Prouence, à la reserue de l'vsufruit durant sa vie.

X. Guillaume IV. du nom porta le titre de Comte de Forcalquier, d'Ambrun, & de Gap,& de Marquis de Prouence. Il eſt qualifié de la ſorte dans vn acte de donation qu'il fit en l'an 1127. à l'Egliſe Noſtre-Da- 1127.
me d'Ambrun; & en vn autre ſemblable dans lequel il fit preſent à la meſme Egliſe de la moitié de la Seigneurie des Orres. Il eſpouſa vne Princeſſe appellée Garcenne, de laquelle il eut deux enfans, Bertrand & Guigues. Guillaume mourut au mois d'Octobre de l'an 1129. & fut enſeueli dans le cimetiere de l'Egliſe Noſtre-Dame d'Auignon.

XI. Apres la mort de Guillaume IV. Bertrand II. & Guigues ſes enfans recueillirent ſa ſucceſsion;& auec Adelle leur ayeule, & Garcenne leur mere, qui eſtoient encore viuantes, ils donnerent à l'Egliſe de Ieruſalem vn certain Chaſteau que la Charte appelle *Leporianum*. Cette liberalité fut faite l'an 1144. en 1144.
preſence de quelques Gentils-hommes, & entre autres de Guiran de Simiane, d'Illuſtre & ancienne Famille, de laquelle ſont iſſus les Marquis de Gordes en France, & les Marquis de Pianezze en Piedmont.

XII. Cinq ans apres Guigues fit ſon teſtament, par lequel il legua aux Cheualiers de l'Ordre Saint Iean de Ieruſalem la ville de Manoſque, auec toutes ſes dependances,& inſtitua ſes heritiers vniuerſels les enfans de ſon frere, à la reſerue de l'vſufruit, qu'il laiſſa à ſa mere ſa vie durant. Guigues mourut auſsi-toſt,ou peu apres qu'il eut fait ſon teſtament, & il y a apparence que ſon frere eſtoit mort auant que luy, puiſqu'il n'en fait aucune mention dans vn acte ſi ſolemnel.

Bertrand

Bertrand fut marié auec Vlterane de Champagne, fille de Thibaud Cõte de Champagne, selon Duchesne en son Histoire de Bourgougne. Les titres qui sont inserez à la fin de ce Chapitre ne l'appellent pas de ce nom, mais bien Iausserande. Il eut d'elle 3. fils, & vne fille, deux desquels porterent le nom de Guillaume, & l'vn d'eux fut appellé le jeune, pour le distinguer de son aisné, & le 3. Bertrand. La fille fut nommée Alix ou Adelle de Forcalquier, qui espousa Gerard Amic Seigneur en partie de Grauesons, & d'autres places. XIII.

Ces Princes commencerent à regner au milieu du 12. siecle, auquel temps Guillaume l'aisné, que nous appellerõs Guillaume V. cõfirma, auec Bertrand III. son frere, la donation d'vn Chasteau appellé Lepermon, que son pere & son frere auoient faite à l'Eglise. XIV.

Quant à Guillaume le jeune, ie ne trouue autre chose de luy, si ce n'est que du consentement de son ayeule Garcenne, & par l'auis des Archeuesques, des Euesques, & des Preuosts de son Estat, & nommément de Guillaume de Beneuent Archeuesque d'Ambrun, de Gregoire Euesque de Gap, de Pierre de S. Paul Euesque d'Apt, de Guillaume Preuost de Forcalquier, & encore par le conseil des plus notables, & des plus qualifiez de ses sujets, tant Ecclesiastiques que seculiers, & mesmement de Guiran de Simiane, de Rostan d'Agoult son frere, de Guillaume de Sabran, & de Giraud Amic son frere, de Buson de Ceireste, de Raimond de Cadarache, d'Hugues de Raillane, d'Hugues de la Roque, d'Arnaud Flotte oncle de ce Prince, de Pierre Reinier, de Pierre & de Leonor de Mison, fit vn statut portant que les filles qui seroient mariées & dotées par leurs parens, XV.

à ſçauoir par leurs peres ou par leurs meres, ou meſme par leurs freres, ne pourroient point ſucceder aux biens d'iceux apres leur mort, pourueu qu'il y euſt quelqu'autre enfant qui euſt ſuruefcu, ou que leurs peres, leurs meres, & leurs freres & ſœurs en euſſent diſpoſé autrement.

XVI. C'eſt tout ce que i'ay pû recueillir de Guillaume le jeune, qui ne laiſſa aucune poſterité. Quant à Bertrand III. ſon frere, nous trouuons que ce fut vn Prince grandement pieux; car en l'an 1168. eſtant ſur le poinct de faire le voyage de la Terre-Saincte, il fit donation de tout ce qu'il poſſedoit en la ville de Manoſque aux Cheualiers de S. Iean de Ieruſalem. Cet acte de liberalité fut fait ſur l'Autel de S. Pierre, dans l'Egliſe de cet Ordre, où aſsiſterent Pierre Eueſque de Siſteron, & Frere Guillaume Prieur de l'Hoſpital de S. Giles, & fut en ſuite confirmé en preſence de l'Archeueſque d'Aix, & de l'Eueſque d'Apt. Ans de Ieſus-Chriſt 1168.

XVII. En la meſme année ce Prince fit bien vne plus grande liberalité à cette Maiſon de Saint Giles, il luy donna tous les biens qu'il poſſedoit aux lieux & Chaſteaux de Manoſque, de Toutes-Aures, de Chaſteau-neuf, de Beneuent, de Grambois, de Limoſia, de Beaumont, de Roquecorbiere, de Sainte Tulle, de Pierre-verd, de S. Maime, de Dauphin, & de Montagut, voulant que cette donation euſt force & vigueur, ou feroit qu'il vinſt à auoir des enfans legitimes, & capables à luy ſucceder, & laiſſa le demeurant de ſes biens à Guillaume ſon frere, à condition qu'il approuueroit & ratifieroit cet acte, qu'il donneroit à cette maiſon la portion qu'il auoit ſur les meſmes terres; que s'il venoit à enfraindre ſa diſpoſition,

il le priuoit des biens qu'il luy laiſſoit, & en leguoit vne partie à Raimond Comte de Toloſe; à ſçauoir depuis Siſteron iuſques aux Alpes, & il faiſoit preſent des terres qui eſtoient ſituées depuis Siſteron iuſques au Rhoſne, à Guillaume de Sabran, & à ſes freres, à Guillaume de Simiane, & à ſon frere, aux enfans de Raimbaud, & à Raimond de Meoillon, que ce Prince appelle ſes parens. Il fit don pareillement à ſa ſœur Adelle des Chaſteaux de Saint Martin de Braſque, de la Motte, & de Cucuron.

Mais pour reuenir à Guillaume V. il y a vn titre XVIII. inſeré dans l'Hiſtoire de Bourgougne de Ducheſne, par lequel ce Prince eſt qualifié néueu de Louys le jeune, Roy de France, & c'eſt à cauſe que la femme de ce Monarque, qui eſtoit appellée Alix de Champagne, eſtoit tante de Guillaume & ſœur d'Vlterane, ou de Iauſſerande, ſa mere. Guillaume fut marié à Marguerite de Bourbon, ſœur ou tante de Mathilde de Bourbon, femme de Gaucher de Vienne Seigneur de Salins, de laquelle il n'eut qu'vne fille appellée Garcenne, qui eſpouſa Reinier ou Reines, dit Clauſtral, que quelques-vns eſcriuent eſtre iſſu de la Maiſon de Sabran, & qu'il portoit le titre de Prince de Marſeille. De ce mariage ſortirent deux filles, & vn fils: l'aiſnée des filles portoit comme ſa mere le nom de Garcenne, & l'autre celuy de Beatrix.

Guillaume maria Garcenne auec Idelphons II. XIX. du nom Comte de Prouence, comme nous auons dit cy-deuant, & luy donna en dot le Comté de Forcalquier, apres ſon deceds toutefois, ne ſe reſeruant

que les Chasteaux de Cucuron, de la Motte, d'Ansoüis, & de Rubian, pour en disposer en faueur du fils de Raines; & ceux de Ventauon, d'Vppais, de Ladet, du Puget, & la Maison qu'il possedoit dans le Chasteau d'Alamon, pour les donner à l'autre fille de Raines. Nous pouuons colliger par la teneur de cet acte, qui fut fait en la ville d'Aix l'an 1193. & au mois de Iuillet, que ce mariage ne fut pas alors consommé, mais bien quelque temps apres. Ans de Iesus-Christ 1193.

XX. A trois ans de là, Guillaume, & Raimond Comte de Tolose, fils de la Reine Constance, firent alliance offensiue & deffensiue, & se départirent l'vn l'autre des donations de leurs Estats, qui leur auoient esté faites reciproquement.

XXI. En l'an 1202. Guillaume mit vne grande armée sur 1202.
pied, auec laquelle il alla rauager le terroir de Cisteron. Nous ne pouuons pas comprendre le sujet qui l'obligea à cela, dautant que la Charte ne s'en explique point, & ce fut alors qu'il maria Beatrix son autre petite-fille, auec André de Bourgougne fils vnique de Hugues III. du nom Duc de Bourgougne, & de Beatrix Dauphine de Viennois. Et il luy fit dõnation en faueur de ce mariage, de toutes les terres qu'il possedoit depuis le Pont de Buech, prez de Cisteron en haut, montant par tout l'Euesché de Gap, & l'Archeuesché d'Ambrun. Cette donation ne fut faite qu'en cas que ce Prince vinst à deceder sans enfans; & il fut d'ailleurs expressement conuenu, que s'il arriuoit que le Dauphin & sa femme mourussent sans aucuns heritiers, les terres données retourneroient au dõnant, ou à celuy qui seroit Comte de Forcalquier.

En ce mesme temps Guillaume ayant esté informé des miracles que Dieu faisoit par l'intercession de Saint Benezet, en la petite Chapelle située sur le Pont d'Auignon, se départit en sa faueur de tous les droits qui luy pouuoient estre deus à raison du passage de ce Pont. Et d'ailleurs il voulut que tout ce qui passeroit par ses terres, comme bois, & autres choses qui seroient necessaires pour l'augmenter & accroistre, ne payast aucun droit. La façon auec laquelle ce Pont fut construit est si merueilleuse, qu'elle merite de n'estre pas oubliée. Ie n'en parleray toutefois que succinctement, renuoyant le Lecteur curieux à la vie de S. Benezet, que le Reuerend P. Theophile Rainaud, Iesuite, personnage du merite que chacun sçait, a publiée depuis quelque temps. Ie diray seulement que les Histoires nous apprennent qu'en l'an 1177. vn jeune Berger appellé Benoist ou Benezet natif du lieu d'Almillat, âgé de douze ans, s'en alla à la ville d'Auignon, qui est esloignée de ce lieu d'enuiron trois journées: & dautant qu'il fut conduit par vn Ange, aussi fit-il le chemin en trois heures. Il dit publiquement à son arriuée, que Dieu luy auoit reuelé qu'il estoit necessaire de construire vn Pont sur le Rhosne; & comme c'estoit vne chose grandement difficile, & presque impossible, aussi tous ceux qui l'escoutoient se mocquerent de luy. Mais Dieu qui le faisoit agir, confirma son dire par vn miracle, afin qu'on n'en doutast nullement: car il chargea sur ses espaules vne pierre d'vne prodigieuse grosseur, qui auoit treize pieds de long, & sept de large; si bien qu'apres cette merueille qui les rauit d'estonnement, XXII.

ce Pont fut conſtruit. Outre ce miracle il en fit vne ſi grande quantité d'autres, qu'il fut enfin canoniſé par le Pape Innocent IV.

XXIII. En l'année 1206. le Comte Guillaume confirma à l'Eueſque, & aux Conſuls d'Auignon, quelques priuileges que Guillaume ſon ayeul leur auoit accordés. Par le titre qui en fut alors dreſſé il appert clairement que cette ville appartenoit en partie au Comte de Forcalquier, enuers lequel elle n'eſtoit ſujette à autre choſe qu'aux cheuauchées, ayant eſté deſchargée de toutes les autres redeuances par l'ayeul de ce Prince, comme nous venons de dire, qui donna à l'Eueſque, & aux Conſuls, vn plein pouuoir, & vne entiere iuriſdiction ſur le peuple de la ville & ſon terroir, de la meſme façon que les Magiſtrats ont accouſtumé d'auoir. Le Comte Bertrand fit alors la meſme declaration que ſon frere auoit faite, & iura de n'y point contreuenir. Ans de Ieſus-Chriſt 1206.

XXIV. Guillaume fut vn Prince grandement pieux, il fut Fondateur de l'Abbaïe de Lure, au rapport de Noſtradamus, & confirma toutes les donations que Guigues ſon oncle auoit faites à l'Hoſpital de Saint Gilles, & luy donna meſme ſon Palais qu'il auoit fait baſtir à Manoaſque, & tout ce qu'il poſſedoit en ce lieu, & en celuy de Toutes Aures, à la reſerue neantmoins d'en joüir ſa vie durant. Il ordonna que ſon corps ſeroit enſeueli apres ſa mort, dans le cimetiere de la maiſon des Hoſpitaliers. I'eſtime que Guillaume mourut en la meſme année qu'il fit ſon teſtament, qui fut l'an 1208.

XXV. Depuis ſa mort le Comté de Forcalquier fut vni à

celuy de Prouence, en vertu du mariage dont nous auons parlé cy-dessus. Il est vray que Guillaume de Sabran son néueu, fils de sa sœur Adelle, & de Gerard Amic Seigneur en partie de Grauesons, & d'autres places, prit apres la mort de son oncle le titre de Comte de Forcalquier, & le porta tant qu'il vescut, & fit mesme quelques actes de Seigneur & de proprietaire de cet Estat; car en l'an 1225. il erigea la terre de Cadenet en Vicomté, en faueur de Raimond de Cadenet son cousin. Ie n'ay trouué aucun titre qui m'ait pû apprendre le sujet qui obligea le Comte de Prouence de souffrir vne semblable action; il y a apparẽce qu'il la luy auoit permise en suite de quelque accord: car les enfans de Gerard Amic ne continuërent point de porter le titre de Comtes de Forcalquier, & de posseder cet Estat; ils se contenterent seulement de retenir le nom de Forcalquier dans leur famille, voyans bien que la pretention de leur pere n'estoit appuyée sur aucun fondement. Archiues du Mon. de Mont-Majour.

IV. Ex Chartario Cluniacensi. *Ego Ema Comitissa, filia Rotboldi Comitis, & Hermengardæ vxoris eius, matris meæ, ex hæreditate quæ mihi legitimè obuenit, hoc est in Comitatu Foroiuliensi, in Castro quod nominatur Fauars, in huius territorio, dono Sanctæ Mariæ Conredis Ecclesiam Sancti Pontij Martyris, cum omnibus appenditijs suis. Facta Charta ista, mandante Domna Ema Comitissa, X. Kal. Maij, anno Incarn.* 1015. *regnante Rodulfo Rege. ſ. Ema Comitissa, quæ hanc Chartam, & Heldebertus Castra-Rainardo ſ. Rainoardus frater eius firm.*

Ex Chartario S. Andreæ secus Auenionem, *quæ*

est de consecratione Ecclesiæ S. Martini, in eodem Monasterio facta mense Nouembri, anno 1024. Ego Ema Comitissa, & filius meus Pontius, dono in dotalitium ad Ecclesiam S. Martini mansum vnum in Auenione Ciuitate. s. Ema Comitissa f. s. Pontij, s. Bertranni.

E magno Chartario S. Victoris Masſil. fol. 146. verſ. *Ego Willelmus Comes Tolosanus, & vxor mea Ema, facimus hanc donationem Omnipotenti Domino, & S. Victori suo Martyri, eiusque Monasterio, ac Monachis ibidem seruientibus, de vno manso qui est in Comitatu Sisterico in villa quam vocant Manoasca, quem excolit homo nomine Gratianus. Facta donatio ista anno Incarnationis Dominicæ 1024. indict. 7.*

V. Ex Chartario Montis-Maioris ſacro-ſanctæ Eccleſiæ, quæ conſtructa eſſe videtur in honore S. Petri, Cœnobio Monte-Maiore. *Ego Rotboldus Comes, & coniux mea Hermengarda, cedimus iure perpetuo villam quæ nuncupatur Pertusus, quæ sita est in Regno Prouinciæ in Pago Aquensi. Facta Chartula ista anno Incarnationis Dominicæ 1002. indict. 15. s. Rotboldus Comes, & vxor sua Hermengarda, qui hanc Cartam, & Willelmus nepos suus firmauit, Adalaix Comitissa firm. Adalelmus Iudex firm.*

Ex Chartario Cluniacenſi. *Rotboldus Marchio, & Eimildis vxor eius, Cluniaco, vbi est Abbas Domnus Odilo, donant Castrum Podiolinum ex integro, cum omnibus suis appenditijs, situm in Comitatu Aurasico. s. Rotboldus Comes, & vxor sua Eimildis, Adalaix Comitissa, & filius suus Willelmus, Rostagnus de Sabran, Willelmus Vicecomes.*

VII. *Nouimus, sacra perdocente Scriptura, quòd si quis de rebus temporalibus Sanctorum loca ditauerit, &*

eos

eos qui eorumdem diuina perficiunt Sacramenta terrenis stipendijs sustentauerit, in futuro sæculo Dominũ nostrum I. Ch. remuneratorem habebit. Ideò ego Bertrandus Comes Forcalq. & Montis-Fortis, & Ebredun. & Gaufredus & Guill. fratres mei, cum consilio matris nostræ Dom. Alayris Comitissæ Diẽsis, vt ipse Dom. Noster in præsenti sæculo, & in futuro misericordiam præstare dignetur, donamus Deo, & S. Michaëli Archang. qui est præpositus Paradisi, siue ad Monasteriũ quod dicitur Clusa, quod situm est infra marcam Italiæ, vbi Benedictus Abbas præesse videtur, aliquid de hæreditate nostra quæ nobis pertinet, quæ est in Comitatu nostro Ebred. in loco quem nominant Villarmefredo, & de superiore fonte, Ecclesias de S. Dionysio, & de S. Gallo, & habent fines vel terminationes, de super monte quem nominant Chabrieres, & de ipso monte exit fons, riuulus, torrens, qui vadit ad radicem de Culca, & vadit ad fluuium Durentiæ, & de alio latere peruenit ad Lasses, & vadit per riuum Claretum, & per Malam Fossam vsque ad fluuium Durentiæ, quantum infra istos fines vel terminationes cõcludit, totum, & ad integrum, omnes homines, & omnẽ iurisdictionem donamus Deo, & S. Michaëli Archangelo, & ad ipsum Monaster. superiùs nominatum, cum consilio Ebred. Archiep. nomine Rado, qui hanc donationem laudauit, & Ecclesias suprà nominatas donauit, cum decimis, & suis appenditijs. Et quia Dom. Abbas me recepit in suis, & Fratrum suorum orationibus, promitto ei consilium, auxilium, & adiutorium Monasterio, & fauorem, & pono suprà nominatũ in speciali gardia nostra. Nolumus quòd Iacobus Prior de Culca, nec homines superiùs nominati teneãtur respõdere de cætero, Bailliuo, & Curiæ nostræ de Caturicis. Inhibemus Fratr. nostris, & Baronib. & Official. qui modò sunt, & pro tempore erunt, sub pæna 50. librarum auri fini, de cætero in dictis locis, vel in eorum mandamentis, vllam

offensionem faciant. Si quis autem hanc donationem temporibus futuris inquietare voluerit, componat de auro optimo libras 20. ad ipsum Monaster. Clusiense, & insuper sit æterna maledictione damnatus, & excommunicatus, & à consortio SS. ejectus, & cum Datham, & Abiron, & Juda traditore sit mersus in infernum, & hæc eadem donatio maneat inconuulsa de isto dono, & laudatione. Sunt testes Astorgius, & Gaufredus Episcopi Vapicensis, & Nicensis, & Domnus Bened. Abbas Clusensis, Dromandus, & Anthemius Canonici S. Marcellini Ebred. Gaufred. Comes, Isoardus Vicecomes, Petrus eius filius, Godemarus de Foësano-Richardo, Bertr. de Sigorio, & eius filius. Adelemus, & Isoard. de Cordunella. Facta ista donatione, seu laudatione, in Ecclesia de Culca, coram Altari S. Michaëlis, Non. Decemb. an. Domini 1027. Ind. 2. regnante Rodulpho Rege in Gallia. S. Domini Radonis Arch. Ebred. S. Domini Bertrandi Comitis d'Hu j'Eu ✠.

Ego Petrus Presbiter, Notarius de Cordunella, de voluntate Domini Archiepisc. & Domini Bertrandi Comitis, hanc Cartam scripsi, & præsens fui, & signaui ✠.

IX. Ex Arch. Regiis Parif. *Romana lex præcipit, & antiqua consuetudine sancitum est, vt quicumque donum sui honoris alicui facere voluerit, scripta authoritate, & testium confirmatione corroboretur, atque laudetur, vt in succedenti tempore firma stabilitate permaneat subnixum. Igitur ego Adalax Auennicensis, atque Forcalqueriensis Comitissa, dono, concedo, & laudo, filijs filij mei Willelmi Comitis, Bertranno, atque Guigoni nepotibus meis, omnem meum honorem totius Prouinciæ, potestatem atque dominium, vbicumque mei iuris est, retento mihi tantùm vsufructu de meis dominicaturis ad victum & vestitum meum quandiu vixero. Hanc donationem facio tali pacto & tenore, vt nulli alij aliquid mei honoris vlteriùs donare possim sine istorum*

legitima laudatione, & confirmatione. Facta est autem hæc donatio in Auennica Ciuitate, post mortem Willelmi Comitis, mense Octobri, quo ipse mortuus est, in præsentia Laugerij eiusdem Ciuitatis Episcopi, & Bernardi Andusiæ, aliorumque multorum testium, quorum nomina subscribuntur. Anno Dominicæ Jncarnationis 1129. *Indictione VI. Guirannus & Bertrannus fratres, Bertrannus de Sagnone, Jsnardus de Dalfino.*

XI. *Notum sit omnibus, quòd ego Comitissa Adalaix, & ego Comitissa Garcennis, & ego Bertrandus, & uxor mea nomine Iausserana, & ego Guigo, Comites Forcalquerienses, damus, & in perpetuum concedimus Templo Domini, quod est in Ierusalem, pro amore Dei, & pro remedio animarum nostrarum, omniumq; parentum nostrorũ, tàm viuorum quàm defunctorum, quoddam Castellum, scilicet Leporianum, cum omnibus suis pertinentiis, sine omni retenimento, & absque vlla repetitione, vel inquietatione, liberè & quietè possidendum. Factum est autem hoc cum consilio, & voluntate Guillelmi Calzini, & vxoris suæ, & cum voluntate omniũ ibidem morantium. Si quis autem hoc nostrum donum, &c. Huius rei testes sunt, Guirannus de Simiana, Bertrandus Raibaudi, Aicardus de Segunir, Bertrandus de Segunir, & Raimundus frater eius, Bertrandus de Forcalquerio, & Isnardus frater eius, Isnardus de la Motta, Ioannes Oro, & filius eius, Raimundus Belian, Aldabertus de Laual, Petrus de Castes, & filij eius. Facta est præsentis scripti pagina, anno ab Incarnatione Verbi Dei* 1144. *Indict.* 5.

XII. *Cùm præcipua Philosophia Christianorum sit cognitio mortis, prudentium est diem mortis præuenire. Jdcircò in Dei nomine Guigo Forcalq. Comes, temporalibus æterna præferens, & cupiens pro salute animæ meæ, & parentum meorũ,*

comparere, dono Deo, & Hospitali Hierosolimitano, & pauperibus, in perpetuum, Manuascam, Burgum & Castellum, & Totas-Auras, cum toto territorio, & omnibus ad Manuascam pertinẽtibus, hoc est vsque ad territorium Sanctæ Tulliæ, & vsque ad territorium Petræ-Viridis, & vsque ad territorium Montisfuroni, & vsque ad territorium S. Martini, & vsque ad territorium Dalfini, & vsque ad territorium de Vols, & vsque ad flumen quod vocatur Durentia, & me ipsum Hospitali, & pauperibus, in perpetuum ad seruiendum contrado. Reliqua bona mea vbicunque sint filijs fratris mei relinquo, & eos per fidem suam rogo vt hanc donationem, hoc salubre relictum, quod pro redemptione animæ meæ in pauperes confero, firmum illibatumque conseruent. Quod si violare vel perturbare præsumpserint, eis omnia quæ reliqui aufero, & Guiranno, & Bertrando Raibaudo omnia bona mea relinquo, vt quod reliqui Hospitali, & pauperibus, firmum manere faciant, & tàm ipsi, quàm hæredes eorum, in perpetuum defendant. Sciendum tamen est, quòd in his omnibus quæ filijs fratris mei relinquo, matrem meam, dùm vixerit, vsumfructum habere volo, prætereà matri meæ iure proprietatis relinquo, quod eius industria Castrum quod vocatur Pertus, accreuit. Facta est hæc dispositio anno ab Incarnat. Domini 1149. 3. Cal. Iunij, Luna 21. in præsentia Domini Petri Sistaricensis Episcopi, authoritate cuius & testimonio confirmatur: prætereà isti omnes testes existunt, Gassendis Comitissa, mater ipsius Guigonis Comitis, Bertrãdus Raibaud, Hugo Boso, Aicardus de Segnono, Isnardus de Mota.

XIII. *Anno ab incarnato Domino 1150. Guillelmus Forcalcariensis Comes, & ego Bertrandus frater eius, & ego Garcennis prædictorum auia, Castrum Lepermonæ, quod Bertrannus pater noster, & Guiguo auunculus, Comites, pro*

remedio animarum suarum Templo Domini, eiusque seruitoribus, absque vlla repetitione, vt in superiori instrumento legitur, liberè possidendum donauerunt. Facta est hæc laus, siue concessio, in Claustro Sancti Marij de Manuasca, iuxta Ecclesiam, mense Nou. Testes ipsius, Comitissa, Raimund. de Balbone, & Guillelmus frater eius, Iordanus de Auenione.

XIV. *In apicibus literarum memoria commendatur ne res gestæ obliuioni tradantur. Præsentibus igitur & futuris hoc præsenti scripto cunctis notificetur, quòd ego Guillelmus Dei gratia Comes Forcalquerij, iuuenis filius Domini Comitis Bertrandi, & Dominæ Jaussierandæ, procerum Curiæ meæ, & totius Comitatus, tàm Archiepiscoporum, Episcoporum, quàm Præpositorum, & nominatim consilio Guillelmi de Boniuento Ebredunensis Archiepiscopi, & Gregorij Episcopi Vapicensis, & Petri de S. Paulo Aptensis Episcopi, & G. Forc. iuuenis Præpositi, & consilio omnium virorum Comitatus, & nominatim Giraudi de Simiana, & Rostandi de Agouto fratris sui, & Guillelmi de Sabrano, & Giraudi Amici fratris sui, & Busonis de Cesarista, & Guillelmi Raimundi de Cadaracha, & Hugonis de Raillana, & Hugonis de la Rocca, & Arnaudi Flotte auunculi mei, Petri Reinerij, & Petri de Misone, & Lienor de Misone fratris sui, & multorum aliorum Procerum, tàm Clericorum, quàm militum, tàm Burgensium, quàm rusticorum, tale statutum per totum meum Comitatum feci, & pro voluntate Auiæ meæ Garcendis, & hoc statutum per omnes homines Comitatus seruare, tenere, & facere, tactis sacrosanctis Euangelijs iuraui, scilicet, vt quicunque, siue castelanus, siue miles, siue burgensis, siue rusticus, filiam suam collocaret in matrimonium, & dotaret, siue mater post mortem mariti filiam*

suam, seu fratres post mortem patris sororem suam collocent in matrimonio, & dotent, filia vel soror non possit posteà venire, vel succedere in bonis patris, vel matris, vel fratris, vel sororis. Ita tamen quòd si frater & aliquis supersit, vel filij fratrum, vel filiæ, nisi nominatim pater, vel mater, vel frater, vel soror, aliquid in suis relinquerent testamẽtis. Hoc statutum quod feci, & iuraui, tantorum meorum Procerum & Baronum consilio, & auiæ meæ Garcendis, quæ tunc temporis curam meam & totius Comitatus mei habebat, recognosco & confirmo. Et mando quòd ita Iudex aliquis, vel in Curia mea, vel in toto Comitatu meo, & Arbiter, contra hoc statutum non sit audax sententiam vel arbitrium facere; nec sententia valeat, si fecerit, nec arbitrium sit alicuius momenti.

XVI. *Notum sit cunctis, tàm præsentibus quàm futuris; quòd ego Bertrandus Comes, amore, & salute animæ meæ, necnon parentum meorum, bono animo, & sincera voluntate, in bona mente, & corporis valetudine, dono, & irreuocabiliter concedo, & relinquo, omni dolo omnique humana machinatione postposita, Domino Deo, & sancto Hospitali Hierosolimitano, & pauperibus ibidem degentibus, præsentibus scilicet & futuris, vt meliùs sine engano dici vel cogitari potest, totum hoc quod iure hæreditario habeo & possideo, vel habere & possidere debeo in Castro de Manuasca, de Totis-Auris, & in toto eorumdem territorio, siue appenditijs, terris videlicet & aquis, ingressibus & egressibus, vt Fratres Hospitalis præsentes & futuri, absque alicuius requisitione, calumnia, molestia, & quietè in perpetuum habeant & possideant. Hanc siquidem donationem facio & offero super Altari Sancti Petri in Ecclesia domus Hospitalis de Manuasca, in præsentia Domini Petri Sistaricensis Episcopi,*

& Fratris Guillelmi Prioris Hospitalis Sancti Ægidij, in cuius manu hoc donum facio, & Fratris Raimundi Sancti Michaëlis; & iterùm factum recognosco in præfata Ecclesia & Cimeterio, in præsentia Domini Hugonis Aquensis Archiepiscopi, & Domini Petri Aptensis Episcopi. Et ego prædictus W. *Prior tibi præfato Bertrando Comiti, si fortè, quod Deus concedat, ab Hierosolimis reuerteris, cum consilio fratrum nostrorum iam dictam hæreditatem commendamus, & quandiu vixeris, eiusdem fructus ad vtilitatem Hospitalis habeas & possideas; te vero defuncto, tota & integra prædicto tenore Hospitali reuertatur.*

XVII. *In nomine sanctæ & indiuiduæ Trinitatis. Anno Incarnationis Domini* 1168. *Ego in Dei nomine Bertrandus Comes Forcalqueriensis, pro redemptione animæ meæ, & parentum meorum, irreuocabiliter dono & concedo Deo, & pauperibus Ierusalem Zenodochij, & tibi Gaufrido de Bresil Priori domus Hospitalis Sancti Ægidij, & per te Hospitalarijs, tàm futuris quàm præsentibus, in perpetuum quidquid ego habeo, vel habere debeo in Castro de Manuasca, & in Castro de Totis-Auris, & eorum territoriis, siue pertinentiis, & quidquid iuris habeo in Castro Nouo de Beneuento, & quidquid iuris habeo in Castro Garambosij, & in Castro de Limasia, & in territoriis eorum, siue pertinentijs, in terris cultis vel incultis, nemoribus, pratis, pascuis, aquarum decursibus, ingressibus, & egressibus. Præter ea causa mortis meæ dono tibi G. prædicto Priori, & pro te Fratribus Hierosolimitani Zenodochij, præsentibus, & futuris, Castrum de Bello-Monte, & Castrum de Rocca-Curberia, & Castrum de Sancta Tullia, & duo Castra quæ nominantur de Petra-Viridi, & Castrum de Sancto Maximo, & Castrum de Delphino, & Castrum de Monte-Acuto*

cum territorijs, & eorum omnibus pertinentijs; cum tali pacto ſiquidem, vt præſcriptam donationem nullo caſu reuocare valeam, niſi liberis qui mihi ſuccedant de legitimo matrimonio ſuſceptis. De reliquo meo Comitatu ſic vltimam voluntatem meam diſpono, vt frater meus Guillelmus Comes mihi hæres exiſtat; relinquo tali tamen lege, vt libertatem quam in domum Hoſpitalem contuli, perpetuam, ratam, & firmam habeat, & ab omni interpellatione & inquietudine defendat & protegat, & partem ſuam quam in prædictis Caſtris habet, & in dictorum locorum territorijs, Hoſpitali domui donet, & liberam habendam & poſſidendam in perpetuum concedat. Si verò voluntatem meam infregerit, omnia quæ iure inſtitutionis ſibi reliqui aufero, & totum quod habeo à Siſtarico verſus Alpes relinquo Raimundo Comiti Toloſano: quod autem habeo à Siſtarico vſque ad Rhodanum, conſanguineis meis Guillelmo de Sabrano, & fratribus eius, & Guillelmo de Simiana, & fratri eius, & liberis Raibaldi, & conſanguineo meo Raimundo de Medullione relinquo, & Siſtaricum, & vallem de Noguerijs, & vallem S. Vincentij. Sorori autem meæ Adalais relinquo Caſtrum S. Martini de Braſca, & Caſtrum de la Mota, & Caſtrum de Cucurone. Tali quidem pacto fratri meo ſi voluntatem meam infregerit aufero, & iſtis relinquo, vt per omnia liberalitatem meam quam in domum Hoſpitalis contuli impleant, & ab omni inquietudine defendant. Volo & iubeo, vt quicunque mihi hæredes extiterint, pecuniam totam quam mihi Hoſpitalarij crediderint, & expenſas mandato meo fecerint integerrimè perſoluant. Factum eſt hoc in domo Hoſpitalis, in villa S. Ægidij, iuxta Eccl. B. Ioannis Bapt. rogatis teſtibus.

XIX. *Ad notitiam cunctorum perueniat, quòd ego Wilelmus Dei gratia Comes Forcalq. plenario Baronum noſtro-*

rum habito consilio, bona fide, bono animo, bona intentione, omni remota fraude & machinatione, & sine omni engano, dono tibi Ild. Comiti Prouinciæ filio Ild. Regis Aragonum, in vxorem filiam meam Garssennam, quam habuit Raines de filia mea Garssenna, & cum ea dono tibi in dotem totum Comitatum Forcalquerij, retento mihi vsufructu cum omnibus pertinentijs suis, tàm in proprijs dominicaturis, quàm in omnibus feudis, & in omni iure pertinente ad Comitatum, modò in præsenti vel in futuro per quācunque acquisitionem meam factam vel faciendam poterit pertinere in terra populata, vel non populata, siue in agris, & in ripaticis, siue in vsaticis, & quibuscumque obuentionibus in Ciuitatibus, Castellis, & villis, vt hæc omnia ad te post mortem meam pleno iure perueniant. Excipio tamen Castrum de Cucurone, & de Mota, & de Assa, & Castrum de Rubiano: quæ retineo vt posim donare filio Raini, & alteri filiæ Raini: retineo vt posim donare Castrum de Ventauon, & de Vpais, Castrum de Lader, & Castrum de Pugeto, vel domū Castri Alamonis. Has autem donationes tali modo faciam prædictis puero & puellæ, vt si quod ius haberent in Comitatu meo, vel habere possent post mortem meam quocunque iure, quacunque ratione, & occasione, bona fide, prout meliùs & sanctiùs intelligi potest, renuntient, & finem faciant; & cùm venerit ad annos legitimos XII. vel XIV. annos iurent, tactis sacro-sanctis Euangelijs, se non venire contra renuntiationem, & quòd his donationibus erunt contenti, & nihil ampliùs petent. Et Raines pater eorum hoc idem propria manu iurauit. Ita tamen hæc retineo, vt filius Raini, & alia filia, habeant & posideant nomine Comitis Prouinciæ, & vxoris suæ, & in hominium, & Caualcatas, & Iustitiam, per manus Comitis faciāt. Et si fortè, quod absit, prædicta Castra ad alterius, vel aliorum dominium peruenirent, eadem conditione transeat, vide-

licet quòd ſemper in dominio Comitis remaneant. Hanc autem donationem perpetuam volens habere firmitatem, me obſeruaturũ, & nulla occaſione reuocaturum, ſicut iam dictum eſt, & ſicut Rex meliùs intelligit, promitto, & iuro, propria manu tactis ſacro-ſanctis Euangelijs; & Barones meos iurare facio, quorum nomina ſubſcripta ſunt, & promitto quòd bona fide faciam tibi omnes Barones, omnes milites, omnes homines videlicet, & maiorem partem & ſaniorem hominum, & etiam totum populum pro poſſe meo fidelitatem iurare, & hominium facere, ſalua fidelitate mea in omnibus in vita mea. Et ſi quas promiſsiones, vel donationes de prædicto Comitatu, vel de parte Comitatus vnquam alicui perſonæ feci, nunc in præſenti reuoco, & irritas & vanas facio. Si tamen, volente Deo, adhuc de vxore mea mihi naſceretur filia, cum ea eadem & ijſdem modis facio tibi donationem. Addo etiam in ſacramento meo, & Baronum meorum, de contrahendo ſuo ipſorum matrimonio, & de donatione ſuorum firmiter tenenda, & de promiſsione ſuo tempore fideliter adimplenda. Et ſi contra prædictam donationem & iuramentum meum venirem, de perjurio & falſitate & de proditione non me defenderem: & pono tria Caſtra in manu & poteſtate Petri de Lambiſco, & Guillelmi Laugerij de Inſula, ſcilicet Vitrolam, Montem-Iuſtinum, & Albinoſcum, quæ tenentur reddere Regi, & filio ſuo, ſi contra prædictas & iuratas venero conuentiones. Et ego Ildefonſus Dei gratia Rex Aragonum promitto & iuro tibi G. Comiti Forcalquerij, tactis ſacro-ſanctis Euangelijs manu propria, & Barones meos iurare facio, quòd ego dabo operam, & faciam pro poſſe meo, bona intentione, omni remota fraude, bono animo, bona fide; & ſine omni engano, quòd filius meus Ildefonſus Comes Prouinciæ

accipiat in vxorem prædictam filiam tuam suo tempore, & filiam propriam, si de vxore tibi Deus eam dederit, & non dimittet eam pro meliore, vel pro deteriore: & si contra hæc venirem, de pariurio & falsitate non me defenderem. Et vt hæc firmiùs habeantur, pono tria Castra in manu & in potestate Petri de Lambisco, & Guillelmi Laugerij de Insula, scilicet Castrum de Roinas, & Castrum de Ozeda, & Castrum de Cananellas, quæ teneantur reddere Comiti, si contra prædictas & iuratas venero conuentiones.

Datum apud Aquas mense Iulio, sub anno ab incarnato Domino 1193.

Signum ✡ Ioannis Berangensis, qui mandato Domini Comitis hanc cartam scripsi cum literis subscriptis.

XXI. *Quoniam multi sæpè, alij per malitiam, alij per ignorantiam res gestas aliter atque aliter narrare consueuerunt, placuit Domino Willelmo Dei gratia Comiti Forcalquerij, filio Dominæ Comitissæ Iauceranæ, vt in scriptis redigerentur conuentiones quas habuit & fecit cum Dalfino filio Dominæ Beatricis eadem gratia Ducissæ Burgundiæ, Albon. & Vian. Comitissæ. Conuentiones igitur tales sunt. Prædicto siquidem Dalfino prædictus Comes Willelmus dedit in vxorem neptem suam, id est filiam filiæ suæ, nomine B. & cum ea dedit ei in dotem post dies suos totum Comitatum, & totam terram quæ à ponte Burchi de Sistarico sursum est, & extenditur per Episcopatum Vapicensem, & per Episcopatum Ebredunensem, sicut ipse meliùs, & pater eius, & alij antiqui Comites Forcalquerienses prædictam terram habuerunt. Hanc autem donationem, seu permissionem fecit, tali lege dicta, & nominatim expressa, vt Dalfinus hanc terram haberet, si fortè Willelmum Comitem mori contingeret sine hærede de corpore suo, & dictum fuit similiter, & nominatim expressum, vt si Dalfinus vel vxor eius*

præmoreretur, & nullus ex eis hæres extaret, liberè & absolutè prædictam terram recuperaret, & haberet ipse Dominus Willelmus Comes, si viueret, aut ille qui Dominus & Comes esset Forqualqueriensis. Hanc verò donationem, seu permissionem, quam Dominus Willelmus Comes Dalfino fecit, ipse propria manu se bona fide tenere & seruare iurauit; & insuper ad hanc conuentionem ita tenendam & seruandam tradidit Castrum de Argentaria, & Castrum de Redorterio, in manibus & potestate, & in custodia Odonis Alamani, & filij eius Guigonis, & fratris eiusdem Odonis, scilicet Guigonis Alamani: tali videlicet conditione nominatim dicta & expressa, vt secundum dictas conuentiones fidem seruarent vtrique parti, Domino scilicet Willelmo Comiti, de reddendis prædictis Castris sibi, aut illi qui post eum Comes & Dominus esset Forqualquerij, si Dalfinus, vt suprà dictum est, aut vxor sua, morerentur, aut si nulla eorum proles ex eis superstes esset, aut ex alia parte Dalfino similiter redderent, si Comes Willelmus, vt dictum est, sine hærede de corpore suo decederet. Prætereà Odo Alamanus, & filius, & frater eius, mandato Dalfini fecerunt hominium & fidelitatem Willelmo Comiti; & insuper vnusquisque propria manu lato osculo Comiti, iurauerunt quòd ita & ad fidelitatem eius pro eo secundum dictas conuentiones pronuntiata Castra tenerent bona fide, & seruarent: & si vnus eorũ moreretur, alij duo ita facerent; & si duo, tertius ita bona fide faceret, & seruaret. His ita peractis, Dalfinus ipse propria manu iurauit quòd in his Castris, & nec in alia terra impedimentum Comiti, vel machinationem contra eum faceret, sed dictas conuentiones fideliter & bona fide seruaret & teneret. Et hoc ipsum iurauerũt cum eo Arbertus de Turri, Raim. Berengar. Artaud. de Rossilione, Guigo de Briansone, Guigo Ainardi, Guigo de Bellacomba, Lantelinus Ainardi, Adema-

rius de Cassanagio, Bellonus de Castronouo, Vgo de Giera, Guigo de Cassanagio, Guill. de S. Georgio, Arbertus de Cassanagio, Painus Alamani, Iarentus de Cerne. Hoc plus fuit in sacramẽto Dalfini, quòd cum Comite Prouinciæ nullum amorem, nullum pactum, & nullum consilium sine voluntate Dom. Willelmi Comitis haberet, sed eãdem fidem, & eamdem dilectionem quam habet cum ipso Dom. Guill. Comite, haberet cum eo qui post eum Comes Forcalq. esset, si fortè plus ipsum Dalfinum viuere contingeret. Hoc autem factum est cùm Comes Will. esset apud S. Euphemiam supra fluuium Brochiũ, & cum magno exercitu deuastaret ex omni parte totum Sistarici territorium, anno ab Inc. Dom. 1202. mense Iun. Huius rei testes sunt Will. de Baucio, Hugo de Baucio, Dragonetus, Rainus, Raim. de Agoldo, Arnaud. Flotte, Raim. Osasica, Petr. Raterius, Franco de Osa, Falco de Veneto, Will. Arnulfi de Cignerio, Iordanis de Rosanis, Montalinus Cuculla, Ricanus Rogerius, Henr. de Montebrandi, Raim. Laugerius, Gaufredus de Burdello, Artaudus d'Esparrone, Atenulfus de Cigoterio, Isnardus de Arcilerio, Laugerius de Petra, Isoard. Pelesfort, Raimbaud. de Calma, Petr. Ferolfi, VVill. Petri de Bedoino, Isnard. de Sadarone, Pet. Moteti, Bonifac. de Talarno, Arbert. Ricani, Geraudet. Amici, Bertr. de Villamuro, Rolan. de Mantigerio, Anellus de Herbredinno, Vgo Romani, Geraud. de S. Marcello, Petr. de Raimbaudo, Iacob. Borelli, Steph. Leonardi, Petr. Geraudi, Petr. Boneti, Falastinus Iaubertus, Vallaronus, VVill. de Renello, Nicolaus de Dennio, Guigo Cinade, Petr. Domini Comitis Forcalq. qui mandato vtriusque partis scripsit, & his sigillis Cartam sigillauit signum eiusdem Petri.

XXIII. *In nomine Domini nostri Iesu Christi. Anno ab Jncarn. eiusd. 1206. scilicet 4. Nonas Iulij. Ego Guillelmus Dei gratia Comes Forc. fœl. Domini Bertrandi eadem gratia*

quondam Comitis Forcalq. filius Dominæ Iauceranæ vxoris eiusdem gratia, & de mea bona & spontanea voluntate confiteor, & ita verum esse cognosco tibi Guillelmo Præposito Ecclesiæ Auenion. & per te Rostagno eiusdem Ecclesiæ Episcopo, & vobis Consulibus Auenion. in mea præsentia constitutis, scilicet Raimundo de Fos, Guillelmo de Ferreoli, Chasbaldo de Iocas, Pontio de Codaleto, & Guillelmo Raimundo de Maillana, & Isnardo Aldegario tunc temporis in Ciuitate Auenionensi Iudice existente, vos & omnes antecessores vestros Consules Auen. in toto populo Auen. & in toto territorio eiusdem Ciuitatis plenum podestatiuum, plenam dominationem, plenam etiam iurisdictionem, & omnimodam dominandi libertatem, quam quilibet Magistratus habere seu exercere debent vel possunt per septuaginta annos, & eos ampliùs habuisse, & tenuisse, & exercuisse. Hanc autem dominandi potestatem & iurisdictionem, & plenissimam libertatem vos credo, & vobis confiteor de iure habere debere, & antecessores vestros de iure habere debuisse & exercuisse: cùm quia credo & vobis confiteor bonæ memoriæ Auum meum Dominum Guillelmum Comitem Forcalq. cuius corpus in venerabili Cimeterio Ecclesiæ B. Mariæ Auen. requiescit, ita, sicut superiùs dictum est, Episcopo tunc temporis existenti, & antecessoribus vestris donasse & concessisse: tùm quia vos & antecessores vestros tempore tàm longæuo in modum suprascriptum scio plenariè, & absque omni querela, & absque omni contradictione, in pace & quiete plenam dominationem, plenum podestatiuum, plenam etiam iurisdictionem, & omnimodam libertatem habuisse & tenuisse, & plenissimè in tota Ciuitate Auenion. & eius territorio exercuisse. Hinc est quòd ego primò dictus Willelmus Dei gratia Comes Forcalq. considerans & attendens quanta &

quàm deuota affectione Antecessores mei Ciuitatem & populum Auenionensem dilexerunt: considerans etiam & attendens quàm bonam & quàm liberam fidelitatem antecessores vestri mihi & Antecessoribus meis, & quanta & quàm magna seruitia exhibuerunt, per me & per omnes successores meos Episcopo Auenionensi, & eius successoribus, & vrbis Consulibus Auenionensibus, & omnibus successoribus vestris plenissimam libertatem, podestatiuum, dominationem, iurisdictionem sicut huc vsque habuistis in tota Ciuitate Auenionensi, & eius territorio, & nunc habetis, remota omni fraude & dolo per hanc scripturæ paginam in perpetuum concedo, laudo, atque confirmo. Prætereà vobis Willelmo sæpefacto Præposito, & per vos Episcopo Ecclesiæ Auenionensis, & vobis suprascriptis Consulibus, & per vos omnibus in Consulatu Auenionensi in futurum vobis succedentibus, per me, & per successores meos. Ego Willelmus Dei gratia sæpe-factus Comes Forcalq. per stipulationem promitto nullo vnquam tempore contra hanc laudationem, concessionem, & confirmationem vobis à me factam, per me, vel per interpositam personam aliquo excogitato ingenio venturum. Promitto etiam vobis nihil me facturum aut dicturum cum aliqua persona, vel cum aliquibus personis, quominùs confessio, laudatio, & confirmatio, vobis à me factæ, ratæ, firmæ, & irreuocabiles, perpetuis temporibus perseuerent. Excipio tamen mihi, & illis qui in Comitatu Forcalq. voluntate mea successerint, vt Consules Auenionenses contra quos debent sicut consueuerunt Caualcatas faciant. Si quis verò sine mea voluntate Comitatum Forcalq. vel partem eius habuerit, huiusmodi Caualcatis illum vel illos indignum & indignos esse iudico, & illi vel illis ex parte Dei & mea vos Consules Auen. Caualcatas facere prohibeo, imò immunes à iam dictis

Caualcatis vos & Ciuitatem vestram omninò esse volo & mando. Promitto etiam vobis Præposito, & per vos Episcopo Auenionensi, & Consulibus suprà memoratis, me nunquam Caualcatas, vel ius Caualcatarum alicui aliorum Dominorũ Ciuitatis vestræ venditurum, donaturum, seu permutaturum; vel alia excogitata alienationis specie concessurum. Nouissimè homines Auenionenses per totam terram meam pro omni posse meo, bona fide, & sine dolo, stando, eundo, & redeundo, deffendam atque saluabo, ab omni exactione lesdarum & pedagiorum liberos & immunes semper esse volo, & sic me obseruaturum & custoditurum, per me, & per omnes successores meos, vobis prædictis Consulibus stipulationem promitto. Ad maiorem autem omnium suprascriptorum firmitatem, & vt rata, & firma, & irreuocabilia, à me, & à meis, vobis & successoribus vestris obseruentur, me nunquam contra ea, vel aliquid eorum quæ vobis confessus sum, laudaui, concessi, & confirmaui, venturum, tactis sacro-sanctis Euangelijs, iureiurando vobis promitto. Et ne malitia hominum contra vos, vel contra ea quæ à me vobiscum facta vel dicta sunt, aliquid fraudis excogitari valeat, confessiones quas vobis feci omnimodò veras esse credetis, eas sacramento meo confirmo. Et ego in Dei nomine Bertrandus filius quondam Domini Bertrandi Dei gratia Comitis Forcalquerij, & filius Dominæ Jauceranæ vxoris eiusdem, frater etiam Dom. Will. Dei gratia Comitis Forcalq. idem per omnia, & eodem modo quo frater meus Dom. Will. Comes Forcalquer. tibi Will. Præposito, & per te Episcopo Auenion. & vobis Consulib. Auenion. suprascriptis, agnouit, & confessus est, confiteor, & cognosco; & per omnia, & omnibus modis, concessionem, laudationem, promissionem, & confirmationem omnium eorum quæ Dominus Willelmus Comes Forcalqueriensis frater meus vobis fecit. Ego similiter per hanc præsentis

scripturæ

scripturæ paginam plenariè facio, & tactis sacrosanctis Euangelijs me nullo vnquam tempore per me, vel per aliam quamcumque suppositam personam, aliquo excogitato ingenio contra ea, vel aliquid eorum, quæ in hac Carta superiùs continentur, venturum; sed ea firmiter, pro toto posse, me seruaturum, & custodituram bona fide vobis promitto, & confessiones quas vobis feci omni modo veras esse credens sacramento meo eas confirmo. Acta sunt hæc in Castro de Forcalquerio sursum sub Plancato ante aulam cuius ostium respicit Occidentem, quibus multi viri Nobiles interfuerunt; videlicet Dragonetus, Arnaudus Flotta, Raimundus Osatecha, & Raimbaldus fratres, Ricanus de Insula, Franco Dosa, Bertrandus de Forcalquerio, Bertrandus Laugerius de Insula, & Raimundus filius eius, Willelmus Arnulfus de Sigoyer, Isardus Præpositus Forcalq. Fulco de Vedene. Et ego Petrus Domini Willelmi Comitis Forcalq. Notarius, omnibus suprascriptis testis interfui, & mandato ipsius Domini Comitis Forcalq. & D. Bertrandi fratris eius hanc Cartam sigillo suo plumbeo signaui, & sigillo cereo sigillaui, & huic instrumento subscripsi, & signum meum apposui.

XXIV. *In apicibus literarum memoria commendatur, ne res gesta penitùs obliuioni tradatur. Præsentibus igitur & futuris hoc præsenti scripto cunctis notificatur, quòd ego Guillelmus Dei gratia Comes Forcalq. filius Domini Comitis Bertrandi, & Dominæ Comitissæ Jausserandæ, Dei amore, & pietatis intuitu, & in redemptionem peccatorum meorum, corroboro atque confirmo specialiter Deo & Hospitali Hierosolimitano, & pauperibus, & omnibus Fratribus præsentibus & futuris, nec minùs tibi Petro de Montefalcono Priori S. Ægidij, donationem quam Guiguo bonæ memoriæ Comes Forcalquerij Auunculus meus domui Hospitalis*

fecit de Manuaſca, Burgo ſcilicet & Caſtello, & de Totis-Auris, cum eorum territorijs; hoc eſt vſque ad territorium Sanctæ Tulliæ, & vſque ad territorium Petræ-Viridis, & vſque ad territorium Montisfuroni, & vſque ad territorium Sancti Martini, & vſque ad territorium de Volx, & vſque ad flumen Durentiæ, ſicut in inſtrumento donationis continetur. Nunc quoque ſpecialiter, & ad omnem ambiguitatem tollendam, ex nouo, Domino Ieſu Chriſto, & omnibus Sanctis ſuis, & ſpecialiter ſacræ domui pauperum Chriſti Hoſpitalis Hieroſolimitani, & Fratribus ibi habitantibus, præſentibus & futuris, dono, concedo, & offero me ipſum, & propriam domum meam, ſcilicet Palatium de Manuaſca, cum omnibus pertinentijs ſuis, intùs & extrà, terris cultis & incultis, ſicut meliùs habui vel habere debui, & poſsidere. Item dono, concedo, & offero Deo, & Fratribus Hoſpitalis, Burgum de Manuaſca cum omnibus hominibus & fœminabus qui nunc ibi habitant, vel in futurum habitabunt, & omnes poſſeſsiones, omniaque iura quæ ab antiquo ab Anteceſſoribus meis habeo, vel habere debeo, vel habere viſus ſum in Burgo de Manuaſca, vel in eius pertinentijs, intus vel extra, ſcilicet in terris cultis & incultis, pratis, paſcuis, & nemoribus, demùm in quibuſcumque rebus ſint, & eſſe poſsint, quæ ſpecialiter & generaliter poſſent nominari; & quidquid habeo vel habere debeo in Totis-Auris, & in eius territorio, & pertinentijs. Demùm quidquid habeo vel habere debeo in omnibus ſupraſcriptis locis, vel infra prædicta loca, ſicut ſuperiùs deſignata ſunt, concludo, & iure præfatæ donationis inter viuos trado tibi Petro de Montefalcono Priori S. Ægidij nomine Hoſpitalis recipienti. Confiteor attamen & recognoſco me hanc donationem à domo Hoſpitalis, & à Fratribus habere & poſsidere dùm vixero;

& post dies & finem vitæ meæ iam dicta domus Hospitalis hanc donationem habere & possidere valeat, promitto me donationis confirmationem perpetuò seruaturum, & nullo iure vel ratione contrauenturum, tactis sacrosanctis Euangelijs corporaliter, iuro. Huius donationis & confirmationis testes sunt, G. Vapicensis Episcopus, Bertrandus de Oliuello Præcentor Sancti Ægidij, Bermundus de Ludouisio Præcentor Sancti Thomæ, Petrillonus Præcentor in Prouincia. Actum est hoc in Palatio Manuascæ, ante Ostium Cameræ subtus Capellam, sub Dominicæ Incarnationis anno millesimo ducentesimo sexto, indict. 9. decimo sexto mensis Aprilis. Petrus Domini Comitis Notarius scripsit, dictauit Domini Comitis mandato, & sigillauit, signumque apposuit.

XXV. *Pateat & manifestum sit omnibus tàm præsentibus quàm futuris vniuersis & singulis, quòd ego Willelmus Dei gratia Comes Forcalquerij te R. de Cadaneto consanguineum meum dilectissimum, spontanea, mera & libera voluntate nunc & in perpetuum Vicecomitem facio, per te, & successores tuos, & Castrum tuum de Cadaneto in Vicecomitatum erigo, à quo cætera tua Castra dependeant, cum prærogatiuis, gratijs, & honoribus, quibus cæteri nostri Vicecomites vtuntur, vt sis mihi bonus & fidelis. Volui & mandaui vt ob perennem memoriam in scriptis redigeretur, & hanc præsentem Chartulam inde fieri iussi, & sigilli nostri munimine roborari. Actum fuit hoc in Castro de Pertusio, in domo ipsius Domini Comitis, anno Domini 1225. II. Nonas Februarij, in præsentia & testimonio Raineti Caslar' & Bruni Periti Iuris.*

Et ego R. de Cadaneto promitto vobis Domine N. Dei gratia Comes Forcalquerij, me defendere & saluare

in omnibus perſonam veſtram, & terram veſtram, & omnia veſtra, pro poſſe meo, per me & per amicos meos.

Et ego dictus Comes in eadem forma promitto tibi R. de Cadaneto, ſaluare, defendere perſonam tuam, & omnia tua, pro poſſe meo, & per amicos meos.

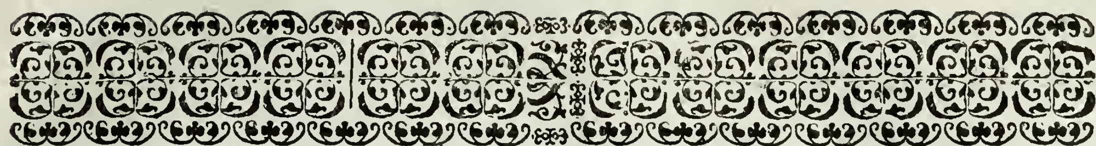
Fin du premier Liure.



HISTOIRE
DES COMTES
DE PROVENCE.
LIVRE SECOND.


CHARLES I. Roy de Naples & Comte de Prouence, BEATRIX Comtesse de Prouence
M. fecit.


KAROLVS·DEI·GRATIA·SICILIÆ·REX
DVCATVS·APVLIÆ·PRINCIPATVS·CAPVÆ



MARIAGE ENTRE CHARLES D'ANIOV frere du Roy Saint Louis, & Beatrix Comtesse de Prouence.

I. La Comtesse Beatrix est recherchée par les Princes voisins. II. Le Roy d'Arragon enuoye vne armée en Prouence pour l'enleuer, mais Charles d'Anjou la fait retirer. Il conduit la Princesse à Lion, & l'espouse. III. Charles & Beatrix descendent en Prouence, où ils confirment les Priuileges de quelques villes. Le Prince d'Orange leur rend hommage. IV. Saint Loüis & Charles son frere vont en la terre Sainte. Quel fut le succez de leur voyage. V. Le Chasteau de Saignon razé. Accord entre Blanche Reine de France, & Barral de Baux. VI. Lequel fait hommage à Charles. VII. Charles fait la guerre aux villes d'Arles, d'Auignon, & de Marseille, qui se sousmettent à luy. VIII. Assiste Marguerite Comtesse de Flandres. IX. La ville de Coni recognoist ce Prince, qui acquiert le titre & les droits du Royaume d'Arles. X. Adhemar Seigneur de Grignan fait hommage à la Comtesse Beatrix. XI. Conuention entre Charles & Guillaume Comte de Vintimille. XII. Les Seigneurs d'Yeres luy remettent entre les mains la ville d'Yeres, & les Isles d'or. Accord entre Charles & le Dauphin de Viennois, qui luy rend hommage.



PRES le decez de Raimond Berenguier Comte de Prouence, Beatrix sa quatriéme & derniere fille, heritiere de toutes ses terres, demeura sous la conduite, & sous la direction de Romieu de Villeneuve, & d'Albert de Tarascon, personnages de haute naissance, & de beaucoup de vertu. Mais comme c'estoit vn parti grandement auantageux, elle fut aussi tost recherchée par les Princes voisins, qui desiroient de joindre & vnir cette belle Prouince à leurs Estats. Nous auons veu cy-dessus comme Raimond Comte de Tolose auoit desiré de l'auoir à femme du viuant de son pere, & que pour ce sujet le I.

Pape auoit eſté prié de les diſpenſer de l'affinité qui eſtoit entre eux. Auſsi-toſt donc que ce Prince eut des nouuelles aſſeurées de la mort de Berenguier, il s'achemina en Prouence,accompagné ſeulement de quelques-vns de ſes domeſtiques, ſuiuant le conſeil des Gouuerneurs de la Princeſſe, auſquels il ſe confioit entierement. Ils le luy perſuaderent de la ſorte, faiſans ſemblant de le vouloir ſeruir en cette affaire, bien qu'ils ne penſaſſent à rien moins (car ils traittoient ſecretement de marier leur Maiſtreſſe auec Charles fils de Loüis VIII. Roy de France, & de Blanche de Caſtille, & frere du Roy Saint Loüis) En effet, ils luy firent accroire que c'eſtoit le vray moyen de venir à bout de ſon deſſein, à l'inſceu de ſes riuaux. Et quant à eux,ils apprehendoient que ſi le Toloſain entroit à main armée dans la Prouence, il ne ſe ſaiſiſt de la Princeſſe, & ne l'eſpouſaſt malgré elle, & tous ſes parens.

Guillaume de Pui-Laurens. *Chronicon incerti Author. præcl. Francor. facinor.*

Ans de Ieſus-Chriſt 1245.

II. D'autre part le Roy d'Arragon ne dormoit pas, car deſirant auec paſsion d'auoir ce grand parti pour ſon fils, fit deſcendre vne armée en Prouence, pour enleuer Beatrix, & s'emparer de cet Eſtat. Mais le Roy Saint Louys, qui fut promptement aduerti, & de la mort de ſon beau-pere, & du deſſein de ces deux Princes, dépecha auſsi-toſt Charles ſon frere auec vne partie des forces qu'il auoit preparées pour le voyage de la Terre-Sainte. L'Armée d'Arragon ſe retira à l'arriuée des François, & Beatrix fut conduite à Lyon, où S. Loüis ſe rendit en meſme temps auec Amé III. Comte de Sauoye, oncle de cette Princeſſe, du conſentement duquel elle fut accordée

Chroniq. de Montfort. Paradin hiſt. de Sauoye.

à Charles

à Charles, que le Roy fit Cheualier de sa propre main, & auquel il donna les Comtez d'Anjou & du Maine.

Le mariage consommé, & la pompe des nopces acheuée, Charles descendit en Prouence auec son espouse, ils y furent receus de tout le peuple auec grande joye. Durant son sejour en ce païs, il confirma les priuileges qui auoient esté accordez aux habitans du Comté de Nice, & à ceux de la ville d'Aix, & receut l'hommage que Guillaume de Baux Prince d'Orange, & Gualburge sa femme, luy vinrent rendre de toutes leurs terres. III.

Nostrad. Duchesne histoire de Bourg.

Cependant le Roy Saint Louïs, qui auoit pris la Croix depuis quelque temps, pour faire le voyage de la Terre-Sainte, voyant que tout l'appareil necessaire à vne si grande entreprise estoit prest, s'achemina à Marseille, où il s'embarqua. Le Comte Charles, qui s'estoit aussi croizé en mesme temps que le Roy son frere, s'embarqua auec luy; la Reine Marguerite, & la Comtesse Beatrix, leurs femmes, les voulurent accõpagner. Ceux qui seront curieux de sçauoir le succez & les particularitez de cette guerre, pourront lire les Autheurs qui en ont parlé amplement, & sur tout l'Histoire du sieur de Ioinville, qui fit luy-mesme le voyage, & qui obserua fidellement tout ce qui s'y passa de plus memorable. Quant à moy, qui ne décris que ce qui regarde l'Histoire des Comtes de Prouence, ie me contenteray de dire, qu'en toutes les occasions qui se presenterent Charles rendit des actions fort genereuses, & donna des témoignages de sa valeur. Car de IV.

Ans de Iesus-Christ 1248.

Ioinvil. Nangis. Chroniq. de S. Denis.

tous ceux qui ſignalerent leur vertu aux combats deuant Damiette, & à Maſſore, ce Prince tient le premier rang apres Saint Loüis, qui auoit au commencement vaincu les Sarrazins en trois ou quatre rencontres; ce qui faiſoit eſperer à tout le monde vn heureux ſuccez de cette entrepriſe. Mais pour les pechez des Chreſtiens, la fin en fut extrémement mal heureuſe; car ils furent entieremẽt deffaits, & le Roy, le Comte Charles, & le Comte de Poictou, furent faits priſonniers. Et comme ils furent deliurez, ils repaſſerent la mer, il eſt vray que ce fut en diuers temps, car S. Loüis fut le dernier qui reuint, ayant demeuré enuiron deux ans en Syrie, apres le départ de ſes freres, ſur l'eſperance qu'il auoit d'y faire quelque progrez pour la gloire de Dieu, & pour le ſoulagement des Chreſtiens du païs.

V. Durant l'abſence de Charles, la Prouence ne fut pas tout-à-fait paiſible, car il s'y eſleua quelques troubles. Pierre d'Eſcantelis qui en auoit la direction, ſous le titre de grand Seneſchal, voyant que le Chaſteau de Saignon ne vouloit pas recognoiſtre ſon legitime Prince, mit ſur pied quelques troupes, auec leſquelles, & en compagnie de Bertrand Rambaud de Simiane, alla attaquer le Chaſteau, le prit, & le raza. D'autre part, Blãche Reine de France, qui paſsionnoit de maintenir la tranquillité dans les Eſtats de ſes enfans, tira parole de Barral de Baux l'vn des plus puiſſans Seigneurs du païs, qu'il feroit en ſorte que la ville d'Arles recognoiſtroit le Comte Charles; & en cas qu'elle ne le vouluſt pas faire, il donneroit ſon fils en oſtage, & la Reine

Ans de Ieſus-Chriſt 1249.

Noſtrad.

Hiſt. Genealog. de France des ſieurs de Sainte-Marthe.

promit d'agir en façon, que Charles & Alphonse ses enfans deposeroient la haine qu'ils auoient contre luy, & le receuroient en grace; & d'ailleurs que les droits qu'il auoit en la ville d'Arles luy seroient conseruez.

I'estime que ce fut en cette coniончture, ou peu apres, que Barral de Baux, au rapport de Nostradamus, fit hommage à Charles en la personne de Blanche sa mere, de toutes les terres qu'il possedoit en Prouence. L'acte qui en fut dressé contient quelques conditions, & entre autres que les sujets de Barral, presteroient serment de fidelité de dix en dix ans au Comte & aux siens, & que luy mesme les obligeroit; & en cas qu'il manquast de le faire, que les sujets de Barral seroient tenus d'assister Charles de toutes leurs forces, & mesme contre leur propre Seigneur; que Charles de sa part, & les siens luy tiendroient promesse inuiolablement; & en cas qu'ils ne le fissent, que l'Archeuesque d'Aix les pourroit excommunier. Barral renonça à tous ses priuileges & fit serment de ne s'en seruir iamais; & pour plus grande asseurance de ce traité, il dōna pour cautions Bertrand de Baux, Fouquet de Ponteuez, & Isnard d'Entreuenes, freres, Agout de Baumes, Guillaume de Sabran frere de Giraud Amic, & le Seigneur de Castelane, & promit d'ailleurs de faire iurer dans vn mois G. fils du Comte de Forcalquier, G. de Baux, les Seigneurs de Trets & d'Yeres, & generalement tous ses sujets. Cet acte fut fait en presence d'Hugues d'Yeres Seneschal de Prouence, de Bertrand d'Allamanon, de Pierre Espinas, de Raimond de Venel, de Iean VI.

Aſtoüaud, & de Hugues de Meune, Gentils-hommes de Signe.

VII. Charles eſtant de retour de ce fameux voyage, ne demeura gueres en repos; car d'abord il delibera d'aſſujettir pleinement la ville d'Arles, & quelques autres qui viuoient en forme de Republique, bien qu'elles auoüaſſent de dependre & releuer de luy. Il attaqua premierement la ville d'Arles, qui ſe deffendit durant quelque temps aſſez genereuſement; mais ſe trouuant reduite à l'extremité, elle ſe ſouſmit à luy, ſous certaines conuentions. A l'exemple de cette ville, celle d'Auignon ſe diſpoſa d'en faire de meſme; & en effet, elle ſe remit entre ſes mains: mais la ville de Marſeille, qui fut la derniere attaquée, fit plus de reſiſtance que les autres; car elle n'oublia rien pour ſe maintenir en l'eſtat oú elle eſtoit. Enfin elle fut contrainte de ſuiure le meſme chemin, & de ſe donner à luy, ſous des conuentions & des reſerues que i'ay inſerées dans l'Hiſtoire de Marſeille, & que le Lecteur pourra voir, s'il en a la curioſité; enſemble deux autres traitez que ce Prince fit auec cette ville, aux années 1257. & 1262. comme auſsi l'accord qu'il fit auec l'Eueſque de Marſeille, qui luy ceda la ville ſuperieure, moyennant vne recompenſe de quelques Terres & Chaſteaux ſituez dans la Prouence. Ans de Ieſus-Chriſt 1251.

VIII. Quelque temps auant ces derniers traitez que Charles fit auec la ville de Marſeille, il fut obligé de quitter la Prouence, & de porter ſes armes en Flandres, pour aſsiſter Marguerite Comteſſe de ce païs, qui ſe trouuoit grandement affligée par la diuiſion Ans de Ieſus-Chriſt 1254.

de ses enfans, qui ne faisoient pas conscience de la dépoüiller de ses Estats. Elle auoit imploré le secours & la protection du Roy Saint Loüis, qui jetta les yeux sur ce Prince, & le choisit pour faire vne si bonne œuure. Ausi s'en acquitta-t-il si dignement, qu'il se rendit maistre de Valenciennes, de Mons, de Bains, & de quelques autres places, & resista auec grande generosité à Guillaume de Hollande, Roy des Romains, qui faisoit tout son posible pour chasser les François du païs de Hainault. I. Meier. Paradin hist. de Sauoye.

IX. Apres cet exploit, la bonne fortune de Charles luy mit entre les mains la ville de Coni en Piedmont, qui se sousmit à luy. Ce qui fut suyui du don & du transport que Raimond de Baux Prince d'Orange, & Hermengarde sa femme, luy firent du titre, & des droits du Royaume d'Arles qui auoient esté donnez à Guillaume de Baux, Prince d'Orange, son pere, par l'Empereur Frederic I. surnommé Barberousse. Nostrad. Hist. Geneal. de Sainte-Marthe. Duchesne histoire de Bourg. Cassan. recherche des droits du Roy.

1257.

X. En la mesme année Ademar fils de Gerard Ademar, qui auoit possedé conjointement auec Lambert son frere, la ville de Montelimar, en telle independance, qu'elle approchoit de la souueraineté, comme on le peut colliger de ce qu'en dit Nostradamus, & de l'inscription qui fut trouuée sur vne table d'airain, que cet Autheur a inserée de mot à mot dans son Histoire, reconnut la Comtesse Beatrix, & luy fit hommage de sa terre de Grignan, & de quantité d'autres places. Charles en recompense luy asigna à prendre annuellement cinquante liures Viennoises, ou Reals Coronats, sur les rentes qu'il perceuoit dans Nostrad.

la ville de Marseille. L'acte qui en fut alors dressé porte expressément, que le Seigneur de Grignan ne sera tenu aux cheuauchées aux despens du Comte de Prouence, que depuis la riuiere de la Durance iusques à celle de Lisere, & que Adhemar auroit tousiours le mesme droit d'imposer les mesmes subsides à l'aduenir, qu'il faisoit par le passé.

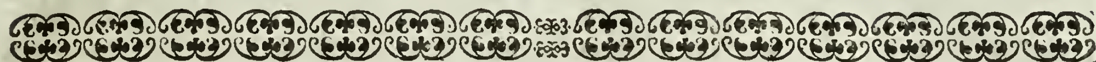
XI. Cette conuention fut suiuie d'vne autre, qui fut faite entre Charles, ou Gerard de Socero son Seneschal,& Guillermin fils de Guillaume Comte de Vintimille, qui tant pour soy que pour ses freres, fit donation à Charles de tous les droits qu'il auoit dans le Comté de Vintimille, & dans la valée de Lantusque; en reuanche dequoy Charles promit de luy donner des fiefs, & des terres en Prouence, qui produiroient annuellement cinq mille sols.

Idem.

XII. Peu apres Roger d'Yeres, Bertrand de Fos, & Mabille fille à feu Amiel de Fos, luy cederent la ville d'Yeres, & son Chasteau, ensemble les Isles d'or, moyennant vn fonds de terre qu'il leur donna en Prouence, qui valoit dix mille sols prouençaux de reuenu. Et dautant que Guigues V. du nom, Dauphin de Viennois,luy occupoit vne portion du Comté de Forcalquier,Charles, qui n'estoit pas d'humeur à souffrir, qu'on luy detinst son bien iniustement,luy ayant fait cognoistre qu'il le luy deuoit restituer,Guigues apprehendant la generosité de ce Prince, consentit facilement à vn accord, qui fut conclu au contentement des deux parties; par lequel les terres dependantes du Comté de Forcalquier, demeurerent au Dauphin, à condition de les tenir de la souuerai-

Ans de Iesus-Christ 1257.

neté de Charles, auquel il presta alors hommage, & serment de fidelité.



CHAPITRE II.

Le Comte Charles est appellé par le Pape à la conqueste du Royaume de Sicile.

I. Vrbain IV. estant vexé par Mainfroy, vsurpateur de l'Estat de Sicile, appelle Charles pour le conquester, & luy enuoye l'inuestiture par vn Legat. II. Qui est tres-bien receu de ce Prince. III. Lequel met de grandes forces sur pied, s'embarque & fait voile en Italie. IV. Noms de ceux qui se trouuerent dans son armée, & qui voulurent estre de la partie. V. Clement IV. succede à Vrbain, & inuestit Charles du Royaume de Sicile. VI. Et le fait couronner.



A generosité de Charles, & son illustre naissance, ne meritoient pas moins que le titre de Roy, & celuy de Comte estoit trop petit pour vn Prince si magnanime. Aussi sa vertu & son merite l'esleuerent à la Royauté, lors qu'il n'y pensoit nullement. Ce fut à vn temps auquel il auoit donné la paix à tous ses Estats, & accreu de beaucoup le patrimoine de sa femme, comme nous venons de voir. Le Pape Vrbain IV. qui estoit alors assis au Siege de Saint Pierre, se trouuant grandement trauaillé par Mainfroy, bastard de l'Empereur Frederic II. qui non content d'auoir vsurpé le Royaume de Naples & de Sicile sur Conradin son néveu, fils de son frere Conrad, s'estoit encore emparé, à l'aide des Sarrazins, d'vne partie des terres de l'Eglise, fit resolution d'appeller le Comte

Nangis. Collenuse. Paul-Aemile.

Charles, qu'il jugeoit eſtre le ſeul parmi les Princes Chreſtiens, qui euſt le pouuoir de le garantir des oppreſsions de ſon ennemy. Pour cet effet, il luy enuoya Simon Cardinal de Sainte-Cecile, ſon Legat, qui luy porta les Bulles de l'inueſtiture du Royaume de Naples & de Sicile, qui eſtoit vn fief de l'Egliſe, à la charge de le conqueſter à ſes deſpens, de luy en faire hommage, & de le tenir ſous la meſme redeuance que les autres Rois de Naples auoient accouſtumé de faire.

Sumont. hiſt. di Napol. l. 2.

Ans de Ieſus-Chriſt 1264.

II. Nangis.

Charles receut le Legat auec grande joye, accepta fort volontiers la Couronne de ce beau Royaume, & remercia tres-humblement ſa Sainteté, de la faueur qu'elle luy faiſoit. Il fut porté à cette entrepriſe par ſon inclination naturelle, mais beaucoup plus par les prieres & par les perſuaſions de la Comteſſe ſa femme, Princeſſe extrémement ambitieuſe, qui deſiroit auec paſsion d'eſtre Reine comme ſes autres ſœurs; en effet elle vendit ou engagea toutes ſes pierreries pour aſsiſter ſon mari en cette occaſion.

III. *Ciacon. in Clément. 4.*

Charles mit auſsi-toſt ſur pied de grandes forces, & par mer & par terre, pour faire vne ſi glorieuſe conqueſte. Il fit équiper à Marſeille trente Galeres, auec leſquelles il prit la route d'Italie, ayant donné ordre à ſon armée de terre d'y paſſer en toute diligence. Elle eſtoit conduite, ſuiuant quelques-vns, par Guy Comte de Montfort, d'autres diſent qu'elle eſtoit compoſée en partie de troupes Françoiſes, ſur leſquelles Guillaume & Pierre de Beaumont, Capitaines hardis, & de grande experience, auoient la principale authorité; & en partie de troupes Flamandes,

mandes, qui estoient sous la direction de Robert de Bethunes fils du Comte de Flandres, & gendre de Charles; mais à cause de sa jeunesse, Gilles le Brun Connestable de France les commandoit en son nom. Il y auoit dans cette armée quantité de Seigneurs, de Prelats, & de Gentils-hommes, & mesme la Comtesse. Voicy les noms de ceux que l'Histoire & les Chartes ont conserué, & que ie suis obligé de nommer, pour ne faire tort à leur vertu.

Bouchart Comte de Vaudemont, & Iean son frere, Gui de Beaujeu Euesque d'Auxerre, Philippe de Montfort, le Mareschal de Mirepoix, de la maison de Leui, Guillaume Estendard, Iean de Breselue Mareschal de Prouence, l'Archeuesque d'Aix de la maison de Vicedominis, Guillaume Euesque de Frejus, Bertrand Euesque d'Auignon, Guillaume de Villeneufve Iurisconsulte de Tarascon, Hugues de Penna, Guillaume de Cotignac surnommé le gros Guillaume, Isnard d'Entreuenes sieur d'Olieres & de Sault, Bertrand & Raimond de Baux, pere & fils, Seigneurs de Berre, Pierre Bald Comte de Vintimille, Iean de Burlas Seneschal de Prouence, Guillaume de Saint-Auban, sieur du Puget Theoniers, Bertrand d'Alamanon sieur de Roignes, Amelin d'Agoult sieur de Curban, Seneschal de Piedmond, Guillaume & Roger de Fos Conseigneurs de Fos, Barral de Baux, Frere Ferrand de Barras grand Commandeur de l'Ordre de Saint Iean de Ierusalem, Elzias de Sabran sieur d'Vsez, Emanuel Bald sieur du Mui, Rycan d'Allamanon Admiral des IV.

mers de Prouence, Raimond Seigneur de Flaſſans, Boniface Seigneur de Caſtellane, Sordel Cheualier de Mantouë, & Poëte Prouençal, Guillaume de Brignole Cheualier, Roſtang, & Ferrand de Iſia Seigneurs de Mourgues, & de la Turbie, Fulco Seigneur de Ponteuez, Perceual d'Oria Genois de Nation, & Podeſtat d'Auignon, Guillaume ſieur de Bargemont, Pierre de Vins, Roſtang Gantelme ſieur de Boulbon, & de Romanin, Iean de Laſcaris Comte de Tende, Philippe de Lauerio, Guillaume Vento Gentil-homme Genois, Guillaume Porcelet, Thibaud de Fornoye Cheualier, & Burgundio Seigneur de Trets, & de Roquefueil.

V. Le Comte Charles eſtant arriué en Italie, trouua que le Pape Vrbain eſtoit decedé, & qu'on auoit eſleu en ſa place Clement IV. qui auoit les meſmes affections pour luy que ſon predeceſſeur auoit eu. En effet il luy donna auſsi-toſt l'infeodation des Royaumes de Naples, & de Sicile, pour les tenir, luy & ſes ſucceſſeurs, tant maſles que femelles, qui en deſcendroient en droite ligne, de legitime mariage; & à leur deffaut il voulut que les enfans de France y fuſſent appellez. Le tout à la charge de les tenir en perpetuel fief de l'Egliſe, & de payer annuellement au Saint Siege le cens de huit mille marcs d'or, ou quarante-huit mille ducats; ſelon Collenuce, & vne haquenée blanche; & que d'ailleurs en cas que Charles, ou ſes ſucceſſeurs, fuſſent eſleus Empereurs, ces Royaumes retournaſſent à l'Egliſe, comme il eſt contenu amplement dans la Bulle d'Infeoda-

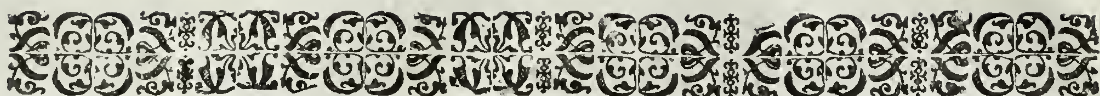
Nangis. Collenuce Blondus.

tion, donnée à Peruſe, ſignée par ſeize Cardinaux, & ſcellé d'autant de ſeaux, de laquelle fait mention Iean André. *Cap. ad Apoſt. de re Iudic.*

VI. Charles s'eſtant peu apres rendu à Rome, où arriua auſsi ſon armée de terre, qui auoit paſſé ſur le ventre de tous ceux qui s'eſtoient voulu oppoſer à elle, fut Sacré & Couronné luy, & ſa femme, en l'Egliſe ſaint Iean de Latran, le iour des Rois de l'an 1265. par cinq Cardinaux, ſuiuant quelques-vns qui ſe ſont meſcontez: car ce fut ſeulement par Raoul Cardinal de Chevriers Eueſque d'Albanie, braue Prelat François, à qui le Pape confera la dignité de Senateur de Rome, & de Gonfalonier de l'Egliſe, & le crea ſon Vicaire general par toute l'eſtenduë de l'Empire.

Bellefor. Nangis. Chroniq. de S. Denis. Iean Villani. Blondus. Collenur. *Ciaconius in Clem. 4. Clement. 4. Epiſt. 126. & 127. Ciacon. in Clement. 4.* Bſouius. Nauclerus Vignier. Platine.





CHAPITRE III.

Memorable victoire de Charles, contre Mainfroy qui perd la vie, & les Royaumes de Naples & de Sicile.

I. Le Pape benit l'armée de Charles à son départ de Rome. II. Repartie de Charles aux Ambassadeurs de Mainfroy. III. Siege & prise de Saint-Germain. IV. Mainfroy assied son Camp aupres de la ville de Beneuent, & se prepare à la bataille. V. Charles s'y prepare aussi. VI. Furieux combat. Deffaite de l'armée de Mainfroy; sa mort. La ville de Beneuent est prise & saccagée. VII. Le corps de Mainfroy est trouué parmi les morts, & recognu auec peine. VIII. Son Epitaphe, & quelques vers Leonins sur le sujet de sa deffaite & de sa mort. IX. Tout l'Estat de Naples, & de Sicile se sousmet à Charles, qui fait son entrée dans Naples. X. Deliure les prisonniers, & trouue le thresor de Mainfroy. XI. Distingue la Noblesse d'auec le peuple. XII. Les Guelphes de Florence implorent sa protection.

I. ETTE action si solemnelle estant acheuée, Charles resolut d'aller combattre Mainfroy auec son armée de terre, à laquelle s'estoient joints, comme elle passoit à Parme, quatre cens Caualiers Guelfes, Florentins, & Toscans, sous la conduite de Guidoguerra; & encore cinq cens hommes d'armes, qui leur furent donnez par le Pape. Cette armée sortit de Rome auec grande allegresse, & auec confiance d'estre victorieuse, soit à cause qu'elle estoit conduite par vn si braue Chef, soit encore par cette consideration qu'elle alloit contre des excommuniez, estimant que ceux qui perdroient la vie en cette occasion, estoient asseurez de leur salut, puisqu'ils mourroient pour la

Nangis. Villani.

deffenſe des droits de l'Egliſe, pourueu neantmoins qu'ils euſſent mis d'ailleurs leurs conſciences en bon eſtat.

Comme Charles fut arriué ſur la frontiere du païs ennemy, Mainfroy qui apprehendoit vn Prince ſi magnanime, luy enuoya des Ambaſſadeurs pour faire paix ou trefve enſemble. Mais il leur reſpondit genereuſement, & en peu de mots, qu'il ſe falloit reſoudre à la guerre; & qu'il mettroit Mainfroy en enfer, ou que Mainfroy le mettroit en Paradis. Et auec cette reſponſe, ayant renuoyé ces Ambaſſadeurs bien eſtonnez, il pourſuiuit ſon chemin auec tant de reſolution, qu'il fit quitter le Pont de Ceperan au Comte Iordain, & à Renaud d'Aquin Comte de Caſerte, que l'ennemy y auoit logez pour fermer le paſſage aux François, & pour les empeſcher d'entrer dans ſes terres. II. Collenuce.

Charles en ſuite attaqua, & prit en meſme temps, à force d'armes la ville d'Aquin, puis la Roquedorci; & eſtant arriué deuant Saint-Germain, qu'on eſtimoit imprenable, ſoit pour ſon aſsiette, ſoit pour les fortifications que l'ennemi y auoit fait eſleuer, ſoit encore pour la groſſe garniſon qu'il y auoit miſe, compoſée des plus braues hommes qu'il euſt, il reſolut de forcer cette place. Et en effet, l'ayant aſsiegée il la fit battre inceſſamment, & y fit donner de ſi furieux aſſauts, qu'il s'en rendit le maiſtre. Le Comte de Vaudemont & ſon frere, enſemble le Comte de Guidoguerra, y ſignalerent leur courage. III. Iean Villani liu. 6.

Apres la priſe d'vne ſi forte place, Mainfroy qui en fut extremement eſtonné, ſe retira à Beneuent IV. Collenuce

pour fermer le passage à Charles,& pour l'empescher d'aller à Naples, ou de se ietter dans la Poüille. D'ailleurs il estima qu'estant aupres d'vne si bonne ville, il auroit le choix, ou de donner la bataille, ou de la refuser. A cet effet il prit vn lieu auantageux sur le passage des François, où il se campa; & voyant que son ennemi l'auoit suiui en toute diligence, il se prepara à la bataille, rangea son armée, & la diuisa en trois bataillons. Le premier, qui estoit composé de Lombards, de Toscans, & d'Allemans, estoit commandé par le Comte Iordan d'Agnane; le Comte Galvane conduisoit le second, qui estoit tout d'Allemans; & Mainfroy le troisiesme, composé des Sarrazins de Lucere, & d'Italiens tant de la Poüille que des autres Prouinces de Naples.

V. Le Roy d'autre-part, qui desiroit passionnément la bataille, fut tres-aise que son ennemi s'y fust disposé; si bien qu'il diuisa aussi ses troupes en trois bataillons. Il donna la conduite du premier, composé de mille hommes d'armes, à Philippes de Montfort Mareschal de Camp; le second, de mille neuf cens hommes d'armes, François, Romains, & Campanois, fut encore diuisé en deux; le Roy estoit à l'vn, auec Guillaume Estendart Cheualier Prouençal, qui portoit son enseigne; l'autre estoit commandé par Guy Comte de Montfort; & le troisiesme bataillon estoit composé de François, de Bourguignons, & de Picards, qui estoient conduits par le Comte de Flandres, & par le Connestable de France. Outre ces troupes, il auoit encore les quatre cens Caualiers Guelfes, commandez par Guïdoguerra.

L'armée eſtant rangée de cette ſorte, Charles fit ſonner la charge, & alla en meſme temps affronter ſes ennemis,qui le receurent genereuſement; car au premier choc Philippe de Montfort fut repouſſé par les Allemans, qui eſtoient ſi bien armez, que les lances des François ne leur pouuoient nuire; dont le Roy s'eſtant pris garde, s'advifa d'vne adreſſe qui luy reüſsit, & fut cauſe du gain de la bataille. Car il commanda de joindre de prés ces Coloſſes, & de les aſſener à coups d'eſtoc; ce qui fut executé de telle ſorte,qu'on en fit vne horrible boucherie.Mainfroy voyant que ſes affaires alloient mal, voulut s'auancer auec ſon bataillon, mais il fut abandonné par ſes principaux Cheualiers, qui prirent la fuite, & entre autres par les Comtes de la Cerra, de Caſerte, & Galvan. Ce Prince ſe voyant traité auec tant de laſcheté, aima mieux mourir genereuſement, & les armes à la main, que de fuïr; & voulant mettre ſon heaume pour combattre, l'Aigle d'argent qu'il y auoit fait enchaſſer pour cimier, tomba à ſes pieds, dont il prit ſi mauuais preſage, qu'il dit ces paroles en langue Latine, *Hoc eſt ſignum Dei*; & en ſuite, il ſe jetta de grand cœur au gros de la bataille, mais il fut bien-toſt porté par terre, & tué. Le reſte de ſon armée fut incontinent taillé en pieces, ou mis en fuite, à la reſerue de quelques-vns des principaux Capitaines, qui furent pris priſonniers, & entre autres du Comte Iordain, de Mainfroy ſon fils, du Comte Barthelemi Simplice, de ſon frere le Comte Boniface Marlette, de Pierre de Laſne Florentin, de Guillaume le Gros, Gentil-homme Prouençal, d'Alber-

tas, d'Eſtienne Tartare, de Martin & Iacques Capeci Napolitains. Les François eſtoient ſi eſchauffez, qu'ils donnerent la chaſſe aux fuyars, & entrerent peſle-meſle auec eux dans la ville de Beneuent, qu'ils ſaccagerent & ruïnerent entierement. Tout le Camp & toutes les deſpoüilles des ennemis furent la proye des victorieux.

VII. Le Roy ne ſçachãt point ce qu'eſtoit deuenu Mainfroy, le fit chercher ſoigneuſement; il fut enfin trouué parmi les morts, dans la boüe, tout ſanglant & défiguré. Quelques-vns eſcriuent qu'vn païſan l'ayant trouué le chargea ſur ſon aſne, & cria hautement parmy le Camp, voicy le Roy Mainfroy; mais qu'vn Gentil-homme Prouençal, qui ne pouuoit ſouffrir l'action de ce ruſtre, le frappa d'vn baſton. Ce corps ayant eſté porté deuant Charles, il le fit lauer, & le monſtra apres aux priſonniers qui auoient peine à le recognoiſtre. Celuy qui le recognut le premier fut le Comte Barthelemi, qui ſe jetta ſur luy en meſme temps, ayant les larmes aux yeux, le baiſa, & l'embraſſa ſi eſtroitement, qu'on eut peine à l'en tirer. La fidelité, & l'affection de ce Seigneur fut loüée de toute l'armée. Ce corps fut enſeueli ſur le grand chemin, dans vne foſſe aupres du Pont de Beneuent, ſur laquelle chaque ſoldat jetta vne pierre; on ne trouua pas bon de l'inhumer dans vn lieu Sacré, à cauſe qu'il eſtoit excommunié. Collenuce rapporte ſon Epitaphe, que j'ay iugé à propos d'inſerer en cet endroit, enſemble quelques vers Leonins qui ſont dans la Chronique manuſcrite de Simon de Montfort, où le Lecteur remarquera que la mort de Mainfroy,

Collenuce

&

& la victoire de Charles auoient esté presagées par vne Comette.

Hic jaceo, Caroli Manfredus morte subactus, VIII.
Cæsaris hæredi non fuit vrbe locus.
Sum patris ex odijs ausus confligere Petro,
Mars dedit hic mortem, mors mihi cuncta tulit.

Carolus Athleta Christi, provt ante Cometa
Hæc præsignauit, Manfredum suppeditauit,
Plus decies centum quater iuxta Beneuentum
Victor prostrauit: hic Ecclesiam releuauit.
Sunt anni Christi victoria cùm datur isti,
Mille ducentenus sexagenus quoque senus.
Belli sit finis, Februi lux tertia finit.

Apres vne si glorieuse victoire, tout le Royaume IX. de Naples, & de Sicile, se rendit au vainqueur, & mesme la ville de Lucere, où il y auoit garnison de Sarrazins, qui luy remirent entre les mains la femme & le fils de Mainfroy, lequel fut emprisonné au Chasteau de Lœuf, où il mourut quelque temps apres. Charles s'estant approché de Naples, toutes les portes luy furent ouuertes, & les habitans l'allerent receuoir auec de grands cris de joye, à vn lieu appellé Salice, qui est aupres de la ville. François de Loffred, que ce Prince auoit autrefois cognu dans la Syrie, conduisoit ce peuple; luy presenta les clefs, & harangua en langue Françoise auec beaucoup d'éloquence. Cette entrée fut tres-magnifique, le Roy y estoit armé de toutes pieces, suiui de son armée; la

Hist. di Napoli d'Ant. de Summ.

Reine eſtoit dans vn ſuperbe Carroſſe reueſtu dedans & dehors de velours violet, parſemé de Fleurs de Lis d'or,& tiré par quatre cheuaux blancs. En cet eſtat leurs Majeſtez allerent deſcendre en l'Egliſe de Sainte Reſtitute, qui eſt la principale de la ville, où Elles rendirent graces à Dieu d'vn ſi heureux ſuccez.

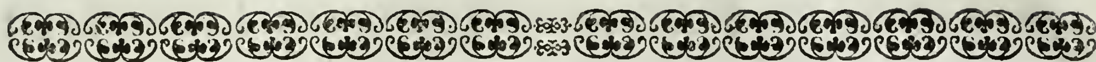
X. En ſuite dequoy Charles donna la liberté à tous les priſonniers qui eſtoient detenus dans le Chaſteau de Capuane, dans lequel il trouua le treſor de Mainfroy, qui conſiſtoit en or monnoyé, que la diuine Prouidence luy auoit conſerué,ſoit pour ſe bien eſtablir dans ce nouuel Eſtat,ſoit pour recompenſer ceux qui l'auoient ſerui en cette occaſion. A cet effet, il ſe fit apporter tout cet or deuant ſoy, auec des trébuchets pour le peſer, en preſence de la Reine, & de Bertrand de Baux tant ſeulement, auquel il commanda d'en faire le partage. Ce Seigneur Prouençal reſpondit qu'il le feroit bien ſans trébuchet, & auſsitoſt il mõta ſur cet or, le partagea en trois parts auec les pieds, & s'adreſſant au Roy luy dit ces paroles, Sire, il y en a vne pour voſtre Majeſté, l'autre pour la Reine, & la troiſieſme pour vos Cheualiers. Cette action plût tellement à Charles, qu'il donna à Bertrand le Comté d'Auelin; & parce qu'il ne trouuoit pas que le Chaſteau de Capuane fuſt vne agreable demeure, il en fit edifier vn nouueau.

XI. Charles ſe voyant poſſeſſeur d'vn ſi bel Eſtat, n'eut autre penſée que de le maintenir en paix, & en tranquillité par de bonnes Loix & Polices. Et dautant que les nobles de Naples eſtoient confondus auec le

peuple. Pour les diſtinguer clairement il les diuiſa en pluſieurs bandes, & en pluſieurs quartiers, à chacun deſquels il donna vn nom different, & leur deſigna vn lieu dans la ville, qu'on appelle Siege, pour y conſulter les affaires qui regarderoient le corps. Cet ordre dure encore aujourd'huy.

Pendant qu'il s'occupoit à ces choſes, l'Eſtat de Florence ſe vid embraſé de guerres ciuiles, par les factions des Guelfes, & des Gibelins, qui prirent les armes les vns contre les autres. Les Guelfes ſe voyans foibles implorerent la protection de Charles, & luy offrirent la Seigneurie de Florence. Il y enuoya auſsi-toſt le Comte de Montfort, auec huit cens cheuaux, & apres il s'y achemina luy meſme. Il fut receu dans la ville en qualité de Seigneur, & y ſejourna durant huit jours, pendant leſquels il fit pluſieurs Cheualiers de ſa main. XII.





CHAPITRE IV.

Conradin fils de Conrad, qui auoit esté Roy de Naples, & de Sicile, descend en Italie pour conquerir cet Estat; mais il est vaincu par Charles, qui le fait decapiter.

*I. Les Gibelins se liguent contre Charles. II. Ingratitude d'*Henry *de Castille, qui fait ligue auec eux, & qui sollicite Conradin de recouurer le Royaume de Naples, & de Sicile. III. Conradin dresse vne puissante armée, & descend en Italie. IV. A l'arriuée de ce Prince quantité de villes se rebellent contre Charles. V. Les Pisans courent toute la coste de Naples. VI. Charles assemble vne grande armée pour se deffendre. Conradin deffait vne troupe de Guelfes. Le Pape tasche de le diuertir de son dessein, mais en vain. VII. Prophetise la deffaite, & la mort de ce Prince. VIII. Conradin est receu à Rome magnifiquement. Il s'achemine dans l'Estat de Naples. Charles luy va au rencontre. IX. Et se prepare à le combatre. X. Erard Capitaine François range l'armée de Charles. XI. Conradin met aussi la sienne en ordre. XII. Charge les François, & d'abord les met en déroute. XIII. Faute signalée des gens de Conradin. XIV. Charles leur donne dessus si à propos, qu'il en deffait vne partie. XV. Il deffait apres le restant. XVI. En quel jour Charles gagna cette memorable victoire. Il fait bastir vne Chapelle au Champ de bataille. XVII.* Henri *de Castille se sauue dans l'Abbaye de Mont-Cassin, & y est detenu par l'Abbé. XVIII. Conradin, & le Duc d'Austriche s'enfuyent vers le bord de la mer, & taschent de se sauuer. XIX. Mais ils sont arrestez, & menez dans le Chasteau d'Asture. XX. Ils tombent entre les mains de Charles. XXI. Qui les fait conduire à Naples. Le Prince d'Antioche est deffait dans la Sicile. XXII. Charles consulte sur ce qu'il doit faire de ses prisonniers. Erreur de ceux qui ont escrit que le Pape luy conseilla de les faire mourir.* XXIII. *Conradin, & le Duc d'Austriche sont condamnez à mort.* XXIV. *Et executez.* XXV. *Qu'il y a peu de fermeté aux choses de ce monde.* XXVI. *La mere de Conradin descend en Italie pour tascher de deliurer son fils, elle apprend les nouuelles de sa mort.* XXVII. *Epitaphe de ce Prince.*

I. ES Gibelins grandement outrez de ce que Charles s'estoit rendu protecteur des Guelfes, leurs ennemis capitaux, qui par le moyen d'vn

ſi grand appuy, auoient ruiné & deſolé leurs terres, & auoient commis dans leurs maiſons des inſolences inſupportables, firent reſolution de s'en vanger à quelque prix que ce fuſt. Pour cet effet ils debaucherent dans l'Italie autant de gens qu'il leur fut poſsible, & les attirerent à leur parti.

D'autre part Henri de Caſtille, que la haine que ſon frere le Roy de Caſtille luy portoit, auoit contraint de paſſer en Afrique, & de ſe mettre au ſeruice du Roy de Thunis, & qui apres la deffaite de Mainfroy s'eſtoit rendu aupres de Charles, ſon proche parent, qui l'auoit receu auec grand honneur, & luy auoit fait de grands biens, au lieu d'en eſtre recognoiſſant, par vne ingratitude indigne d'vn Prince de ſa naiſſance, s'accorda auec les Gibelins, & tous enſemble ayant fait vne ligue ſecrette, ſolliciterent Conradin Duc de Suaube fils du Roy Conrad, de deſcendre en Italie, & luy remonſtrerent que c'eſtoit le vray temps de recouurer ſon heritage, que Charles luy detenoit injuſtement; qu'il s'eſtoit rendu inſupportable à tous les Princes voiſins, & à toutes les bonnes villes, qui deſiroient paſsionnément ſa venuë pour prendre ſes intereſts, & l'aſsiſter en vn ſi iuſte deſſein. II.

Il n'y a pas grande peine à perſuader vn jeune Prince, de prendre les armes pour aller faire des conqueſtes. L'ambition qui les trauaille preſque touſjours, luy eſt vn puiſſant eſguillon; auſsi Conradin fut bien-toſt perſuadé, nonobſtant les prieres de ſa mere qui fit tout ſon poſsible pour l'en diuertir. A cet effet il mit ſur pied vne belle armée, Frederic Duc III.

d'Auſtriche ſon Couſin germain, fils d'Herman Marquis de Bade, qui eſtoit auſsi vn jeune Prince, le voulut aſsiſter en cette occaſion, & ſe vint joindre à luy auec dix mille cheuaux. En cet eſtat, Conradin s'achemina en Italie, mais comme il arriua à Veronne vne partie de ſon armée, faute de payement, ſe diſsipa; ſi bien qu'il fut contraint d'y ſejourner quelque temps pour la refaire. Apres quoy, par le moyen des habitans de Veronne, & de Pauie, il ſe rendit à Sauonne. De là s'eſtant mis ſur mer auec vingt-cinq Galeres il arriua à Piſe, où tous les Gibelins, & autres Italiens, qui tenoient ſon parti, l'allerent trouuer, & entre les perſonnes de marque le Comte Gui de Montefeltro.

Ans de Ieſus-Chriſt 1267.

Villani. Chroniq. de Montfort. Collenuce Ciaconius. Sabellicus, Vignier. Blondus.

IV. En meſme temps qu'on eut des nouuelles de l'arriuée de Conradin, tous ceux qui eſtoiẽt de ſa conſpiration abandonnerent Charles, & ſe reuolterent. Les Sarrazins de Lucere furent les premiers, & apres eux quantité de villes de la Poüille en firent de meſme, à la ſollicitation de Robert de Sancta Sophia, de Robert ſon frere, de Pierre & de Guillaume Comtes de Potentia freres, de Henry le vieux Comte de Riuello, & de Henry Petrapalomba Alleman, qui coururent, & pillerent les villes qui vouloient conſeruer leur fidelité. Si bien qu'à la reſerue de quelques vnes, qui reſiſterent par le moyen des François, qui y eſtoient en garniſon, tout le reſte arbora l'enſeigne de la rebellion.

V. D'autre part, les Piſans auec vne armée Nauale de quarante Galeres, ſous la conduite de Conrad Trincio, Marino Capecio, & Matheo Vallone, cou-

rurent toute la coſte de Naples, firent reuolter l'Iſle d'Iſchie, prirent le Chaſteau de mer appellé *Caſtelmare*: Surrente, & Paſſetan donnerent la chaſſe aux Galeres de Charles, bruſlerent pluſieurs vaiſſeaux à Meſsine, & ſaccagerent en ſuite la ville de Melazzo.

A ces nouuelles, Charles qui eſtoit à Poggibonzi en Toſcane, ne perdit pas courage, mais retourna promptement à Naples, où il aſſembla autant de forces qu'il luy fut poſsible, & auec ces forces il marcha contre Conradin, lequel à ſon départ de Piſe deſſit aupres d'Arezzo vne troupe de Guelfes, qui ſous la conduite d'vn Mareſchal du Royaume de Naples s'eſtoient voulu oppoſer à ſon paſſage. Apres cet exploit Conradin eſtant arriué à Sienne, les Ambaſſadeurs du Pape l'allerent trouuer, pour luy remonſtrer de la part de leur Maiſtre, qu'il ne deuoit point quereller le Royaume de Naples, qui eſtoit vn fief de l'Egliſe, & que Charles le poſſedoit à iuſte titre ; à ſçauoir par conqueſte, & par infeodation. VI.

Conradin fit ſi peu de cas de toutes ces remonſtrances, qu'il ne laiſſa pas de continuer ſon chemin. L'Hiſtoire rapporte, que le Pape, qui auoit eſté chaſſé de Rome par les menées d'Henri de Caſtille, voyant paſſer deuant les murailles de Viterbe, où il s'eſtoit refugié, Conradin auec toutes ſes troupes, pouſſé d'vn eſprit Prophetique dit à quelques-vns qui eſtoient autour de luy, Ie déplore le mal-heur de ce jeune Prince que vous voyez, & que l'on mene à la boucherie comme vn agneau. Surquoy luy ayant eſté reſpondu, qu'il n'eſtoit pas ſi facile de le vain- VII.

Platina. Collenut. Pineda Monarchia Eccleſiaſt.

cre, puiſqu'il auoit vne ſi belle armée; il reſpondit que ſon armée ſeroit deffaite, de la meſme façon que le vent chaſſe, & diſsipe la fumée.

VIII. Conradin eſtant arriué à Rome, il y fut receu par le peuple auec autant de Pompe, & de magnificence, que s'il euſt eſté Empereur. Son armée neantmoins ne laiſſa pas de la piller, & d'y commettre de grandes inſolences, n'ayant pas meſme eſpargné les lieux ſaints & ſacrez. A ſon départ, il laiſſa le gouuernement de la ville à Gui de Montefeltro, & mena auec luy Henri de Caſtille, & les troupes d'Eſpagnols qu'il commandoit. Et parce qu'il eut aduis que Charles gardoit le paſſage de Mont-Caſsin, il prit vne autre voye pour entrer dans le Royaume de Naples, & par le moyen des Romains qui eſtoient dans ſon armée qui le guiderent, il arriua en la plaine des Marſiens aupres du Lac Fucin. Mais le Roy en ayant eſté aduerti par ſes eſpions, y accourut auſsitoſt pour s'oppoſer à luy, bien qu'il fuſt de beaucoup plus foible, ayant eſté contraint d'enuoyer diuerſes troupes dans la Sicile, pour la deffendre contre Conrad Prince d'Antioche, fils naturel de l'Empereur Frederic qui y auoit fait deſcente, & aux villes ſituées le long de la coſte du Royaume de Naples pour les garder de ſurpriſe, & encore meſme contre les rebelles de la Poüille. Si bien qu'il ne luy reſtoit qu'vne petite armée, grandement inferieure en nombre d'hommes à celle de ſon ennemi, qui en eſtant pleinement informé prit reſolution de le combattre, eſtimant qu'il le pourroit vaincre fort facilement.

Charles

Charles ne recula point, mais quoy que fort foible, se prepara aussi à la bataille, soit qu'il y fust poussé par sa generosité, ou que ce fust par le conseil d'Erard de Valeri, Gentil-homme François, Capitaine vieux & consommé, & de grande experience, qui au retour de la Terre-Sainte ayant abordé à Naples, auoit pris la direction, & le commandement de l'armée à la priere du Roy, qui l'auoit conjuré de l'assister en vne si vrgente occasion. IX.

Erard donc ayant diuisé l'armée en trois bataillons, il donna la conduite du premier à Henri de Constances, Cheualier François, vaillant & genereux, qui portoit des armes semblables à celles de Charles; il fit commander le second par Iean de Clariac, & par Guillaume de l'Estendard, auquel auec vne troupe de Prouençaux, il donna ordre de garder le passage d'vn Pont qui estoit sur vne petite Riuiere qui se descharge dans le lac Fucin; il mit le Roy au troisiesme bataillon, & autour de sa personne huit cens cheuaux, qui estoiēt l'élite de toute la Caualerie, & le fit cacher derriere vne Colline qui le couuroit à l'ennemi, auec ordre de ne point combattre que lors qu'il le luy enuoyeroit dire; & quant à luy il se logea sur la Montagne d'Albe pour donner les ordres, & pour aduiser à tout ce qui seroit necessaire. X.

L'armée de Conradin fut aussi diuisée en trois bataillons; il prit la conduite du premier, où estoit aussi le Duc d'Austriche; le Comte Guillaume Lance commandoit le second; & le troisiéme, Henri de Castille, qu'il se reserua, pour combattre lors qu'il iugeroit à propos. XI.

XII. Les deux armées eſtant rangées de cette ſorte,les François attaquerent les premiers leurs ennemis, au rapport de Collenuce, bien que les autres Hiſtoriens eſcriuent que ce fut Conradin qui le premier fit donner le ſignal de la bataille,& charger en meſme temps ceux qui gardoient le Pont.Il fit paſſer la riuiere à vne partie de ſes gens, qui vinrent donner par derriere auec grande furie ſur ceux de Charles qui n'y penſoient pas ; de ſorte qu'apres quelque reſiſtance, ils mirent en deſordre les Italiens, qui prirent la fuite vers les collines prochaines, & ne demeura que les François qui tinrent bon, & qui combattirent genereuſement. Henri de Conſtances reueſtu des armes du Roy, fit des efforts ſi merueilleux durant trois heures, qu'il mit la victoire en branle ; mais enfin ayant eſté tué, les ennemis qui creurent que c'eſtoit le Roy, prirent courage, & les François qui eurent la meſme creance, eſtimant que tout fuſt perdu par la mort de leur Prince, laſcherent le pied pour ſauuer leurs vies.

XIII. Les gens de Conradin firent en cette conjoncture vne ſi grande faute, qu'ils ſe laiſſerent arracher la victoire des mains, qui leur eſtoit infaillible, s'ils ſe fuſſent conduits auec prudence.Car au lieu de deffaire entierement les François, ils s'amuſerent partie à donner la chaſſe aux fuyards,ſous la conduite d'Henri de Caſtille, & partie au pillage, & meſme les Allemans que ce Prince auoit aupres de ſoy, & du Duc d'Auſtriche,croyans que tout fût gagné, l'abandonnerent auec vn grand deſordre, & ſe mirent à deſpoüiller les morts.

Ce fut alors qu'Erard jugea qu'il eſtoit temps de deſcendre, & de donner ſur les ennemis qui eſtoient diſperſez,& en confuſion. Si bien qu'il fit partir Charles auec ſes gens en fort bon ordre,& leur fit charger ceux de Conradin ſi à propos,qu'ils mirent en pieces ceux qui s'eſtoient amuſez apres le butin. XIV.

Cependant Henri qui reuenoit de la chaſſe,fut fort eſtonné de voir qu'il y eût encore des François ſur pied, & victorieux, voulant faire de neceſsité vertu, r'allia ſes gens, & marcha ſi ſerré,que ſes ennemis qui le chargerent en meſme temps,ne le ſçeurent rompre du premier coup, ny ſe faire jour auec leurs lances dans ſon bataillon. Il falut qu'Erard pour en venir à bout, choiſiſt cinquante hommes d'armes auec leſquels il marcha contre eux, comme s'il les euſt voulu attaquer de front : mais quand il s'en fut approché il tourna à coſté, & fit ſemblant d'auoir peur ; ſi bien qu'il attira les ennemis,qui le voulurent ſuivre, & par ce moyen rompirent leurs rangs.Les François alors prirent leur temps ſi à propos, qu'ils entrerent dans leur bataillon, & le défirent entierement ; les vns demeurerent ſur la place, il y en eut qui furent pris priſonniers, & les autres tournerent le dos. XV.

Ans de Ieſus-Chriſt 1268. Charles gagna cette memorable victoire, ſelon Collenuce,le jour de S. Auguſtin 28.d'Aouſt,& ſelon les autres Hiſtoriens le 24. du meſme mois, jour de S. Barthelemi. Le Champ de bataille, où ce Prince fit depuis baſtir vne Egliſe, qui fut nommée Saincte Marie de la Victoire, fut appellé le Champ du Lis, à cauſe que les François auoient peint des Lis à leurs Eſtendars. XVI. Chroniq. de Montfort. Nangis. Du Tillet. Chroniq. de S.Denis

XVII. Conradin, & le Duc d'Austriche, Henry de Castille, & autres personnes notables, apprehendans de tomber entre les mains de leur ennemi, duquel ils n'esperoient aucun bon traittement, ne penserent qu'à sauuer leurs personnes : Henry auec peu des siens des mieux montez courut à toute bride iusques à l'Abbaïe de Mont-Cassin, où il voulut persuader à l'Abbé qu'ils auoient gagné la bataille, que Charles y auoit esté tué, & son armée entierement deffaite : mais leur fourbe ne reüssit pas ; car leurs visages effarez la descouurirent aussi-tost. Si bien qu'ils furent arrestez prisonniers, & en suite remis entre les mains de Charles, apres qu'il se fut obligé par serment, de ne point faire mourir Henry durant la vie de l'Abbé, lequel apprehendoit d'estre estimé complice de la mort de ce Prince, en cas qu'on luy eust osté la vie.

XVIII. D'autre part, Conradin, & le Duc d'Austriche, accompagné de Galvane Lancia, de Galliote son fils, & d'vn escuyer, s'estans trauestis en muletiers, prirent vn autre chemin ; & apres auoir roulé durant trois jours dans vn bois, arriuerent enfin sur le bord de la mer, proche d'vn Chasteau appellé Asture, où ils trouuerent vn Pescheur, qui les receut dans son batteau à leur instante priere, & qui leur promit de les porter dans l'Estat de Pise, ou dans celuy de Venise, moyennant vne grande recompense qu'ils luy firent esperer : mais parce qu'il n'auoit pas dequoi les nourrir ; Conradin, & sa suite, qui n'auoient pas d'argent, luy donnerent vne bague pour l'engager, & pour en achepter du pain. Ce Pescheur s'en alla dans

Collenuce

Asture, monstra à plusieurs ce riche joyau, qu'il disoit luy auoir esté mis entre les mains par de jeunes gens de fort bonne mine, quoy que mal vestus: Et enfin ayant recouvré de l'argent il en achepta du pain, puis s'en reuint vers Conradin & ses gens, qu'il fit embarquer pour les porter où ils desiroient.

Cependant Iean Frangipani, Gentil-homme Romain, Seigneur d'Asture, qui fut adverti de tout ce que le Pescheur auoit dit, s'imagina que Conradin, que Charles faisoit chercher auec grand soin, estoit peut-estre l'vn de ceux dont ce Pescheur auoit parlé. Pour cet effet il fit équiper vn nauire, & luy fit prendre la mesme route que le batteau, qui fut bien-tost atteint: Et en suite ces deux Princes, & leur compagnie, furent arrestez, & menez dans Asture. XIX.

Charles qui ne tarda pas de sçauoir ces nouuelles, se rendit en mesme temps deuant cette place, qu'il bloqua par mer & par terre, & par ce moyen contraignit Frangipani de luy livrer les prisonniers. Quelques-vns escriuent que Frangipani estoit d'intelligence auec luy; & pour éuiter le blasme qu'vne si lasche action luy acquerroit, il ne voulut pas les lascher que sous le pretexte de force & de violence. XX.

Charles les ayant entre les mains s'en alla à Rome, où il disposa de la charge de Senateur en faueur de Iacques Catelan; & apres auoir estabLi dans cette ville l'ordre qu'il y iugeoit estre necessaire, il prit son chemin vers ses Estats. A son arriuée à Achiuazzano il fit trancher la teste à Galvan, & à Galliote son fils. Quant à Conradin, & au Duc d'Austriche, il les fit mettre en prison dans Naples, où ils demeurerent XXI.

durant vn an, & n'en ſortirent que pour porter leurs teſtes ſur vn eſchaffaut. Par ce moyen Charles demeura paiſible poſſeſſeur de toutes ſes terres; car le Prince d'Antioche, qui eſtoit deſcendu dans la Sicile, comme j'ay dit cy-deuant, & qui à ſon arriuée s'eſtoit rendu le maiſtre de toutes les places de cette Iſle, à la reſerue de trois principales, à ſçauoir, de Meſsine, de Palerme, & de Sarragoſſe; ſe voyant priué de l'aſsiſtance qu'il eſperoit des Allemans, fut contraint à l'arriuée de l'armée de Charles, conduite par Thomas de Couci, Philippe & Gui de Montfort, Guillaume de Beaumont, & Guillaume de l'Eſtendard, braues Capitaines François, de quitter la campagne, & d'abandonner tout ce qu'il auoit pris, pour ſe retirer dans le Chaſteau de Saint Orbe, où il fut aſsiegé, & ſerré ſi eſtroitement, que ſe voyant ſans eſpoir de ſecours, il ſe rendit à diſcretion; mais il fut traité cruellement par les vainqueurs, qui luy firent ſouffrir vne mort honteuſe ſur vn gibet, apres luy auoir fait creuer les yeux.

Vignier. Nangis. Chroniq. de S.Denis

XXII. Cependant Charles conuoqua les Sindics des principales villes de ſon Royaume, pour deliberer ſur ce qu'il deuoit faire de ſes priſonniers. Tous ceux de l'aſſemblée furent d'advis qu'il les deuoit faire mourir; il n'y eut que le Comte de Flandres ſon gendre, & les Seigneurs François, qui furent de ſentiment contraire. Henri Gundefilquen de Conſtance en ſon Hiſtoire d'Auſtriche, au rapport de Collenuce, eſcrit que le Pape Clement IV. ayant eſté conſulté ſur cette affaire, fit cette reſponſe, *vita Conradini mors Caroli, vita Caroli mors Conradini.* Mais on eſti-

me que c'est vne calomnie grossiere de cet Autheur Alleman, & qui se destruit d'elle-mesme; car le Pape estoit decedé dix mois auãt l'execution de ce Prince.

Ans de Iesus-Christ 1269. Charles donc suiuant l'aduis des Itaiiens, ayant resolu de faire mourir Conradin, & le Duc d'Austriche, auec les Seigneurs de leur suite, leur fit faire leur procez, & fit proceder apres à l'execution ainsi que s'ensuit. XXIII.

Vn Lundi 26. d'Octobre, ou le 25. selon quelques-vns, on estendit vn grand drap de velours rouge cramoisi au milieu du marché de Naples, deuant l'Eglise des Carmes, où depuis la Princesse Marguerite mere de Conradin fit esleuer vne colomne. Ce fut là que ce Prince fut conduit auec le Duc d'Austriche, le Comte Girard de Pise, qui auoit esté le Chef des Toscans, Hurnaiso Cheualier Alleman, Henri de Castille, Richard Rebursa, Iean de la Grutta, Marin Capece, & Roger Busse. Tous les habitans de Naples, & des villes voisines accoururent à ce spectacle, que Charles voulut aussi voir d'vne tour vn peu esloignée, où il se logea sans estre veu. Robert de Barri premier Secretaire du Roy prononça l'Arrest de mort contre tous, à la reserue d'Henri de Castille, qui fut condãné à vne prison perpetuelle, pour ne violer pas le serment qu'on auoit fait à l'Abbé de Mont-Casin. Conradin ayant oüy qu'il estoit accusé d'auoir troublé la paix de l'Eglise, d'auoir pris faussement la qualité de Roy, & enfin d'auoir conspiré contre l'Estat, & la vie de Charles, s'adressa au Secretaire Barri, & luy dit ces mesmes paroles, *serue nequam, tu reum fecisti filium Regis? & nescis quod par in parem non habet imperium?* XXIV.

Blondus. Auantin. Naucler. Collenucce Gordon. Chronol.

c'eſt à dire ; Méchant ſeruiteur, comment as-tu oſé declarer criminel le fils d'vnRoy?ne ſçais-tu pas qu'il n'y a point de dépendançe ny d'authorité d'égal à égal?Et en ſuite il dit qu'il n'auoit iamais eu intention d'offenſer l'Egliſe, mais ſeulement de recouvrer ſon patrimoine qu'on luy detenoit ; qu'il eſperoit neantmoins que ſes Parens vangeroient ſa mort; & apres il tira l'vn de ſes gans,ou vne bague, ſuiuant quelques-vns, qu'il jetta vers le peuple comme par forme d'inueſtiture, diſant qu'il inſtituoit ſon heritier Frederic de Caſtille fils de ſa tante. Il y en a qui ont eſcrit qu'vn Cheualier recueillit ce gan, & qu'il le porta à Pierre Roy d'Arragon.

Collenuce Le Duc d'Auſtriche fut le premier qui eut la teſte tranchée, & l'on aſſeure que dés qu'elle fut ſeparée du corps, elle prononça diſtinctement deux ou trois fois, *Maria.* Conradin la prit, la baiſa, l'arroſa de ſes larmes, & déplora le mal-heur de ſon Parent, dont il auoit eſté luy meſme la cauſe, l'ayant tiré d'aupres de ſa mere pour l'emmener en Italie. Apres il ſe mit à genoux, & leuant les mains & les yeux au Ciel, il demanda pardon à Dieu ; & en cet eſtat receut le coup de l'executeur qui luy fit voler la teſte. Le Comte Giraud & le Cheualier Hurnaiſe furent en ſuite auſſi decapitez ; mais les autres furent pendus, le Secretaire & l'Executeur ne les ſurueſcurent que de fort peu de temps, car celuy-là mourut d'vn coup de dague que luy dõna le Comte de Flandres, & celui-cy fut tué par vn homme qui auoit eu cõmandement de ce faire, afin qu'vne ſi infame perſonne ne pûſt iamais ſe vanter d'auoir reſpandu vn ſang ſi illuſtre.

La

La mort pitoyable de ces Princes, en la perſonne deſquels les tres-illuſtres Maiſons de Suaube & d'Auſtriche furent eſtaintes, nous fait cognoiſtre viſiblement, qu'il n'y a point de fermeté aux choſes de ce monde, quelques grandes qu'elles ſoiẽt, & que la Prouidence diuine les détruit en vn momẽt par ſa Iuſtice. XXV. Noſtrad. Hiſtoire de Prouence.

Cependant l'Imperatrice Marguerite, que la paſſion de voir en liberté ſon fils, qu'elle aimoit vniquement, auoit fait deſcendre en Italie, apprit auant ſon arriuée les triſtes nouuelles de ſon deſaſtre, qui luy toucherẽt le cœur ſi ſenſiblemẽt, que ce fut merueille qu'vne ſi grande affliction ne luy oſtaſt point la vie. Elle eut neantmoins aſſez de force pour luy aller rendre ſes derniers deuoirs ; & pour cet effet, elle pourſuivit ſon chemin, & alla aborder à Naples, où par la permiſsion de Charles elle fit tirer ſon fils de la terre prophane, où l'on l'auoit mis, & le fit inhumer ſous le Maiſtre-Autel de l'Egliſe Sainte Marie de Carmine. Il ne ſera pas hors de propos d'inſerer icy les Epitaphes qui furent faites ſur la mort de ce Prince. XXVI.

Oſsibus & memoriæ Conradini de Stouffen vltimi ex ſua progenie Sueuiæ Ducis, Conradi Romanorum Regis filij, & Friderici II. Imperatoris nepotis: qui cùm Siciliæ & Apuliæ Regna exercitu valido vti hæreditaria vindicare propoſuiſſet, à Carolo Andegauio primo huius nominis Rege, Franco, Cæperani in Agro Palento victus & debellatus extitit. Denique captus, cum Friderico de Aſpurgh vltimo de linea Auſtriæ Duce, itineris ac eiuſdem fortunæ ſocio: hic cum alijs (proh ſcelus) à victore Rege ſecuri percuſſus eſt. XXVII.

Aſturis vngue Leo Pullum rapiens Aquilinum,
Hic deplumauit, Acephalumque dedit.



CHAPITRE V.

Saint Louïs & Charles ſon frere portent leurs armes en Afrique. Quel fut le ſuccez de ce voyage. Charles fait la guerre à Michel Paleologue Empereur d'Orient, & aux Genois, & acquiert les droits du Royaume de Ieruſalem.

I. Charles punit ceux qui s'eſtoient rebellez contre luy, offre de grandes recompenſes à Erard de Valeri, qui les refuſe. II. Perſuade à Saint Louis de faire la guerre en Afrique. Mauuais ſuccez de cette entrepriſe. Mort de Saint Louis. III. Arriuée de Charles en Afrique. IV. Ruze des Afriquains. V. Qui ſont deffaits par les Chreſtiens, prennent la fuite, & perdent leur Camp. VI. Les Rois de France & de Naples font la paix auec le Roy de Thunes, qui ſe rend tributaire du Roy de Naples. VII. Mort de quelques Princes. Ieanne Comteſſe de Toloſe fait legat à Charles de la Seigneurie du Venaiſſin. VIII. Ce Prince range au deuoir la ville de Lucere, qui s'eſtoit rebellée. IX. Aſſiſte Baudoüin II. Empereur d'Orient contre Michel Paleologue. X. Fait la guerre aux Genois. XI. Quelques Papes trauerſent Charles. XII. Il acquiert les droits de la Couronne de Ieruſalem.



I. APRES vne ſi memorable victoire, tous ceux qui auoient ſuivi le parti de Conradin ſubirent le joug du victorieux. Il y eut quelques villes, & quelques familles illuſtres qui furent chaſtiées rigoureuſement pour leur rebellion, & leur infidelité; & entre autres la ville d'Auerſe fut ruinée iuſques aux fondemens. Elle auoit eſté portée à prendre les armes

contre ſon Prince, par les perſuaſions de ceux de la maiſon de Reburſe, qui ſouffrirent vn pareil traitement. Mais apres que Charles eut puni les coulpables, il voulut recognoiſtre ceux qui l'auoient bien ſerui en cette conjonꝺture, & ſur tout le braue & genereux Erard de Valeri, qui par ſa prudence & par ſa valeur auoit eſté cauſe du gain de la bataille, comme nous auons veu au Chapitre precedent. Si bien qu'il luy offrit les villes de Melphes, & de Surrente, & le conjura de demeurer auec luy. L'Hiſtoire rapporte que cet excellent homme ne voulut point accepter le don que Charles luy faiſoit; & qu'apres luy auoir teſmoigné qu'il ne luy auoit pas rendu ſeruice ſous l'eſperance d'en eſtre recompenſé, mais purement pour l'affeꝺtion qu'il portoit à ſon Prince le Roy de France, & qu'il eſtoit grandement marri de ne pouuoir s'arreſter, il prit congé de luy, & s'en retourna en France. Collenuce

II. En ce meſme temps, le Roy Saint Louïs, qui portoit touſiours dans le cœur vn cuiſant déplaiſir du mauuais ſuccez de ſon premier voyage en la Terre-Sainte, reſolut d'y retourner pour la ſeconde fois. Mais Charles qui deſiroit de ſe ſeruir des forces de ſon frere pour abbatre la puiſſance du Roy de Thunes, dont les ſujets trauailloient grandement tous ſes Eſtats par leurs courſes & pirateries; & d'ailleurs pour le rendre ſon tributaire, comme il l'eſtoit de ſes predeceſſeurs, fit trouuer bon à Saint Louis d'aller premierement à Thunes, auant que de porter ſes armes en la Terre-Sainte, ſous l'eſperance qu'il luy donna que ce Prince Afriquain embraſſeroit la Foy

Chroniq. de S.Denis Nangis.

Chrestienne. La resolution ainsi prise, l'armée Naua-le Françoise démara du Port d'Aiguemortes;& apres auoir souffert vne extreme tourmente, qui pendant le voyage l'agita furieusement, & fit perir quelques vaisseaux, elle alla aborder enfin en Afrique, où elle fit descente. Ie ne rapporteray point les particularitez de ce voyage, qui fut plus funeste que le premier; ceux qui seront curieux d'en sçauoir quelque chose peuuent voir l'Histoire de France, qui leur apprendra le détail de tout ce qui se passa en cette occasion. Il suffit de dire que par vn insigne mal-heur Saint Louïs y laissa la vie.

Ans de Iesus-Christ 1270.

III. A l'heure mesme de sa mort, Charles son frere aborda deuant Thunes auec vne belle flotte, bien pourueuë d'hommes, & de munitions, qui consolerent l'armée Françoise, tellement affligée de la mort d'vn si bon Prince, qu'elle estoit presque au desespoir. Il fut fort estonné à son arriuée de ne voir personne qui luy vint au deuant pour le receuoir, & de n'entendre pas les fanfares des trompetes; & comme il en eut appris le sujet, il tesmoigna d'auoir grand ressentiment de la perte qu'il auoit faite. Mais apres auoir fait sa priere à genoux pour l'ame de son frere aupres de son corps, il se leua & consola toute l'armée, & persuada à Philippe son neueu, fils de Saint Louïs, de poursuiure l'entreprise. Et dautant que les François se trouuoient attaints de diuerses maladies; pour les secourir lors que l'occasion le requerroit, sans toutefois que ses gens courussent aucun danger, il se campa à vne lieuë de l'armée Françoise, & à deux lieuës de ses ennemis, qui à tout coup le venoient

Villani. Chroniq. de S.Denis

harceler, & se retiroient à mesme temps qu'on faisoit semblant de les attaquer. Ce qui n'estoit que pour attirer les Chrestiens dans leurs embuscades, où ils en surprirent vn jour quelques-vns des plus braues, & entre autres Hugues de Beauçon, & Guy son frere y perdirent la vie.

Les deux armées furent tellement animées de la perte de ces deux braues Cheualiers, qu'elles resolurent d'aller forcer les Afriquains dans leur Camp, ou de les obliger de receuoir la bataille. Mais leur dessein ne reüssit pas par la ruse des ennemis, qui voyant qu'il s'estoit leué vn grand vent, remuërent tellement le Sablon (dont cette region est grandement abondante) auec des pesles, & autres instrumens, que l'air en fut si troublé, & si espaissi, que les nostres n'y voyoient goute ; & d'ailleurs le vent leur portant le sablon dans les yeux, dans les oreilles, dans les narines, & dans la bouche, les contraignit de se retirer. Quelques jours apres les ennemis delibererent à leur tour d'aller visiter les Chrestiens, & en effet ayant assemblé de grandes forces, ils se vinrent presenter en fort bon ordre deuant leur Camp, & y donner l'alarme à leur accoustumée. Les François sortirent sur eux, & Charles aussi auec toute son armée leur donna dessus ; & pour les surprendre auec la mesme ruze, de laquelle ils se seruoient d'ordinaire pour surprendre les nostres, il commanda à son Auant-garde, qu'aussitost qu'elle seroit venuë aux mains auec eux, elle leur tournast le dos, & se mit en fuite pour les attirer apres soy, & les mettre tous en desordre, IV.

ce qui ſucceda fort heureuſement. Car les Afriquains qui crûrent que les Italiens qui compoſoient la pluſpart de cette Auant-garde comme du reſte de l'armée, qu'ils ſçauoient eſtre grandement inferieurs en courage aux François, auoient pris tout de bon l'eſpouuante, ſe mirent à les pourſuiure en grand deſordre. Mais tout à coup les fuyards, qui les virent en cet eſtat, tournerent viſage, & leur donnerent deſſus, auſsi bien que les François, & le reſtant de l'armée, auec tant de fureur, qu'ils les mirent en fuite, & en taillerent en pieces enuiron trois mille. Outre cette perte les ennemis en firent bien vne plus grande; car il y eut vn nombre infini des leurs qui perirent, & dans les foſſes qu'ils auoient eux-meſmes creuſées, pour y ſurprendre les Chreſtiens, & dans la mer où ils ſe precipiterent, pour ſe garantir de l'eſpée de leurs ennemis.

V. Cette deffaite, quoy que fort conſiderable, ne ruina pas entierement ces barbares, il en reſta encore vn grand nombre, qui ſe ſauua dans le Camp, qui eſtoit aſsis en vn lieu grandement auantageux, qu'on ne pouuoit forcer qu'auec beaucoup de peine. Elle eſleua neantmoins le courage des Chreſtiens, & les remplit d'eſperance de venir à bout de leur entrepriſe. Pour cet effet, ils ſerrerent de ſi pres leurs ennemis, qu'ils les firent reſoudre, ou d'abandonner l'aſſiette de leur Camp, par le moyen d'vn lac dont ils ſe rendirent les maiſtres, & duquel ils receuoient toutes les prouiſions qui eſtoient neceſſaires pour la ſubſiſtance de leur armée, ou de receuoir la bataille. Le Roy de Thunes ſuivit cette derniere voye, non ſeu-

lement ſur la confiance qu'il prit d'eſtre victorieux, par le moyen d'vn grand ſecours que les Princes voiſins luy auoient enuoyé; mais encore pour ſe rendre à la neceſsité de ſes affaires. Le ſignal ne fut pas pluſtoſt donné de part & d'autre, que ſes gens qui virent venir à eux les Chreſtiens, deliberez de les charger furieuſement, n'eurent pas courage de les attendre, & d'abord tournerent le dos, auec tant de deſordre, qu'ils leur laiſſerent le Champ de bataille libre, & abandonnerent pareillement leur Camp, où il y auoit de grandes richeſſes, qui furent la proye des victorieux.

Le Roy de Thunes ayant experimenté en cette journée la laſcheté de ſa nation, & voyant qu'il n'eſtoit pas aſſez fort pour deffendre ſes Eſtats, deputa vers les Rois Chreſtiens pour leur demander la paix ſous des conditions raiſonnables. Ces Princes firent aſſembler leur Conſeil pour deliberer là-deſſus, & l'affaire fut grandement agitée. Les vns furent d'advis qu'il falloit pourſuivre la victoire; que ſi la ville de Thunes eſtoit attaquée genereuſement, elle ne pourroit pas reſiſter, & par ce moyen il ſeroit facile de ruiner tout le reſte du Royaume, & de le repeupler apres de Chreſtiens. Les autres qui furent de contraire ſentiment, le fortifierent des raiſons ſuiuantes; que l'eſtat des affaires & la ſaiſon obligeoient à faire la paix, dautant que les armées eſtoient grandement affoiblies, & par les maladies, & par les combats precedens; qu'il n'eſtoit pas ſi aiſé de prendre la ville de Thunes, & que ſans doute pour en venir à bout, les plus braues de l'armée y demeureroient. VI.

D'ailleurs, qu'elle seroit bien-tost reprise, pour ne pouuoir estre secouruë quand il en seroit de besoin. Enfin le plus grand nombre ayant suivi cette opinion, on proposa au Roy de Thunes des conditions de paix, qu'il accepta d'abord. Il donna au Roy de France des sommes immenses pour les frais de son voyage, & de la guerre. Il s'obligea de n'exiger à l'advenir aucun droit sur les Marchands Chrestiens qui iroient trafiquer en ses Ports. Et en dernier lieu, il se rendit tributaire de Charles, & promit de luy payer annuellement quatre cent mille escus de tribut.

Du Tillet. Vignier.

VII. Cette paix ainsi faite, Charles grandement glorieux d'auoir rendu tributaire vn Prince si puissant, s'en retourna chez soy, comme firent aussi tous les autres Princes de l'armée, la pluspart desquels ne tarderent pas de mourir de la maladie dont ils furent accueillis en ce voyage, & entre autres Alphonse Comte de Poictiers, & sa femme Ieanne Comtesse de Tolose, laquelle par son testament fit legat à Charles, de la Terre & Seigneurie de Venaissin.

Hist. Genealog. de France des sieurs de Sainte-Marthe.

VIII. Peu apres son arriuée, la ville de Lucere, habitée la plus grande partie de Sarrazins, se rebella par les persuasions d'vn grand nombre de bannis d'Italie qui s'y estoient refugiez. Le Roy y alla mettre le siege, & la fit battre auec toute sorte de machines de guerre; mais si elle fut bien assaillie, elle fut vigoureusement deffenduë par les bannis, qui combattirent auec grande obstination. Enfin les Sarrazins se voyans reduits à l'extremité, implorerent la clemence du Roy, & luy firent offre de rendre leur ville. Il se disposa à les receuoir, à condition qu'ils luy

Paul Aemile.

mettroient entre les mains tous les hommes perdus qui auoient renoncé à la Foy de Iesus-Christ, & d'ailleurs qu'ils luy payeroient double tribut, & qu'ils obeïroient à l'advenir aux Magistrats du Royaume.

En la mesme année Baudoüin II. du nom, Empereur d'Orient, qui auoit esté despoüillé de tous ses Estats par Michel Paleologue, s'imaginant d'y pouuoir estre restabli par la valeur de Charles, s'aboucha avec luy, & le conjura de l'assister en cette pressante necessité; ce que ce Prince luy promit de faire. Quelques-vns escriuent que l'Empereur pour obliger plus puissamment Charles, donna sa fille en mariage à son fils, & pour dot la ville de Constantinople, que son ennemi luy detenoit; mais cette opinion n'est pas receuë: Paleologue, qui fut bien tost adverti de l'vnion de ces deux Princes, & des preparatifs qu'on faisoit pour luy faire la guerre, apprehendant que Charles, dont la generosité luy estoit cognuë, n'allast fondre sur luy, & par mer, & par terre, fit tout son possible pour destourner cet orage. En effet il sollicita les Siciliens, & les Sarrazins à se rebeller, & les Venitiens à rompre auec luy, & enuoya mesme ses Ambassadeurs au Pape, pour le prier de diuertir ce Prince de ce dessein. Nous ne trouvons point dans les Historiens Latins, les particularitez de cette guerre; car ils n'en parlent qu'en passant. Si nous en voulons croire les Grecs, dont la Foy est grandement suspecte, & qui n'escriuent rien qu'à l'avantage de leur nation, l'entreprise que Charles fit en Grece ne luy succeda pas heureusement, Nicephore soit qu'il y fust en personne, ou que ses armées fus-

IX.

ſent conduites par des Lieutenans. Tant y a que Nicephore eſcrit, que ſon armée commandée par Roſoſul, fut deffaite aupres de Belgrade par l'artifice des Grecs.

X. Outre cette entrepriſe Charles en fit beaucoup d'autres, ſoit pour ſe maintenir dans cet eſtat floriſſant, auquel il ſe voyoit eſleué, ſoit pour agrandir ſon Empire. Il fut quelquefois trauerſé par ſes voiſins, qui apprehendoient ſes forces & ſon courage, & qui ſe faſchoient d'auoir vn Prince ſi genereux, & ſi puiſſant dans l'Italie. Nous liſons que les maiſons de Fieſco, & de Grimaldi, s'accorderent auec Charles, & luy promirent de luy mettre la ville de Genes entre les mains. Mais ce deſſein n'eut guere bonne iſſue, car les Genois en ayant eu vent ſe garderent de ſurpriſe, & conſeruerent genereuſement leur liberté. Charles fit équiper durant trois ou quatre années quelques armées Nauales, qui firent diuerſes courſes ſur leurs terres; & les Genois auſſi de leur coſté coururent ſur celles de Charles. Enfin le Pape Gregoire X. qui deſiroit de voir l'Italie en paix, mit d'accord ces deux Puiſſances.

Iuſtinian Annales de Gennes.

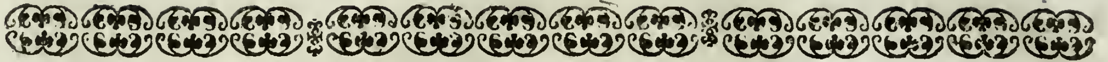
XI. Ce Pontife confirma à Charles le titre de Vicaire de l'Egliſe en Toſcane: mais ſes ſucceſſeurs Adrian X. & Nicolas IV. le trauerſerent grandement: car celui-cy luy oſta cette dignité que ſes predeceſſeurs luy auoient donnée, & ſuſcita meſme l'Empereur Rodolphe contre luy. Mais Charles, qui ne vouloit pas auoir tant d'ennemis, contenta l'Empereur, & ne teſmoigna aucun reſſentiment contre le Pape, des mauuais offices qu'il luy rendoit. Si bien que

Ciacon. Vignier. Machiau. hiſtoire de Florence.

ſa Sainteté fut rauie de ſa modeſtie, & contrainte de luy donner cet Eloge; qu'il auoit la fidelité de la Maiſon de France, la prudence de la Maiſon d'Eſpagne, & la courtoiſie de la Cour Romaine; qu'il eſtoit fort facile de vaincre les autres Princes, mais qu'il eſtoit impoſſible de le vaincre puiſqu'il eſtoit ſi accompli. Cette dignité de Vicaire de l'Egliſe fut apres continuée à Charles, par le Pape Martin IV. ſucceſſeur de Nicolas.

Peu avant ce temps-là Charles acquit les droits, & le titre du Royaume de Ieruſalem de la Princeſſe Marie, qui eſtoit, ſelon quelques-vns, fille de Frideric Prince d'Antioche. Mais les ſieurs de Sainte-Marthe prouuent par des titres qui ſont dans le Threſor de France, qu'elle eſtoit fille du Prince Rupin, & de Meliſende de Chipre, & femme de Frideric, autre fils baſtard de l'Empereur Frideric. Bien que Hugues, fils de cette Marie, euſt des pretentions ſur ce Royaume, neantmoins Charles s'en fit couronner Roy, & y enuoya pour Gouuerneur Roger de Saint-Severin, qui y eſtablit des Officiers au nom de ſon Maiſtre, & reçeut le ſerment de fidelité de la Nobleſſe du païs. Et c'eſt depuis ce temps-là que les Rois de Naples ont pris le titre, & les armes des Rois de Ieruſalem. XII.

Hiſtoire de la Maiſon de France.



CHAPITRE VI.

Vespres Siciliennes.

I. Que les choses de ce monde sont de peu de durée. II. Quel fut le sujet qui obligea les Siciliens à se reuolter. III. Ils esgorgent tous les François le jour de Pasques. IV. Que le massacre fut fort grand. V. Pierre d'Arragon arriue en Sicile. VI. Estonnement de Charles lors qu'il receut les nouuelles de la perte de cette Isle. Il se resout de la recouurer. VII. Le Pape enuoye vn Legat vers les Siciliens pour les obliger à se reconnoistre. VIII. Charles va en Sicile, & se presente deuant Messine : mais il perd l'occasion de prendre cette ville. IX. Le Roy d'Arragon s'en retourne en Espagne. X. Le Roy de France enuoye vne armée en Italie, au secours de Charles. XI. Laquelle donne vne telle espouuante au Roy d'Arragon, qu'il propose à Charles de terminer le different par vn combat de cent Caualiers. XII. Charles accepte le parti. XIII. Le Pape fait tout son possible pour l'en diuertir, mais en vain. XIV. Charles s'achemine à Bourdeaux, où le combat estoit assigné. XV. Tromperie du Roy d'Arragon.

I. 
IVsques icy toutes choses auoient succedé si heureusement à Charles, qu'il estoit estimé le plus glorieux Prince de son temps. Il auoit acquis par sa valeur & par sa generosité le florissant Royaume de Sicile, & de Naples, & s'en estoit rendu paisible possesseur, apres auoir vaincu Mainfroy, Conradin, & Conrad. Nous venons de voir comme la fortune luy auoit procuré cette fameuse Couronne de Ierusalem; si bien que tout le monde estoit dans cette opinion, qu'il n'y auoit rien qui pût trauerser la felicité de ce Prince. Mais comme tout ce qui est çà-bas est sujet à vicissitude, & que la Prouidence diuine détruit bien souuent ce que nous croyons estre fermement establi, Charles perdit dans peu de temps, &

lors qu'il n'y penſoit point, vne bonne partie de ſes Eſtats, à ſçauoir la Sicile ; cette belle Iſle que ſes ennemis luy enleuerent, apres y auoir fait ruiſſeler en grande abondance le ſang des François.

Quelques Autheurs attribuent la perte de cette Iſle, à l'inſolence de leurs deportemens, & aux excez de leurs impudicitez. D'autres eſtiment que ce mal-heur eut vne autre cauſe, & que le libertinage des François ne ſeruit qu'à diſpoſer les habitans, & les porter à commettre cette cruauté. Ceux qui ſont de ce ſentiment eſcriuent, que Conſtance fille de Mainfroy, & femme de Pierre Roy d'Arragon, Princeſſe adroite, & malicieuſe tout enſemble, deſirant auec grande paſsion de recouurer les Eſtats de ſon pere, ſollicita ſon mari ſi puiſſamment à faire ce deſſein, qu'il s'y reſolut enfin, quoy qu'il ſçeuſt fort bien que les pretentions de ſa femme eſtoiẽt iniuſtes, puiſque Mainfroy ſon pere eſtoit illegitime, & vſurpateur; & que d'ailleurs il euſt eſté excommunié par le Pape Seigneur Feodal & Souuerain de cette Iſle. Mais de quelque façon que cela ait eſté, cette entrepriſe fut conduite par Iean Prochite, Seigneur Sicilien, tres-adroit, & fort acredité dans la Sicile. Collenuce le qualifie Medecin de Mainfroy, qui eſtoit (ſelon quelques-vns) ennemi mortel de Charles, à cauſe qu'il l'auoit deſpoüillé de ſes biens & de ſes dignitez. D'autres eſcriuent que les François luy auoient violé ſa femme. Pour n'eſtre pas deſcouuert en ſon deſſein ſe traueſtit en Cordelier, & auec cet habit de grande veneration il fit librement ſes allées & venues durant dix-ſept mois, d'Italie en Eſpagne ; il paſſa meſ-

II. Marianne. Paul Aemile. Ciaconius. Blondus. Sabellicus. Leonard. Aretin.

Machiau. hiſtoire de Florence. Vignier. Nangis. Ricardan.

Paradin. Annal. de Sauoye. Nangis. Chroniq. de Montfort. *Pineda Monarch. Eccleſiaſt.*

me en Grece pour attirer l'Empereur Paleologue à cette ligue. Il ne luy fut pas difficile de gagner ce Prince Grec, apres qu'il eut les nouuelles que Charles dressoit vne puissante armée pour luy aller faire la guerre. Prochite aussi parcourut toute la Sicile, de ville en ville, & de village en village pour persuader le peuple. Enfin la resolution fut prise de massacrer les François le jour le plus solemnel de l'année: Mais parce qu'il estoit extrémement difficile de les discerner pour les faire tous passer au fil de l'espée; d'autant que la plusspart, soit qu'ils eussent establi leur demeure en cette Isle, ou qu'ils voulussent se rendre agreables au peuple, alloient habillez à l'Italienne, il s'aduisa d'vn tour grandement subtil. Il remonstra aux Siciliens que pour cognoistre les François, ils leur deuoient faire prononcer le mot de *Ciceri*, qui veut dire en Italien, qui viue; & que par là ils les cognoistroient facilement, à cause qu'ils ne sçauroient prononcer ce mot qu'auec vn h, & qu'au lieu de *Ciceri* ils diroient *Chicheri*.

III. Au jour de Pasques donc de l'an 1282. à l'heure de Vespres, au premier son de la cloche, qui estoit le signal qu'on auoit pris pour vne si cruelle, & detestable execution, tous les Siciliens prirent les armes, & coururent sus aux François, qui ne pensoient à rien moins, & qui se preparoient pour aller aux Eglises, & y solemniser la feste. Ils les esgorgerent tous à mesme heure, sans pardonner ni à l'âge, ni au sexe; & leur fureur alla si auant, qu'ils ouvrirent mesme le ventre aux femmes qu'ils croyoient estre enceintes des œuvres des François pour en perdre le fruit. Si bien qu'il

Ans de Iesus-Christ 1282.

n'en eſchapa qu'vn ſeul, nommé Guillaume Porcelet, Gouuerneur de Calataſimia, que le peuple eſpargna, & mit en liberté, à cauſe que c'eſtoit vn homme accompli, qui n'auoit iamais donné ſujet à perſonne de ſe plaindre de luy.

Ce maſſacre duquel on a fait vn Prouerbe, appellé Veſpres Siciliennes, fut ſi grand, que Phaſel dit, que de ſon temps on voyoit en Sicile en diuerſes Chapelles, & meſmement en celle de Saint Coſme & Saint Damien, des monceaux d'os des François qui furent égorgez en cette rencontre. IV. Hiſt. de Sicile, decad. 7. liu. 8.

Apres cette ſanglante tragedie, Pierre d'Arragon arriua en Sicile auec vne belle armée Nauale, auec laquelle il auoit coſtoyé les riuages d'Afrique, de peur d'eſtre deſcouuert. Il fut reçeu de tout le peuple auec grande joye, & couronné Roy à Palerme. Les grands preparatifs que ce Prince auoit faits quelque temps auparavant, pour l'execution de cette entrepriſe, auoient dõné l'alarme au Pape Martin II. qui auoit ſuccedé au Pontificat à Nicolas IV. mais non pas à la haine qu'il auoit contre Charles; Philipe III. Roy de France en auoit auſſi pris des ombrages. Toutefois l'Arragonois fut ſi adroit, que pour diſſiper tous ces ſoupçons fit remonſtrer au Pape par ſes Ambaſſadeurs, qu'il vouloit faire vn voyage en la Terre Sainte; & que pour cet effet il le prioit de prendre ſon Royaume en ſa protection pendant qu'il ſeroit abſent, & de luy permettre d'exiger vne decime ſur le Clergé. Il trompa ſous ce meſme pretexte le Roy de France, qui luy preſta quarante mille liures. V.

VI. Charles reçeut à Rome les funeſtes nouuelles, & de la perte de la Sicile, & du maſſacre des François, dont il fut tellement troublé, que comme rapporte Liu. 3. Papirius Maſſon apres Ricordan, & Malaſpine, Hiſtoriens du temps, il s'eſcria, *O mon Dieu, puiſque vous voulez que la fortune me ſoit contraire, permettez que ie perde petit à petit ce que j'ay acquis dans peu de temps.* Outre ce mal-heur il en arriua encore vn autre à ce Prince; car le dernier jour d'Avril de la meſme année les Forliuiens défirent ſon armée, conduite par Guy Appia, qui auoit aſſiegé leur ville. Mais comme il eſtoit grandement genereux & hardi, il ne perdit pas cœur; car il fit reſolution de ſe vanger d'vne ſi cruelle iniure, & de recouvrer par les armes, & à force ouverte, ce qu'on luy auoit pris en renard, & auec artifice. A cet effet, il en donna auſſi-toſt advis à Charles ſon fils, Prince de Salerne, qui eſtoit à la Cour de France, & au Roy Philipe III. ſon néueu, qui dreſſa en meſme temps vne belle armée pour l'enuoyer à ſon ſecours.

VII. Cependant qu'on en faiſoit les preparatifs le Pape Martin II. prit les intereſts de Charles ſi à cœur, qu'il dépecha en Sicile Gerard de Parme Cardinal, qui fit commandement aux Siciliens d'obeïr à leur Prince legitime, les menaçant, en cas de refus, de les excommunier. Cela auroit ſans doute ſerui à ramener les Siciliens à leur deuoir, & à ſe repentir de la faute qu'ils auoient faite, ſi l'Arragonois, qui arriua en Sicile en meſme temps auec ſon armée, comme nous auons dit cy-deſſus, n'euſt r'aſſeuré ceux qui branloient; ſi bien que par ce moyen le Cardinal fut contraint de ſe retirer.

Charles

Charles d'autre part, ſans attendre l'arriuée de l'armée Françoiſe, apres auoir ramaſſé autant de gens qu'il luy fut poſſible, ſoit de la Poüille, ou des autres Prouinces d'Italie, s'alla preſenter deuant la ville de Meſſine, qui fut tellement ſurpriſe, qu'elle projetta de ſe reduire ſous ſon obeïſſance. Mais ce Prince par vn excez de bonté, perdit l'occaſion de s'en rendre le Maiſtre; car comme il ne la voulut pas forcer, pendant qu'il cherchoit les moyens de l'auoir ſans venir à la violence, les habitans eurent le loiſir de s'armer, & de ſe fortifier, de telle ſorte qu'ils changerent de reſolution: dont Charles fut ſi aigri, qu'il luy fit donner pluſieurs aſſauts pour la prendre de force: Mais il fut touſiours repouſſé, & contraint de penſer à la retraite, & de leuer le ſiege, ayant eu vent que les Arragonois ſe preparoient pour aller au ſecours des aſſiegez. VIII.

Peu auant cela, le Roy d'Arragon qui auoit eſté adverti que le Pape, de l'advis du College des Cardinaux, l'auoit excommunié, & qu'il auoit donné tous les Eſtats qu'il poſſedoit en Eſpagne à Charles Comte de Valois, fils de Philipe III. Roy de France, reſolut d'y paſſer pour pouruoir à leur conſeruation. Il laiſſa en Sicile la Reine Conſtance ſa femme, & ſes trois enfans; à ſçauoir Iacques, qui depuis fut Roy de Sicile, Frederic, & Iolant, auec ordre de ne faire rien ſans prendre le ſentiment de ſon Conſeil d'Eſtat, qui eſtoit composé d'habiles gens, parmi leſquels on voyoit paroiſtre Guillaume Galſeran Catelan de nation, Alain Leontin, qui exerçoit la IX.

Charge de Preſident, Iean Prochite, & Roger de Loria. Ce dernier auoit le commandement, en qualité d'Admiral, ſur les forces de mer, où il y auoit vingt-cinq Galeres.

X. Cependant l'armée Françoiſe conduite par Pierre Comte d'Alençon, frere du Roy, accompagné de Robert Comte d'Artois, ſon Couſin germain, du Duc de Bourgogne, des Comtes de Bologne & de Dammartin, du Seigneur de Montmorency, & de pluſieurs autres braues & excellens Capitaines, deſcendit en Italie, & fut trouuer Charles en Calabre, qui l'attendoit auec grande impatience. Les ennemis furent ſi eſtonnez de ſon arriuée, que les vns ſe retirerent dans des places fortes, & les autres dans leurs Galeres, ſans qu'il fuſt iamais poſſible aux François de les attirer au combat.

XI. Le Roy d'Arragon, qui n'auoit ni le cœur ni les forces pour leur reſiſter, apprehendant de ne perdre bien-toſt toutes ſes conqueſtes, ſe ſeruit alors d'vne ruſe qui luy reüſſit, & qui ruina les affaires de Charles, lequel ſe laiſſa ſurprendre à ſa perfidie. Car il luy enuoya vn Herault qui luy parla en termes qui reſſentoient, & la remonſtrance & le défi tout enſemble; que le different qu'il auoit auec ſon Maiſtre ne deuoit point eſtre vuidé par vne bataille, qui couſteroit la vie à tant de gens, qu'on deuoit eſpargner le ſang des Chreſtiens, & conſeruer la Sicile de foule & d'oppreſſion; qu'il eſtoit fort aiſé de finir cette querelle par le combat de cent Caualiers contre cent: Pour cet effet, qu'il luy portoit le défi de la part de ſon Roy, qu'il luy donnoit le choix de tel lieu de la

Chrestienté que bon luy sembleroit, à condition que le vaincu ne perdroit pas seulement le droit qu'il pretendoit sur le Royaume de Sicile, mais aussi la qualité & le titre de Roy; qu'il l'auoit en estime de Prince si genereux & si magnanime, qu'il ne croyoit point qu'il voulust refuser vne voye si courte, si honnorable, & si profitable à tout le monde.

Charles qui ne pensoit point à la fourbe de son ennemi, qui ne l'auoit defié qu'à dessein de l'amuser, pour auoir moyen d'assembler de grandes forces, & les opposer à l'armée Françoise, qu'il preuoyoit deuoir estre bien-tost dissipée par l'intemperie de l'air du païs, craignant d'estre accusé de lascheté s'il refusoit ce parti si honnorable, & si aisé pour terminer cette guerre, l'accepta tres-volontiers, quoy qu'il fust plus âgé que son ennemi;& ensuite demeura d'accord de faire le combat le premier de Iuin, en la ville de Bourdeaux, que le Roy d'Angleterre tenoit en ce temps-là, & qui estoit Prince neutre & parent commun. XII.

Soit que le Pape recognût l'artifice de l'Espagnol, ou qu'il crût qu'il estoit de son deuoir d'empescher semblables actions; d'autant qu'elles choquent directement la Loy Chrestienne, il fit tout son possible pour diuertir Charles, & par remonstrances, & par menaces de censures Ecclesiastiques. Les curieux peuuent voir la Decretale que sa Sainteté fit sur ce sujet, elle est pleine de remonstrances qu'elle fait à ce Prince, il y a entre autres choses ce qui suit; Que la Sicile estant vn Fief du Saint Siege, on ne pouuoit faire aucun combat pour disputer qui l'auroit, sans XIII.

ſon aveu & ſans ſa permiſſion; que le Roy d'Arragon n'y ayant aucun droit, Charles ſe faiſoit vn grand tort de la mettre en compromis; que le duel eſtant vne inuention du Diable, il eſtoit de ſon deuoir de lancer les foudres Eccleſiaſtiques ſur ceux qui ſe porteroient à cette extremité.

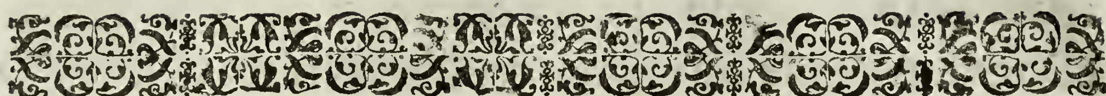
XIV. Quoy que ſçeuſt faire le Pape, il ne pût diuertir Charles de vouloir combattre ſon ennemi de la ſorte. Et pour cet effet, ayant laiſſé la conduite de ſon armée à Charles ſon fils, & aux Comtes d'Alençon & d'Artois, ſes néueux, il s'achemina à Bourdeaux acompagné de cent Caualiers François, qui deuoient eſtre de la partie. Le Roy de France ne manqua point de s'y trouuer, ſoit pour voir quelle iſſuë auroit le combat, ou pour empeſcher qu'on n'vſaſt de ſupercherie envers ſon oncle.

XV. Le jour de l'aſſignation eſtant arriué, Charles comparut ſur le lieu, & attendit le Roy d'Arragon tout le jour, & pluſieurs autres apres, mais inutilemẽt, car il ne penſoit pas d'y venir. Si bien que Charles ſe voyant abuſé, il ſe fit conceder acte au Seneſchal de Guyenne de ce qu'il s'eſtoit porté ſur le lieu, & de l'eſtat auquel il eſtoit. Quelques-vns eſcriuent que Pierre d'Arragon, accompagné ſeulement de deux Caualiers, fut trouuer le Seneſchal de Guyenne la nuit auant le jour de l'aſſignation, pour luy proteſter que la preſence du Roy de France l'empeſchoit de pouuoir auec toute ſeureté paroiſtre ſur le lieu pour ſatisfaire ſon ennemi. Les autres diſent que Charles l'attendit tout le jour ſur la lice, & que voyant qu'il ne venoit point, ayant d'ailleurs eſté aſ-

Nangis. Collenuce Villani.

Marin. Sicul. Hiſt. d'Arragon. Thomas Phaſel hiſtoire de Sicile.

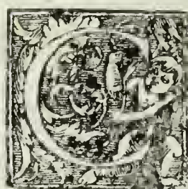
ſeuré qu'il eſtoit le iour precedent en lieu d'où il eſtoit impoſſible de s'y rendre à iournées ordinaires, il ſe retira ſur le ſoir. Mais qu'il ne fut pas pluſtoſt parti, que Pierre d'Arragon, qui y eſtoit allé en poſte, & qui s'eſtoit caché aupres de Bourdeaux, parut ſur le lieu, faiſant mine d'auoir grande paſſion de combatre; & qu'en effet il ſe plaignit de l'abſence de Charles: & apres auoir fait ſes proteſtations ordinaires en telles occaſions, & pris acte de ſa preſentation, de Iean de la Graille, Captal de Buch, & Seneſchal de Guyenne, pour teſmoignage de quoy il luy laiſſa ſon eſcu, ſa lance, & ſon eſpée, il diſparut comme vn eſclair, & s'en retourna en Eſpagne auſſi viſte qu'il eſtoit venu, auec deux de ſes gens ſeulement qui l'auoient accompagné, au lieu de cent Caualiers; & dit-on que la meſme nuit il courut nonante milles, qui ſont enuiron trente lieuës. Mais quoy qu'il en Collenuce ſoit, les Hiſtoriens qui viuoient en ce temps-là, & meſme les Anglois qui n'auoient aucun intereſt en ce different, demeurent d'accord que Charles y proceda genereuſement, & auec grande franchiſe, & Pierre d'Arragon au contraire, auec artifice & laſcheté.



CHAPITRE VII.

Mort de Charles premier. Ses femmes & ses enfans.

I. Charles dresse vne armée en Prouence : Son fils le Prince de Salerne est deffait par les Arragonois, & pris prisonnier. II. Artifice duquel on se seruit pour le prendre. III. Tristesse de Charles lors qu'il en reçeut les nouuelles. Il est grandement indigné contre la ville de Nalpes. IV. Decez de ce Prince, & de sa forte contrition. Il fut enseueli dans la grande Eglise de Naples. V. Son Epitaphe. VI. Son cœur fut porté dans l'Eglise des Freres Prescheurs de Paris. VII. Eloge de Charles. VIII. Il eut beaucoup d'affection pour la ville de Naples. IX. De ses femmes, & de ses enfans. X. Quelle deuise il portoit.

I. CHARLES extrémement indigné d'auoir esté traité si laschement par Pierre d'Arragon, vint en Prouence pour assembler des forces suffisantes pour luy courir sus, par mer & par terre. Et parce qu'il apprehendoit qu'on ne se preualust de la jeunesse de son fils, & de sa facilité, & qu'on ne l'attirast au combat auant qu'il se fust joint à luy, il luy deffendit tres-expressément de donner bataille qu'il ne fust arriué. Mais par vn malheur singulier les lettres qui portoient cet ordre furent interceptées par la finesse des ennemis, qui en tirerent grand auantage. Car Roger de Loria Admiral de la flotte d'Arragon, Capitaine grandement experimenté au fait de la mer, s'alla aussi-tost presenter deuant Naples pour obliger les François de sortir. Le Prince de Salerne desireux d'acquerir de la gloire, resolut d'aller visiter ses ennemis, nonobstant les remonstrances

Nangis. Chroniq. de Montfort. Blondus. Collenucc.

de Conrad, Cardinal Legat du Pape Martin, qui fit tout ſon poſsible pour l'en diuertir, s'embarqua ſur ſes Galeres, & les alla affronter courageuſement: mais ayant affaire contre vn Capitaine ruſé & conſommé, & des gens extrémement adroits aux combats de mer, & qui d'ailleurs auoient corrompu les mariniers qui eſtoient Italiens, il fut vaincu, & apres vn grand carnage pris priſonnier, & enfin conduit à Meſſine.

Ans de Ieſus-Chriſt 1283.

On ſe ſeruit de l'artifice ſuiuant, la Galere que Charles montoit eſtoit ſi bien fournie d'hommes courageux & hardis, que les ennemis ne l'oſoient aborder ſans courir vn éuident danger de leurs vies; ſi bien qu'elle ſeule tenoit la victoire en balance. Mais Roger qui le vouloit auoir à quelque prix que ce fuſt, fit mettre vn plongeon dans la mer qui alla percer le fonds de cette Galere, laquelle commença auſſi-toſt à s'emplir d'eau, de telle ſorte que ce Prince voyant, ou qu'il falloit que la mer l'engloutiſt, ou qu'il ſe rendiſt à ſes ennemis, aima mieux eſprouuer leur diſcretion. Auec luy furent pris priſonniers quantité de Seigneurs François, Prouençaux & Napolitains qui auoient voulu courir ſa fortune: Et entre les plus remarquables furent, Iacques Bruſſon General de l'armée, Thomas d'Aquin Comte de Lacerra, Hugues de Breuue Comte de Leche, Rainaud Gaillard & Guillaume Eſtendard, enſemble les Comtes de Flandres, d'Auelin & de Montfort. II.

Cependant le Roy Charles qui s'en alloit en toute diligence en Italie, auec vne armée de ſoixante Galeres, & de trois grands Galions, pourueuë de III.

bons soldats & de cheuaux, arriua à Gayete le jour de la deffaite de son fils; ce qui l'affligea extrémement quand il en apprit les nouuelles. Quelques-vns escriuent qu'il tint ces discours lors qu'elles luy furent portées: *Pleust au bon Dieu, ô mon fils, que tu fusses mort, puisque tu ne m'as pas voulu obeïr, & que tu t'es voulu perdre.* Et d'autant qu'il fut aussi adverti que le peuple de Naples estoit sur le point de se rebeller, & qu'il crioit, meure le Roy Charles, & viue Roger de Loria, il y alla aussitost grandement indigné contre luy, à cause de son inconstance & de son infidelité. A son arriuée il n'entra point dans le port, mais il se debarqua au dessus de l'Eglise des Carmes, où il fut quelque temps en branle s'il deuoit punir la ville. Mais enfin il se laissa vaincre aux prieres du Legat du Pape, & de quelques bons Citoyens, qui n'estoient point coulpables de ce crime, qui crierent merci pour tous les habitans. Si bien qu'il leur pardonna, à la reserue de cent cinquante des plus criminels, qu'il fit mourir sur vn gibet.

Collenuce

IV. Apres cet acte de Iustice, il mit tous ses soins à faire ses preparatifs pour passer en Sicile; & de fait, il assembla dans Naples & dans Brindes, cent & dix Galeres, & quantité de petits vaisseaux; mais comme la saison de l'Automne n'estoit pas propre pour faire cette entreprise, & que d'ailleurs il auoit faute d'argent & de viures, il delibera de la differer iusques à la prochaine campagne, dans l'esperance qu'il eut que l'hyuer luy donneroit le loisir de se mieux preparer, & de se pouruoir de tout ce qui luy seroit necessaire. Mais par la permission de Dieu, qui le vouloit appel-

ler à

ler à soy. Il fut attaint au Chasteau de Pogge dans la Poüille d'vne dangereuse maladie que les grandes afflictions luy auoient causée, qui luy donna sujet de croire que c'estoit fait de luy, & de se disposer à la mort fort Chrestiennement. Quelques-vns escriuent que lors qu'on luy porta la Tres-Sainte Eucharistie, il tint les discours suivans, qui tesmoignoient vne forte contrition. *O mon Iesus, ie crois de cœur, & ie confesse de bouche que vous estes mon Createur, mon Redempteur, mon Iuge, & mon vangeur. I'auoüe que ie suis grand pecheur, mais vous sçauez que si j'ay desiré de conquerir la Sicile, ce n'a pas esté pour mon interest particulier, mais pour vostre honneur, & pour celuy de vostre Eglise; que si j'ay peché en quelque chose ie ne le nie pas, j'ay peché ie ne le nie pas, ayez pitié de moy.* En cet estat il rendit son ame à Dieu le 6. ou le 7. de Ianuier, selon l'opinion de quelques-vns, ou de Fevrier selon les autres, en l'âge de 56. ans. L'année de sa mort est aussi controuersée par les Historiens, Collenuce, la Chronique de Montfort, & les Annales de France, disent qu'elle arriua l'an 1284. Onuphrius & du Tillet disent que ce fut l'année d'apres. Son corps fut porté dans la grande Eglise de Naples, où il fut inhumé auec toute la magnificence que meritoit vn si grand & si illustre Prince, à qui Nangis donne le titre de Noble deffenseur de l'Eglise. L'on mit sur son tombeau, qui fut fait de marbre blanc, & qu'on void encore à main droite du Maistre-Autel de cette Eglise, l'inscription suiuante:

Summont. *Histor. di Napoli.*

Bsouius.

Onuphr. Du Tillet. Annal. de France. Collenuce Chroniq. de Montfort.

Conditur hac parua Carolus Rex primus in vrna,
Parthenopes Galli sanguinis altus honos:

Cui ſceptrum & vitam ſors abſtulit inuida, quando
Illius famam perdere non potuit.

VI. Le cœur de Charles fut porté en France, & mis dans l'Egliſe des Freres Preſcheurs, & au lieu où il fut enſeueli on peut encore lire ces paroles : *Li coër du grand Roy Charles qui conquit Sicile.*

VII. Il eſtoit de haute & droite taille, il auoit les membres robuſtes & bien formez, le viſage de couleur d'oliue, le nez grand & long, le regard graue & majeſtueux, qui reſſentoit parfaitement bien ſon Roy. Outre ces dons du corps il poſſedoit tant de vertus, que les Grecs meſmes, ſes ennemis mortels, ont eſté forcez d'auoüer que c'eſtoit le plus excellent Prince de ſon temps, & que ſans doute il ſe feroit rendu maiſtre de l'Empire d'Orient, ſi Michel Paleologue n'en euſt eſté Empereur ; comme auſſi l'Italie auroit eſté la proye de Paleologue, ſi elle n'eût eſté deffenduë par Charles. Il eſtoit genereux, magnanime, vigilant, grandement liberal, & adroit à tout ce qu'il entreprenoit, veritable & ferme en ſes promeſſes, & enfin conſtant aux aduerſitez. Il parloit peu mais il faiſoit beaucoup ; il rioit rarement ; il eſtoit chaſte, & ſobre en sō māger & en ſon boire ; il aimoit la Iuſtice. En effet, la Prouence luy a beaucoup d'obligation, de quantité de belles Ordonnances qu'il auoit faites pour y eſtre gardées ; il eſtoit Religieux, pieux & bon Catholique ; les paroles qu'il profera en mourant, & que i'ay rapportées ci deſſus, en ſont des preuues bien certaines. Ie n'oublieray pas ce qu'on a eſcrit de luy, que quelque temps apres ſa

Villani.
Collenuce

Nicephore Gregoras.

mort, il apparut au Bienheureux André d'Agnanie, issu des Comtes de Signie, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, qui fut apres Cardinal ; & il luy representa qu'il souffroit beaucoup dans les flammes du Purgatoire, le priant d'implorer pour luy la misericorde de Dieu, & de l'assister de ses saintes prieres. Il fonda & dota richement quantité d'Eglises & de Monasteres, & entre autres à Naples l'Eglise Archiepiscopale, les Monasteres Saint Martin du Mont & Saint Dominique, & en la Poüille l'Abbaïe de Mont-Royal : le Monastere S. Victor lez Marseille se ressentit aussi de ses liberalitez, car il luy fit quelques dons, & luy accorda plusieurs priuileges. Au reste, comme il n'y a point de corps sans ombre, aussi n'y a-t'il point d'homme si parfait qui n'ait quelque deffaut : On trouue à dire de cet excellent Prince, qu'il estoit ambitieux & seuere, & qu'il se laissoit emporter à la colere & à la vengeance.

Ciacon. Onuphr. VVading. Bsouius.

Archiu. du Monast. de S. Victor.

Summont.

VIII. Il fut instituteur de l'Ordre de l'Esperon d'or, il eut de si grandes affections pour la ville de Naples, qu'il la choisit pour y faire son sejour ordinaire, & la fit Capitale de tout son Estat, bien que ses predecesseurs eussent accoustumé de faire leur demeure à Palerme ; il y fit encore construire le Chasteau neuf, qui est l'vn des plus beaux édifices d'Italie.

IX. Il fut marié deux fois ; il espousa premierement Beatrix de Prouence, comme nous auons veu cy-deuant, qui fut vne Princesse grandement vertueuse & genereuse, mais fort ambitieuse, & qui n'auoit autre passion que d'estre Reine. Elle mourut à

Nocèra l'an 1267. & fut extrémement regrettée de ſon mari, qui l'aimoit vniquement. Long-temps deuant ſa mort elle auoit diſpoſé de ſes Eſtats en faueur de Charles ſon fils vnique, & auoit ordonné que ſon corps ſeroit porté en la ville d'Aix dans l'Egliſe ſaint Iean, où ſon pere auoit eſté enſeueli. Il y a apparence que cela fut executé, comme nous le pouuons colliger par vne des Epiſtres du Pape Clement IV. eſcrite à Charles, bien que Summonte eſcriue qu'elle repoſe au Monaſtere de Noſtre-Dame de la Roque de Piedmont, où Robert ſon quatrieſme fils auoit eſté inhumé. Charles eut de cette Princeſſe les enfans ſuïvans, Louïs d'Anjou, qui mourut en l'Iſle de Chipre l'an 1248. Charles Prince de Salerne, qui depuis fut Roy de Sicile II. du nom, Philipe d'Anjou ou de Sicile, qui deceda l'an 1266. & fut enſeueli dans la grande Egliſe de Trani, Robert qui mourut vn an auant Beatrix femme de Philipe de Courtenay Empereur de Conſtantinople, & Blanche de Sicile qui eſpouſa Robert III. du nom, dit de Bethune, Comte de Flandres. La ſeconde femme de Charles fut Marguerite de Bourgogne, Comteſſe de Tonerre, fille d'Eudes de Bourgogne Comte de Neuers, fils puiſné de Hugues IV. Duc de Bourgogne, de laquelle il n'eut aucuns enfans. Apres la mort de ſon mari elle fit ſa reſidence dans la ville de Tonerre en Bourgogne, où elle fit baſtir vn Hoſpital, & y exerça ſes charitez, & ſa pieté enuers les pauures iuſques à ſa mort, qui arriua l'an 1308.

y

+ titulaire

X. Quelques-vns donnent pour deuiſe à Charles vne main qui ſortoit d'vn nuage, & tenoit vne Fleur

de Lis auec vn rasteau au dessous, & cette inscription *noxias herbas*, c'estoit peut-estre pour monstrer qu'il auoit destruit & desolé ceux qui, comme de mauuaises herbes, vouloient estoufer le florissant Royaume de Sicile. Il auoit, selon quelques autres, vn Rocher coupé à moitié auec vne scie, au sommet duquel estoit vne Croix surmontée d'vne rose, auec ces mots *in patientia suauitas*, qui vouloient dire, qu'il y a de la douceur à souffrir patiemment les aduersitez, signifiées par la Croix, & par le Rocher coupé, lesquelles estant nourries par la patience, produisent enfin vne fleur plus suësve que la rose qui croist dans les espines. Cette deuise estoit vn parfait tableau de sa vie, & representoit naïfuement la force d'esprit, & la constance qu'il auoit fait reluire lors qu'il auoit esté persecuté de la fortune, & qu'elle luy auoit monstré son mauuais visage.

Hist. de la Maison de France des sieurs de Sainte-Marthe.

Clemens Episcopus Regi Siciliæ. Cùm vltima ordinatio claræ memoriæ B. Reginæ Siciliæ vxoris tuæ, tibi specialiter debeat esse cordi, quæ propter specialem deuotionis affectum, quem ad domum fratrum Hospitalis sancti Ioannis Aquensis Hierosolimitani, in qua corpus bonæ memoriæ R. Comitis Prouinciæ Patris sui jacet tumulatum, gerebat, corpus suum cum eo ibidem pariter tumulari elegit; serenitatem tuam rogamus & hortamur attentè, quatenus intuitu pietatis, & ob memoriam dilectionis quam ad eam habebas, huiusmodi voluntatem ipsius executioni facias demandari, cum Fratres prædicti parati sint corpus eius recipere, & cum reuerentia & honore, iuxta ordinationem ipsius facere sepeliri. Datum Viterbij 5. Idus Iulij, Pontificatus quarto.


KAROLVS·SECVNDVS·D·G·REX·IERVSALEM·ET·SICILIÆ·DVCATVS·APVLIÆ·PRINCIPATVS·CAPVÆ


COMES·PROVINCIÆ·ET·FORQVALQVERII


KAROLVS·DEI·GRATIA·SICILIÆ·REX


PROVINCIÆ·ET·FORQVALQVERII·COMES·ET·MARCHIO


K·SEDS·D·G·REX·IERM·SICIL·DVCAT·APVL·PRINC·CAP


COMES·PROVINCIÆ·ET·FORCALQVERII


+ aue. gratia. plena. Dominus tecum


KAROL·S·D·G·IER·ET·SICIL·REX


ET·HONORIS·MONTIS·SANCTI·ANGELI·DOMINA
PRINCIPASSA·SVLMENTANÆ


SIGILLVM·MARIA·FILIA·REGIS·HVNG



CHAPITRE VIII.

Charles II. succede à Charles I. son pere. Prodigieuse constance de ce Prince durant sa prison, de laquelle il est deliuré moyennant certaines conditions.

I. Les Papes Martin IV. & Honoré IV. taschent de conseruer les Estats de Charles II. pendant sa prison. Les Siciliens font tout leur possible pour le faire mourir. II. La Reine d'Arragon luy enuoye dire de se disposer à la mort. Admirable constance de ce Prince, qui adoucit l'humeur de cette Princesse. III. Le Comte d'Auelin prend la ville de Catane. Deffaite de deux armées Nauales Françoises. IV. Le Roy de Chipres se fait couronner Roy de Ierusalem. V. Traité de paix entre Charles II. & le Roy d'Arragon. VI. Conditions de ce traité. VII. Charles apres auoir esté deliuré de prison vient en France, & de là passe en Italie, & assiste les Guelfes contre les Gibelins. VIII. Puis s'en va à Rome où il est couronné. Iacques d'Arragon se rend maistre de la ville de Cattensane. Il est deffait par le Comte d'Artois. IX. Les Arragonois assiegent Gayete.

PRES la mort d'vn si genereux Prince, le Pape Martin qui apprehendoit que l'Arragonois ne se seruist de l'occasion pour se rendre maistre

du Royaume de Naples, comme il auoit fait de la Sicile, y enuoya aussi-tost Gerard Cardinal de Parme pour Legat, & en donna la direction & la regence au Comte d'Artois, qui par bonne fortune se trouua alors dans la Poüille. La presence de ce Prince retint non seulement cette Prouince, mais encore la Calabre en leur deuoir. Ce Pape n'ayant de gueres suruescu à Charles son intime amy, Honnoré IV. Romain de nation, & de la Maison de Sabelles, luy succeda ; & il ne tesmoigna pas moins de zele pour la conseruation du Royaume de Naples, qu'en auoit fait paroistre son predecesseur. Car il enuoya de l'argent au Comte d'Artois pour la subsistance de son armée, & l'exorta à prendre vn soin tout particulier pour la conseruation des Estats de Charles II. son proche parent, lequel, au rapport de Phasel & de Zurita, fut enfermé aussi-tost apres qu'on l'eut pris, dans la citadelle de Messine, appellée Matagriphone. Les Siciliens qui estoient alterez de son sang, resolurent d'abord de luy faire le mesme traitement que son pere auoit fait à Conradin, & de le faire mourir du mesme genre de mort. Mais la Reine Constance, & Iacques son fils, tous portez à la clemence, diuertirent la fureur de ce peuple extrémement animé, & tirerent ce Prince de cette Forteresse pour le mettre en vne autre plus asseurée. Et d'autant qu'ils estoient tous les jours importunez pour le faire mourir ; Constance, qui abhorroit vne telle meschanceté, pour endormir les Siciliens leur fit representer qu'elle s'en vouloit deffaire à quelque prix que ce fust, mais qu'elle en attendoit l'ordre exprés du Roy. Cependant

Collenuce
Nangis.
Villani.

pendant elle le fit encore ſortir de cette ſeconde priſon, & l'ayant fait embarquer l'enuoya en Arragon.

II. Summont. liu. 3. Collenuce

Quelques Autheurs en parlent autrement, & diſent que la Reine ſollicitée par les plus apparens de la Sicile, & par le menu peuple, qui faiſoit mine de ſe mutiner s'il ne voyoit bien-toſt reſpandre le ſang de ce Prince, luy fit faire ſon procez, & qu'apres ſa condamnation elle luy enuoya dire vn jour de Vendredy qu'il eſtoit temps qu'il ſe diſpoſaſt à la mort, parce qu'on deuoit ce jour-là meſme le faire mourir. Charles ne fut point eſtonné d'entendre cette effroyable nouuelle, qui porte preſque touſiours la peur dans l'ame des plus aſſeurez; mais la receuant auec grand cœur, il teſmoigna beaucoup de contentement, de ce qu'on auoit choiſi pour luy oſter la vie le meſme jour que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt auoit ſouffert la mort ſur l'arbre de la Croix. Cela toucha ſi viuement la Reine, qu'elle luy enuoya dire, que puiſqu'il s'eſtoit diſpoſé à mourir auec tant de reſolution & de patience, en l'honneur de celuy qui eſtoit mort à pareil jour pour le rachapt des hommes, & qui auoit pardonné à ſes ennemis, elle luy vouloit auſſi pardonner pour la meſme raiſon; & auſſi-toſt elle fit ſurſeoir l'execution, & l'enuoya en Arragon.

III. Ans de Ieſus-Chriſt 1286.

Quelque temps apres, le Legat du Pape & le Comte d'Artois dreſſerent vne armée Nauale, compoſée de cinquante voiles, parmi leſquelles il y auoit quelques Galeres Venitiennes. Ils en donnerent le commandement à Renaud de Baux Comte d'Auelin, qui s'en alla faire deſcente dans la Sicile, & prit

Naucler. Baudin. dans peu de jours la ville de Catane, quoy que quelques vns escriuent que ce fut la ville d'Auguste, où il se fortifia,& en suite renuoya ses Nauires vers Naples pour luy emmener vne bonne partie des troupes qui estoient demeurées à terre. En cette mesme conjoncture, le Comte de Montfort Vicaire en Toscane, le Comte de Bologne,& Philippe fils du Comte de Flandres, qui estoient à Sienne, où ils auoient aussi assemblé vne belle armée, s'embarquerent sur soixante Galeres, & sous la conduite d'Arigino Genois de nation, prirent la route de Sicile. Mais il arriua que Roger de Loria, qui s'y en alloit pour la secourir, rencontra premierement les cinquante voiles du Comte d'Auelin, desquelles il se rendit le maistre fort facilement, dautant qu'elles estoient despourueuës de soldats. Et apres ayant aussi eu en rencontre cette seconde flote, il la chargea si viuement qu'il la mit en déroute, & prit prisonniers les Comtes de Montfort, de Bologne, & de Flandres. Les deux derniers se rachepterent auec de l'argent, & apres retournerent à Naples; mais le Comte de Montfort mourut dans la prison. Tellement que les François qui estoient dans Catane, se voyans hors d'esperance de secours, rendirent la place aux Arragonois, moyennant quoy il fut permis au Comte d'Auelin, & à ses compagnons, de se retirer à Naples.

IV. Nangis. Histoire de Chipres. Pendant que Charles estoit prisonnier, le Roy de Chipres se preualant de l'occasion, se fit couronner Roy de Ierusalem, auec l'appuy & l'assistance des Templiers, & des Hospitaliers. Ce qui fut cause Ans de Iesus-Christ 1287.

que tous les biens que ceux de ces Ordres posse-doient dans l'Estat de Naples leur furent confisquez.

La detention de ce Prince, qui dura quatre années, le mit dans de grandes inquietudes, & dans vne extréme impatience de se voir en liberté. Edoüard Roy d'Angleterre auoit fait tout son possible pour la luy procurer; & pour cet effet, il s'estoit abouché auec le Roy d'Arragon, & auec son frere; mais la prise de Catane, dont nous venons de parler, rompit l'accord qui estoit presque fait. Enfin le traité ayant esté renoüé, il fut conclu sous des conditions plus rigoureuses que celles qu'on auoit proposées la premiere fois. Voicy les principales. V.

Ans de Iesus-Christ 1288.

Que Charles seroit deliuré, à la charge qu'il persuaderoit au Comte de Valois son gendre, de renoncer à la Couronne d'Arragon, que le Pape Martin IV. luy auoit donnée. Qu'il payeroit cependant trente mille marcs d'argent, ou selon quelques-vns, vingt mille liures. Que si dans trois ans il ne pouuoit effectuer toutes ces conditions, il retourneroit dans la mesme prison. Et que pour l'obseruation de ce traité il donneroit en hostage deux de ses enfans, auec quarante personnes de condition, selon l'opinion de quelques-vns, & selon les autres, trois de ses enfans, à sçauoir Louïs qui depuis fut Archeuesque de Tolose, Robert, & Iean Prince de la Morée, & quatre-vingts Gentils-hommes. VI.

Summont. liu. 3. Dupleix.

1289. En suite de cet accord Charles ayant esté deliuré, prit le chemin de Prouence, où il fut receu par ses Sujets, qui souhaitoient passionnément de le voir en liberté, auec des transports de joye qui ne se peuuent VII.

exprimer. Il fit ſon entrée dans la ville d'Aix, qui fut tres-magnifique, & de là il s'en alla en France pour taſcher d'effectuer le traité qu'il auoit fait auec le Roy d'Arragon. Mais quoy qu'il ſçeut faire, il ne luy fut iamais poſſible de pouuoir rien obtenir du Comte de Valois. Si bien qu'ayant aſſemblé quantité de braue Nobleſſe, & de bons ſoldats, qui eſtoient commandez par Aimeri ou Meric de Narbonne, il deſcendit en Italie tout à propos pour les Guelfes, qui auec les Gibelins ſe faiſoient vne cruelle guerre. En effet ayant pris leur parti, il les aſſiſta & de ſes troupes & de ſa perſonne: car il ſe trouua à la bataille, qui fut donnée entre les Florentins leurs alliez, & les Aretins, & les Gibelins de la Toſcane, qui auoient
Sabellicus. pris les armes pour vanger la mort du Comte Hugolin de Piſe, & celle de ſes enfans & de ſes neveux; que les Guelfes de Piſe auoient cruellement maſſacrez. Ce Prince y combatit ſi genereuſement, qu'il remporta la victoire, & tailla en pieces plus de trois mille Gibelins, & prit quantité de priſonniers.

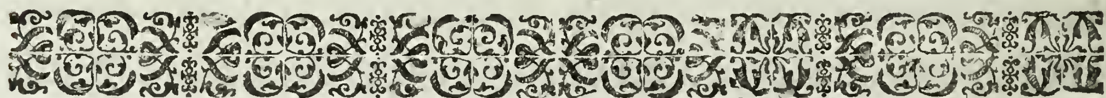
VIII. Apres ce bel exploit il s'en alla à Rome, ou à Perouſe, ſelon quelques-vns, où le Pape Nicolas III. le couronna, luy & ſa femme, Roy des deux Siciles le jour de la Pentecoſte de l'an 1289. Dequoy Iacques d'Arragon fut ſi aigri, qu'il fit deſſein dés lors meſmes d'eſmouuoir des troubles & des rebellions dans les
Collenuce Eſtats de Charles, pour auoir moyen de s'en emparer. En effet, il ſe rendit maiſtre de Catenſane ville de Calabre, qu'il fortifia auſſi-toſt, afin qu'elle luy ſeruiſt de planche à vne plus grande conqueſte. Charles ayant recognu le deſſein de ſon ennemi en la priſe de

Ans de Ieſus-Chriſt 1289.

cette place, se mit aussi-tost en deuoir de la recouurer, car il y enuoya vne belle armée sous la conduite du Comte d'Artois, qui y alla mettre le siege. D'autre part Iacques d'Arragon, qui ne la vouloit point laisser perdre, accompagné de Roger de Loria son Admiral, auec cinquante Galeres, & cinq cens hommes d'armes Catelans, se presenta pour la secourir, & pour cet effet il fit débarquer ses troupes. Le Comte d'Artois qui desiroit d'en venir aux mains, ayant laissé bon nombre de soldats dans son Camp pour le garder, & pour empescher la sortie des assiegez, s'en alla auec le reste de son armée au deuant de ses ennemis, & les chargea si furieusement, qu'il leur fit lascher le pied, auec plus de honte que de carnage ; car il n'y en eut que deux cens de tuez, qui ne firent gueres de resistance, & le restant se sauua dans les Nauires. Roger en cette conjoncture recognut qu'il n'estoit pas inuincible, quoy qu'il eust tousiours esté victorieux.

De là les Arragonois firent voile vers Gayete, IX.
pour diuertir Charles du siege de Cattensane, & ayant mis pied à terre l'assiegerent, & assirent leur Camp sur vne montagne qui dominoit cette ville. Les Gayetains, quoy que fort pressez par de continuelles alarmes, & par de frequens assauts qu'on leur donnoit, prirent neantmoins resolution de conseruer leur fidelité aux despens de leurs biens, & de leurs vies. Car ils se deffendirent si genereusement, qu'ils donnerent loisir au Roy de les aller secourir auec les forces du Pape ; & au Comte d'Artois de Collenucẽ
s'y acheminer aussi auec vne partie de son armée,

ayant laiſſé l'autre deuant Cattenſane, auec reſolution de combattre de nouueau l'ennemi, eſperant de le deffaire pour la ſeconde fois. Mais Charles, quoy qu'il peuſt ſe promettre vn heureux ſuccez de cette guerre, puiſqu'il eſtoit aſſiſté des François; neantmoins ſoit qu'il deſiraſt de ſe mettre en repos, ou qu'il apprehendaſt que l'Arragonois ne mal-traitaſt ſes enfans, qu'il auoit en hoſtage, accorda vne tréve pour deux ans, ou pour cinq, ſelon quelques-vns, qui luy fut demandée par ſon ennemi, au grand regret du Comte d'Artois, qui n'ayant pû l'empeſcher, ſe retira en France auec ſon armée. Par ce ttaité la ville de Cattenſane fut renduë à Charles; & pour recognoiſtre la fidelité de la ville de Gayete, il la déchargea de tailles & de ſubſides pour dix ans.



CHAPITRE IX.

La Sicile eſt occupée par Frideric d'Arragon. Charles luy fait la guerre, & apres fait la paix auec luy.

I. Charles fait Cheualier Charles Martel ſon fils aiſné, & apres le fait couronner Roy de Hongrie. II. Decez du Pape Nicolas IV. Election de Celeſtin V. puis de Boniface VIII. III. Paix entre Charles & le Roy d'Arragon. IV. Conditions de cette paix. V. Qui furent executées de la part de Charles. VI. La Sicile eſt occupée par Frideric d'Arragon, qui eſt cité à Rome auec Iacques ſon frere. VII. Lequel joint ſes forces à celles de Charles pour attaquer la Sicile. Deffaite de Frideric. VIII. Charles prend vne partie de la Sicile, puis la reperd. Les Siciliens deffont le Prince de Tarante, & le prennent priſonnier. IX. Frideric entre dans la Calabre, & y fait quelques progrez. X. Charles chaſſe les Sarrazins de Lucere. XI. Fait la paix auec Frideric d'Arragon. XII. Teneur des articles de cette paix. XIII. Le

Pape la confirme. XIV. Mort de Charles Martel Roy de Hongrie. XV. Charles acquiert les droits du Marquisat de Montferrat. XVI. Les Florentins implorent l'assistance du Duc de Calabre. XVII. Les Venitiens se liguent contre Charles. Le Despote de Russie enuoye ses Ambassadeurs au Pape.



APRES la tréve faite auec les Arragonois, Charles licentia son armée, & se retira à Naples, où il fit Cheualier de sa main Charles Martel son fils aisné, auec grande solemnité & magnificence. En la mesme année, ayant eu nouuelles de la mort de Ladislas son beau-frere, qui n'auoit laissé aucuns enfans, ni personne qui fust plus proche ni plus habile à luy succeder que Marie sa femme, il fit couronner Roy son fils par le Legat du Pape, comme representant la personne de sa mere. Mais vn Prince appellé André, originaire du païs, descendu d'André II. Roy de Hongrie, s'empara d'vne partie du Royaume, qu'il posseda sous le titre de Roy durant vnze ou douze années. I.

Ans de Iesus-Christ 1290.

Bonfini. Rerum Hungaric. Chroniq. d'Hongrie

II. Le Pape Nicolas IV. estant decedé enuiron le mesme temps, les Cardinaux se transporterent à Peruse, pour proceder à l'élection d'vn nouueau Pontife auec toute sorte de liberté. Mais ils se trouuerent tellement diuisez entre eux, qu'ils demeurerent plus de deux ans à s'accorder, bien que Charles les eust visitez expressément, & qu'il les eust exhortés de s'ajuster pour le bien & pour l'auantage general de la Chrestienté. Dequoy il fut aigrement repris par Benoist Cardinal de Gayete, qui luy remonstra que son procedé sembloit forcer en quelque façon les
1294. suffrages, & les opinions du College, qui deuoient

Platin.

eſtre libres, & ſans aucune contrainte. Enfin apres beaucoup de longueur Pierre Morron fut eſleu Pape. Ce ſaint homme, qui prit le nom de Celeſtin V. ne voulut accepter cette dignité qu'apres en auoir eſté inſtamment preſſé par le Roy Charles; dequoy il acquit vne ſi grãde reputation, qu'au rapport de Ptolomée de Luques, plus de deux cent mille hommes ſe trouuerent à ſon couronnement. Mais dans peu de jours il reſolut d'y renoncer; & quoy que le Roy fiſt tout ſon poſſible pour l'en diſſuader, & qu'il euſt fait agir l'Archeueſque de Naples, qui à la fin d'vne proceſſion ſolemnelle luy remonſtra en preſence de tout le peuple, qu'il ne le deuoit point faire, il y renonça neantmoins ſix mois apres ſon élection; & les Cardinaux eſleurent auſſi-toſt le Cardinal de Gayete, qui ſe fit nommer Boniface VIII.

Ptolomeus Luqueſius.

Collenucc

III. Cependant Alphonſe Roy d'Arragon, ſurnommé le Chaſte, eſtant decedé, Iacques ſon frere, qui occupoit la Sicile, luy ſucceda en tous ſes Eſtats. Et d'autant qu'il voyoit bien qu'il luy ſeroit impoſſible de les pouuoir iamais poſſeder paiſiblement, s'il ne rendoit la Sicile à ſon legitime maiſtre, il ſe laiſſa porter à faire la paix par les perſuaſions du nouueau Pape, qui deſiroit paſſionnément de voir en repos toute l'Italie, & ces deux Princes en bonne intelligence. Voicy les principaux articles de cet accord, qui ſe fit à Agnane.

An de Ieſus-Chriſt 1295.

IV. Que Iacques reſtituëroit l'Iſle de Sicile à Charles.

Qu'il mettroit en liberté tous ſes enfans qu'il tenoit en hoſtage, & eſpouſeroit Blanche ſa fille. Moyennant quoy Charles taſcheroit de porter le

Comte

Comte de Valois à renoncer aux droits qu'il auoit ſur le Royaume d'Arragon.

Ce traité fut executé de la part du Roy de Naples;car il tranſporta les Comtez d'Anjou & du Maine à Charles Comte de Valois, qui par ce moyen ſe départit du droit qu'il auoit ſur l'Arragon ; & le Roy Philippe le Bel donna au Roy de Naples,par forme d'indemnité, la moitié de la Seigneurie d'Auignon. Apres quoy ce Prince qui eſtoit allé expreſſement en France pour faire executer le traité, & qui durant le ſejour qu'il y fit moyenna de mettre en paix les François & les Anglois, s'en retourna en Italie auec quelques-vns de ſes enfans. Il rencontra au chemin de Florence Charles Martel ſon fils aiſné, qui luy vint au deuant, accompagné de deux cens hommes d'armes ; & en cet équipage il paſſa à Rome, & de là il s'en alla à Naples, où il fut receu par les habitans auec grande joye. V.

A ſon arriuée il trouua que la Sicile eſtoit occupée par Frideric frere de Iacques Roy d'Arragon, qui eſtoit reſolu de la garder pour ſoy,nonobſtant le traité de paix qui auoit eſté fait;dequoy il porta ſes plaintes au Pape qui cita les deux freres à Rome. Iacques ne manqua pas de comparoiſtre auec Conſtance ſa mere,& Roger de Loria ſon Admiral,& ſe purgea par ſerment en preſence du Roy, qu'il n'auoit point ſceu l'entrepriſe que ſon frere auoit faite ſur la Sicile, & qu'il n'y auoit aucunement contribué.Et pour preuue de cela, il luy fit offre de l'aſſiſter de ſes forces pour la tirer de ſes mains, dont Charles fut grandement ſatisfait, & prit à ſon ſeruice Roger de Loria. VI. Collenuce

VII. Peu apres il fit ſes preparatifs pour attaquer la Sicile, & comme il eut equipé quarante Galeres, & que tout fut preſt, Iacques ſuïvant les offres qu'il luy auoit faites alla à Naples pour ſe joindre à luy auec quarante Galeres; & en cet eſtat ces deux Princes prirent la route de la Sicile. Frideric d'autre part qui s'eſtoit preparé à ſe deffendre leur vint au deuant auec vne armée de ſoixante Galeres, & accepta la bataille, qui fut fort ſanglante. Car il fut défait auec grand meurtre des ſiens; & outre ce il perdit vingt-deux Galeres, & ſix mille de ſes gens qui furent pris priſonniers. Quant à luy, il courut grand hazard de tomber entre les mains de ſes ennemis, d'autant que le Nauire qu'il auoit monté ayant eſté pris, il ſe ietta dans vne chaloupe, & ſe ſauua par le moyen des Catelans, qui luy firent jour pour le laiſſer paſſer.

VIII. Apres cette victoire, la ville de Meſſine, & pluſieurs autres de la Sicile, à ſon exemple recognurent leur legitime Prince, qui auroit ſans doute repris toute l'Iſle ſi le Roy d'Arragon, qui ne vouloit point entierement ruiner ſon frere, ne ſe fuſt retiré auſſitoſt apres la bataille. Mais nonobſtant cela Charles qui deſiroit de pourſuïvre ſa pointe, équipa dans Naples deux armées Nauales. Il donna la conduite de la premiere à Robert Duc de Calabre ſon troiſieſme fils, qui à ſon arriuée dans la Sicile prit d'abord la ville de Catane; & de la ſeconde compoſée de ſoixante Galeres, il en commit le commandement à Philipe Prince de Tarante, l'vn de ſes autres enfans. Ces deux armées perirent malheureuſement

faute de bonne conduite ; car Robert qui eut nouuelles que ſon frere le venoit joindre, laiſſa vne partie de ſon armée deuant Catane, & luy alla au deuant auec le reſte. Mais les Siciliens, qui n'aimoient pas la domination des François, & qui auoient mis vne belle armée ſur pied pour les chaſſer, allerent charger ſi furieuſement le Prince de Tarante, qu'ils le vainquirent apres vn rude combat, & l'ayans pris priſonnier l'emmenerent à Palerme. De-
Ans de Ieſus-Chriſt 1299. quoy Robert eſtant eſpouuanté, & d'ailleurs ayant eu nouuelles que Frideric auec de grandes forces qu'il auoit tirées de Catalogne, venoit au ſecours des Siciliens, ſe retira en Italie. Blondus.

IX. Cependant Frideric qui fut adverti en chemin de la deffaite de ces deux armées, s'en alla droit à Meſſine, où il aſſembla autant de troupes qu'il luy fut poſſible, auec leſquelles il paſſa dans la Calabre ; il y fit quelques progrez, & prit quelques villes.

X. En ce meſme temps les Sarrazins, auſquels les Rois de Naples auoient permis de demeurer à Lucere, nonobſtant leur Religion, furent chaſſez par Charles, qui voulut purger cette ville de cette vermine. Pour cet effet il fit vn Edict, portant que ceux qui refuſeroient d'embraſſer la foy Chreſtienne, pourroient eſtre tuez impunément, & que ceux qui ſeroient diſpoſez à receuoir le Bapteſme auroient liberté de demeurer dans ſes Eſtats en toute aſſeurance, & d'y poſſeder tous leurs biens. En ſuite dequoy la pluſpart quitterent l'Italie, & ſe retirerent ; ce peu qui demeura ſe mit dans le giron de l'Egliſe. Collenuce Nicephore

XI. Charles toutefois ne fit pas vuider ses Estats aux Sarrazins, quoy que die Collenuce, qu'il n'eust fait la paix auec Frideric d'Arragon. Ce qui arriua de cette sorte; Le Comte de Valois qui estoit allé en Toscane pour assister les Florentins, eut ordre de Philippe le Bel Roy de France, d'aller secourir le Roy de Naples. Pour cet effet il entra dans les terres que Frideric auoit vsurpées, lequel au lieu de s'opposer à ses armes, le fit rechercher de paix. A quoy ce Prince, qui ne desiroit autre chose, entendit tres-volontiers, & le Roy de Naples aussi; de sorte qu'elle fut concluë au consentement des vns & des autres, sous les conditions suiuantes.

Ans de Iesus-Christ 1302.

Villani. Paul Aemile. Blondus. Nangis.

XII. Que Frideric espouseroit Eleonor, l'vne des filles du Roy Charles.

Qu'il possederoit la Sicile sa vie durant, ensemble les Isles qui en dependoient, & qu'il ne pourroit porter que le titre de Roy de Trinacrie, ancien nom de cette Isle.

Qu'il remettroit à Charles tout ce qu'il tenoit de la Poüille, de la Calabre, & de la Campagne.

Que le Prince de Tarante, & autres prisonniers de guerre seroient mis en liberté.

XIII. Ce Traité fut approuué par le Pape Boniface, vers lequel Frideric enuoya pour Ambassadeurs, Guillaume Gazerane, Damian Palicio, & Catholinde le Rouge de Messine. Ce fut en suite de cette Ambassade que sa Sainteté leua l'interdit qu'elle auoit lancé contre la Sicile, & qu'elle donna l'absolution à tous ceux qui auoient encouru les censures Ecclesiastiques.

Charles apres cet accord poſſeda ſes Eſtats fort paiſiblement durant le reſte de ſa vie. Il fut pourtant affligé de la mort de Charles Martel ſon fils aiſné, qui arriua en l'an 1302. & le jour de ſaint Martin, ſelon Bonfinius. Mais il y a apparence que ce fut quelques années apres, ſi ce que diſent Auantin,& la Chronique de Hongrie,eſt veritable, qu'en l'an 1303. les Hongres furent excommuniez par le Legat du Pape, à cauſe qu'ils ne le vouloient pas recognoiſtre, ou ſeroit qu'ils vouluſſent parler de Carobert, ou de Charles Robert, fils de Charles Martel,& de Clemence de Habsbourg fille de l'Empereur Rodolphe. XIV.

Bonfin.

Chroniq. d'Hongrie Auantin.

A quelque temps de là, Manfroy Marquis de Saluces ſe démit en faueur de Charles, de toutes les pretentions qu'il auoit ſur le Marquiſat de Montferrat, & ſur Cuneo, Foſſan, & Buſca, villes du Piedmont, à condition qu'il luy donneroit en fief ce Marquiſat, & les autres terres, auec le Val de Sture, Cental, & autres. Depuis cet acte Charles, ſelon quelques Autheurs, prit le titre de Comte de Piedmont; mais ils ſe trompent grandement, car le Piedmont eſtoit du domaine de la Prouence, & appartenoit aux anciens Comtes, comme nous auons veu cy-deuant. Ces Autheurs diſent encore que Charles declara la guerre à Theodore Marquis de Montferrat, qu'il vainquit aupres de Vignal, & qu'il ſe ſaiſit auſſi,non ſeulement de pluſieurs villes du Piedmont, qui appartenoient à Philipe de Sauoye Prince d'Achaïe, mais qu'il luy enleua pareillement la Principauté de la Morée. XV.

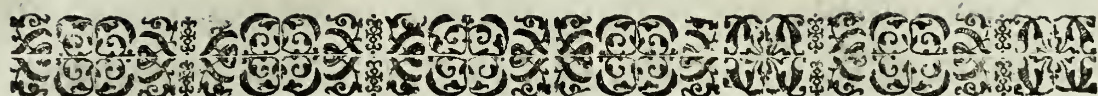
L. de la Chieſa Corio.

XVI. Cependant les Estats d'Italie furent agitez de guerres : ce qui obligea Florence, grandement trauaillée par les bannis, qui vouloient s'emparer de cette ville, d'appeller Robert Duc de Calabre pour la deffendre. Ce Prince la gouuerna durant quelques années, comme s'il en eust esté Seigneur, & auec grande equité. Blondus rapporte qu'il conduisit l'armée des Florentins deuant Pistoye, mais qu'il ne pût pas s'en rendre le maistre, à cause qu'il y auoit dedans vn nombre infini de Gibelins, qui estoient resolus de se bien deffendre; que neantmoins les Florentins y retournerent pour la seconde fois, assistez de ceux de Luques ; & qu'alors ils la prirent, & la razerent iusques aux fondemens, nonobstant la grande resistance qu'elle fit.

Pandolf. Collenuce Blondus.

Ans de Iesus-Christ 1306.

XVII. En ce mesme temps les Venitiens firent ligue auec le Roy Charles ; dequoy le Despote de Russie & de Seruie prit si grande espouuante, qu'il enuoya ses Ambassadeurs au Pape, pour luy rendre obeïssance, & le recognoistre, bien qu'auparauant il suivist les ceremonies de l'Eglise Grecque.



CHAPITRE X.

Estat de ce qui s'est passé de plus memorable en Prouence durant le regne de Charles II.

I. Le Roy Charles est receu auec grande joye par les Prouençaux, pour lesquels il a beaucoup d'affection. II. Les Comtes de Tende & de Vintimille luy font hommage de leurs terres. III. Il donne commencement au Chasteau de Tarascon, confirme les priuileges de cette ville, & de celle d'Auignon. Le Seigneur de Sault luy rend pareillement hommage. IV. Il fait de belles Ordonnances pour la Prouence. V. Destruction de l'Ordre des Templiers.



VISQVE pour n'interrompre le fil de l'Histoire ie n'ay pû descrire aux Chapitres precedans les choses les plus memorables qui sont arriuées dans la Prouence durant le Regne de Charles, il sera fort à propos de les rapporter en cet endroit. Nous lisons que ce Prince apres auoir esté deliuré de prison s'achemina en Prouence, & qu'il fit son entrée dans les villes d'Aix & de Marseille, où il fut receu de ses bons & fideles sujets auec vn excez de joye qui n'est pas croyable, & comme il les aimoit grandement il leur donna diuerses fois des tesmoignages de son affection. En effet il confirma aux Marseillois les traitez qui auoient esté faits entre eux, & Charles I. son pere, & leur fit expedier quantité del Lettres patentes, qui regardoient le bien & l'avantage de leur ville. I. Archiu. de Marseille.

Ans de Iesus-Christ 1285. Enuiron l'an 1285. Iean de Lascaris Comte de Tende, Guillaume & Pierre Balds ses enfans, Comtes II. Nostrad.

de Vintimille, auoüerent de tenir leurs terres de la Couronne de Charles, & luy presterent hommage en la personne de Philipe de Lauerio Seneschal de Prouence.

III. Lors que Charles estoit en Prouence il faisoit quelquefois sa demeure en la ville de Tarascon, dont le sejour luy estoit grandement agreable; aussi se ressentit-elle de la bonté de ce Prince: car en l'an 1291. il luy confirma tous ses priuileges, & donna quelques commencemens au Chasteau de Tarascon. La ville d'Auignon en la mesme année obtint aussi de luy la mesme grace, à sçauoir la confirmation de ses priuileges; & Isnard d'Entreuenes, dit le grand Isnard d'Agoult Seigneur de Sault, luy fit hommage de toutes ses terres, à condition que les Comtes de Prouence ne pourroient faire aucune leuée de deniers sur ses sujets, pour quelque raison que ce fust; & d'ailleurs que la Iustice jusques mesme en dernier ressort seroit en sa disposition, sinon en cas de deni, & qu'on fist refus de la faire; & qu'il auroit aussi plein pouuoir de donner graces, créer & establir des Notaires & des Sergens. Cette forme d'hommage fort memorable & bien singuliere, est vne preuue claire que les terres de Sault estoient possedées auec tant de prerogatiue, qu'on les pouuoit mettre au rang de ces Fiefs qu'on appelle Fiefs d'honneur, dont les Seigneurs ne sont obligez à autre chose enuers leur Superieur, que de le reconnoistre en cette qualité, & de luy rendre honneur & deferance. Cette matiere a esté tres-bien traitée par Samuël Guichenon. Six ans apres, le grand Isnard reïtera le mesme deuoir; la teneur de l'acte qui

1291.

Nostrad. histoire de Prouence.

Histoire de Bresse & de Bugey, chap. 12.

qui en fut paſſé merite d'eſtre inſeré en cet endroit, pour la curioſité de la forme,& du langage auquel il eſt conceu : *Lo noblé homé Moſſen Yſnard d'Entrauenas, Segnor d'Agoult, é de la Val de Sault, a confeſſat é reconneiſſut, en preſentia de Moſſen de Goneſſa, la Terra de la Val de Sault, per degun temporal Segnor tenir, ni recognition denguna auer faita per aquel. E per ſo volent la juriſdiction & Senhoria de Tres-Illuſtriſſ. Senhor Carle II. Rey de Ieruſalem é de Sicilia, Comte dels Comtas de Probenſa, é de Forcalquier aumentar é creiſſer per lod. Senhor Rey à faita laditta confeſſion é reconheiſſenſa.* Noſtrad. Hiſtoire de Prouence.

Mais ce que ce Prince fit de plus memorable, & dont la Prouence luy a de tres-grandes obligations, ce ſont les belles Ordonnances qu'il fit, qui ſont des monumens éternels de ſon inſigne pieté,& de ſa religion. Il deffendit ſous de tres-griefves peines toutes ſortes de blaſphemes contre Dieu, contre la Vierge, & les Saints. Il ordonna encore que les parjures fuſſent ſeuerement punis.

Que les Feſtes commandées par l'Egliſe ſeroient chommées exactement, & que châque maiſon euſt ſoin d'enuoyer ces jours-là à la Parroiſſe quelqu'vn de la famille pour y entendre le ſeruice, ſous peine de treize deniers Royaux toutes les fois qu'on y manqueroit. Il deffendit auſſi rigoureuſement le concubinage aux perſonnes mariées.

Il ordonna encore, que les biens de ceux qui ſeroient excommuniez, & qui demeureroient en cet eſtat durant vn an, ſeroient vendus par authorité de Iuſtice, pour eſtre l'argent employé à leur faire obtenir leur abſolution ; & d'ailleurs, que

ſemblables ſortes de gens ſeroient incapables de poſſeder aucune Charge.

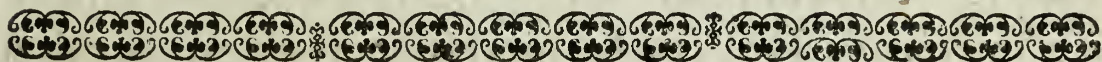
Que les Iuges ſeculiers ne donneroient aucun trouble à la juriſdiction Eccleſiaſtique, mais bien qu'ils luy preſteroient aide en cas de beſoin.

Que les Iuifs ne pourroient tenir aucun Chreſtien à leur ſeruice; qu'ils ne pourroient exercer aucunes Charges; & afin qu'ils fuſſent facilement cognus qu'ils porteroient ſur leurs habits vne marque ronde de feutre. Et d'autant qu'il fut adverti que cette vermine ſucçoit le ſang du pauure peuple par ſes exceſſiues vſures, il commanda aux Eueſques, aux Gardiens des Freres Mineurs, aux Prieurs des Dominicains, & à tous les Officiers de la ville d'Auignon, d'en informer, & de faire canceler tous les contracts qui ſeroient prouuez vſuriers.

V. *Pineda Monarch. Eccleſiaſt.* Paradin. Annal. de Sauoye. Du Tillet. Gaulrier. Chronol. Naucler.

Quelque temps apres que ces belles Ordonnances furent publiées en Prouence, l'Ordre ſi fameux des Templiers fut entierement détruit & aboli par le Pape Clement V. & Philipe le Bel Roy de France. (Ans de Ieſus-Chriſt 1307.) Ceux qui en voudront ſçauoir la cauſe peuuent lire les Autheurs inſerez à la marge qui en ont parlé, quelques-vns deſquels ont donné meſme leur jugement ſur cette action. Ie n'en diray autre choſe, ſinon qu'ils eſtoient accuſez de quantité de crimes, dont le moindre meritoit la derniere peine. Charles à la priere du Pape fit proceder contre eux fort exactement en Prouence. Il eſtoit alors à Marſeille, d'où il écriuit des lettres particulieres pour ce ſujet à tous ſes Officiers, & leur commanda de ſe ſaiſir des perſonnes & des biens de tous les Templiers qui ſe rencontreroient

dans ſes terres ; ce qu'ils firent ſans exception. Tous ceux qu'ils trouuerent furent empriſonnez, leur procez leur fut fait dans peu de temps, & en ſuite ils furent condamnez à mort, & executez. Quant à leurs biens,ils furent confiſquez. Charles donna vne partie de leurs biens meubles à ſa Sainteté, retenant l'autre pour ſoy ; & fit donation des immeubles aux Cheualiers Hoſpitaliers, auſquels alors il confirma le don de quelques fiefs,qui leur auoit eſté fait par Bertrand Comte de Forcalquier l'an 1186.duquel nous auons parlé cy-deuant.



CHAPITRE XI.

Mort de Charles II. Eloge de ce Prince. Sa femme, & ſes enfans.

I. Teſtament de Charles ſecond. II. Sa mort. III. Eloge de ce Prince. IV. De Marie de Hongrie *ſa femme. V. Epitaphe de cette Princeſſe. VI. Des enfans de Charles ſecond. VII. Genealogie des deſcendans de Charles Martel. VIII. De Philipe de Tarante. IX. Et de Iean de Sicile, ſes enfans.*



OIT que Charles fuſt attaint d'vne dangereuſe maladie, ou que ſe voyant deſia dans vn âge fort auancé, il apprehendaſt que la mort ne le preuinſt, il voulut diſpoſer de ſes biens ; & par teſtament il inſtitua heritier aux Royaumes de Ieruſalem & de Sicile Robert Duc de Calabre ſon fils ; & en cas qu'il mouruſt ſans enfans, luy ſubſtitua Philipe Prince de Tarante ſon autre fils, & à celuy-là Iean & Pierre de Sicile I.

aufsi ſes enfans, de l'vn à l'autre, aux meſmes conditions, c'eſt à dire s'ils venoient à mourir ſans lignée. Ce teſtament contient quantité de legats,& d'autres choſes, leſquelles pour n'eſtre memorables ie n'ay pas iugé à propos de les rapporter.

II. Charles apres cette diſpoſition veſcut encore vne année, au bout de laquelle il mourut le *6*. May de l'an *1309*. en l'âge de ſoixante & vn an, dans ſon Palais de Caſanoua auprés de Naples, qui eſtoit vne maiſon de plaiſance qu'il auoit fait edifier. Son corps fut inhumé dans l'Egliſe des Freres Preſcheurs de Naples qu'il auoit fait baſtir: Mais à quelque temps de là ſon fils Robert le fit tranſporter en la ville d'Aix en Prouence, & dans le Monaſtere des Religieuſes de Nazareth, où il fut enſeueli. Son cœur fut enfermé dans vn vaſe d'yuoire, & donné aux Religieuſes de Saint Dominique de Naples qui le conſeruent precieuſement. Ans de Ieſus-Chriſt 1309.

III. Ce Prince fut ſurnommé le Boiteux ou le Tardif, parce qu'il alloit vn peu boitant;mais au reſte il eſtoit doüé de grandes & excellentes parties. Il eſtoit doux, patient, & vn autre Alexandre en liberalité, ſelon Collenuce; il aimoit les gens ſçauans, & particulierement les Poëtes Prouençaux; il eſtoit grandement iuſte & équitable; il ne fut pas ſi belliqueux que ſon pere, mais il fut plus grand politique; il fut fort pieux & deuot: car outre qu'il eſtoit du Tiers Ordre de Saint François, nous auons veu au Chapitre precedant les belles Ordonnances qu'il auoit faites pour la Prouence, qui ſont des monumens éternels de ſa pieté, qui eſt encore atteſtée par vn grand

nombre d'Eglises & de Monasteres qu'il fit bastir, outre plusieurs autres Maisons Religieuses qui se ressentirent de ses liberalitez. Il fit construire l'Hostel Archiepiscopal de Naples, & dans cette ville les Monasteres de saint Dominique, de saint Pierre le Martyr, de saint Augustin, de saint Laurens, & de saint Martin; & en fonda tant d'autres qu'il me seroit impossible d'en faire le denombrement. Parmi ceux qu'il fit bastir en Prouence, nous voyons cette belle Eglise & Conuent de saint Maximin, où il logea les Religieux de l'Ordre de saint Dominique, & celuy de Nostre-Dame de Nazareth dans la ville d'Aix, qu'il voulut estre composé de cent Vierges issuës de noble extraction. Il fit du bien à la Chartreuse de Mont-Rieu, au fameux Monastere saint Victor lez Marseille, & à l'Eglise Cathedrale de cette ville, à laquelle il donna tout le droit qu'il auoit aux lieux de Vallensole, Albaron, & Ville-Dieu. Outre ces Monasteres dont nous venons de parler, qui nous font cognoistre qu'il estoit non seulement fort pieux, mais encore grandement magnifique, il fit construire aussi quantité d'autres bastimens somptueux, comme le Palais où se rendoit la Iustice dans Naples, qu'il diuisa en trente-six places. Il portoit pour deuise, selon quelques-vns, quatre piramides, & sur l'vne qui paroissoit plus esleuée que les autres, vne Couronne auec cette inscription, *Quocumque ferar*, & selon les autres, vne hache entre deux Couronnes auec ces mots, *Hoc fato*.

Hist. de la Maison de France des sieurs de Sainte-Marthe.

IV. Charles ne fut marié qu'vne fois; il espousa du viuant de son pere, & en l'an 1277. selon Bonfinius, ou

ſept ans deuant, ſelon d'autres Autheurs, Marie fille d'Eſtienne V. Roy de Hongrie. Elle le ſurueſcut, & mourut fort auancée en âge du regne de ſon ſucceſſeur, en l'an 1323. & fut enſeuelie dans l'Egliſe des Religieuſes de Saint François de Naples, qu'on dit communement *Sancta Maria dona Regina*, qu'elle auoit fait baſtir, & dans vn Tombeau de marbre blanc, où l'on peut encore lire cette inſcription.

V. *Hic requieſcit ſanctæ memoriæ Excellentiſſima Domina D. Maria D. G. Ieruſalem, Siciliæ, Hungariæque Regina, magnifici Principis quondam Stephani D. G. Regis Hungariæ filia, ac relicta claræ memoriæ incliti Principis D. Caroli ſecundi, & mater Sereniſſimi Principis noſtri Domini Roberti eadem gratia Regis dictorum Regnorum Ieruſalem Siciliæque Regum Illuſtrium, quæ obijt anno Domini M. CCC. XXIII. Indictione VI. die XXV. Martij, cuius anima requieſcat in pace.*

VI. Charles eut de cette Princeſſe neuf fils, & cinq filles; à ſçauoir, Charles ſurnommé Martel, Roy de Hongrie; Saint Loüis Eueſque de Toloſe & de Pamiers; Robert, qui fut Duc de Calabre, & ſucceda aux Eſtats de ſon pere; Philipe, en faueur duquel Tarante fut erigée en Principauté; Raimond Berenger, qui fut Comte de Piedmont, d'Andrie, & de l'Honneur du Mont Saint-Ange, & mourut l'an 1306. Iean de Sicile deſtiné pour eſtre d'Egliſe, qui deceda fort jeune; Triſtan de Sicile, Prince de Salerne, qui mourut auſſi en ſes jeunes ans; Iean de Sicile, Duc de Duras; & Pierre de Sicile, Comte de Grauine, ſur-

nommé Tempeste. Les filles auoient nom, Marguerite qui espousa Charles de France Comte de Valois; Blanche qui fut femme de Iacques II. Roy d'Aragon, fils du Roy Pierre III. Leonor qui fut mariée auec Frideric d'Arragon, fils puisné de Pierre; Marie de Sicile qui eut en premieres nopces Sance d'Arragon, Roy de Majorque, & en secondes Iacques de Xerica, puisné d'Arragon. Et enfin Beatrix de Sicile qui fut aussi mariée deux fois, premierement auec Azon Marquis de Ferrare, & apres auec Bertrand de Baux Comte de Montescagioso.

De tous les enfans masles de Charles, il n'y en a eu que quatre qui ayent laissé des enfans, à sçauoir Charles Martel, Robert, Philipe & Iean. Nous parlerons de ceux de Robert quand il en sera temps; mais de ceux des autres il ne sera pas hors de propos d'en dire quelque chose, & de faire leur Genealogie pour vn plus grand ornement de l'Histoire. Charles Martel fut marié à Clemence de Habsbourg, fille de l'Empereur Rodolphe, & d'Anne de Hohemberg sa premiere femme, de laquelle il eut Charles II. Roy de Hongrie, surnommé Carobert & Nombert; Clemence de Hongrie deuxiéme femme de Loüis Hutin Roy de France & de Nauarre; & Beatrix de Hongrie qui espousa Iean, Dauphin de Viennois; Charles II. Roy de Hongrie fut marié trois fois, premierement auec Marie de Pologne fille de Casimir Duc de Pologne, qui ne luy laissa point d'enfans, & apres son decez il se remaria auec Beatrix de Luxembourg, qui pareillement ne laissa aucune lignée; & enfin il espousa en troisiémes nopces Elisabeth de Po- VII.

Histoire de la Maison de France des sieurs de Sainte-Marthe.

logne fille de Ladiſlas, ſurnommé Coctic, Roy de Pologne, qui luy donna cinq fils & vne fille, à ſçauoir Charles, Ladiſlas, Loüis, André, Eſtienne, & Catherine de Hongrie. Charles & Ladiſlas moururent en jeuneſſe, Loüis fut Roy de Hongrie, & eſpouſa Marguerite de Luxembourg, fille de l'Empereur Charles IV. de laquelle il n'eut point d'enfans. Et eſtant decedée du viuant de ſon mari, il contracta mariage auec Eliſabeth de Boſne, fille d'Eſtienne Roy de Boſne, de laquelle il n'eut que des filles, & par ce moyen ſes Eſtats tomberent en quenoüille. André ſecond fils de Charles Roy de Hongrie eſpouſa Ieanne qui fut Reine de Sicile (nous parlerons amplement de luy cy-apres) il n'eut de ce mariage qu'vn ſeul fils, appellé Charles Robert qui mourut jeune. Eſtienne le dernier des enfans de Charles Roy de Hongrie, qui fut Duc de Sclauonie, & que quelques vns qualifient Roy de Pologne, n'eut qu'vn fils, & vne fille; à ſçauoir Iean, qui ne laiſſa aucune lignée, & Eliſabeth qui fut ſeconde femme de Philipe de Sicile, Prince de Tarante, & Empereur titulaire de Conſtantinople, ſon Couſin.

VIII. Philipe de Tarante quatrieſme fils de Charles II. eſpouſa premierement Tomare de Romanie, fille & heritiere de Nicephore, Deſpote du païs, de laquelle il eut Pierre de Tarante, qui ne laiſſa aucuns enfans de la fille de Iacques Roy de Majorque; Charles de Tarante qui ne laiſſa pareillement aucune lignée, & mourut à la bataille de Mont-Catin, comme nous verrons cy-apres; Marguerite de Tarante femme de Gaucher ou Gautier de Brenne Duc d'A-

thenes;

thenes; Blanche de Tarante Despote de Romanie, qui espousa Raimond Berenger d'Arragon, Comte de Prades; & Marie de Tarante qui deceda sans auoir esté mariée. La seconde femme de Philippe de Tarante fut Catherine de Valois, cinquiéme fille de Charles de France Comte de Valois, & de Catherine de Courtenay sa deuxiéme femme, qui estoit fille de Philippe de Courtenay, qui portoit le titre d'Empereur de Constantinople. En suite de cette alliance Philippe de Tarante s'intitula Empereur de Constantinople. Il eut de ce second lict Robert Prince de Tarante, lequel ayant espousé Marie de Bourbon, ne laissa aucune lignée; Loüis de Tarante, qui espousa la Reine Ieanne, comme nous verrons cy-apres, & en eut quelques enfans, qui moururent en bas âge; Philippe de Sicile qui fut Empereur de Constantinople, & qui de Marie de Sicile eut aussi des enfans, qui decederent de son viuant; Marguerite de Tarante, femme premierement d'Edoüard Roy d'Escosse, & puis de François de Baux fils de Bertrand Comte d'Auelin & de Montescagioso; & Ieanne ou Irenée de Tarante, qui espousa en premieres nopces Leon ou Livon de Lusignan Roy d'Armenie; & en secondes Leon II. aussi Roy d'Armenie.

Iean de Sicile, huitiéme fils de Charles II. fut Duc de Duras, Prince de la Morée & d'Achaïe, Comte de Grauine & d'Albe, & Seigneur de l'Honneur du Mont Saint-Ange. Il eut pour femme la Princesse de la Morée, qu'il fut obligé de quitter, à cause qu'elle auoit vn autre mari; si bien qu'apres cette separation il espousa Agnez de Perigord, fille du Comte Helie IX.

de Perigord, qui luy procrea quatre fils, à ſçauoir Charles, Loüis, Robert, & Eſtienne. Ces deux derniers ne laiſſerent aucune poſterité. Charles fut mari de Marie de Sicile, fille poſthume de Charles Duc de Calabre, & de Marie de Valois, & ſœur de la Reine Ieanne. Il eut de cette femme Loüis de Duras, qui mourut au berceau; Ieanne de Duras, qui fut premierement mariée à Loüis de Nauarre, fils de Philipe d'Evreux Roy de Nauarre, & apres à Robert d'Artois Comte d'Eu; Agnez de Duras qui eut auſſi deux maris, Can de la Scale Prince de Veronne, & Iacques de Baux; Clemence de Duras qui mourut ſans auoir eſté mariée; & Marguerite de Duras Reine de Sicile, & femme de Charles de Duras, dit de la Paix; Loüis fils de Iean de Sicile & d'Agnez de Perigord, contracta mariage auec Marguerite de Saint Severin, fille de Robert de Saint Severin, Comte de Carigliano, qui luy engendra deux fils, & vne fille; à ſçauoir Charles de Duras, dit de la Paix; Loüis de Duras, qui mourut auant ſon pere; & Agnez de Duras. Charles de Duras, dit de la Paix, fut Roy de Naples, comme nous verrons cy-apres, & laiſſa trois enfans; Ladiſlas, qui fut auſſi Roy de Naples, & ne laiſſa aucuns enfans legitimes, bien qu'il euſt paſſé à de troiſiémes nopces; Marie, qui deceda à l'âge de deux ans; & Ieanne, dite Ieannelle, qui ſucceda à Ladiſlas, de laquelle nous ferons mention en la ſuite de cette Hiſtoire.


ROBERT Roy de Naples & Comte de Prouence
MF. f.


ROBERTVS. DEI. GRATIA. REX. IERVSALEM. ET. SICILIÆ. DVCATVS. APVLIÆ.

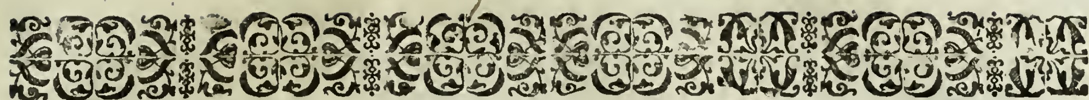

COMES. PROVINCIÆ. ET. FORQVALOVERII AC PEDEMONTIS.


+ Robert. dei. Gratia. Ierusalem. et. Siciliæ. Rex.


+ Comes. prouincia. et. Forqualqueril.


+ Robert. Sicil. Rex.


Comes. Prouincia.



CHAPITRE XII.

Robert eſt declaré ſucceſſeur de Charles II. ſon pere;il prend poſſeſſion de ſes Eſtats, & s'intereſſe dans les factions,& dans les guerres qui trauaillerent l'Italie durant ſon regne.

I. Robert eſt declaré ſucceſſeur de Charles II. nonobſtant les trauerſes du Roy de Hongrie. *II. Il s'achemine à Naples, & en paſſant ſe rend maiſtre du Marquiſat de Saluces, & de quelques villes. III. Carobert eſt recognu & couronné Roy de* Hongrie. *IV. Robert eſt appellé par les Florentins. V. L'Empereur* Henry *VII. fait ligue auec le Roy de Trinacrie contre Robert, qui enuoye à Rome le Duc de Duras pour deffendre les Guelfes. L'Empereur fait citer Robert à comparoiſtre deuant luy. VI. Il porte la guerre dans le Piedmont, & dans le terroir de Florence; & enfin il tombe malade, & meurt. VII. Le Pape crée Robert Vicaire de l'Empire en Italie. Guerre entre ce Prince & le Roy de Trinacrie, ſuiuie de la trefve. VIII.* Huguccion *Faſole fait la guerre aux Florentins, qui demandent ſecours à Robert. Il leur enuoye le Prince de Tarante, & le Duc de Grauine, ſes freres. Iournée de Mont-Catin. IX. Les Guelfes ſe voyans perſecutez dans Genes par les Gibelins, appellent Robert à leur aide, & font donner la Seigneurie de la ville à luy, & au Pape. X. Les Gibelins aſſiſtez du Roy de Trinacrie, & des Vicomtes de Milan, aſſiegent Genes, où Robert s'eſtoit enfermé. XI. Il en ſort, & combat ſes ennemis, & apres vient à Auignon. XII. Deffaite d'vne armée de Robert. Siege de Genes leué. XIII. Caſtruce s'efforce de faire aſſaſſiner Robert. XIV. Guerre entre Robert & le Roy de Trinacrie. XV. Les Florentins appellent le Duc de Calabre, & le font Seigneur de leur Eſtat pour dix ans. L'Empereur Loüis de Bauiere deſcend en Italie. XVI. Il arriue à Milan, & y fait empriſonner le Vicomte Galeas, & ſes enfans. XVII. Le Pape excommunie l'Empereur, lequel eſt auſſi trauerſé par Robert. XVIII. L'Empereur depoſe le Pape, & en fait eſlire vn autre en ſa place; il attire à ſoy la haine des principaux de Rome, d'où il ſort dés qu'il deſcouure qu'on coniure contre ſa perſonne. XIX. Il prend reſolution de s'en retourner en Allemagne. Il aſſiege Milan, mais en vain. XX. Mort de Charles Sans-Terre, Duc de Calabre.* XXI. *Son Epitaphe.* XXII. *Eloge de ce Prince.* XXIII. *Action remarquable de ſa juſtice.* XXIV. *Autre action memora-*

ble. XXV. *De ses femmes, & de ses enfans.* XXVI. *Le Roy Robert est grandement affligé de sa mort.* XXVII. *Le Roy de Boheme descend en Italie. Robert se ligue auec les Princes de Lombardie, & auec les Florentins.* XXVIII. *Mort du Prince de Tarante.* XXIX. *Le Roy de Hongrie vient à Naples auec son fils André.* XXX. *Les Genois se tirent de la puissance de Robert, & se mettent en liberté.* XXXI. *Election du Pape Benoist XII. Robert vient à Auignon pour le visiter, & apres retourne à Naples, & fait la guerre au Roy de Trinacrie.* XXXII. *Les Florentins implorent de nouueau le secours de Robert.*

I. Onuphr. Supplément de Martin Pandolf. Collenuce Sabellicus. Blondus. Conrad. Veccer. Dupleix.

Ans de Iesus-Christ 1309.


ROBERT ayant receu dans Auignon les nouuelles de la mort de son pere, se porta aussi-tost pour Roy de Naples, & successeur de tous ses Estats. Il fut couronné par le Pape Clement V. en l'an 1309. & le 8. de Sept. selon Onuphrius, ou le premier Dimanche d'Aoust, selon le Supplément de Martin. Et bien que Carobert Roy de Hongrie son neveu, fils de Charles Martel son frere, pretendist de l'exclurte de cette succesſion par le moyen du droit de representation, qui transmettoit en sa personne celuy que son pere y auoit, neantmoins sa Sainteté prefera l'oncle au neveu. Cette question donna de l'exercice aux plus celebres Iurisconsultes de ce temps-là, qui l'auroient sans doute decidée en faueur du neveu : mais Balde, l'vn des plus fameux de ce siécle, dit que les raisons suïvantes porterent le Pape à fauoriser Robert contre le droit commun ; A sçauoir, l'euidente vtilité de l'Estat, la sagesse de ce Prince, & d'ailleurs que Carobert estoit desia Roy de Hongrie.

II. Robert apres auoir eu l'inuestiture du Royaume de Naples, resolut d'y aller pour en prendre possession. Sa Sainteté à son départ luy donna le gouuernement de la Prouince Emilie, & le fit Prefect de l'Egli-

ſe Romaine. Comme il paſſoit par la Prouence, les principales villes & les Gentils-hommes le reçeurent magnifiquement. De là il prit ſon chemin vers le Piedmont, & mit ſous ſa main le Marquiſat de Saluces, les places de Buſca & de Cuneo, & viſita les villes qui luy appartenoient. Comme il fut arriué à Naples il trouua quelque reſiſtance, mais il ſe fit obeïr partout l'eſpée à la main, & retint meſmes en deuoir la ville de Ferrare, qui eſtoit ſur le point de ſe reuolter contre le Pape, & y enuoya pour la conſeruer Diego de la Rapta, Eſpagnol, qui poſſedoit quelques terres au païs de Beneuent. *L. de la chieſ.* Hiſtoire de Piedmont.

Ans de Ieſus-Chriſt 1310. Carobert perdant eſperance d'eſtre Roy de Naples, tourna tous ſes principaux ſoins à rendre paiſible le Royaume de Hongrie; à quoy il ne trouua pas peu de difficulté. Il auroit eu beaucoup de peine d'en venir à bout, ſans l'aide du Pape Clement V. qui y enuoya vn Legat, lequel gagna les Hongres, partie par ſes remonſtrances & par ſes promeſſes, & partie par ſon authorité & par ſes cẽſures. La negociation de ce Legat ayant eu vn ſuccez ſi heureux, Carobert ſe fit couronner en la ville d'Albe, auec grande ſolemnité & magnificence; & en ſuite il viſita les villes de Hongrie, qui le receurent auec tous les honneurs qui luy eſtoient deus. III. Bonfin. Chroniq. d'Hongrie Abraham Kaska.

Cependant les Florentins qui apprehendoient la deſcente de l'Empereur Henri VII. en Italie, à cauſe qu'ils auoient touſiours fauoriſé la faction du Pape contre luy, prirent cœur à l'arriuée de Robert, & crûrent de pouuoir reſiſter à vn ſi puiſſant ennemi, par l'appuy & par l'aſſiſtance de ce Prince. Il fut à Flo- IV.

rence, où il demeura vingt cinq iours, durant lesquels il trauailla puissamment à reconcilier les Guelfes entre eux, & au moyen qu'il falloit tenir pour empescher non seulement l'entrée de la ville à l'Empereur, mais encore à le chasser de l'Italie, s'il estoit possible. Les Florentins luy donnerent de l'argent, le créerent leur Chef, & le prirent pour leur Protecteur.

V. L'Empereur qui en fut adverti fit ligue contre luy auec Frideric Roy de Trinacrie. Et bien que cette ligue eust esté faite secrettement, elle vint neãtmoins à la cognoissance de Robert, qui la dissimula, & enuoya à Rome Iean Duc de Duras, & Prince de la Morée son frere, accompagné de six cens cheuaux, sous pretexte de faire compliment à l'Empereur. Ce n'estoit toutesfois à autre dessein que pour deffendre les Vrsins, & autres de la faction du Pape, contre l'insolence des Gibellins. Ce qui fut cause que l'Empereur apres auoir veu qu'il ne pouuoit pas demeurer en asseurance dans la ville de Rome, & qu'on y auoit tué les Euesques de Liege & d'Ebure, & autres personnes de grande consideration, en sortit tel- Vignier. Veccerus. lement aigri contre Robert, qu'il le fit citer à comparoistre deuant luy dans la ville de Pise, l'accusant d'auoir dõné secours aux Vrsins, & d'auoir suscité les Nostrad. Luquois, les Florentins, & autres Toscans, de prendre les armes contre luy. Et parce que Robert ne comparut pas, il le priua par sentence qu'il fit, de tous les honneurs, prerogatiues, & dignitez qu'il possedoit, & le condamna d'auoir la teste tranchée. Ans de Iesus-Christ 1313.

VI. Il faut advoüer que l'Empereur se laissa bien emporter à l'excez de sa passion, & qu'il ne considera

pas

pas que Robert estoit vn Prince grandement illustre, & sur lequel il n'auoit aucun pouuoir. Mais il ne s'arresta pas en si beau chemin, car il voulut executer sa sentence, & dépoüiller Robert de tous ses Estats. En effet il jetta vne armée dans le Piedmont, & luy auec d'autres troupes entra dans le terroir de Florence, où il ruïna quantité de Chasteaux, & mit le feu partout où il passa. Robert cependant qui ne s'endormoit point, enuoya vne armée en Piedmont sous la conduite du Seneschal de Gambateza, & se prepara pour resister à l'Empereur, & à Frideric Roy de Trinacrie. Il advertit Philippe Roy de France de la procedure de Henry. Le Roy escriuit au Pape, & luy tesmoigna le ressentiment qu'il auoit d'vne telle action. Sa Sainteté auec l'advis des Cardinaux, cassa toute cette procedure, & excommunia l'Empereur, lequel ayant quitté le siege qu'il auoit mis deuant Florence, joignit ses forces auec celles du Roy Frideric, & en cet estat resolut d'entrer dans la Poüille: Mais il fut accueilli à Bon-Conuent, ville du territoire de Pise, d'vne dangereuse maladie dont il mourut peu apres.

Aussi-tost que Clement eut les nouuelles de sa mort, apprehendant que durant l'interregne, & iusques à l'ellection d'vn autre Empereur, la Chrestienté ne fust trauaillée, ou par quelque puissance estrangere, ou par des guerres ciuiles; il commit le gouuernement & l'administration de l'Empire Romain en Italie au Roy Robert, & l'en declara Vicaire, iusques à ce qu'on eust esleu vn autre Empereur à la place de Henry. Le Roy Frideric en fut si indigné, VII.

qu'il commanda à son armée de mer, qui reuenoit des costes de Toscane, de donner en Calabre. Elle prit d'abord la ville de Rhege, & plusieurs autres places; & en suite ce Prince quitta le titre de Roy de Trinacrie, & se qualifia Roy de toute la Sicile, tant deçà que delà le Far. Robert pour recouvrer ses terres, & pour rabatre la superbe & l'orgueil de Frideric, équipa vne puissante armée Nauale, auec laquelle il s'en alla assieger Drepane par mer & par terre. Sa mere, sa femme, Philippe & Iean Princes de Tarante & d'Achaïe ses freres, l'accompagnerent en cette occasion. D'autre part Frideric assembla aussi vne grãde armée pour s'opposer à ses ennemis. Mais les deux Princesses prirent si grand soin de mettre en bonne intelligence ces deux Princes, qui estoient parens & alliez, que la tréve fut cõcluë sous certaines conditiõs, auec esperance qu'elle ameneroit vne bonne paix.

Ans de Iesus-Christ 1314.

Zurita.

VIII. En ce mesme temps Huguccio Fasola ou Fagole estoit en grande reputation en Italie par sa valeur, & par sa generosité. Il se rendit maistre des villes de Pise & de Luques, auec l'assistance des Gibelins; & apres il declara la guerre aux Florentins, & entra dans leurs terres, où il prit quelques Chasteaux. Les Florentins, pour empescher le progrez de ce genereux Capitaine, mirent sur pied de grandes forces, & implorerent l'assistance de Robert, qui leur enuoya en deux diuerses fois quelques Compagnies de gens de pied, commandées par Philippe Prince de Tarante, & Pierre Duc de Grauine, ses freres. Ces Princes ayans joint l'armée des Florentins, allerent attaquer Huguccio qui tenoit la ville de Mon- 1315.

Blondus. Collenuce Machiau. histoire de Florence.

catin aſſiegée. Ils luy donnerent bataille, laquelle fut fort ſanglante de part & d'autre : mais la victoire demeura à Huguccio, & à Caſtruccio Caſtracane, Chefs de l'armée ennemie. Le Prince de Tarante y fut fait priſonnier, & Charles ſon fils auec le Duc de Grauine y laiſſerent la vie. Apres cet eſchec Robert enuoya aux Florentins le Comte d'Andra, dit le Comte Nouello, pour les gouuerner, qui ne demeura gueres auec eux, & fut contraint de les quitter bien-toſt.

Ans de Ieſus-Chriſt 1318. En cette conjoncture quantité de villes d'Italie eſtoient grandement diuiſées par les factions des Guelfes & des Gibelins, qui ſe faiſoient vne cruelle guerre les vns les autres. La Republique de Genes fut alors tellement trauaillée de guerres ciuiles, qu'elle fut ſur le point de ſa ruïne. Les Gibelins qui y eſtoient fort puiſſans, perſecuterent les Guelfes ſi furieuſement, qu'ils les contraïgnirent d'appeller Robert à leur ſecours, lequel y alla auec vne armée de vingt-cinq Galeres, accompagné de Philippe & Iean ſes freres, de la Reine ſa femme, de quantité de Nobleſſe, & de vaillans ſoldats. Il fut receu dans Genes auec grande joye & magnificence ; & les Genois ſe donnerent au Pape & à luy, à condition que ſi le Pape mouroit dans dix ans, le Roy auroit tout ſeul la Seigneurie, & le commandement de leur Eſtat ; & ſi au contraire le Roy venoit à deceder dans le meſme temps, le Duc de Calabre ſon fils ſuccederoit en ſa place. IX. Iuſtin. Annal. de Genes. Collenuce Blondus.

Les Gibelins eſtonnez de l'arriuée de Robert auec de ſi grandes forces, ſe retirerent à Sauonne auec leur famille : mais apres auoir fait ligue auec X.

le Roy de Trinacrie, & auec les Vicomtes de Milan, qui les aſſiſterent puiſſamment, ils s'allerent camper deuant Genes auec vne belle armée conduite par ces Vicomtes. Ils la ſerrerent de ſi prez, que Robert y fut enfermé preſque ſept mois entiers, eſtant contraint d'eſtre tous les jours ſur les murailles de la ville l'eſpée au poing auec ſes troupes, pour empeſcher que les ennemis ne s'en rendiſſent les maiſtres. Collenuce dit, que durant ce ſiege le Vicomte Marc fit appeller en duel le Roy Robert, qui le refuſa, à cauſe qu'il luy eſtoit inferieur en condition.

XI. La ville fut à la fin ſecouruë de quelques Compagnies de gens de pied & de cheual, qui eſtoient venuës de Florence & de Bologne; ce qui encouragea tellement les aſſiegez, qu'ils ſortirent en nombre de quatre mille hommes de pied, & de ſix cens cheuaux, & allerent charger auec grande reſolution les ennemis. Ils s'efforcerent de les chaſſer du Mont ſaint Bernard, duquel peu auparavant ils s'eſtoient ſaiſis: mais quoy qu'ils ſe portaſſent courageuſement en cette occaſion, ils furent neantmoins repouſſez, & contraints de ſe renfermer dans leurs murailles. Cependant Robert ayant iugé qu'il eſtoit à propos qu'il ſortiſt de la ville pour battre la campagne, apres y auoir laiſſé Richard de Gambateza, auec quantité de ſoldats pour ſouſtenir le ſiege, il en partit auec quarante Galeres, & alla aborder à Sauonne, où il ſe débarqua, & combatit les ennemis, qu'il défit. En ſuite il vint en Auignon pour rẽdre ſes deuoirs au Pape Iean XXII. qui auoit eſté eſleu depuis peu de tẽps.

Petrus Bizarr. hiſt. de Genes.

Cet eſchec n'obligea pas les Vicomtes de Milan, XII.
& les Gibelins, de quitter le ſiege de Genes; au con-
Ans de Ie-ſus-Chriſt 1319. traire ils s'y opiniaſtrerent dauantage. Robert pour
les obliger de faire diuerſion, enuoya vne armée
dans la Lombardie ſous la conduite de Hugues de
Baux, & de Simon Turrian, laquelle fut taillée en
pieces par Luchin fils du Vicomte Mathieu, qui tua Donat. Boſſius.
Hugues de Baux de ſa propre main. Si bien que le
ſiege de Genes dura enuiron deux ans; mais enfin la
grande reſiſtance que firent les aſſiegez contraignit
les ennemis de ſe retirer.

Durant le ſejour que Robert fit en Auignon, Ca- XIII.
ſtruccio y enuoya quelques hommes perdus pour Collenuce Summont.
l'aſſaſſiner, ou pour mettre le feu dans ſa Galere lors
qu'il s'en retourneroit: mais ils furent deſcouuerts,
& punis ſuivant l'énormité de leurs crimes.

Cependant les Vicomtes de Milan, bien qu'ils XIV.
euſſent eſté contraints de leuer le ſiege de Genes,
que le Pape les euſt au commencement admoneſtez
de mettre les armes bas, & qu'à leur refus il les euſt
excommuniez, ne laiſſerent pas de troubler l'Italie,
ſe voyans appuyez de l'Empereur, qui leur promet-
toit toute ſorte d'aſſiſtance. Cela fut cauſe que ſa
Sainteté, & Robert, pour auoir plus de moyen de
donner ordre aux affaires de Genes, offrirent vne
treſve de trois ans au Roy de Trinacrie, qui n'y vou-
loit point entendre à moins que de la faire pour dix
ans, & de luy rendre la ville de Rhege, & quel-
ques autres de Calabre, que le Pape tenoit en de-
poſt. Ce qu'on ne luy voulut pas accorder; à cauſe
dequoy il défia Robert, dont ſa Sainteté fut ſi indi-

gnée qu'elle l'excommunia; & en ſuite Charles Sans-Terre Duc de Calabre fils de Robert, ayant équipé dix-ſept Galeres alla fondre dans les terres des Siciliens, & y bruſla Lypare. Mais il fut contraint de ſe retirer viſtement; car Frideric auec vne armée compoſée de vingt-ſix Galeres, & de quelques vaiſſeaux, luy donna la chaſſe, & apres alla faire deſcente en Calabre, où il fit vn merueilleux butin, ſans auoir pû neantmoins prendre aucune place.

XV. Au meſme temps que le Duc de Calabre eſtoit occupé à la guerre de Sicile, les Florentins luy enuoyerent offrir la Seigneurie de leur ville, de crainte que Caſtrucce, qui couroit inceſſamment iuſques aux portes de cette ville, ne s'en rendiſt le maiſtre. Mais parce que ce Prince ne pût pas alors y aller pour en prendre poſſeſſion, il y enuoya Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, François de nation, qui les gouuerna durant quelque temps auec grande équité & moderation. Si-toſt que le Duc de Calabre fut de retour de Sicile, il alla en Florence auec vne eſquadre de mille cheuaux, & accompagné de la Princeſſe Marie ſon eſpouſe. Les Florentins le receurent tres-magnifiquement, & l'eſtablirent leur Seigneur pour dix ans, à la charge qu'il reſideroit dans leur ville, & qu'il y entretiendroit mille hommes d'armes; pour raiſon dequoy ils ordonnerent que la ſomme de deux cens mille ducats luy ſeroit payée annuellement. L'arriuée de ce Prince donna vne telle eſpouuante aux ennemis, que Caſtrucce n'oſa plus faire des courſes dans les terres des Florentins; cependant les Gibelins de Lombardie, & les Vicomtes de Mi-

Machiau. hiſtoire de Florence.

Ans de Ieſus-Chriſt 1326.

lan, solliciterent viuement l'Empereur Louïs de Bauiere de descendre en Italie. Il se laissa porter à faire ce voyage, soit pour aller à Rome prendre la Couronne Imperiale, ou pour secourir ceux de sa faction. A cet effet il dressa vne puissante armée, auec laquelle il s'y achemina.

L'Empereur estant arriué à Milan, y prit la Couronne de fer, & y fit emprisonner le Vicomte Galeas auec tous ses enfans, sous pretexte qu'il estoit d'intelligence auec le Pape, & qu'il viuoit tyranniquement. Ce fut pourtant vne grande faute, qui luy acquit la haine des principaux d'entre les Gibelins, Galeas estant l'vn des plus puissans & des plus zelez de cette faction. Et quoy qu'à la priere de Castrucce il les mit en liberté, neantmoins les enfans de Galeas garderent sur le cœur le ressentiment de l'injure qu'ils auoient reçeuë, comme nous verrons bientost. XVI. Donat. Bossius. Auantin. Naucler. Ans de Iesus-Christ 1327.

L'Empereur auant que de partir de Milan, enuoya des Ambassadeurs au Pape Iean XXII. qui faisoit sa residence en Auignon, pour le prier de luy vouloir donner les marques de l'Empire, comme on auoit fait à ses predecesseurs. Mais bien loin d'obtenir quelque chose, au contraire sa Sainteté grandement aigrie contre luy, l'excommunia luy & tout son Conseil, de l'advis des Cardinaux; & commanda au Cardinal des Vrsins son Legat, de luy fermer les portes de Rome. Robert qui estoit de bonne intelligence auec le Pape, dressa vne armée Nauale laquelle se saisit de toutes les embouchures du Tibre, pour empescher que le Roy de Trinacrie ne XVII.

s'allast joindre à l'Empereur. Il enuoya encore au secours du Legat mille hommes d'armes sous le commandement de Iean Prince d'Achaïe. D'autre part le Duc de Calabre son fils, apres auoir establi dans Florence l'ordre qu'il y jugeoit necessaire, & assemblé quantité de troupes, s'en alla à Peruse, & delà en la ville de l'Aigle, sous pretexte de donner assistance à son pere; mais c'estoit en effet pour espier l'occasion, & prendre son temps pour charger l'armée de l'Empereur, & pour la deffaire s'il luy estoit possible.

XVIII. L'Empereur estant arriué à Rome y prit la Couronne Imperiale, & fit deposer le Pape, en la place duquel il fit eslire vn Anti-Pape appellé Nicolas V. Il ne se contenta pas de s'estre porté à cet excez, il renouuella encore la sentence que son predecesseur auoit prononcée contre Robert, & que le Saint Siege auoit cassée. Il fulmina aussi contre les Florentins, & cõtre tous ceux du parti du Pape: ce qui luy attira la haine des principaux de Rome, aussi bien que du peuple, que son armée auoit pillé, & traité insolemment. Si bien qu'ayant eu nouuelle que tous conjuroient contre luy, & d'ailleurs que l'armée Nauale de Robert auoit pris le port de Viberine, & que ce Prince auoit enuoyé aux enuirons de Rome quelques troupes de soldats, il en sortit tout effrayé, & se retira à Velcitres, faisant courir le bruit qu'il auoit resolu d'entrer dans l'Estat de Naples pour faire la guerre à Robert: mais ce n'estoit que pour l'obliger de r'appeller ses gens.

XIX. Peu apres l'Empereur retourna encore dans Rome auec son Anti-Pape; mais il en sortit bien-tost, &

vn jour

vn jour ou deux apres Bertold des Vrsins, neueu du Legat du Pape, & Estienne Colomne, y entrerent auec bon nombre de soldats ; Robert y enuoya huit cens cheuaux, & quelques troupes de gens de pied, moyennant quoy la ville fut entierement sousmise au Pape. L'Empereur peu apres prit resolution de retourner en Allemagne; & comme il s'y en alloit, il voulut repasser par Milan : mais les enfans de Galeas, qui estoit decedé depuis peu de temps, grandement outrez contre luy, luy fermerent les portes. Pour auoir raison d'vn tel affront il assiegea cette ville, qui fit vne si grande resistance, qu'apres y auoir beaucoup demeuré deuant, il consentit de leuer le siege, & de se retirer, moyennant quelque argent qu'on luy donna.

Paul Ioue. Corius. Histoire de Milan. Donat. Bossius. Annal. de Milan.

Ans de Iesus-Christ 1329.

XX. Enuiron vn an auant ce siege, Charles Duc de Calabre, surnommé Sans-Terre, fils de Robert, deceda en l'âge de 31. an, dás la ville de Naples, où il estoit allé pour s'opposer aux desseins que l'Empereur auoit sur les Estats de son pere. Il fut inhumé dans l'Eglise Ste. Claire de Naples, & dans vn tombeau de marbre, sur lequel son effigie fut esleuée en vn throsne, tenant vne espée à la main, dont la pointe tombe dans vn bassin qui est à ses pieds, dans lequel vn agneau & vn loup boiuent ensemble, sans que l'agneau ait crainte du loup, & cette effigie presse de ses pieds les dos de ces animaux, & represente la Iustice. On vouloit peut-estre signifier que ce Prince auoit eu le pouuoir de faire viure tous ses sujets en repos, & en tranquilité, & mesmes ceux qui estoient ennemis les vns des autres. On mit sur ce tombeau l'inscription suiuante.

Summont. *Histor. di Napoli.*

XXI. *Hic jacet Princeps Illustris Dominus Carolus, primogenitus Serenissimi Domini nostri Domini Roberti, Dei gratia Ierusalem & Siciliæ Regis incliti, Dux Calabriæ, præfati Domini nostri Regis Vicarius generalis, qui Iustitiæ præcipuus zelator & cultor, ac Reipublicæ strenuus deffensor, obijt Neapoli, Catholicæ sacræ Ecclesiæ sacris Sacramentis, anno Domini 1328. Indict. 11. anno ætat. suæ 31. regnante feliciter prædicto Domino nostro Rege. Ipsius anima requiescat in pace.*

XXII. Charles fut surnommé Sans-Terre, à cause peut-estre que la mort qui le preuint, l'empescha de posseder les Estats de son pere. Ce fut vn Prince doüé de beaucoup de belles qualitez, que la nature & la bonne éducation luy auoient acquises. Son pere qui desiroit de le perfectionner, le mit sous la direction du grand saint Elzear Comte d'Arrian, qui prit tant de soin de l'esleuer à la vertu, que ce Prince donna durant sa vie beaucoup de tesmoignages de la bonne instruction de son gouuerneur; & principalement en l'administration de la Iustice. L'Histoire a conserué deux actions memorables, qu'il rendit parmi plusieurs autres, que ie n'oserois passer sous silence.

XXIII. Comme il sçauoit que ses domestiques refusoient souuent l'entrée de son Palais aux pauures gens qui luy venoient demander Iustice, il y fit mettre vne cloche au deuant, & donna permission à tous ceux qui auroient affaire à luy de la sonner librement, au son de laquelle toutes choses laissées il accouroit aussi-tost, & en mesme temps il rendoit Iusti-

ce. Il arriua que Marc Capecius, braue Caualier, auoit vn cheual qui l'auoit bien ſerui autresfois; mais comme il fut deuenu vieux, & inutile au ſeruice, il l'abandonna,& le laiſſa rouler par la ville. Ce cheual cherchant vn jour dequoy paiſtre, ſe rencontra deuant le Palais du Prince, & s'alla frotter contre la muraille où eſtoit penduë la corde de la cloche, qui eſtant remuée ſe mit à ſonner: quelques Autheurs diſent que ce cheual prit la corde auec les dents, & qu'il fit ſonner la cloche. Charles ſortit en meſme temps pour voir ce que c'eſtoit, & trouua cet animal en cette poſture, lequel ſe prit à hannir: il fut curieux de ſçauoir à qui il appartenoit;& ayant fait venir Capecius, luy demanda pourquoy il auoit ſi peu de ſoin de ſon cheual, il reſpondit que ce cheual luy auoit veritablement rendu autrefois de bons ſeruices, mais que la vielleſſe l'ayant rendu inutile, il ne meritoit pas d'eſtre entretenu. Charles alors le reprit, le taxa d'ingratitude, & luy commanda de le bien traiter à l'advenir, ſe reſſouuenant qu'il luy ſeruoit autresfois à remporter des victoires,& à gagner du bien. Il adiouſta qu'il entendoit qu'il en euſt ſoin, qu'autrement il le declareroit décheu de tout ce qu'il auoit acquis par ſon moyen.

Voicy l'autre action memorable de ce Prince. XXIV.
Vne jeune fille luy demanda Iuſtice vn jour, contre vn Gentil-homme qu'elle accuſoit de l'auoir violée. Charles l'ayant fait appeller, l'interrogea ſi la choſe eſtoit veritable, il reſpondit qu'il auoit veritablement joüy d'elle, mais que c'eſtoit de ſon conſentement, & qu'il l'auoit fort bien recompenſée. Surquoy il or-

donna que ce Gentil-homme luy donneroit encore cent florins pour seruir à sa dotation : & pour esprouuer l'honnesteté & la pudicité de cette fille, il luy commanda que quand elle sortiroit du Palais, il fist semblant de luy vouloir oster cette somme. Ce qu'il ne manqua pas de faire ; mais elle se mit à crier, & fit paroistre d'auoir plus de soin à garder son argent, qu'elle n'en auoit eu à conseruer son honneur. Charles alors les ayant fait r'appeller, reprit aigrement la fille, & luy dit qu'il recognoissoit bien que c'estoit par sa faute qu'elle auoit esté violée ; car si elle eust pris autant de soin pour conseruer son honneur, qu'elle en auoit eu pour son argent, elle n'auroit pas perdu ce qu'elle deuoit auoir de plus cher dans le monde.

XXV. Charles fut marié deux fois ; il espousa premierement Catherine d'Austriche, derniere fille d'Albert premier du nom, Empereur & Duc d'Austriche, & d'Elisabeth de Tirol sa femme. Elle deceda à Naples sans laisser aucune lignée, le 15. Ianuier de l'an 1323. & fut enseuelie dans l'Eglise saint Laurens de l'Ordre de saint François. Vn an apres il se remaria auec Marie de Valois, fille de Charles de France Comte de Valois, & de Mahaud de Chastillon sa troisiéme femme, de laquelle il eut les enfans suivans; Charles Martel, qui mourut huit jours apres sa naissance ; Ieanne, qui fut Reine de Sicile, comme nous verrons cy apres; Marie, qui mourut jeune; & vne autre Marie, qui fut mariée trois fois : premierement auec Charles Duc de Duras son cousin. En suite elle espousa contre son gré Robert de Baux, fils de

Renaud Comte d'Auelin : & enfin Philippe II. Prince de Tarante, qui porta le titre d'Empereur de Constantinople.

Le Roy Robert fut si fort affligé de la mort du Duc de Calabre son fils, qu'il en pleura à chaudes larmes, & tint souuent ce discours à ses sujets, qui tesmoignoit clairement la grandeur de son affliction, *La Couronne de ma teste est tombée, malheur à moy, malheur à vous.* Il conserua dans son cœur, le reste de sa vie, le ressentiment d'vne telle perte; si bien qu'on ne le vid iamais rire depuis. XXVI.

Cecidit Corona capitis mei.

Apres le départ de l'Empereur Loüis de Bauiere, l'Italie fut plus troublée qu'elle ne l'auoit esté auant sa venuë. Iean Roy de Boheme eut ordre d'y conduire vne armée pour la remettre en meilleur estat. Il y descendit donc, & dans peu de temps il prit les villes de Bresse & de Bergame, de Cremone, de Pauie, & de Rezzo. Le Cardinal Bertrand Legat du Pape, estonné d'vn si heureux succez, moyenna de venir en conference auec luy. Ce qui donna de si grandes jalousies au Roy Robert, aux Princes de la Lombardie, & aux Florentins, qu'ils firent vne ligue entre eux, par laquelle ils s'obligerent d'estre amis des ennemis du Legat, & du Roy de Boheme, sans faire aucune difference des factions Guelfe & Gibeline; & Robert promit de porter Charles Roy de Hongrie son neveu, à rompre auec les Rois de Boheme & de Pologne. XXVII.

Ans de Iesus-Christ 1330.

Vignier.

Philippe Prince de Tarante, qui portoit le titre d'Empereur de Constantinople, & qui estoit frere de Robert, mourut le 16. Decemb. de l'année suiuante, XXVIII.

Summont. *hist. di Nap.*

il fut enseueli dans l'Eglise saint Dominique de Naples : l'Epitaphe qui fut grauée sur son tombeau fait voir que ce fut vn Prince grandement signalé en pieté & en vertu. Nous auons parlé de sa posterité au Chapitre precedent.

XXIX. Bonfin. Chroniq. d'Espagne. Peu apres Charles, dit Carobert, Roy de Hongrie, qui sçauoit que Robert n'auoit point d'enfans masles pour posseder ses Estats, & qu'il estoit desia fort auancé en âge, s'en alla en Italie auec son fils André, que les Italiens appellerent depuis Andreasse, âgé seulement de huit ans, esperant de le marier auec Ieanne sa cousine, & par mesme moyen de le faire adopter à Robert, & le declarer son successeur.

XXX. En ce mesme temps la ville de Genes, qui s'estoit sousmise à Robert, comme nous auons veu cy-deuant, se retira de sa puissance, & se mit en liberté de la façon suiuante. Les Genois estoient regis par vn Gouuerneur qui leur estoit grandement agreable, & qui se faisoit aimer à tout le monde ; ie ne sçay par quel mouuement Robert le r'appella. Il enuoya en sa place Bulgarus de Tolentin, qui les auoit autres fois gouuernez, & contre lequel ils auoient de grandes auersions, pour estre trop adroit & rusé en toutes choses. Si bien qu'à son arriuée dans Genes, les Gibelins qui s'imaginerent que les Guelfes auoient moyenné d'auoir ce Gouuerneur pour leur nuire, mirent toute la ville en trouble, enuoyerent querir du secours à Sauonne, & à la riuiere de Genes. Par ce moyen ils se rendirent les maistres, ils congedierent le Gouuerneur sans luy faire aucun déplaisir ; & en suite ils firent deliberer & declarer que la ville se-

Ans de Iesus-Christ 1335.

Iustin. Annal. de Genes. Leand.

roit regie par vn Podestat, & par d'autres Officiers qui seroient esleus.

Le Pape Iean XXII. estant decedé l'année auant que les Genois se fussent soustraits de l'obeïssance de Robert, le College des Cardinaux luy donna pour successeur Benoist XII. qui continua de tenir le Siege en Auignon. Robert quelques années apres son eslection le fut visiter ; & parce qu'il voyoit que la Chrestienté estoit grandement trauaillée par les guerres qui estoient entre les Rois de France & d'Angleterre, il pria le Pape, & le College des Cardinaux, de moyenner vne bonne paix entre ces deux Princes. Mais à son retour à Naples il rompit auec Pierre, qui se disoit Roy de Sicile, fils & successeur de Frideric ; & dans cette rupture ils firent de grands preparatifs l'vn contre l'autre. Sa Sainteté qui en fut advertie se mit en deuoir de les mettre d'accord ; & pour cet effet elle enuoya à Pierre, Robert Patriarche de Constantinople, & l'Euesque Vasion, ses Legats ; mais les habitans de Messine les chasserent de leur port. Ce qui les obligea de laisser sur le riuage vne Bulle, par laquelle le Pape lançoit ses foudres sur la Sicile. En suite dequoy Dieu permit que l'armée de Pierre, composée de vingt-cinq Galeres, fut deffaite, & que quantité de Seigneurs furent faits prisonniers, & entre autres Roland Arragonois, frere bastard du Roy Pierre, duquel il ne voulut iamais procurer la deliurance, estimant que sa lascheté auoit esté cause de la perte de son armée Nauale. Si bien que Roland demeura long-temps en prison, & n'en sortit que par vne voye bien extraordinaire. Il y

XXXI.

Ans de Iesus-Christ 1339.

Phazel. auoit en ce temps-là dans Messine vne femme appellée Camiole Turinge, qui dans la cognoissance qu'elle eut de la misere de Roland s'imagina d'auoir trouué vne fauorable occasion pour espouser vn mary qui fust de sang Royal. A cet effet, elle luy fit offre de le rachepter, si en reuanche il promettoit de l'espouser. Ce Prince qui souhaittoit auec grande passion la liberté, y donna fort volontiers son consentement, & contracta mariage par procureur auec Camiole; en suite dequoy elle le rachepta, moyennant deux mille onces d'or. Comme Roland fut hors de prison, il fit refus de la prendre à femme, sous pretexte qu'elle estoit de basse naissance. Camiole touchée d'vn iuste ressentiment, le mit en Iustice, & le fit condamner de l'espouser publiquement. Mais cette femme apres auoir fait reflexion sur l'ingratitude, sur l'infidelité, & sur la lascheté de Roland, se contenta d'auoir satisfait à son honneur, renonça à son alliance, & se consacra à Dieu. Ans de Iesus-Christ 1340.

XXXII. Cependant les Florentins se trouuans grandement pressez par les Pisans, qui leur auoient deffait vne armée, & leur auoient enleué la ville de Luques qu'ils auoient peu auparauant acheptée cinquante mille escus, implorerent le secours de Robert, qui leur enuoya le Duc d'Athenes pour les deffendre, & pour les gouuerner, comme il auoit fait auparauant. Ans de Iesus-Christ 1341.

Machiau. histoire de Florence.

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Estat des choses les plus remarquables arriuées en Prouence durant le regne de Robert. Mort de ce Prince. Ses femmes, & ses enfans.

I. Robert est fort bien receu par ses sujets de Prouence. II. Conuention entre luy & le Prince d'Orange. III. Quelques Gentils-hommes de Prouence luy rendent hommage. IV. Comme font aussi les villes de Marseille & d'Arles, & quelques Seigneurs encore. V. Robert fait informer contre ceux qui maluersoient en leurs Charges. VI. Il fait rendre hommage à ses petites-filles. VII. Noms des Poëtes Prouençaux qui se rendirent recommandables durant le regne de Robert. VIII. Lequel fut amateur des belles Lettres. IX. Il fait son testament : Sa teneur. X. Il se prepare, & meurt fort Chrestiennement. XI. Teneur de ses Epitaphes. XII. Eloge de ce Prince. XIII. Il fonda quantité de maisons Religieuses. XIV. Il embellit la ville de Naples. XV. De ses deuises. XVI. De ses femmes, & de ses enfans. XVII. La Reine sa seconde femme, apres sa mort, se rend Religieuse dans vn Monastere, & y meurt. XVIII. Epitaphe de cette Princesse.

NOVS auons veu au Chapitre precedant com- I.
me Robert aussi-tost apres la mort de son pere, & que le Pape l'eut inuesti du Royaume de Naples, s'y achemina en grande diligence pour en prendre possession. Il passa alors en Prouence, où il fut reçeu magnifiquement, & par les principales villes, & par la Noblesse, qui tesmoigna des excez de ioye pour son heureux advenement à la Couronne. La ville de Marseille luy fit vne fort belle entrée, & dans l'Eglise Nostre-Dame des Accoules elle luy presta hõmage & serment de fidelité en la personne de ses Sindics, en presence des Euesques de Marseille, de Frejus, d'Apt, de Vence, & de Gayete. Ce Prince demeura presque tousiours en Italie, où il se trouua embarrassé dans diuerses guerres qui la trauaillerent, comme nous auons veu, & ne fut en Prouence que rarement,

la gouuernant par ſes Seneſchaux. Voicy ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans ce païs durant ſon regne.

II. Bertrand de Baux Prince d'Orange, fit conuention auec Robert, par laquelle il eſtoit porté; que lors qu'il preſteroit hommage entre les propres mains du Roy, il ſeroit à deux genoux, ſuiuant la couſtume: mais que ſi en l'abſence de ſa Majeſté il eſtoit obligé de rendre ce deuoir en la perſonne du Seneſchal de Prouence, il ne ſeroit point tenu de ſe mettre à genoux, mais demeureroit debout. En ſuite dequoy le Prince d'Orange rendit hommage à Robert, qui luy fit don des droits qu'il auoit ſur vne portion de la ville d'Orange, de ſon terroir, & du Fort de la maiſon ancienne de l'Arc. Ans de Ieſus-Chriſt 1311. Noſtrad.

III. Cet hommage fut ſuiui de quelques autres, que Robert receut quatre ou cinq ans apres, en la perſonne de Iacques Hardoüin ſon Procureur general; à ſçauoir de Gerard Adhemar Seigneur de Monteil, de Fouquet de Ponteuez Cheualier & Seigneur de Ponteuez, de Elzias Feraud Preuoſt de Tholon, de Beral de Treſignan, de Pierre de Foreſta, de Miſon de Caſtel-Arnous, & de Burgundion de Puilobier. Ans de Ieſus-Chriſt 1316.

IV. En l'an 1319. les villes de Marſeille & d'Arles, & quantité de Gentils-hommes de Prouence, preſterent leur hommage entre les mains de quelques Commiſſaires, & deputez par Charles Sans-Terre Duc de Calabre fils de Robert. Mais Bertrand & Guillaume de Baux Princes d'Orange, pere & fils, & Guigues Dauphin de Viennois, Comte d'Albon, Griſiuaudan, & Gappenſois, rendirent ce deuoir en preſence meſme de Robert; ceux-là pour la Princi- Ans de Ieſus-Chriſt 1319.

pauté d'Orange,& celui-cy pour le Comté de Gap, du consentement de Henry Dauphin son oncle Euesque de Mets, qui auoit alors, & pendant sa minorité la regence & le gouuernement de ses Estats. Beral Seigneur de Baux & Comte d'Auelin fit aussi pareil hommage de toutes ses terres. Du Chesne. Histoire de Bourg.

Ans de Iesus-Christ 1324. Comme Robert estoit vn Prince qui vouloit que ses Estats fussent bien policez,& que la Iustice fust administrée par des Iuges incorruptibles, sur les nouuelles qu'il eut de la malversation de quelques-vns de ses Officiers, qui commettoient de grandes concussions, & succçoient le sang du pauure peuple par
1331. leurs rapines & par leurs exactions violentes, pour Nostrad.
obvier à ce desordre il commit l'Euesque Bisiman, & Leopard de Fulgineo Archipreſtre de Beneuent, ses Conseillers, pour informer exactement,& en toute diligence contre ces pestes de ses Estats, & pour leur faire faire leur procez. Il fit expedier des Lettres Patentes addressantes à Philippe de Sanguineto Seneschal de Prouence, pour les assister, & pour leur prester main forte, s'il estoit necessaire. V.

En ce mesme temps, Robert qui n'auoit plus d'autres enfans que les filles de Charles Duc de Calabre son fils, qui estoit decedé quelques années auparauant, comme nous auons veu, pour obliger ses sujets à les recognoistre apres sa mort voulut que les Estats de Prouence leur prestassent hommage en la personne de son Seneschal. La forme de cet hommage consistoit, en ce qu'apres sa mort, en cas qu'il ne laissast point de masles, ils seroient obeïssans & fideles à l'aisnée de ses petites-filles, & venant elle à deceder sans enfans, ils obeïroient à la cadette. VI.

VII. Durant le regne de Robert quantité de Poëtes Prouençaux ſe rendirent recommandables. Ceux qui meritent qu'on en faſſe mention, ſont Pierre Roger Chanoine de Clermont, Geofroy du Luc, Arnaud de Cotignac, le Moine de Mont-majour, & Taradet de Flaſſans, Gentils-hommes Prouençaux, Anſelme de Moſtiers originaire d'Auignon, Guillaume Boyer natif de Nice, Bertrand de Peſars Gentil-homme de Peſenas, & Marchebruſc Gentil-homme de Poictou. Il y eut meſme quelques Dames qui acquirent de la gloire, pour eſtre bien verſées en la Poëſie Prouençale; comme la mere de Marchebruſc, iſſuë de l'Illuſtre Maiſon de Chabot, Laure ou Laurette de Sado, & Phanete de Gantelmes, Damoiſelles de Prouence.

VIII. Il ne faut point s'eſtonner s'il y eut ſi grand nombre de Poëtes Prouençaux durant le regne de Robert, parce qu'il eſtoit bien verſé aux bonnes Lettres, & qu'il eſtoit ſi ſtudieux, que ſon exemple obligeoit tout le monde de l'imiter. Petrarque qui fut ſon contemporain, & qui eut l'honneur de conuerſer auec luy familierement, dit qu'il auoit d'ordinaire ces mots en la bouche: *I'ay plus d'affection pour les Lettres que pour mon Royaume, & ſi j'eſtois en voye de perdre l'vn ou l'autre, ie prefererois les Lettres à ma Couronne.* Auſſi aimoit-il grandement les gens de Lettres, & auoit vne tres-belle Bibliotheque, dans laquelle on y voyoit les œuures de nonante Poëtes Prouençaux.

Traité des Bibliotheques du P. Loüis Iacob de S. Charles.

IX. Ce bon Prince ſe voyant auancé dans l'âge, & grandement affoibli; d'ailleurs ſe trouuant atteint de maladie dans le Chaſteau-neuf de Naples, il voulut pouruoir d'vn ſucceſſeur à ſes Eſtats. Pour cet effet,

en presence des principaux Seigneurs de sa Cour, il fit son testament, & institua Ieanne sa petite-fille, qui portoit la qualité de Duchesse de Calabre, fille aisnée de Charles Duc de Calabre, son fils aisné, aux Royaumes des deux Siciles, & aux Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont, & en toutes ses autres terres, à condition qu'elle espouseroit André de Hongrie, son cousin remué de germain. Et en cas qu'elle vinst à deceder sans enfans, il luy substitua Marie son autre fille. Il laissa la Regence, & la direction de tous ses Estats durant la minorité de ses filles, à la Reine Sance sa femme, à l'Euesque de Cauaillon Vice-Chancelier de Sicile, au Comte de Hauteflamme Seneschal de Prouence, & au Comte d'Esquilas Admiral du Royaume. Ce sage Prince croyoit d'estouffer, par le moyen du mariage de Ieanne auec André, les pretentions que celui-cy auoit sur toutes les terres de son obeïssance; mais bien que cette resolution eust esté prise auec beaucoup de iugement, le succez en fut neantmoins grandement funeste, comme nous verrons par la suite de cette histoire.

Nostrad.

Histoire Geneal. de France.

X. Robert apres auoir ainsi disposé de ses Estats vescut encore quelques iours, durant lesquels il se prepara à la mort, par de tres-saintes & tres-Chrestiennes dispositions, & par la meditation des choses celestes, sans tesmoigner aucun regret de laisser cette vie, sans jetter aucuns souspirs qui donnassent des indices qu'il eust desir de demeurer dauantage en ce monde, & sans verser aucunes larmes pour ce sujet; au contraire il estoit si bien resigné à Dieu, qu'il consoloit ceux qui estoient auprés de luy, & les prioit

d'essuyer leurs larmes; leur representant que la mort n'auoit rien de fascheux, de triste, & d'amer; & qu'il auoit assez vescu auec honneur,& auec gloire. Il adiousta qu'il n'auoit autre apprehẽsion que de voir ses successeurs en vn âge si tendre, qu'il cognoissoit l'humeur de sa femme, & qu'il craignoit qu'estant si religieuse & si pleine de pieté, elle ne quittast la regence pour se retirer du monde; que par ce moyen tous ses Estats, quoy qu'ils fussent alors en grande tranquilité, seroient exposez à mille orages, qui pourroient les ruiner ou leur donner de rudes secousses. Mais comme il se confioit tout à Dieu, apres auoir donné les ordres qu'il iugea necessaires, il s'en remit entierement à sa sainte Prouidence, & auec ces pensées diuines il expira le *6.* de Ianuier 1343. en l'âge de *6*4. ans, & le 33. de son regne. Il fut enseueli, comme il auoit ordonné, auec l'habit du Tiers-Ordre de saint François, qu'il auoit porté durant sa vie, dans vn tombeau magnifique fait de son viuant dans l'Eglise du Saint Sacrement, dite sainte Claire, de laquelle il auoit esté Fondateur, auec la Reine Sance sa femme. Sur le tombeau qui est au deuant du Maistre Autel on void son effigie auec cette Epitaphe.

Ans de Iesus-Christ 1343.

XI. *Cernite ROBERTVM Regem virtute refertum.*

Robert fut vn Prince doüé de grandes & hautes

XII. vertus, il fut si prudent & si sage, qu'au rapport de

Vignier. quelques-vns, il fut reputé vn autre Salomon. Ses sujets luy donnerent le titre de bon, & de sage. Il fut tres-bien versé aux Escritures Saintes, tres-excellent

Petrarch. rerum memorabil. Philosophe, tres-bon Orateur, & Physicien admirable. Il se plût grandement aux Mathematiques, & à l'Astronomie; en effet on remarque de luy, qu'il

tascha de dissuader Philippe de Valois Roy de France son Cousin, de combattre contre Edoüard Roy d'Angleterre, d'autant qu'il auoit preueu par l'influence des Astres qu'il seroit deffait, comme remarque amplemént l'Historien Froissard. Il eut grand soin de faire administrer la Iustice à ses sujets par des hommes sçauans & integres; & que l'ordre & la Police fussent exactement gardées dans ses Estats. Il n'y a point d'Autheur qui ne parle de Robert auec éloge. On trouuera le sien parmi ceux des Hommes Illustres de Paul Ioue, qui le loüe hautement pour ses eminentes vertus, & le prefere mesmes à tous les Rois qui ont regné en Sicile, luy donnant le titre de tres-sainct, tres-juste, & tres-magnanime.

Il fonda & dota quantité d'Eglises, de Mo- XIII.
nasteres, & de Maisons Religieuses; & entre autres *Bonni cont. Annal.*
dans la ville de Naples l'Eglise de sainte Croix, & Collenuce
celle de Sainte Claire; au Mont de Sion en la Palestine vn Conuent de Religieux de l'Ordre de Saint François; & dans Ierusalem vne Chapelle tres-belle, & tres-riche, pour y faire prier Dieu pour l'ame du Duc de Calabre son fils; & dans Marseille le Monastere Sainte Claire.

Il aggrandit & amplia Chasteau-neuf de Naples, XIV.
fit bastir le Chasteau Sainct Hermes, ceignit la ville de murailles, & de tours, fit nettoyer le Port de mer, l'augmenta, & le repara, & fit aussi nettoyer les aqueducs.

Il eut pour deuise, selon quelques-vns, vn XV.
rocher à sept pointes esclairé d'vn Soleil, & à costé Hist. de la Maison
il y auoit vn arbre battu de la pluye & du vent, auec de France des Srs. de
cette inscription, *Haud hyeme, minùs æstate*: voulant S. Marthe.

tesmoigner qu'il auoit vne constance ferme & inébranlable, & que son esprit estoit tousiours en mesme assiette au milieu de la tempeste aussi bien que durant le calme, & dans la prosperité. Il y en a d'autres qui luy attribuent la suiuante ; à sçauoir, la figure de deux filles qui tenoient vne Couronne, & sous cette Couronne vn Calice, au dessus duquel paroissoit la Tres-sainte Hostie, auec ces mots, *Fide, & pietate.*

XVI. Robert fut marié deux fois ; il espousa en premieres nopces, & en l'an 1297. Ioland d'Arragon, que quelques-vns nomment Constance par erreur, laquelle estoit fille de Pierre III. du nom Roy d'Arragon, & de Constance de Sueue. Il eut d'elle Charles Duc de Calabre, duquel nous auons parlé ci-deuant ; & Loüis de Sicile, qui mourut âgé de neuf ans, & fut enseueli dans l'Eglise S. Laurens de Naples. Cette Princesse, qui estoit grandement courageuse, mourut à Termini en l'an 1302. & trois ans apres son decez Robert se remaria auec Sance d'Arragon cousine de sa premiere femme, & fille de Iacques Roy de Majorque, qui luy procrea quelques enfans, qui moururent ieunes.

XVII. Cette Princesse estoit extrémement pieuse, & tout-à-faict détachée du monde, & peu apres la mort de son mary distribua ses biens aux pauures, & en suite entra dans le Monastere sainte Croix de Naples, où elle prit l'habit de S. François, & obserua fort exactement la pureté de la Regle de Ste. Claire ; en effet elle vescut des aumosnes que les Religieux mandioient. Elle fut doüée d'vne si grande humilité, qu'elle ne voulut plus qu'on luy donnast le titre de Reine, mais seulement celuy de Sœur, ou de Sœur Claire.

Platus du bien de l'Estat Relig. Chroniq. des F F. Mineurs.

Claire. Elle vescut de cette sorte enuiron dix-huit mois, au bout desquels elle finit sa vie glorieusement le 28. Iuillet 1345. & fut enseuelie dans vn tombeau magnifique, aupres du Maistre Autel de l'Eglise sainte Croix, sur lequel on y peut lire l'inscription que j'ay inserée cy-apres. Cette Princesse fit construire de son viuant plusieurs Eglises & Monasteres, soit dans Naples, ou ailleurs, & fit bastir dans l'enclos de la ville d'Aix le Monastere Sainte Claire, qui estoit hors de la ville.

Hic jacet, summæ humilitatis exemplum, corpus venerabilis memoriæ sanctæ Sororis Claræ, olim Dominæ SANCIÆ, Reginæ Ierusalem & Siciliæ, relictæ claræ memoriæ Serenissimi Domini ROBERTI, Ierusalem & Siciliæ Regis, viri sui, agens debitæ viduitatis annum, deinde transitoria cum æternis commutans ac inducens eius corpore pro amore CHRISTI voluntariam paupertatem, bonis suis omnibus in alimoniam pauperum distributis, hoc celebre Monasterium sanctæ Crucis, opus manuum suarum, sub Ordinis obedientia est ingressa, anno Domini M. CCC. XLIV. die XXI. Ianuarij, duodecima Indictione, in quo beatam vitam ducens secundum regulam B. Francisci Patris pauperum, tandem vitæ suæ terminum religiose consummauit anno M. CCC. XLV. die XXI. Julij, sequenti verò die tumulatur. XVIII.

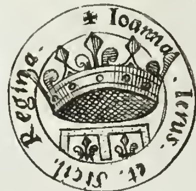

IEANNE Reine de Naples & Comtesse de Prouence

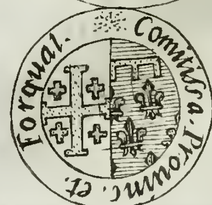

+IOANNA.DEI.GRATIA.REGINA.IERVSALEM.ET.SICILIÆ.DVCATVS.APVLIÆ.


ET.PRINCIPATVS.CAPVÆ.PROVINCIÆ.ET.FORQVALQVERII.AC.PED.COM.SSA


+ IOANN.D.G.REGIN.IERVS.ET.SICIL.DVCAT.APVL.PRINC.CAPVÆ.


PROVINC.ET.FORCALQ.ET.PEDEM.COMITISSA

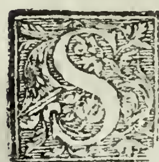

Ioanna Ierus. et. Sicil. Regina


Comitissa. Prouinc. et. Forqual.

CHAPITRE XIV.

Ieanne petite-fille du Roy Robert, luy ſuccede en tous ſes Eſtats. André de Hongrie ſon mary eſt aſſaſſiné malheureuſement. Louïs Roy de Hongrie ſon frere, deſcend en Italie pour venger ſa mort. Il s'empare du Royaume de Naples. Ieanne s'enfuit en Prouence, & apres fait ſa paix auec luy, & recouure ſon Royaume.

I. La Reine Ieanne ne veut pas permettre qu'André de Hongrie *ſon mary porte la qualité de Roy. Le Roy de* Hongrie *en fait plainte au Pape, qui enuoye le Cardinal Aimeric à Naples, lequel donne l'inueſtiture du Royaume à Ieanne. II. Conditions de cette inueſtiture. III. Philipe de Cabaſſole Eueſque de Cauaillon eſt enuoyé par ſa Sainteté pour ſeruir de Conſeil à Ieanne. IV. La Reine de* Hongrie *porte encore ſes plaintes au Pape, touchant le mauuais traitement qu'on faiſoit au Prince André ſon fils. V. Il eſt aſſaſſiné malheureuſement. Noms des Aſſaſſins. VI. Artifice de quelques-vns d'eux pour n'eſtre deſcouuerts. VII. Ieanne à grande paſſion de ſe remarier. Le Roy de* Hongrie *ſe prepare pour venger la mort de ſon pere. VIII. Il eſcrit au Pape, qui ne fait pas grand cas de ſes lettres. IX. Les Genois courent la coſte de Naples. X. Arriuée du Roy de* Hongrie *en Italie. Ieanne en prend l'eſpouuante, & s'enfuit auec Louïs ſon ſecond mary. XI. Quelques Princes vont au deuant du Roy de* Hongrie, *& s'efforcent de l'adoucir.* XII. *Il fait mourir Charles de Duras.* XIII. *Il fait empriſonner quelques Princes & Seigneurs. Mort de Iordan des Vrſins, & de quelques autres.* XIV. *Le Roy de* Hongrie *fait ſon entrée à Naples.* XV. *La Reine Ieanne eſt arreſtée en Prouence, & apres eſt deliurée.* XVI. *Fait ſon entrée dans Auignon.* XVII. *Elle taſche de recouurer le Royaume de Naples, mais en vain.* XVIII. *Elle fait ſa paix auec le Roy de* Hongrie. XIX. *Qui permet au Prince de Tarante de porter la qualité de Roy.* XX. *Ieanne & Louïs ſon mary ſe font Couronner. Mort de ce Prince.* XXI. *Paix entre Ieanne & le Roy de Trinacrie.* XXII. *Ieanne ſe marie pour la troiſieſme fois.*


SOIT que Ieanne euſt eſpouſé André de Hongrie du viuant de Robert ſon ayeul, comme quelques-vns ont eſcrit, ou apres ſa mort, ſelon les autres; elle eut neantmoins tant d'a- I.

uersion pour ce Prince, qu'elle ne luy voulut iamais donner part à la Royauté, ny permettre que son nom parust aux Lettres Patentes qu'elle faisoit expedier, ny en aucuns actes & procedures, de quelque nature qu'elles fussent. Elle defera du commencement aux aduis & conseils de ceux à qui Robert auoit laissé la direction de sa personne & de ses peuples : mais peu apres elle prit elle seule les resnes de l'Estat, & de son seul mouuement destitua les anciens Officiers, & mit en leur place d'autres personnes qui luy estoient plus agreables, sans considerer leur merite ny leur affection enuers l'Estat. Le Pape Clement VI. ayant esté adverti du procedé de cette Princesse, cassa & reuoqua tout ce qu'elle auoit fait. Et d'autre part Elisabeth Reine de Hongrie mere d'André, ne pouuant souffrir que son fils fust mesprisé de cette façon, pria sa Sainteté de vouloir donner à ce Prince la direction du Royaume. Mais Ieanne pour empescher ce coup luy enuoya le Comte d'Arrian Seneschal de Prouence, Iean du Reuest, Nicolas de Aquila, & Giles de Iohas, ses Ambassadeurs & Conseillers, qui luy remonstrerent que c'estoit auec iuste sujet que la Reine ne vouloit point communiquer à son mari l'administration du Royaume, dautant que c'estoit vn Prince qui pour ses grands deffauts ne meritoit point cet honneur. Clement pour obvier aux desordres qui pouuoient arriuer, trouua fort à propos d'enuoyer vn Legat à Naples, pour y exercer la Regence durant quelque temps. Et bien que Ieanne qui en fut aduertie, n'eust rien oublié pour l'en destourner, neantmoins le Pape ne laissa point de presser le de-

Ans de Iesus-Christ 1343.

part du Legat. Pour cet effet, il fit partir le Cardinal Aimeric, qui se rendit en grande diligence à Naples, où il donna l'inuestiture du Royaume à Ieanne, & elle par mesme moyen presta entre ses mains l'hommage & le serment de fidelité dans l'Eglise sainte Claire le dernier jour d'Aoust 1344. en presence de quantité de Princes, de Seigneurs, & de Gentils-hommes.

Ans de Iesus-Christ 1344.

Voicy les principales conditions de cette inuestiture. II.

Que la Reine ne feroit aucune paix ny tresve auec les ennemis de l'Eglise Romaine, & du Pape.

Qu'elle ne feroit aucun dessein sur l'Empire Romain, ny de son chef, ny de celuy de son mary.

Que la collation des Benefices appartiendroit à sa Sainteté, sans qu'elle y donnast aucun empeschement.

Qu'elle ne cognoistroit aucunement des personnes Ecclesiastiques, & n'empescheroit point les appellations qu'on formeroit pardeuant le Siege.

Que tous les ans elle payeroit au Pape pour le cens du Royaume de Naples huit mille onces d'or, & vn cheual blanc.

Qu'elle enuoyeroit annuellement, ou trois cent Cheualiers, ou vne armée à sa Sainteté, à son choix & option, pour s'en seruir durant trois mois.

Qu'elle n'exigeroit aucune taille ny subside sur les Ecclesiastiques.

Et enfin, qu'elle payeroit à l'Eglise cinquante mille marcs sterlins pour la premiere inuestiture.

Apres cette action, qui fut faite auec grande so- III.

lemnité, Ieanne eſcriuit au Pape, & le ſupplia de vouloir r'appeller ſon Legat. Ce que ſa Sainteté luy accorda auſſi-toſt, & luy permit d'adminiſtrer ſes Eſtats auec l'advis & conſeil de quelques perſonnes Notables, & entre autres de Philippe de Cabaſſole Eueſque de Cauaillon, qu'il depeſcha à Naples pour ce ſujet, & qui fut fort bien receu de la Reine, d'autant qu'elle meſme l'auoit fait demander par le Cardinal de Perigord. Cabaſſole exerça durant quelque temps, & la Iuſtice, & la Police du Royaume, auec tant de prudence & d'integrité, qu'il acquit l'amitié de tout le monde.

IV. En ce meſme temps la Reine Eliſabeth mere d'André s'en alla en Italie pour viſiter ſon fils; & comme elle vid que Ieanne continüoit toûjours dans ſa premiere humeur, & qu'elle ne vouloit point ſouffrir qu'il fuſt couronné Roy, elle eſcriuit au Pape, & le conjura d'obliger la Reine à luy vouloir communiquer les marques de la Royauté; elle fit auſſi agir Loüis Roy de Hongrie ſon autre fils. Si bien que ſa Sainteté enuoya à Naples l'Eueſque de Chartres, auec ordre de oindre André, & de le couronner, ſous certaines conditions qu'il luy eſtablit. Les vns eſcriuent que cela fut executé, les autres non. Tant y a que ce Prince ne joüit gueres de cet auantage, car il fut aſſaſſiné malheureuſement de la façon ſuiuante. La Reine qui, ſelon quelques Hiſtoriens, le haïſſoit à mort à cauſe qu'elle l'auoit trouué trop foible en ſes embraſſemens, fit deſſein de ſe deffaire de luy à quelque prix que ce fuſt, auec l'aſſiſtance de quelques perſonnes, qui au lieu de la diſſuader,

Vignier. Dupleix. Noſtrad. Collenuce Villani. Du Tillet. Onuphr.

n'eurent point de honte de tremper à vn ſi horrible crime. Quelques-vns neantmoins tiennent que Ieanne ne fut pas complice d'vne telle meſchanceté, & que ce fut Charles Duc de Duras, Prince de la Morée, qui trama cette conſpiration à ſon inſceu.

V. Tous les conjurez executerent de cette ſorte leur damnable deſſein. Ils firent vn ſoir appeller le Roy de la part de la Reine, ſous pretexte qu'elle luy vouloit communiquer quelque affaire de grande importance, & qui regardoit l'Eſtat; & comme il ne penſoit à rien moins qu'à ce qui luy arriua, il ſe diſpoſa de l'aller trouuer ſans eſtre accompagné de perſonne: mais à l'inſtant qu'il mit le pied dans l'auant-chambre de la Reine, Charles & Bertrand Artus, pere & fils; Conrad de Catauzario, & Conrad de Vnfredo, de Montefuſculo, luy mirent au col vn cordon auec tant d'adreſſe, & le ſerrerent ſi furieuſement, qu'ils l'eſtranglerent ſur le champ, & apres le pendirent à vne des feneſtres du Palais. Collenuce dit que de ſon temps on racontoit publiquement dans Naples, que la Reine trauaillant vn jour à ce cordon, André luy demanda ce qu'elle en vouloit faire, & qu'elle n'eut point de honte de luy dire en ſouſriant, que c'eſtoit pour l'eſtrangler; mais que ce Prince n'y fit aucune reflexion. Outre ces quatre aſſaſſins, voicy le nom des autres qui furent de la conſpiration, Marie de Sicile fille naturelle du Roy Robert, Gaïaſſo de Diniſiano Comte de Terlice; Robert de Cabanes Comte d'Ebule, & grand Seneſchal de Sicile; Charles de Gambateza Comte de Murſan; Iean Carraciole le jeune, Cheualier; & Ligorre ſon frere; Buce de Pa-

Ans de Ieſus-Chriſt 1345.

Bernard. Guido. in Clemente VII.

cé, Mabrice Roppien, Iean de la Goneſſa, du Dioceſe d'Agatens, Franciſquin de Luca, Raimond de Cathania Cheualier de l'Hoſtel de Ieanne, Nicolas de Mileſano Huiſſier de la Chambre, Sance de Cabanes femme de Charles de Gambateza, Philippe de Chatania veufve de Raimond de Cabanes, & Maurice Mabrice fille de Buce de Pacé, Damoiſelle de la Reine.

VI. Quelques-vns de ces coulpables craignans d'eſtre deſcouuerts, firent eſtrangler vne partie de ceux dont ils s'eſtoient ſeruis pour commettre ce crime, firent couper la langue aux autres, qui pouuoient par leurs depoſitions les conuaincre, & ſe ſauuerent apres à Conſtantinople. On fit auſſi-toſt proceder contre eux, & contre quelques autres qui ſe trouuerent conuaincus.

VII. Cependant Ieanne, qui auoit grande paſſion de ſe remarier auec Loüis Prince de Tarante ſon couſin remué de germain, eſcriuit au Pape pour le prier de les diſpenſer du lien de parenté qui eſtoit entre eux. Le Roy de Hongrie au contraire fit tout ſon poſſible pour l'empeſcher, & pria ſa Sainteté de ne le faire point. Ce Prince qui mouroit d'enuie de vanger la mort de ſon frere, fit tous ſes preparatifs pour deſcendre en Italie; & Ieanne voyant qu'elle ne l'auoit pû diuertir de ce deſſein, quoy qu'elle l'euſt inſtamment ſupplié par lettres de croire qu'elle eſtoit innocente de la mort de ſon mary, apprehendant que le Roy de Trinacrie ne priſt l'occaſion aux cheueux pour la ruiner, fit paix auec luy; moyennant quoy ce Prince s'obligea de la ſecourir contre ſes enne-

Phazel.

mis;

mis, & de luy payer annuellement vne certaine somme à titre de cens.

En ce mesme temps le Roy de Hongrie, qui auoit mis sur pied vne puissante armée, en laquelle il y auoit quinze mille cheuaux d'eslite, descendit en Italie. A son arriuée il escriuit au Pape, & le pria de luy donner l'éducation de Charles Robert son néueu, duquel Ieanne s'estoit accouchée peu apres le decez de son frere; & en cas qu'il vinst à deceder, de luy accorder l'inuestiture du Royaume de Naples, à telles conditions que bon luy sembleroit: mais le Pape ne fit pas grand cas de ses lettres, à cause que ce Prince s'estoit ligué auec Loüis de Bauiere. VIII.

D'autre part les Genois, soit que ce fust à la persuasion du Roy de Hongrie, ou qu'ils fussent indignez contre Ieanne pour la mort du Roy son mari, ou plustost à cause qu'elle s'estoit emparée du Chasteau d'Albintevile, & de quelques autres, équiperent trente-trois Galeres, auec lesquelles ils coururent toute la coste de Naples, ruïnerent quantité de Tours & de Forteresses, & y causerent de grands dommages. IX.

Bonfin. rerum Hungaric.

Ans de Iesus-Christ 1347.

En la mesme année le Roy de Hongrie arriua en la ville de l'Aigle la veille de Noël, sans que personne luy donnast aucun empeschement: tout faisoit joug à sa puissance, & tous les Princes voisins allerent au deuant de luy pour le receuoir auec grand honneur, ou luy enuoyerent leurs Ambassadeurs. Quelques-vns d'eux l'accompagnerent dans l'Estat de Naples, où il prit Sulmone, Beneuent, Capouë, & quelques autres places. Ieãne en eut vne telle épouuante, X.

qu'elle abandonna la ville de Naples, ſe mit ſur mer auec trois Galeres, & s'enfuit en Prouence. Loüis ſon mari qui ſe voyoit delaiſſé & meſpriſé de tout le monde, fit la meſme choſe, & ſe ſauua auec vne petite chaloupe. Il s'eſtoit voulu retirer à Florence; Collenuce mais les Florentins, ſans ſe ſoucier de l'ancienne amitié qu'ils auoient auec la Maiſon d'Anjou, le chaſſerent de leur ville.

XI. Cependant Robert, dit Empereur de Conſtantinople, & Philippe de Tarante, freres du Prince Loüis, Charles de Duras, Loüis & Robert ſes freres, fils de Iean Prince de la Morée & d'Achaïe, & pluſieurs autres grands Seigneurs & Gentils-hommes, allerent au deuant du Roy de Hongrie pour l'adoucir, & pour le prier de leur promettre par ſerment, qu'il ne perdroit pas les innocens auec les coupables de la mort de ſon frere; ce qu'il fit ſemblant de leur accorder. Ils le trouuerent en la ville d'Auerſe, où l'on auoit aſſaſſiné ſon frere.

XII. Comme le Roy de Hongrie fut ſur ſon départ d'Auerſe pour aller à Naples, & qu'il eut meſme monté à cheual, il commanda à Charles de Duras de le conduire dans la chambre où ſon frere auoit eſté tué: mais il s'en excuſa, & dit qu'il ne ſçauoit point où eſtoit le lieu où cet acte auoit eſté commis, & qu'il n'eſtoit pas beſoin que ſa Majeſté y allaſt. Le Roy qui auoit grande paſſion de vanger cette mort, deſcendit de cheual, & contraignit Charles de monter Villani. Summont. auec luy iuſques à la chambre où l'on auoit fait l'aſſaſſinat. Dés qu'ils y furent arriuez, il porta ſes yeux par tous les endroits de cette chambre, puis s'ap-

procha de la feneſtre où ſon frere auoit eſté pendu; & enfin s'adreſſant à Charles il luy tint ce diſcours: *N'eſt-ce pas toy, traiſtre, qui as raui la vie à mon frere, & qui par l'intelligence que tu auois auec le Cardinal de Perigord as empeſché qu'il n'a pas eſté couronné?* Charles alors commença à s'excuſer, & à le prier de luy vouloir ſauuer la vie; mais le Roy luy monſtra vne lettre qu'il auoit eſcrite à vn Prince de la Maiſon d'Artois, qui prouuoit clairement ſes adulteres, ſes tromperies, & les autres crimes qu'il auoit commis; & à l'inſtant il commanda à vn Hongre nommé Philippe, de le tuer, ce qui fut fait en meſme temps, bien que Charles imploraſt la miſericorde du Roy: Philippe luy coupa la gorge, & apres le jetta de la meſme feneſtre à laquelle André auoit eſté pendu. Son corps demeura quelque temps ſur le paué ſans qu'on penſaſt à l'enſeuelir: Enfin par permiſſion du Roy il fut inhumé dans l'Egliſe Sainct Laurens de Naples.

La Reine Ieanne & Loüis ſon mari firent fort bien de ſe retirer de bonne heure; car ſans doute c'eſtoit fait de leurs vies, & ils auroient peri de la meſme façon que Charles, parce que le Roy eſtoit extrémement aigri. En effet il fit empriſonner Robert Empereur de Conſtantinople, & Loüis frere du Prince Loüis mary de Ieanne, Loüis & Robert freres de Charles de Duras, qui venoit de perdre la vie, & quantité de Seigneurs qui eſtoient ſoupçonnez d'auoir trempé à la mort de ſon frere. Il en fit mourir quelques-vns de diuers tourmens, comme Iordan des Vrſins Comte de Taloce qu'il fit demembrer; & XIII.

quant aux autres il les enuoya en Allemagne auec le petit Charles Robert ſon néueu.

XIV. Apres il s'en alla à Naples, où il entra dans vne poſture qui eſpouuanta toute la ville. Car il faiſoit porter deuant ſoy vne Enſeigne noire, ſur laquelle eſtoit peinte vne figure paſle & deffaite, qui repreſentoit le Roy André eſtranglé. Il y fut receu auec grande magnificence, mais il n'en fit pas cas, & ne tint pas meſme compte des Princes, & des plus honnorables perſonnes de la ville, qui n'auoient eſpargné aucun ſoin à luy rendre des honneurs. Il ne voulut pas marcher ſous le daiz qu'on luy auoit preparé; & ce qu'on trouua fort eſtrange, & qui toucha ſenſiblement le peuple de Naples, eſt qu'il enuoya en Hongrie les clefs de la ville qui luy furent preſentées. Ce Prince quatre mois apres ſon arriuée en Italie, ne pouuant ſouffrir l'air du païs, partit du port de Barletane le 24. May, & auec vne ſeule Galere s'en retourna en Hongrie, ayant laiſſé l'adminiſtration du Royaume de Naples à vn Seigneur nommé Conrad Loup, qui auoit ſous luy des Lieutenans.

XV. Mais reuenons à la Reine Ieanne, laquelle apres ſon depart de Naples vint aborder à Nice, & de là à vn port voiſin, où elle tomba entre les mains de quelques Seigneurs qui la detindrent plus d'vn mois dans Caſtel-Arnaud; & la traiterent neantmoins honnorablement. Iean fils de Philippe de Valois, qui ſe rencontra alors en Auignon, moyenna ſa deliurance, ayant repreſenté au Pape qu'elle le venoit trouuer, non pour aucune crainte qu'elle euſt du Roy de Hongrie, mais pour ſe purger du crime qu'on luy

auoit imposé, & qu'elle estoit preste, en cas qu'elle en fust conuaincuë, de souffrir la peine qu'il ordonneroit.

Le Pape s'estant laissé vaincre à ces raisons promit de la receuoir, & de luy donner audiance. Elle fit donc son entrée dans Auignon auec toute la pompe qu'on se peut imaginer, elle marcha sous le daiz qui fut porté par les principaux de la ville, & en pleine Assemblée des Cardinaux elle parla auec tant d'éloquence, pour se iustifier de la mort de son mari, & faire voir qu'elle en estoit innocente; que les Ambassadeurs du Roy de Hongrie n'eurent pas peu affaire à luy respondre. XVI.

Cependant les Napolitains qui estoient grandement ennuyez de la domination des Hongres, tascherent de se soufleuer, & de se remettre sous le pouuoir de leur legitime Princesse. Mais ceux que le Roy de Hongrie auoit laissé pour gouuerner le peuple, y pourueurent auec tant de prudence & de generosité, qu'ils dissiperent tous ces mouuemens. Il est vray que quelque temps apres la Reine Ieanne estant descenduë en Italie auec vne armée qu'elle auoit assemblée en Prouence, les Napolitains & les Calabrois remuërent tout de bon, nonobstant la resistance du Vaivode Estienne qui les gouuernoit alors, & qui fit tout son possible pour les retenir. Aussi cet Estat estoit perdu, si le Roy de Hongrie n'eust accouru au secours; il eut encore assez affaire à chasser ses ennemis. Mais enfin il reduisit tout le Royaume sous sa puissance; & apres auoir mis de bonnes garnisons dans les fortes places, & establi des Lieutenans, il s'en retourna en Hongrie. XVII.

Ans de Iesus-Christ 1349.

Bonfin. rerum Hungaric.

1351.

XVIII. Ieanne qui se vid priuée de l'esperance de pouuoir recouurer son Royaume, ne sçeut prendre meilleur chemin que de conjurer le Pape, de luy vouloir procurer la paix auec le Roy de Hongrie. Sa Sainteté ne luy refusa pas son assistance, car elle deputa vers ce Prince Gui de Limoges Cardinal Euesque du Port, son allié; lequel apres beaucoup de difficultez le fit consentir à vn accord: à sçauoir qu'il restitueroit à Ieanne le Royaume de Naples, qu'elle en pourroit porter le titre de Reine, mais que Loüis son mary porteroit seulement le titre de Prince de Tarante; le Roy de Hongrie se reseruant apres la mort de Ieanne, tous les droits qu'il auoit sur le Royaume.

Ans de Iesus-Christ 1352.

XIX. La paix estant faite de cette sorte, Loüis & Ieanne s'en retournerent à Naples, & à quelque temps de là, comme elle auoit grande passion que son mary portast la qualité de Roy, elle implora encore l'intercession du Pape enuers le Roy de Hongrie, qui ne luy fut pas infructueuse; car ce Prince se laissa vaincre à la priere du Saint Pere, & consentit que Loüis & Ieanne portassent conjointement la qualité de Roys de Naples.

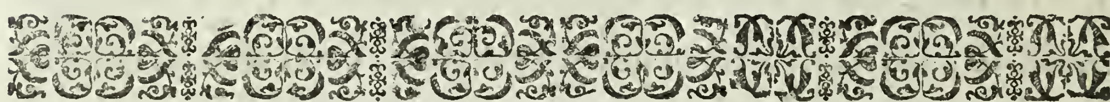
XX. En suite dequoy ils se firent couronner le jour de la Feste de la Pentecoste, auec grande pompe & magnificence. Tous les Seigneurs & toute la Noblesse du Royaume leur vindrent prester l'hommage, & le serment de fidelité. Loüis ne vescut gueres apres, car il mourut l'an 1355. apres s'estre énervé pour auoir voulu paroistre plus vaillãt champion de Venus que n'auoit pas esté André premier mary de sa femme,

Il y a des Autheurs neantmoins qui ne rapportent ſa mort qu'en l'an 1362. comme Onuphre, & Theodoric de Nien; Phazel paſſe encore plus outre, car il eſcrit qu'elle n'arriua que l'année ſuivante.

Ieanne poſſedoit alors vne grande partie de l'Iſle de Sicile, & meſme la ville de Meſſine, laquelle à la mort de Loüis par la faction des Comtes de Clermont, ſe remit entre les mains de Frederic, qui ſe diſoit Roy de Sicile, & en occupoit vne bonne portion. Cela fut cauſe qu'il y eut guerre entre ce Prince & Ieanne, laquelle fut terminée par l'entremiſe du Pape, à condition qu'elle porteroit touſiours la qualité de Reine de Sicile, & Frederic le titre de Roy de Trinacrie; qu'il tiendroit d'elle à foy & hommage le Royaume de Sicile, ſans autre obligation ny redeuance, que de luy payer annuellement trois mille marcs d'argent par forme de tribut; & qu'ils ſeroient tenus de s'entre-ſecourir l'vn l'autre, & de ſe deffendre contre leurs ennemis. XXI. Thomas Phazel.

Ieanne auſſi-toſt apres la mort du Roy Loüis, comme elle ne pouuoit pas viure en celibat, ſe remaria auec Iacques d'Arragon, Infant de Majorque, fils du Roy Iacques de Majorque, & de Conſtance Princeſſe du meſme ſang, qui eſtoit eſtimé l'vn des beaux Princes de ſon temps. Il ne pût neantmoins obtenir d'elle de pouuoir porter le titre de Roy de Naples; dont il fut tellement deſpité, qu'il s'en alla en Eſpagne, & ſe trouua aux guerres qui furent alors entre Pierre ſurnommé le cruel, Roy de Caſtille, & Henry ſon frere, & fut pris priſonnier en vne bataille qui ſe donna. Mariana eſcrit qu'il alla ſecourir le XXII. Collenucc.

Roy ſon pere, qui s'efforçoit de recouvrer ſon Royaume de Majorque, qui auoit eſté vſurpé par le Roy d'Arragon ſon couſin. Tant y a que Ieanne paya quarante mille eſcus de rançon pour luy, & le r'appella aupres d'elle, où il ne demeura pas long-temps ſans mourir. Quelques-vns eſcriuent qu'elle s'en défit par quelque jalouſie qu'elle auoit conceuë contre luy, ce qui n'eſt pas croyable: mais bien pluſtoſt qu'elle le repudia, comme d'autres aſſeurent.



CHAPITRE XV.

Charles de Duras s'empare du Royaume de Naples, & fait mourir la Reine Ieanne.

I. Ieanne ſe remarie pour la quatrieſme fois. II. Grand ſchiſme en l'Egliſe apres la mort de Gregoire XI. III. Ieanne s'enfuit en France auec Clement VII. IV. Qui conſeille cette Princeſſe d'adopter le Duc d'Anjou. V. Vrbain VI. pour ſe vanger de Ieanne ſollicite le Roy de Hongrie *d'enuoyer Charles de Duras à Naples. VI. Arriuée de Charles en Italie. Il met en fuite Othon mary de Ieanne. VII. Et apres ſe preſente deuant Naples, & s'en rend le maiſtre. Ieanne qui s'eſtoit retirée au Chaſteau eſt contrainte de capituler. VIII. Othon eſt deffait, & pris priſonnier. IX. Ieanne ſe rend à Charles de Duras. X. Qui demande conſeil au Roy de* Hongrie *ſur ce qu'il en doit faire. Ce Prince luy conſeille de la faire mourir: Ce que Charles fit executer auſſi-toſt. XI. Diuerſes opinions touchant le genre de mort de cette Princeſſe. XII. Teneur de l'inſcription qui fut miſe ſur ſon tombeau. XIII. Eloge de la Reine Ieanne. XIV. Sa deuiſe.*

I. PRES la mort de Iacques de Majorque Ieanne ne demeura gueres en viduité, d'autant qu'elle ſe remaria auec Othon Duc de Brunſvic, de l'Illuſtre Maiſon de Saxe, qui demeuroit alors à Ferrare, & auoit de l'employ

Collenuce

Ans de Ieſus-Chriſt 1376.

aux

aux armées de l'Eglise. Par ce mariage la Prophetie de cet excellent Astrologue Prouençal qui viuoit en ce temps-là, fut accomplie ; elle ne contenoit que ces quatre mots suivans, *Ioanna maritabitur cum alio*, le Nostrad. dernier desquels comprenoit tout ce mistere, chaque lettre de ce mot estoit la premiere des noms de ses quatre maris. Mais bien qu'Othon fût vn Prince accompli, & que Ieanne l'eût pris par amour, elle ne voulut iamais permettre qu'il portast le titre de Roy ; & de tous ses maris il n'y eut que Loüis Prince de Tarante à qui elle accorda cette faueur, comme nous auons veu.

1378. Deux ans ou enuiron apres ce mariage, Gregoire XI. estant decedé à Rome, les Cardinaux s'assemblerent pour luy donner vn successeur, mais il y eut grande contention entre les François & les Italiens ; les vns & les autres vouloient vn Pape de leur Nation. Il estoit facile aux François, qui estoient treize, de l'emporter sur les Italiens qui n'estoient que quatre, s'ils n'eussent esté diuisez entre eux. Comme ils estoient dans cette contestation, le Clergé & le peuple Romain se presenterent au Conclaue, & firent grande instance aux Cardinaux pour les obliger de leur donner vn Pape Italien, afin qu'il fist son sejour à Rome. Le Clergé se seruit de remonstrances, & le peuple menaça de tout tuer, en cas qu'on fist autrement ; dont le Conclaue fut si espouuanté, qu'il crea l'Archeuesque de Barri, qui prit le nom d'Vrbain VI. Comme c'estoit vn homme entier & seuere, il voulut au commencement regler les II.

Collenuce. Theodoric de Nien. Froissard. Stalla. Iean Paleonidore.

abus que commettoient quelques Ecclesiastiques, sans espargner mesmes les Cardinaux, qui en furent tellement aigris, qu'ils resolurent de se vanger de luy. En effet l'Esté suïvant ils se retirerent à Naples au nombre de dix-neuf; quelques-vns n'en mettent que quatorze, & d'autres huit tant seulement, où apres auoir attiré la Reine Ieanne à leur parti, par les persuasions d'vn certain Iurisconsulte Napolitain nommé Nicolas, en qui elle croyoit beaucoup; & qui estoit ennemi capital d'Vrbain, ils casserent & annullerent l'eslection qu'ils auoient faite de la personne d'Vrbain, comme ayant esté faite par force & par violence, & esleurent Pape à Fundi Robert Cardinal, qui prit le nom de Clement VII. Cette eslection fit naistre ce grand schisme qui dura l'espace de trente-neuf ans, & diuisa l'Eglise Romaine. Vrbain pour se vanger de Ieanne luy confisqua le Royaume de Naples, & en donna l'inuestiture à Charles de Duras, qui estoit alors en Hongrie, & escriuit au Roy Loüis de le luy enuoyer, l'asseurant qu'il le couronneroit Roy.

III. Ces deux Papes n'oublierent rien pour se maintenir, & durant quelques années l'Italie fut le theatre de la guerre. Mais enfin l'armée de Clement ayant esté deffaite, ce Pape se voyant hors d'espoir de se remettre, ny de faire aucun progrez, s'en alla trouuer Ieanne à Naples. Le peuple à son arriuée se soûleua, prit les armes, & ne le voulut point receuoir. Si bien que luy & Ieanne furent contraints de se retirer dans le Chasteau, & de s'y fortifier: mais à peu

de iours de là voyant qu'ils n'y pouuoient pas demeurer en asseurance, ils s'enfuïrent secrettement en France sur trois Galeres.

Ans de Iesus-Christ 1379. Clement à son arriuée s'en alla en Auignon, où il fut visité de toute la France; & pour s'establir fermement il iugea à propos d'obliger le Duc d'Anjou oncle du Roy Charles VI. & Regent en France. Pour cet effet il conseilla à Ieanne, qui n'auoit point d'enfans, de l'adopter; ce qu'elle fit d'autant plus volontiers, qu'elle crût qu'il la deffendroit contre les mauuais desseins de Charles de Duras, qui se preparoit pour conquerir le Royaume de Naples. Apres qu'elle eut demeuré quelque temps en Prouence elle se retira en Italie. Les lettres de cette adoption, au rapport des Sieurs de Sainte-Marthe, furent expediées au Chasteau de l'Oeuf, aupres de Na-
1380 ples l'an mil trois cens quatre-vingts, & le penultiesme de Iuin. IV.

Cependant Vrbain qui persistoit tousiours dans son ressentiment, & dans le desir qu'il auoit de se vanger de Ieanne, sollicitoit viuement le Roy de Hongrie, & le pressoit de luy enuoyer Charles de Duras; à quoy il se laissa enfin porter. Pour cet effet il escriuit à Charles, qui estoit au territoire de Treuise auec vne armée qu'il auoit conduite par son commandement, en faueur des Genois & du Seigneur de Padouë, contre les Venitiens, de reuenir en Hongrie, afin de pouuoir mieux faire ses preparatifs pour aller à Naples. V.

Charles fut si aise d'vne si fauorable occasion pour conquerir vn si bel Estat, qu'il retourna aussi- VI.

toſt en Hongrie, où apres auoir aſſemblé d'aſſez belles troupes, par l'aſſiſtance du Roy, il s'achemi-
Collenuce na en Italie. A ſon arriuée il fit la guerre aux Flo- 1381.
Onuphr. Machiau. hiſtoire de Florence. rentins, aux Piſans & aux Senois, qui furent bien aiſes de faire la paix auec luy, quoy qu'il leur en coûtaſt vne bonne ſomme d'argent qu'ils luy donnerent. De là il s'en alla à Rome, où il fut fort bien reçeu par le Pape, qui le crea Senateur; & peu apres ayant receu la benediction de ſa Sainteté, il prit le chemin de Naples. Othon mari de Ieanne ayant eu advis de ſa venuë, alla au deuant de luy pour le combattre; mais comme il fut arriué à Saint Germain, & qu'il eut appris que Charles eſtoit de beaucoup plus fort que luy, il ſe retira à Arienſo, où Charles l'alla auſſitoſt viſiter. Il le contraignit de s'enfuïr auec perte de vingt cheuaux, & preſque de tout ſon bagage, & s'en retourna en la ville de Naples, deuant laquelle Charles ne tarda pas d'arriuer.

VII. Cette ville ſe trouua alors grandement diuiſée, & en vne eſtrange confuſion: les vns tenoient le parti du Pape, & de Charles; les autres d'Othon, & de Ieanne. Charles taſcha d'y entrer par le moyen des intelligences qu'il y auoit; mais comme Othon vid que ſa Caualerie eſtoit preſque toute entrée, il chargea l'arriere-garde, & apres en auoir taillé en pieces vne partie il ſe retira à Sauiano, & laiſſa Charles en pleine poſſeſſion de la ville. Ieanne ſe retira au Chaſteau auec les principaux Seigneurs, Gentils-hommes, & Bourgeois de Naples; & comme cette Fortereſſe n'eſtoit pas aſſez pourveuë de viures, elle fut en moins d'vn mois dans vne grande diſette.

Ans de Ieſus-Chriſt 1382.

Ieanne ſe voyant hors d'eſpoir de ſecours fut contrainte de demander à capituler, & de faire quelque accord auec Charles, qui ayant cognoiſſance de la neceſſité dans laquelle elle eſtoit, ne luy voulut accorder qu'vne ceſſation d'armes pour cinq jours tant ſeulement, à condition que ſi durant ce temps-là Othon ne ſe preſentoit pour la ſecourir, elle rendroit la place.

Ieanne incontinent apres ce traité advertit Othon, VIII.
en toute diligence, de l'extremité en laquelle elle eſtoit. Il ne manqua pas de ſe mettre en deuoir de l'aller deliurer de ce danger auec toutes les troupes qu'il auoit pû aſſembler. Mais Charles qui vouloit empeſcher ce coup, duquel dependoit ou le gain ou la perte entiere du Royaume, luy donna deſſus ſi à propos auec ſes gens, qu'apres vne grande reſiſtance, & vn combat fort opiniaſtré, où il y eut beaucoup de ſang reſpandu, & où Othon fit de ſa perſonne tout ce que la valeur, & le deſeſpoir de perdre vn ſi bel Eſtat, peut exiger d'vn genereux Prince, il fut enfin enuelopé par tant de gens, qu'il fut contraint de ſe rendre, & de voir ſon armée entierement deffaite.

La Reine voyant que tout eſtoit perdu, demanda IX.
de parler à Charles, qui la vint voir dans le jardin du Collenuce
Chaſteau; & à ſon arriuée elle le salüa comme Roy, & luy dit qu'elle l'auoit touſiours conſideré comme ſon fils, mais qu'alors elle le recognoiſſoit pour ſon Seigneur; pour cet effet qu'elle luy recommandoit ſon honneur, & ſon mari Othon. Charles luy reſpondit, que comme par le paſſé il l'auoit conſiderée

comme sa mere, il en feroit de mesmes à l'advenir, & qu'il auroit grand soin de la conseruation de son honneur, & de celuy de son mari; en suite dequoy la Reine se rendit à luy. Collenuce escrit que Charles l'enuoya à vn autre lieu accompagnée fort honnorablement, où il la fit garder auec grand soin; mais d'autres disent qu'il la laissa dans le Chasteau durant quelque temps, auec le mesme pouuoir qu'elle y auoit auant qu'elle luy mist la place entre les mains, & sans luy oster ses domestiques, ny faire aucune nouueauté.

X. La reddition de ce Chasteau fut suivie de celle de toutes les places du Royaume. Charles en donna aussi-tost advis à Loüis Roy de Hongrie, & luy demanda conseil sur ce qu'il deuoit faire de la Reine. Ce Prince luy enuoya deux Seigneurs pour luy faire compliment, & luy tesmoigner la joye qu'il auoit de son heureux succez, auec ordre de luy dire qu'il
Onuphr. Collenuce Gordon. Chronol. deuoit faire mourir la Reine du mesme genre de mort, & au mesme lieu où elle auoit fait estrangler son mari. Ce que Charles fit faire incontinent en la ville d'Auersa le 22. May 1382. Cette execution fut suivie de celle de la Princesse Marie, tante naturelle de Ieanne, qui eut la teste tranchée. Quant à Othon, il fut mis en liberté, à condition qu'il vuideroit le Royaume. Ans de Iesus-Christ 1382.

XI. La plus part des Historiens rapportent la mort de Ieanne de la façon que nous l'auons descrite. Mais nous auons vne preuue certaine qu'elle fut estoufée
Archiu. de la ville de Marseille. entre deux couettes par l'ordre de Charles, ainsi que j'ay veu dans des Lettres Patentes expediées quel-

ques mois apres en faueur de la ville de Marſeille; par Marie de Blois mere de Loüis II. Roy de Naples, & Comte de Prouence, des Eſtats duquel elle eſtoit Regente, où elle déduit toutes les particularitez & circonſtances, & du traitement qui fut fait à cette Princeſſe durant ſa priſon, & du genre de ſa mort. Elle deteſte la cruauté de Charles de Duras, par les indignitez qu'il auoit fait ſouffrir à vne Reine, à laquelle il auoit de ſi grandes obligations. Elle dit que la Reine l'auoit eſleué auec beaucoup de ſoin, & auſſi cherement que ſi c'euſt eſté ſon propre fils; qu'elle l'auoit pourueu de meſmes charges & dignitez que ſon pere auoit poſſedées durant ſa vie, nonobſtant qu'il en euſt eſté priué, & qu'il euſt eſté condamné comme heretique, & criminel de leze-Majeſté; qu'elle luy auoit donné pour comble de bienfaits vne de ſes niepces en mariage, auec la diſpenſe du ſaint Siege; & en faueur des nopces, pluſieurs Terres & Fiefs de tres-grande valeur dans l'Eſtat de Naples. Apres quoy elle adjouſte, que ce perfide par vne ingratitude ſans exemple s'eſtoit ſaiſi de ſon Royaume, l'auoit fait conduire en priſon dans le Chaſteau de l'Oeuf, & de là par vn fort mauuais temps à celuy de Nocere, où il l'auoit fait battre rudement; & qu'ayant eſté traduite par ſon commandement au Chaſteau de Muro en la Baſilicate, il l'auoit reduite à telle extremité, qu'elle auoit eu faute meſme des choſes neceſſaires à la vie; qu'il ne luy auoit laiſſé auprés d'elle qu'vne Dame de Prouence, deux femmes de chambre, & vn Geant Tartare. Qu'enfin apres luy auoir oſté les anneaux precieux

qu'elle portoit, le cruel (ainsi parle la Charte) l'auoit fait suffoquer inhumainement entre deux couëttes. Ce genre de mort se trouue en quelque façon confirmé par l'Autheur incertain, qui a escrit la vie de Clement VII. qui dit qu'en ce temps-là on en parloit diuersement; que les vns disoient qu'elle auoit esté estranglée, & les autres qu'elle auoit esté estoufée entre deux coüettes.

XII. Le corps de Ieanne fut enseueli dans l'Eglise Sainte Claire de Naples, dans vn tombeau sur lequel cette inscription fut grauée.

Inclyta Parthenopes jacet hic Regina IOANNA
Prima, priùs felix, mox miseranda nimis:
Quam CAROLO genitam multauit CAROLVS alter,
Qua morte illa virum sustulit ante suum.
M. CCC. LXXXII. XXII. MAII. V. Indict.

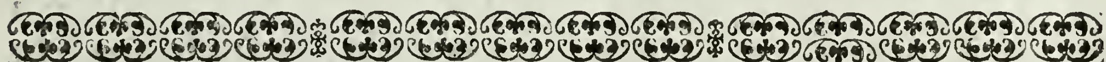
XIII. Cette Princesse est loüée par quelques-vns, & blasmée par d'autres. Il y en a qui disent qu'elle estoit doüée d'vne excellente beauté, qu'elle estoit grandement genereuse & prudente. En effet elle purgea tous les Estats de criminels, & de toute sorte de gens de mauuaise vie qui les infectoient; elle fit reuenir à leur deuoir vn nombre infini de Gentils-hommes qui viuoient dans vn grand desreglement enuers le peuple, qu'ils auoient accoustumé de fouler. Elle estoit grandement magnifique & liberale; elle auoit vn maintien graue & majestueux, qui marquoit bien sa Royauté; elle estoit accessible à tout le monde; elle aimoit les gens de Lettres, & les personnes ver-

Boccace. Summont. Baldus. Angelus de Vbaldis.

tueuses,

tueuses, & en auoit tousiours aupres d'elle grande quantité.

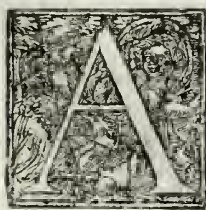
Ieanne portoit pour deuise deux Couronnes posées l'vne dans le Ciel, enuironnée d'vn nuage, & l'autre sur la terre, auec ces mots, *quid maius*, comme voulant dire, qu'il ne luy pouuoit rien arriuer de plus grand que le Royaume du Ciel, & celuy dont elle joüissoit en terre. XIV. Hist. de la Maison de France des sieurs de Sainte-Marthe.



CHAPITRE XVI.

Estat de la Prouence durant le regne de Ieanne.

I. Alienation de la ville d'Auignon. II. Qu'elle est nulle. Aussi fut-elle cassée. III. Quantité de villes de Prouence se font declarer inalienables. IV. Don fait par Ieanne au Comte de Beaufort. V. Les Comtes de Tende prestent hommage à Ieanne. VI. Le Comte de Vintimille fait hommage au Comte de Tende. VII. Prise du lieu de Baux. VIII. L'Archiprestre rauage la Prouence, & rançonne le Pape. IX. Il entre encore en Prouence, mais il est repoussé auec perte. X. Vne autre armée de voleurs rauage la Prouence. XI. Raimond de Baux Prince d'Orange se rend maistre du lieu de Baux, & tasche de s'emparer de la Prouence. Les Marseillois luy enleuent le Chasteau d'Aubagne. La Reine le fait condamner comme criminel de leze-Majesté, puis luy pardonne. XII. Le Duc d'Anjou prend Arles & Tarascon. XIII. Et le Comte de Sauoye se saisit du Piedmont & de Nice.



APRES auoir déduit le mieux qu'il m'a esté possible tout ce qui fut fait du viuant de Ieanne, qui pouuoit regarder sa personne, celle de ses maris, & les Estats qu'elle possedoit en Italie; ie suis obligé de rapporter les choses les plus memorables, & les plus dignes de l'Histoire, qui ont esté faites en Prouence, ou qui regardent ce païs. La premiere qui se presente à moy, est l'alienation de la ville d'Auignon, l'vne des plus I.

belles de cette Prouince. Quantité d'Autheurs en ont escrit, & sont presque tous d'accord, que Ieanne ne fut portée à se deffaire de ce beau fleuron que par necessité, & que la conjoncture en laquelle elle se trouua l'obligea de le faire de la sorte. Nous auons veu cy-dessus comme Loüis Roy de Hongrie frere d'André porta ses armes au Royaume de Naples, auec dessein de vanger la mort de son frere, & que tout cet Estat plia alors sous ses armes victorieuses; qu'il fit mourir ou prit prisonniers les principaux du Royaume; que la venuë de ce Prince donna vne telle espouuante à Ieanne, soit qu'elle fût coupable de la mort de son mari, ou non, qu'elle s'enfuit en Prouence, & fut visiter en Auignon le Pape Clement VI. Ce fut alors que se voyant espuisée d'argent, & reduite en de grandes extremitez, pour gagner les bonnes graces du Pape, & pour l'obliger à la proteger contre vn si puissant ennemi qui auoit iuré sa ruïne, elle fut cõtrainte de luy vendre, ou plûtost de luy engager la ville d'Auignon, ses Faux-bourgs, & son terroir, pour la somme de quatre-vingts mille florins, & non pas trois cens mille, comme escrit Villani, qu'elle confessa d'auoir receu effectiuement. Elle declara par le contract, que si cette ville valoit dauantage, elle en faisoit don au Pape. Il y en a qui ont escrit que cette somme fut compensée auec les arrerages du cens annuel deu au Pape pour l'inuestiture de la Sicile. Le Prince de Tarante mari de Ieanne presta son consentement à cette alienation, qui causa vn si grand déplaisir à tout le peuple de Prouence, qu'il luy donna le nom de maudite, & de mal-heureuse. Les habitans en furent tellement outrez, qu'ils ne rendirent

Ans de Iesus-Christ 1348.

point leurs deuoirs & hommages auſſi-toſt apres la vente au Pape Clement, & ne les preſterent qu'à Innocent ſon ſucceſſeur, qui fut celuy qui fit conſtruire les belles murailles de cette ville, qui ſont encore en eſtat.

Comme cette vente eſtoit nulle de ſoy, pour auoir eſté faite par crainte, par foibleſſe, & contre les Loix fondamentales des Eſtats, que les Princes n'ont pas droit d'aliener, & principalement de la Prouence, pour la conſeruation de laquelle les predeceſſeurs de Ieanne, à ſçauoir Charles II. & Robert, auoient fait des Edits perpetuels & irreuocables, portans expreſſément que les Terres du domaine de Prouence ſeroient inalienables; auſſi Ieanne la caſſa & l'annulla peu de temps apres l'auoir faite. Les principaux Seigneurs du Royaume de Naples, & du Comté de Prouence, luy firent remonſtrer par Mathieu de Porta l'vn des plus celebres Iuriſconſultes du ſiécle, que cette vente portoit grand intereſt à la Couronne. Si bien qu'à leur pourſuite, & aux inſtantes prieres des Eſtats de Prouence, elle fut caſſée par Arreſt ſolemnel donné par le Conſeil de la Reine; & encore toutes les autres alienations qu'elle auoit faites de ſon domaine. Et meſme le Pape Clement vn an apres cette vente, par des Bulles qu'il fit expedier declara expreſſément que toutes les alienations que Ieanne auoit faites, ou pourroit faire à l'aduenir en Sicile, ou en Prouence, ſeroient nulles & inualables, d'autant qu'elles choquoient les Edits & les Ordonnances expreſſes de Robert ſon ayeul. II.

Caſſan. Recherche des droicts du Roy, liu. 2. ch. 7.

Il y eut alors quantité de villes de Prouence, qui ſur l'apprehenſion qu'elles eurent d'eſtre démem- III.

brées, obtindrent des Declarations portans qu'elles estoient inalienables, & que les ventes qu'on en feroit demeureroient pour nulles, & qu'il seroit permis aux habitans, en cas que cela arriuât, d'empescher le coup par voye de justice, ou autrement.

IV. Peu apres la vente de la ville d'Auignon, Loüis & Ieanne en consideration de l'assistance qu'ils auoient receu du Pape Clement VI. donnerent à Guillaume Roger Comte de Beaufort, son frere, la ville de Saint Remy auec tous ses droits; & quatre années apres ils luy donnerent aussi quantité d'autres Fiefs & Terres en Prouence; à sçauoir, Valernes, Bayons, Reinier, la Motte, Bellaffaire, Gigors, le Lauzet, les Mées, Mesel, Entreuenes, & le Castelet. Cette seconde donation fut confirmée quelque temps apres. Ce Guillaume Roger fut pere de Raimond Vicomte de Turenne, qui fera bien-tost parler de luy. Ans de Iesus-Christ 1349.

V. Cependant Guillaume & Pierre de Lascaris Comtes de Tendes presterent hommage à Ieanne & à Loüis son mari, entre les mains de Guigues Flotte Cheualier, qui fut commis pour le receuoir de la mesme façon que Iean son pere l'auoit rendu à Charles II. 1352.

VI. Deux ans apres, les Comtes de Tende & de Vintimille entrerent en different pour l'hommage du Comté de Vintimille, que le Comte de Tende pretendoit luy estre deu par celuy de Vintimille. Ce qui fit naistre vne furieuse guerre entre eux, qui se termina enfin par vn accord, en suite duquel le Comte de Vintimille se rangea au deuoir, & fit l'hommage pretendu par le Comte de Tende, en presence de la Reine, & de son mari.

Ans de Iesus-Christ 1355. Fouquet d'Agoult Vicomte de Raillane, qui estoit en ce temps-là Lieutenant de Roy, & grand Seneschal en Prouence, voyant que le lieu de Baux estoit occupé par Robert de Duras, qui par le moyen de cette forteresse, incommodoit tout le païs, assembla de belles troupes, composées des principaux Gentils-hommes de Prouence, auec lesquelles il y alla mettre le siege. Il fit esleuer vn Fort deuant cette place, par lequel il pressa de telle sorte les assiegez, leur faisant jetter des pierres d'vne prodigieuse grosseur par de grandes machines, & autres engins de batterie, qu'ils furent contraints de se rendre. VII.

La France estoit alors en grande confusion par la
Ans de Iesus-Christ 1356. prison du Roy Iean, & par les troupes des voleurs VIII.
qui la rauageoient, & qui opprimoient le pauure peuple. Arnoul Quenole, ou Cernole, dit l'Archiprestre, estoit l'vn des principaux & des plus fameux de ces brigans, qui apres auoir couru vne partie de la France, descendit en Prouence, où il ruïna & desola quelques places. Les Prouençaux qui n'auoient pas assez de forces sur pied pour le repousser, furent contraints, pour se redimer de ses violences, de luy donner vne bonne somme d'argent. Apres quoy il s'en alla en Auignon, & força le Pape de luy donner quarante mille escus, pour l'obliger à ne gaster pas ses Terres. Ce voleur faisant le Religieux, ou plustost se mocquant de la Religion, voulut que le Pape luy donnât l'absolution; & pour cet effet il entra dans Froissard.
la ville d'Auignon, où il fut receu aussi magnifiquement que s'il eût esté le fils du Roy de France, iusques là qu'il disna plusieurs fois à la table du Pape.

IX. L'année ſuivante l'Archipreſtre, qui ſe ſouuenoit d'auoir bien rempli ſa bource en Prouence, y deſcendit de nouueau pour auoir vne autre curée, que les Prouençaux qui ne s'eſtoient point encore preparez à luy reſiſter, luy donnerent. Mais comme ils eurent mis ſur pied enuiron deux mille hommes de guerre, ils l'allerent attaquer ſi courageuſement, ſous la conduite de Iean Simeonis, Iuriſconſulte de S. Paul de Vence, qu'ils le repouſſerent auec perte des ſiens. Ieanne pour recompenſer la generoſité de cet homme qui auoit fait vne ſi belle action, le pourueut de la charge de Preſident en la Cour rigoureuſe d'Aix.

X. Vne armée de ces voleurs retourna à quatre ans de là en Prouence, apres auoir taillé en pieces l'armée de Iacques de Bourbon, qui s'eſtoit voulu oppoſer à leurs rauages. Ils firent mille maux en ce païs, & s'étendirent meſme iuſqu'à Marſeille, où ils brûlerent les Faux-bourgs. Les Marſeillois les repouſſerent genereuſement, mais ſans le Marquis de Montferrat qui les perſuada de deſcendre en Italie, ils auoient reſolu de rançonner le Pape & les Cardinaux. Les Prouençaux appellerent alors ces voleurs, Tuchins.

XI. Nous venons de voir comme la Place de Baux fut priſe ſur Robert de Duras, qui s'en eſtoit emparé. Cette Fortereſſe fut de nouueau aſsiegée, à cauſe que Raimond de Baux, Prince d'Orange, Comte d'Auelin, & Seigneur d'Aubagne, à qui elle appartenoit, y eſtoit entré, & de là par vne perfidie indigne d'vn fidéle ſujet, apres auoir vendu à Humbert Dauphin de Viennois l'hommage de la Principauté d'Orange pour quarante mil florins comptans, & quatre cens de rente annuelle, il couroit & rauageoit toute

la Prouence, & faisoit tout son posible pour s'en rendre le maistre. Les Marseillois, qui ont tousiours esté fideles à leurs Princes, & qui ne pouuoient supporter l'infidelité de ce Seigneur, luy enleuerent alors le Chasteau d'Aubagne, qu'ils démolirent par le commandement de la Reine, laquelle luy fit saisir toutes ses terres, & le fit condamner comme criminel de leze-Maiesté par sentence du Gouuerneur de Prouence du 22. Iuin 1367. Mais trois ans apres elle luy pardonna, par vne grande indulgence, & à Bertrand de Baux son frere, leur donnant grace & abolition, & leur permettant de faire battre monnoye d'or, d'argent & de cuivre.

Du Chesne Histoire de Bourg.

Ans de Iesus-Christ 1366.

XII. Durant ces mouuemens Loüis Duc d'Anjou fils de Iean Roy de France, & Lieutenant general en Languedoc, porta ses armes en Prouence, les Historiens ne marquent pas le sujet qui l'obligea à cela. Il mit le siege deuant la ville de Tarascon, qui se deffendit durant quelque temps assez genereusement. Elle ne peut estre secouruë ny par mer ny par terre; car il y eut soixante nauires qui entrerent dans le Rhosne à ce dessein, qui furent repoussés, & contraints de s'en tetourner à Arles. D'ailleurs vne armée de terre toute composée de Prouençaux, qui s'y estoit acheminée pour le mesme sujet, y fut aussi deffaite. Si bien que ceux de Tarascon voyans qu'ils ne pouuoient éuiter de tomber entre les mains du Duc d'Anjou, se laisserẽt porter à luy ouvrir les portes, par les remonstrances de ce fameux Cheualier Bertrand du Guesclin, qui les obligea de le faire, partie par menaces, & partie par persuasions. De là le Duc d'Anjou s'achemina deuant la ville d'Arles, de laquelle il se ren-

Histoire de Bertrand du Guesclin.

dit aussi le maistre, moyennant vne somme d'argent. Ieanne se plaignit au Pape, & à Charles V. Roy de France, du procedé de son frere. Ce Prince moyenna vne tréve entre elle & le Duc d'Anjou.

XIII. La perte des villes d'Arles & de Tarascon fut suiuie peu d'années apres de celles des Estats de Piedmont, qui furent demembrez de la Prouence. Le Comte de Sauoye Prince voisin s'en accommnda, au temps que Ieanne auoit de grandes affaires sur les bras, & qu'elle estoit occupée à deffendre ses autres terres. Il s'empara du Piedmont par la faction des Guelfes & des Gibelins, qui faisoient tout leur possible pour se ruiner entre eux. La Reine ne pût pas faire en cette conjoncture ce qu'elle auoit fait neuf ou dix ans auparauant, auquel temps les Seigneurs de Milan, qui auoiēt le mesme dessein que le Comte de Sauoye, c'est à dire, de s'accommoder de cette Prouince, estoient entrez à main armée dans le Piedmont. Mais cette Princesse fit alors vn effort, car elle vendit quelques terres situées en Prouence, qui estoient de son domaine; & par le moyen de l'argent qu'elle en retira elle mit sur pied vne belle armée, qui contraignit les Seigneurs de Milan de lâcher la prise, & de se retirer. Quant à ceux de Nice, bien que la Reine leur eût confirmé leurs priuileges, ils se laisserent débaucher, & quitterent leurs anciens Princes pour se soûmettre à vn autre, qui n'auoit point de droit sur eux. Ieanne se mit en deuoir alors de recouurer ces deux belles pieces de viue force: mais il luy fut impossible de le pouuoir faire, pour les grandes affaires dont elle se trouua trauaillée.

Ans de Iesus-Christ 1373.

Paradin. Annal. de Sauoye.

Archiues du Roy au Registre *Armorum*.

HISTOIRE

HISTOIRE
DES COMTES
DE PROVENCE.
LIVRE TROISIESME.

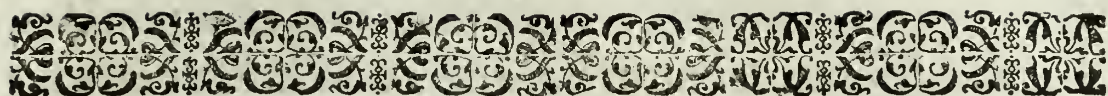
LOVYS I. Roy de Naples & Comte de Prouence. MARIE DE Blois Comtesse de Prouence

M.F. f.

+ DVX. ANDEGAVIÆ. ET. TVRONIÆ. COMITATVVM. PROVINCIÆ. FORQVALQVERII. CENOMANIÆ. ET. PEDEMONTIS. COMES.

LVDOVICVS. DEI. GRATIA. REX. IERVSALEM. ET. SICILIÆ. DVCATVS. APVLIÆ. ET. PRINCIPATVS. CAPVÆ.

+ SIGILLVM. MARIÆ. REGINÆ. IERVSALEM. ET. SICILIÆ.



CHAPITRE I.

Louys d'Anjou premier du nom, successeur de la Reine Ieanne, descend en Italie pour conquerir le Royaume de Naples; mais il y meurt, & laisse son entreprise imparfaite. Eloge de ce Prince. Ses femmes, ses enfans; Et son testament.

I. Testament de la Reine Ieanne. II. Louis d'Anjou se prepare pour s'acheminer en Italie. Le Duc de Sauoye l'accompagne. III. Loüis est couronné Roy par le Pape, & s'asseure de la Prouence. IV. A son arriuée en Italie quelques Princes & quelques Estats se declarent pour luy. V. Charles de Duras refuse de quitter le Royaume de Naples à Loüis. VI. Ces deux Princes sont grandement animez l'vn contre l'autre. VII. Mort de Loüis. VIII. Supposition éuidente de Pandolphe Collenucio, touchant la mort de Loüis, & la deffaite de son armée. IX. Faute signalée de Guillaume de Craon. X. Vn enchanteur offre à Loüis de luy mettre entre les mains le Chasteau de l'Oeuf, mais il le refuse, & le fait mourir. XI. Charles de Duras enuoye Spinolis pour conquerir la Prouence: Elle se soûmet à luy, à la reserue de quelques villes: Louys reünit à son domaine les terres qui auoient esté données au Vicomte de Turenne. XII. Transport du Royaume d'Arragon à Louys. XIII. Eloge de ce Prince. XIV. Ses femmes, ses enfans. XV. Son testament.



OVS auons veu cy-deuant comme la Reine Ieanne auoit adopté Loüis Duc d'Anjou, fils de Iean Roy de France; comme elle l'auoit declaré apres sa mort successeur de toutes ses terres; & comme depuis estant allée en Italie elle auoit esté priuée du Royaume de Naples, & emprisonnée. Quelques-vns escriuent qu'estant dans la prison elle fit son testament, par lequel conformement à l'acte d'adoption qu'elle auoit desia faite de la personne de ce Prince, elle I.

Fauin Theatre de Cheualerie. l'inſtitua ſon heritier,& luy ſubſtitua ſes enfans mâles, l'ordre de primogeniture gardé;à condition que tous ſes Eſtats demeureroient dans la Maiſon de France, & paſſeroient de lance en lance,ſans tomber en quenoüille. Le Pape Clement approuua & ratifia cette diſpoſition en ce qui concernoit les Royaumes de Naples & de Sicile.

II. Cependant Loüis ayant eu nouuelles que Charles de Duras s'eſtoit rendu maiſtre du Royaume de Naples, fit de grands preparatifs pour y paſſer, & pour l'aller cõquerir.Comme toutes choſes furent preſtes, il s'y achemina auec vne armée de cinquante mille cõbattans, entre leſquels il y auoit huit ou neuf mille hommes d'armes, deux mille Arbaleſtriers, & deux mille Archers à cheual. Amé Comte de Sauoye, dit le Comte verd, l'accompagna en cette occaſion auec deux mille lances.

III. Loüis paſſa par Auignon pour ſalüer le Pape, qui le reçeut auec grande ioye, luy ayant enuoyé au deuant quantité de Cardinaux, & les plus apparans de cette ville. Sa Sainteté le couronna Roy de Ieruſalem, & des deux Siciles, & l'aſsiſta de ſes threſors pour ſubvenir aux frais & deſpens de cette guerre. Mais auant que de s'acheminer en Italie, il voulut s'aſſeurer de la Prouence, dont la plus grande partie auoit recognu Charles de Duras, qui porta le peuple, par ſes pratiques, & par ſes intelligences, de ſe ſoûmettre à luy, à la reſerue de quelques villes, & entre autres de Marſeille, d'Arles, de Pertuis, & du Seigneur de Sault, & de quelques autres Gentilshommes; ſi bien que Loüis y trouua plus de reſiſtan-

Ané de Ieſus-Chriſt 1382.

Annal. de France. Iouenal des Vrſins.

ce qu'il ne croyoit pas. Mais y estant entré auec son armée, il se fit obeïr en partie par force, en partie par les persuasions du Comte de Sauoye, qui obligerent le peuple à le recognoistre : Et apres auoir mis des garnisons aux places fortes, il marcha en Italie.

A son arriuée quantité de Seigneurs & de bonnes villes se declarerent pour luy, soit par crainte & legereté, ou pour estre touchez du malheur de la Reine Ieanne. Barnabé Prince de Milan, ennemi du Pape Vrbain VI. & de Charles de Duras, le secourut de viures & d'argent. Les Florentins au commencement firent semblant de vouloir demeurer neutres, mais peu apres ils assisterent Charles de quelques troupes de soldats; dont Loüis se sentit tellement desobligé, qu'il fit exposer en vente tout le bien qu'ils auoient en France. IV.

Ans de Iesus-Christ 1383

Leonard Aretin.

En cette conjoncture Charles fit mourir Ieanne de la façon que nous auons dit cy-dessus. Loüis en ayant esté adverti, luy enuoya dire qu'il eust à luy quitter le Royaume qui luy appartenoit à iuste titre, puisqu'il luy auoit esté donné par Ieanne, qui en estoit la vraye & legitime maistresse. Charles luy fit response, que le Royaume estoit à luy, & qu'il l'auoit conquis à la pointe de l'espée, apres que Ieanne en auoit esté priuée pour des causes qui estoient tres-justes. V.

Ces deux Princes s'aigrirent tellement l'vn contre l'autre, qu'ils s'entr'escrivirẽt des lettres fort picquantes, & s'enuoyerent des cartels de défi. Loüis qui desiroit terminer cette guerre par vne voye honnorable, VI.

accepta le défi de son ennemy, lequel pourtant ne pensoit à rien moins, n'ayant employé cette ruze que pour ruiner l'armée de Loüis en temporisant. En effet il se mesnagea si bien, qu'il éuita tousiours le combat, & fit faire vn dégast general dans ses terres, afin que son armée se perdist d'elle-mesme.

VII. Ce qui luy succeda heureusement : car les ardantes chaleurs de l'esté, & les grands excez de bouche que les François faisoient, causerent des maladies si violantes parmy eux, qu'elles en moissonnerẽt la plus grande partie. Vn Autheur en attribuë la cause aux eaux, qui furent empoisonnées par les Italiens. Tant y a que le Roy Loüis se trouua accueilli de cette maladie deuant la ville de Barlette qu'il auoit assiegée : elle le trauailla de telle sorte, qu'elle le coucha dans le tombeau le 21. de Septembre, en l'âge de 46. ans, laissant par ce moyen son entreprise imparfaite. Son corps fut porté en France par ses domestiques, & inhumé dans l'Eglise Cathedrale Saint Maurice de la ville d'Angers, à costé droit du Maistre-Autel.

Theodoric de Nien.

Ans de Iesus-Christ 1384.

VIII. Apres sa mort, les soldats qui resterent de cette grande mortalité se sauuerent en France par petites troupes, comme témoignent quelques Autheurs qui viuoient alors, & qui s'informerent de ceux qui s'estoient trouuez en cette occasion de toutes les particularitez de ce voyage. Ces Autheurs racontent la mort de ce Prince de la façon que nous l'auons descrite cy-deuant. Ce qui est encore confirmé vnanimement par toutes les autres Histoires de France ; comme aussi par Blondus, Platine, & Sabellic. Neantmoins Collenuce en haine

Froissard Chroniq. de Flandr.

du nom François, a eſcrit que Loüis s'eſtant retiré à Barri auoit eſté forcé de receuoir la bataille qu'Alberic de Barbiano, qui conduiſoit l'armée de Charles, luy preſenta ; qu'il y fut deffait, & que ſe voyant bleſſé de cinq coups, il ſe retira à Biſegle où il mourut. Au contraire il eſt certain que Charles n'eut iamais le courage de venir aux mains auec luy, & qu'il ſe tenoit pour perdu, comme dit Machiauel, ſi la mort de Loüis ne fût ſuruenuë. Collenuce adjouſte qu'Enguerrand Seigneur de Couci, qui eſtoit deſcendu en Italie auec douze mille cheuaux pour ſe joindre à Loüis, au lieu de ſe rendre aupres de ce Prince en toute diligence, s'amuſa à faire la guerre ſeparément ; mais qu'ayant eu nouuelles de la mort de Loüis, il vendit aux Florentins le Chaſteau d'Arezzo, & s'en retourna en France. Froiſſard toutefois eſcrit que le Seigneur de Couci ne fut point en Italie, & qu'ayant eſté auerti dás la ville d'Auignon du decez de Loüis, il ne paſſa pas plus outre. Il eſt vray que le Seigneur d'Anguien, Comte de Converſan, pourſuiuit ſon chemin, d'autant qu'il auoit des terres & des affaires en Italie qui l'obligerent d'y aller.

Il ne faut pas oublier ce que diſent les Annales de France ; que Loüis enuoya Guillaume de Craon vers ſa femme, pour recouvrer des deniers pour la ſubſiſtance de ſon armée, & qu'elle le renuoya bientoſt auec tout l'argent qu'elle auoit pû trouuer dans ſa bource, & dans celles de ſes amis ; mais que de Craon, au lieu de s'en retourner viſtement, s'amuſa dans Veniſe à prẽdre ſes plaiſirs auec vne tres grande deſpenſe. Si bien que durant ſon ſejour ayant eu les IX.

nouuelles de la mort de ce Prince, il se retira en France. Mais quelque temps apres, Marie de Blois veufve de Loüis fit condamner de Craon, pour auoir fait cette faute, en vne amande de cent mille liures.

X. Voilà le succez de cette entreprise, qui fut grandement funeste; car elle espuisa la France de finances, cousta la vie à vn grand nombre de François, & mesmes à Loüis. Les Historiens rapportent vne chose qui luy arriua, que ie ne dois point passer sous silence. Il y eut vn homme grandement versé dans la Magie noire, & aux enchantemens, qui luy fit offre de luy mettre entre les mains le Chasteau de l'Oeuf, qui est vne des forteresses de Naples, sans qu'il coûtast la vie à aucun de ses soldats. Il asseuroit que par son art il feroit voir à ceux de la garnison vn Pont qui sembleroit attaché aux murailles du Chasteau, & que par le moyen de ce Pont douze hommes sembleroient y monter de front; ce qui leur donneroit vne telle espouuante, qu'ils se rendroient infailliblement. Il se vantoit que par le moyen de semblables illusions il auoit livré la Reine Ieanne, & Othon de Brunsvic son mari, au pouuoir de leurs ennemis, faisant paroistre les flots de la mer comme s'ils se fussent esleuez pardessus les murailles du Chasteau, & qu'ils l'eussent menacé de le submerger, ce qui auoit contraint ceux qui estoient dedans de se rendre. Ce Magicien estant interrogé si le Pont qu'il feroit pour prendre cette Forteresse tiendroit ferme, & si l'on y pourroit monter auec asseurance: il respondit qu'il n'en falloit point douter, pourueu qu'on ne fist pas le signe de la Croix, car alors il s'évanoüiroit. Theo-

Theodoric de Nien.

doric

doric de Nien, comme tesmoin oculaire, rapporte que Loüis, qui estoit doüé d'vne grande generosité,& qui haïssoit mortellement la supercherie, & ces damnables moyens de vaincre son ennemi, qui sont indignes d'vn Prince Chrestien,eut si grande horreur des offres de cet homme, & de ce qu'il tiroit de la vanité de l'action qu'il auoit renduë à Ieanne, & à son mari, qu'il le fit brusler tout vif, bien que quelques Autheurs disent que Loüis & les Seigneurs François prestoient l'oreille aux offres de cet Enchanteur, & qu'ils témoignoiēt d'estre tres-aises de pouuoir vaincre l'ennemi, sans courir aucun danger; mais que le Duc de Sauoye ayant descouvert la fourberie de cet imposteur, qui n'auoit autre pensée que d'amuser les François,& de les trahir, luy fit trancher la teste. Froissard Annales d'Anjou.

XI. Durant le regne de Loüis, qui passa comme vn esclair, on ne trouue pas qu'il se soit fait gueres de choses memorables en Prouence; si ce n'est que lors qu'il estoit en Italie pour conquerir le Royaume de Naples, Charles de Duras y enuoya Nicolas Spinolis Napolitain, auec vne bonne armée, soit pour tâcher de s'en rendre le maistre, soit pour obliger son ennemi de diuertir ses forces. A l'arriuée de Spinolis en Prouence, la pluspart des villes du païs se rendirent à luy; mais Marseille, Arles, & Pertuis, tindrent bon; & bien qu'elles fussent grandement pressées, elles voulurent neantmoins conseruer leur fidelité,au hasard de leur entiere ruine.Loüis ayant sceu tout ce qui se passoit en cette Prouince, voulut recognoistre la fidelité des Marseillois, qui ne s'estoient pas contentez de deffendre leur ville, mais qui l'auoient encore assisté puissamment,

ayans équippé quelques Galeres pour son seruice, & mis des troupes sur pied, qui estoient allées joindre son armée de terre. Si bien que par ses Lettres Patentes données à Tarante, apres auoir blasmé la perfidie & la lascheté des rebelles, il les declara criminels de leze-Majesté ; & pour ce sujet il ordonna que la Chambre des Comptes & les Archiues Royaux seroient transferez à Marseille, pour marque de la grande fidelité de cette ville, qui non seulement en cette importante occasion, mais en beaucoup d'autres, auoit tesmoigné vn zele parfait, & vne sincere affection pour le seruice de ses Princes. On ne trouue rien autre qui regarde la Prouence, & qui merite de tenir rang dans cette Histoire, si ce n'est que Loüis reünit à son domaine toutes les places qui en auoient esté démembrées par la Reine Ieanne, & entre autres celles qui auoient esté données à Guillaume Roger Vicomte de Turenne. Ce qui donna naissance à vne cruelle guerre, qui desola presque toute la Prouence, comme nous verrons cy-apres.

Archiu. de la ville de Marseille.

XII. Au rapport des sieurs de Sainte-Marthe, Isabel d'Arragon Reine de Majorque, fille du Roy Iacques IV. ceda & transporta ce Royaume à Loüis pour la somme de six-vingt mille marcs d'or.

XIII. Loüis fut vn Prince pieux, genereux, magnanime, doux, & gracieux. On fait cette remarque de luy, que n'estant que Duc il soulagea grandement le peuple ; mais qu'apres qu'il fut esleué à la Royauté, il le vexa par des tailles, subsides, & impositions. A quoy il fut peut-estre contraint, pour auoir moyen de fournir aux dépenses qu'il falloit faire pour la conqueste des Estats que Ieanne luy auoit donnez.

Loüis auoit esté accordé par vn traité fait l'an 1351. & le 2. de May auec Ieanne d'Arragon seconde fille du Roy Pierre d'Arragon; & quoy qu'il l'eût fiancée il ne l'espousa pas pourtant, mais bien Marie dite la Cloppe, c'est à dire, la Boiteuse, fille de Charles de Blois, & de Ieanne de Bretagne. Elle luy procrea deux masles, à sçauoir Loüis & Charles, & vne fille nommée Iolant, qui fut femme de François premier du nom Duc de Bretagne. XIV.

Fauin Theatre de Cheualerie.

Loüis fit son testament au Chasteau de Talesine au Royaume de Naples, par lequel il fit quelques legats pies. Il laissa cent liures de rente à l'Eglise sainte Marthe de Tarascon pour la fondation d'vne Messe à perpetuité; autres cent liures pour la dotation d'vne Chapelle qu'il fonda au Conuent de saint Dominique de saint Maximin en Prouence; cinquante liures aussi annuellement & perpetuellement pour vne Messe à la sainte Baume. Il ordonna encore qu'il seroit distribué iusqu'à la somme de cinquante mille liures aux Eglises, aux Hospitaux, aux Maladeries, & aux pauures gens de la Prouence, principalement à ceux des terroirs d'Arles, de Tarascon, & de Nostre-Dame de la mer, pour expier le dommage qu'il y auoit causé durant le temps qu'il y auoit fait la guerre. Il ordonna pareillement qu'on auroit soin de recouvrer du Pape Clement les deniers qu'il auoit prestez à Gregoire XI. & au saint Siege, & soixante-huit mille liures que le saint Siege & l'Eglise luy deuoient. Et d'autant que le Pape Clement luy auoit promis de luy rembourcer tout ce qu'il dépenseroit à son occasion, en cas que son entreprise ne reüssist, il XV.

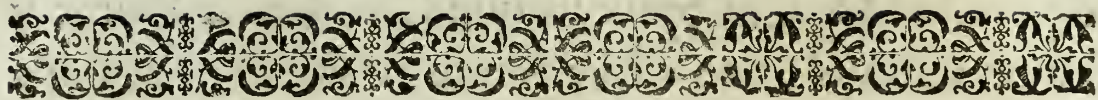
voulut aussi qu'on luy demandast payement des quatre cens mille liures qu'il auoit débourcées à cet effet. Il assigna à sa femme son doüaire sur quantité de places, pour en joüir par vsufruit sa vie durant ; à sçauoir, sur le Chasteau de Saumur, sur la Roche-Surion, & sur plusieurs autres terres, auec ce qu'il auoit aux Comtez d'Estampes, de Gien, de Rong, de Lunel, de Sablé, de Mirabeau, de Champigni, de la Rayace, de Coudray, de la terre de Baussay, de la Roche du Duc, & du peage de Tours. Il luy laissa l'administration de la personne & biens de Loüis II. son fils, iusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt & vn an, auquel il donna pour sa part les Duchez d'Anjou, de Touraine, & du Maine ; & à Charles son autre fils, le Comté de Roussillon, les terres de Guise, & de Chailli. Que si Dieu faisoit la grace à Loüis son aisné, de se rendre possesseur des Estats de Naples & de Prouence, il vouloit que Charles eut pour augment de son partage les Comtez d'Estampes & de Gien, auec la terre de Rochefort, s'il la pouuoit acquerir, comme aussi le Duché de Duras, & le Comte d'Albe, s'il pouuoit obliger sa cousine la Duchesse de s'en départir en sa faueur.


LOVYS II Roy de Naples & Comte de Prouence
MF. f.


LVDOVICVS·SECVNDVS·D·G·REX·IERV·ET·SICI·DVC·APVL·ET·PRINC·CAP·DVX·ANDEG·


COM·COMITAT·PROVINC·ET·FORCALQ·CENOMAN·PEDEMONT·AC RONCI·

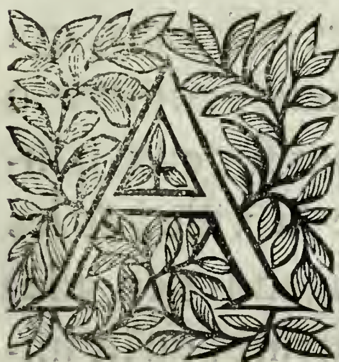

SIGILLVM·IOLANS·REGINÆ·IERVSALEM·ET·SICIL·



CHAPITRE II.

Loüis II. ſuccede à Loüis I. Il vient en Prouence, & la reduit ſous ſon pouuoir. Il paſſe en Italie, conqueſte le Royaume de Naples, & apres le perd.

I. Marie de Blois va en Auignon auec Loüis ſon fils, à qui le Pape infeode le Royaume de Naples. II. Des voleurs appellez Tuchins, entrent de nuit dans Arles, & y font des rauages: mais ils en ſont chaſſez. III. Marie de Blois & Loüis II. viennent à Marſeille. La Prouence ſe ſouſmet à ce Prince. Mort de Charles de Duras. IV. George de Marle grand Seneſchal de Prouence aſſiege Nice. Par quels moyens cette ville eſt tombée entre les mains de la maiſon de Sauoye. V. Loüis paſſe en Italie, met Naples ſous ſon pouuoir, retourne en France, & apres perd cette ville, & tout l'Eſtat.



I. APRES que Marie de Blois eut receu les nouuelles de la mort du Roy Loüis ſon mari, & du malheureux ſuccez de ſon entrepriſe, elle s'achemina en Auignon auec Loüis ſon fils aiſné, âgé d'enuiron huit ans, vers le Pape Clement VII. qui leur fit vn fort bon accueil; & du conſentement des Cardinaux, & conformement à la diſpoſition de la Reine Ieanne, il luy infeoda le Royaume de Naples, que Charles luy detenoit injuſtement, à condition que ſi Loüis venoit à deceder ſans enfans legitimes le Royaume retourneroit à l'Egliſe; & alors il rendit l'hommage à ſa Sainteté, & promit de payer annuellement huit mille onces d'or pour le cens de cet Eſtat.

Ans de Ieſus-Chriſt 1385.

Hiſtoire de Prouence de Noſtradamus.

II. En cette conjoncture la Prouence eſtoit en gran-

de confusion. Car Spinolis que Charles de Duras y auoit enuoyé, s'en estoit rendu le maistre, & il n'y auoit que les villes de Marseille, d'Arles, & de Pertuis, & quelques Gentils-hommes, comme nous auons dit, qui se fussent opposez à luy, pour se conseruer à leur legitime Prince. Arles n'eut pas peu à faire alors, & fut sur le poinct de sa ruïne; car les Tuchins, dont nous auons parlé cy-deuant, soit que ce fust de leur mouuement, ou que Spinolis les fist agir, y pratiquerent des intelligences pour y entrer. En effet le 25. de Iuillet de l'an 1385. ces voleurs sous la conduite de leur Capitaine y furent introduits de nuit par vne des portes de la ville qui leur fut ouuerte par quelques habitans qui estoient de la conjuration; ils y firent du rauage, ils pillerent des maisons, & tuërent quelques personnes. Les habitans, qui estoient retenus par l'horreur de la nuit, comme le jour commença à poindre se ruërent sur eux si furieusement, qu'ils les chasserent de la ville, & les contraignirent de se retirer. Ces brigands s'en allerent de là au Chasteau de Roquemartine, qu'ils mirent au pillage, & y tuërent le Seigneur du lieu, ensemble Emanuël du Puget Viguier d'Arles. La ville estant par ce moyen deliurée de la furie de ces voleurs, le procez fut fait à plusieurs habitans qui estoient d'intelligence auec eux; & ils furent executez à mort, & punis de diuers supplices.

An de Iesus-Christ 1385.

III. Cependant Marie de Blois, qui estoit en Auignon, assembla quelques troupes de soldats, auec lesquelles elle vint en Prouence, & fit son entrée à Marseille auec son fils, où elle fut reçeuë par les Marseil-

lois,

lois auec vn excez de ioye. Mais parce qu'elle n'auoit pas assez de forces pour chasser Spinolis, qui s'estoit desia rendu puissant dans le Pais, & qui faisoit son sejour en la ville d'Aix, les choses demeurerent au mesme estat. Toutes-fois ce voisinage estoit cause qu'on faisoit tous les iours des courses de part & d'autre. Enfin tresves furent accordées pour quelque temps, durant lequel plusieurs villes de Prouence se r'auiserent, & tournerent le dos à Charles; les autres peu à peu en firent de mesme. Comme Spinolis vid que tout s'en alloit perdu pour luy, il délogea, & s'enfuit en Italie. Apres quoy Loüis & Marie furent obeïs partout, & les plus apparans Gentils-hommes, aussi bien que toutes les villes, leur presterent hommage, & serment de fidélité. Cette Princesse ayant ainsi rendu la Prouince paisible, recõpensa ceux qui s'estoient maintenus fidélement soubs son obeïssance, & qui auoient resisté genereusement aux assauts des ennemis: à cet effet elle leur cõfirma leurs anciens priuileges, & leur en accorda de nouueaux grandement aduantageux. La mort de Charles de Duras, qui arriua durant ce temps-là, fut en partie cause que les Prouençaux qui tenoient pour luy recognurent Loüis. Charles auoit esté appellé en Hongrie par les principaux Seigneurs du Païs, qui luy mirent la Couronne sur la teste; mais il n'en iouït gueres: car enuiron vn an apres il fut assasiné, laissant vn fils nommé Ladislas, que quelques-vns appellent Lancelot, & vne fille nommée Ieanne. Comme les nouuelles de la mort de Charles furent portées à Naples, la plusspart des villes du Royaume se soûleuerent, & establirent en-

Archiues de Marseille.

tre elles diuerses sortes de Gouuernemens : tellement que tout le Païs fut en confusion, & en desordre.

IV. En ce mesme temps George de Marle Seneschal de Prouence, qui auoit beaucoup trauaillé à la reduction de ceux qui fauorisoient l'ennemy, vint mettre le siege deuant la ville de Nice, qui estoit alors sous l'obeïssance de Ladislas. Mais le Baron de Bueil, soit que ce fût de son mouuement, ou qu'il eût esté pratiqué, porta cette ville à se mettre entre les mains d'Amé VII. surnommé le Rouge, Comte de Sauoye, qui fut tres-aise de s'en emparer, ensemble de quelques terres voisines qui en dependoient, & qui estoient à sa bien-seance. Il y en a qui ont escrit que le Comte de Sauoye s'en rendit le maistre par le moyen du Baron de Bueil, apres y auoir mis le siege au nom du Roy Loüis, duquel il se disoit Vicaire general. Fauin escrit que Ladislas engagea la ville de Nice au Comte de Sauoye pour vn secours de six mille hommes qu'il receut de luy pour se deffendre contre Loüis d'Anjou. Et Cassan rapporte que le Comté de Nice fut vsurpé durant le regne de Ieanne, par la Maison de Sauoye qui débaucha les Niçards, & se saisit apres de cet Estat sous pretexte qu'ils tenoient le party de Charles de Duras.

Ans de Iesus-Christ 1388.

Paradin Chroniq. de Sauoye.

Nostrad.

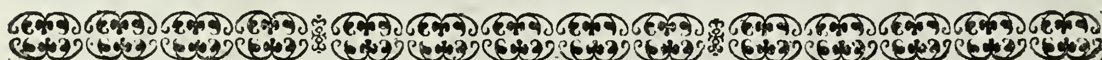
Fauin Theatre de Cheualerie.

Cassan Recherche des droicts du Roy.

V. Loüis ne pensa point alors à tirer raison de cette vsurpation qui luy auoit esté faite, d'autant qu'il n'auoit autre chose dans l'esprit que la conqueste du Royaume de Naples, à laquelle il estoit mesmes appellé par quantité de Seigneurs, & par les principales

villes du Royaume. Aussi apres auoir visité Clement *Vita Clem. VII. edita à Bosqueto.*
Ans de Iesus-Christ en Auignon, lequel en presence de Charles VI. Roy
de France le courõna Roy de Ierusalem, de Naples, Collenuce
1389. & de Sicile, il fit ses preparatifs; & en suite auec vne
armée nauale composée de huit grands vaisseaux, de
1390. quatorze galeres, & de huit brigantins, partit de Marseille, & prit la route de Naples, où il arriua heureusement. L'entrée qu'il fit dans cette ville fut tres-magnifique. Ce Prince armé de toutes pieces, horsmis la teste, montoit vn grand coursier couuert de velours violet parsemé de Fleurs-de-Lys d'or. Il fut Summont.
receu à la porte Capuane par les principaux de la ville, qui luy presenterent les clefs, & vn daiz sous lequel il se mit. Il entra en cet estat accompagné du Cardinal de Tournon Legat du Pape, de Pierre de Sauoye, de Pierre & de George de Marle, & d'vn nombre infini de Gentils-hommes, qui le suivirent par toute la ville, qui retentissoit des cris de ioye, & on n'entendoit partout que *Viue le Roy Loüis.* Il créa alors quelques Cheualiers dans Naples; toute la Noblesse & le peuple luy presterent serment de fidélité, toutes les Forteresses de la ville se soûmirent à luy, & quantité de villes du Royaume; mais quelques-vnes tindrent encore ferme pour son ennemy. Loüis voyant qu'il n'auoit pas assez de forces pour s'en rendre le maistre, & d'ailleurs que l'on faisoit quelques pratiques dans Naples pour Ladislas, se contenta de mettre de bonnes garnisons dans les forteresses, & apres s'en retourna en Prouence. Ladislas d'abord tenta de recouurer ce qu'il auoit perdu; pour cet effet il enuoya à Naples Alberic de Barbiano Collenuce

auec vne bonne armée, qui attaqua cette ville si courageusement, que dans peu de temps il la reduisit sous la puissance de Ladislas ; & en suite les autres villes, à l'exemple de la Capitale, se recognurent, & luy presterent serment de fidelité.



CHAPITRE III.

Le Vicomte de Turenne prend les armes contre Loüis. Fait de grands rauages en Prouence ; & enfin se noye dans le Rhosne.

I. Le Vicomte de Turenne fait la guerre à Loüis. Rauage la Prouence. II. Assemblée des Estats en la ville d'Aix. III. Elle depute au Pape deux Gentils-hommes de Prouence. IV. Qui n'en rapportent aucune satisfaction. V. Le Vicomte de Turenne se rend maistre de Colmars, & de quelques autres places. Le Seigneur de Cuers reprend Colmars. VI. Seconde assemblée des Estats. Le Vicomte refuse la paix. Fait des courses dans la Prouence. VII. Diuers lieux de Prouence sont assiegez en mesme temps. Seconde proposition de paix qui n'a aucun effet. VIII. Le Vicomte est condamné par deffaut d'auoir la teste tranchée. IX. Deux Papes sont esleus en mesme temps. Le Roy de France refuse de les recognoistre. X. Offres faites à Marie de Blois par le Mareschal de Bousicaut. XI. Il les met en partie en execution. XII. Mort du Vicomte de Turenne. XIII. Prise & reprise du Monastere Saint Honnoré *de Lerin.*

I. 

NOVS auons veu cy-deuant comme la Reine Ieanne auoit esté grandement liberale envers Guillaume Roger Comte de Beaufort, & Vicomte de Turenne, auquel elle auoit donné de belles terres dans la Prouence, qu'elle auoit demembrées de son domaine.

Ce Seigneur deuint si puissant par le credit qu'il auoit enuers cette Princesse,& par l'appuy des Papes Gregoire XI. & Clement VII. ses proches parens, que Raimond son fils appellé le Vicomte de Turenne, qui auoit vn esprit tout de feu, & qui ne respiroit que sang & que carnage, voyant que Loüis I. auoit cassé & reuoqué la donation que Ieanne auoit faite en faueur de son pere, eut le courage d'en prendre contre Loüis II. son fils, de luy faire la guerre, & de desoler ses Estats; sans considerer & sa naissance,& le respect qu'il deuoit à son Souuerain.

Ans de Iesus-Christ 1390. Il couva quelques années dans son cœur vne entreprise si temeraire; mais enfin il la fit esclorre comme Loüis fut de retour de son voyage d'Italie, & qu'il fut arriué à Paris auec sa mere. Le Vicomte alors qui auoit de grandes intelligences dans la Prouince, assembla quantité de bannis, & gens de sac & de corde, auec lesquels estant entré en ce païs il se saisit des meilleures places, ruïna & saccagea des villes & des Chasteaux, sans espargner les lieux Saints & sacrez, & exerça toute sorte d'actes cruels enuers le pauure peuple. L'Autheur de la vie de Clement VII. rapporte que ce Seigneur s'estant saisi du Chasteau de Baux, couroit & rauageoit non seulement la Prouence, mais encore le Comté de Venise, & le terroir d'Auignon,& qu'il y exerçoit toute sorte d'hostilité, sans respect du Pape & de la Cour Romaine.

Les nouuelles en ayant esté portées à Loüis, qui estoit alors à Paris, il enuoya ordre à Charles Prince de Tarante son frere, Gouuerneur,& son Lieutenant general en Prouence, afin d'y apporter tout ce qu'il II.

iugeroit neceſſaire, pour reprimer les violences de ce ſubjet perfide, & pour rendre la prouince paiſible. A cet effet les Eſtats furẽt convoquez en la ville d'Aix, où ſe trouuerent les Eueſques & Abbez de Prouence, & quantité de Nobleſſe. Guigon Iarento Baron de Montclar, l'vn des plus prudens & des plus notables Gentils-hommes, harangua auec beaucoup d'éloquence. Il fut reſolu du commun ſentiment de toute l'Aſſemblée, qu'on s'vniroit enſemble pour le bien du ſeruice du Roi, & pour la deffenſe du general & du particulier; qu'on mettroit ſur pied trois cens lances de trois cheuaux chacune, & trois cens cinquante hommes de pied, auſquels on ioindroit quatre mille Arbaleſtriers, ſans y comprendre ceux que les villes de Marſeille, d'Arles, & de Tharaſcon, fourniroient; leſquelles forces ſeroient capables de chaſſer le Vicomte, & de reprendre toutes les Places qu'il occupoit.

Memoire manuſcrit.

III. Ces troupes deuoient eſtre commandées par le Prince de Tarante, & ſous luy George de Marle grand Seneſchal de Prouence deuoit auoir la principale authorité. Pour l'entretien de cette guerre on eſtablit vne impoſition ſur toutes les marchandiſes & grains qui ſortiroient de Prouence, & meſme ſur le ſel; au payement de laquelle toute ſorte de gens de quelque condition qu'ils fuſſent, ſoit ſeculiers, ou Eccleſiaſtiques, ſeroient obligez, ſans excepter les Cardinaux, ny le Pape, vers lequel on deputa François d'Arcuſsia de Capro, Comte de Hautemuro & de Menerbin, & Seigneur de Tourrenes, & Reforciat d'Agoult, Gentils-hommes des plus apparans, &

doüez d'vne grande prudence, auec ordre de luy representer en presence des Cardinaux les rauages, & les cruautez que le Vicomte de Turenne auoit faites dans la Prouence ; de le supplier tres-humblement qu'il ne donnast aucuns Benefices aux parens du Vicomte, & qu'il commandast à ceux qui en possedoient de les permuter, & d'abandonner le Païs, & qu'il pourueût à ces Benefices des personnes originaires de Prouence ; & enfin de le prier, que puis qu'il auoit eu la bonté de faire offre à la Prouence de la secourir dans ses besoins lors qu'on luy en donneroit cognoissance, il luy plûst d'aggréer l'imposition qu'on auoit mise indifferemment sur toute sorte de personnes, pour subvenir aux frais qu'il falloit faire en la deffense du Païs, & pour le garentir d'vn si imminant peril, & qu'il daignast y contribuër de son costé. Les deputez eurent encore ordre de conjurer les Cardinaux de Naples & du Puy, qui auoient beaucoup d'affection pour le Roy, & pour tous ses Estats, de prendre en protection la Prouence, & de l'assister de leur faueur, & de leur credit enuers Sa Sainteté.

Ces deputez s'acquitterent fort bien de leur charge : mais Clement ne leur donna aucune satisfaction, soit que l'affection qu'il auoit pour le Vicomte de Turenne son parent, l'eût preuenu, ou qu'il en fût diuerti par les grandes affaires qu'il auoit à démesler auec Vrbain VI. qui taschoit de le destruire, & faisoit courir quantité de libelles diffamatoires contre luy. Ces deux Papes mirent la Chrestienté en grande confusion, & n'oublierent rien pour se maintenir. IV.

Vita Clem. VII. edita à Bosqueto.

En ce mesme temps le Vicomte de Turenne se fai- V.

ſit de Colmars, de Briançon, & d'Antibou. La Reine Marie, qui eſtoit alors reuenuë en Prouence, dépecha auſsi-toſt Iſnard de Glandeuez Seigneur de Cuers, appellé le grand Iſnard, auec des troupes pour attaquer ces Places. Iſnard mit le ſiege deuant Colmars, & l'attaqua ſi genereuſement, qu'apres quelque reſiſtance il en fit déloger les ennemis, & s'en rendit le maiſtre. Ans de Ieſus-Chriſt 1391.

VI. Peu apres les Eſtats furent convoquez dans la ville d'Aix, en preſence de la Reine qui y aſsiſta : on y traita des moyens qu'il falloit tenir pour l'entretien de cette guerre, & l'on y prit les reſolutions neceſſaires pour le bien de la prouince. Cependant il y eut quelques Gentils-hommes de part & d'autre, qui deſirans de mettre la Prouence en repos s'abboucherent enſemble pour trouuer des expediens, auec leſquels on porteroit les parties à vn accord. Pour cet effet ils les obligerent de faire vne treſve pour quelques iours, durant leſquels ils s'aſſemblerent : mais ils ne pûrent rien auancer, d'autant que le Vicomte de Turenne fit des propoſitions ſi deſraiſonnables, qu'ils furent contraints de ſe ſeparer, & la guerre s'échaufa plus qu'auparauant. Le Vicomte, qui eſtoit en Languedoc, paſſa ſouuent le Rhoſne, & vint faire des courſes dans la Prouence, où il exerça toue ſorte d'actes d'hoſtilité. Mais le Prince de Tarante auec ſes troupes ſe mit aux lieux par où il pouuoit paſſer ; & par ce moyen il luy oſta la communication qu'il auoit auec ceux de ſon party, qui tenoient pluſieurs Fortereſſes dans la Prouence.

D'autre

Ans de Iesus-Christ 1393.

D'autre part George de Marle alla faire le dégast dans le terroir de Pertuis, & apres s'en retourna deuant Mairargues, où l'on auoit mis le siege; cette Place estoit gardée par Eleonor de Cominges mere du Vicomte. Le ban & arriere-ban fut convoqué, & l'on assiegea diuers lieux en mesme temps; à sçauoir, celuy des Baux, deuant lequel on éleua en grande diligence plusieurs Forts; les Chasteaux de Roquemartine & de Vitroles. D'ailleurs la Reine fit crier à son de trompe par tout le Païs, que celuy qui prendroit le Vicomte mort ou vif, & le livreroit entre les mains du Roy, ou de ses Officiers, seroit recompencé de la somme de dix mille liures. Les Places qu'on assiegea furent serrées de si prez, que ceux qui les gardoient ne pouuans estre secourus se voyoient reduits à vne telle disette de viures, qu'ils estoient contraints de les bien-tost rendre. Le Pape Clement qui en fut adverti, & qui iugea par là que les affaires du Vicomte son parent estoient en piteux estat, s'entremit de faire la paix. A cet effet quelques Gentils-hommes furent deputez pour faire vne si bonne œuure. Ils s'assemblerent à Saint Remy, où ils coucherent quelques articles sur le papier, qui deuoient estre ratifiez & approuuez par les parties dans vn certain temps arresté pour cet effet. Cependant tréves furent faites iusques alors; & le iour qui auoit esté destiné pour l'accomplissement de ce traité estant arriué, les parties se trouuerent au lieu de Barbentane, que l'on auoit pris & choisi pour y faire l'assemblée. Mais l'accord y fut rompu par l'artifice de quelques-vns qui estoient bien aises de la continuation

de la guerre. Si bien qu'apres cela le ſiege fut remis deuant les Baux, & la conduite en fut donnée à Iean de Vienne genereux Caualier. Le Prince de Tarante fut aſsieger vn Bourg nōmé S. Martin de Braſque.

VIII. Quand au Vicomte, il faiſoit auſsi de ſon coſté tout ce qu'il pouuoit pour ſe maintenir, & pour nuire à ſes ennemis. Il ſe rendit ſi odieux par ſes violences, que le Conſeil d'Eſtat eſtant aſſemblé dans la ville de Tharaſcon, par l'ordre du Seneſchal de Marle, qui en auoit eu commiſsion, on trauailla à faire ſon procez, & par Arreſt il fut declaré criminel de leze-Maieſté, condamné d'auoir la teſte tranchée, & ſes biens confiſquez : tous ſes adherans furent auſsi condamnez au dernier ſupplice.

IX. Cependant le Pape Clement VII. deceda,& apres ſa mort les Cardinaux qui eſtoient en Auignon éleurent Pierre de Luna iſſu de Maiſon illuſtre de Catalogne,& qui auoit eſté Legat en France ; il prit le nom de Benoit XIII. Et parce qu'il iugea bien que pour ſe maintenir il auoit beſoin de l'appuy du Roy de France,il eſcriuit à Charles VI. & à l'Vniuerſité de Paris, pour auoir leur approbation. Mais le Roy, qui deſiroit de reünir l'Egliſe grandement diuiſée, ne voulut point recognoiſtre,ny Benoit XIII. ny Boniface IX. que les Romains auoient éleu en la place d'Vrbain VI. Et comme il vid que Benoit ne vouloit point relâcher de ſes intereſts pour le bien de la Chreſtienté, & qu'il s'opiniaſtroit à deffendre ſon authorité, quoi que Boniface ſe fût ſoûmis à ce qu'on trouueroit bon, il enuoya le Mareſchal de Boucicaud en Auignon auec vne armée,pour obliger Benoit à cōſentir qu'on eſtoufaſt le Schiſme.Benoit enfin ſe voyant preſsé de

I. Iuuenal des Vrſins.
Froiſſard.

1398. cette sorte promit de faire tout ce qu'on desireroit.

Le Mareschal ayant ainsi r'amené le Pape, receut lettres du Roy de conduire son armée nauale contre les Infidelles, & d'assister, s'il estoit besoin, le Roy Loüis en la conqueste du Royaume de Naples. En suite dequoy il s'en alla à Marseille, où estoit Marie de Blois, à laquelle il asseura qu'il estoit prest d'aller trouuer son fils, & de le seruir auec son armée, s'il en auoit affaire. Il promit aussi de trauailler puissamment à la reduction du Chasteau de Roquemartine, & de contribuer du sien mille cinq cens florins, pour obliger ceux qui estoient dans la Place de la quitter. Que si ceux-là, & ceux encore qui estoient dans la Forteresse des Baux, auoient intention de s'embarquer pour porter leurs armes contre les Infideles, il les recevroit dans ses Nauires. Qu'il empescheroit que les troupes qui estoient dans le Langdedoc, & qui menaçoient de passer en Prouence, ne le feroient pas. Que luy, & Geofroi son frere, commettroient la garde des Chasteaux de Boulbon, d'Aramanon, & de Valabregues, à des personnes fideles, & agreables au Roy Loüis. Que si ceux qui estoient dans le Chasteau de Baux n'obseruoient ponctuellement les conditions contenues dans vn traité qu'ils luy auoient baillé, & qu'il auoit fait voir au Conseil de la Reine, il les traiteroit comme ses ennemis, & leur feroit la guerre; & lors qu'il se seroit rendu maistre du Chasteau, il le remettroit au pouuoir & entre les mains d'Odet de Villars, & de la Comtesse d'Auelin sa femme; à la charge que les terres qu'ils tenoient en la place du X.

lieu de Baux, luy feroient renduës, & à Antoinette de Turenne sa femme. Que les terres de Pertuis, de Pelissane, de Saint Remy, des Pennes, & de Mairargues, que le Mareschal & sa femme possedoient, ne pourroient iamais tomber entre les mains du Vicomte de Turenne, ny de ses heritiers, à la reserue pourtant de l'vsufruit du lieu de Mairargues en faueur d'Eleonor de Comminge sa mere. La Reine qui voyoit que le Mareschal procedoit auec tant d'affection, & qui ne doutoit point qu'il ne pûst beaucoup sur l'esprit du Vicomte, qui estoit son parent, pour le porter à quelque accord, luy témoigna qu'elle seroit tres-aise qu'il en prist le soin, & que par son entremise on pûst mettre la Prouence en repos.

XI. Boucicaut executa la plufpart des choses qu'il auoit promises: car il fit reduire le Chasteau de Roquemartine à l'obeïssance du Roy, & empescha que les troupes du Languedoc entrassent en Proüence. Il obligea la garnison qui estoit dans le Fort de Baux d'obseruer le traité qu'elle auoit fait, & donna ordre que les soldats du Vicomte, qui estoient dans les Places fortes de Prouence, en délogeassent, & s'embarquassent sur les Galeres.

XII. En cette conjoncture Charles Prince de Tarante, qui estoit parti de Naples, arriua à Marseille, & de là s'en alla à Tharascon, où il eut en rencontre le Vicomte de Turenne accompagné de quelques soldats, & le chargea si à propos, & si vertement, qu'il luy fit tourner les talons. Comme le Vicomte, qui se voyoit presfé, voulut repasser le Rhosne, il tomba dedans, & se noya, voulant sauter d'vn batteau à l'au-

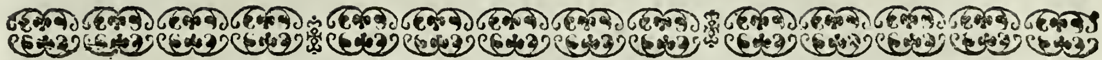
Memoire manuscrit.

Ans de Iesus-Christ 1399.

tre. La Prouence commença de respirer par la mort de cet homme, qui en auoit esté le fleau, & qui l'auoit tellement desolée, que les marques & les vestiges de ses rauages y paroissent encore aujourd'huy.

Peu apres, le Monastere Saint Honnoré de Lerin XIII. fut pris par des voleurs originaires de Genes, qui sous la conduite d'vn homme perdu, nommé Salagerius, fameux pirate, y entrerent de nuit. Ils donnerent premieremēt l'escalade à la tour; & bien que les échelles fussent grandement fortes, elles se rompirent deux fois. Enfin ils s'en rendirent les maistres, & aussi-tost ils mirent les mains sur les Chasses des Saints, & sur les vases sacrez qui estoient conseruez dans la Chronol. de Lerin. Chapelle de la sainte Croix, qu'ils s'efforcerent de mettre en pieces; mais il leur fut impossible, car en mesme temps qu'ils s'y disposoiēt, l'horreur & l'effroy les saisissoit, & la teste leur tournoyoit en telle sorte, qu'ils estoient contraints de sortir de cette Chapelle. Le Seneschal de Marle, qui fut adverti de la prise de cette sainte & venerable Maison, assembla aussi-tost quelques forces de mer pour la recouvrer. Et bien que ces voleurs eussent pû resister long-temps, puisqu'ils estoient bon nombre, qu'ils eussent beaucoup de viures, & que le lieu fût grandement tenable, ils composerent neantmoins, & rendirent la Place seize iours apres l'auoir prise. Ils auoient demeuré d'accord qu'ils en sortiroient la vie sauue, qu'on leur donneroit quelques vases d'argent, & quelques sommes de deniers, & moyennant ce ils promirent de laisser le Monastere dans son entier: au preiudice dequoy neantmoins ils enleuerent furtiuement, & emporte-

rent auec eux beaucoup de Liures, de linges, & autres chofes precieufes. Plufieurs de ces voleurs perirent depuis miferablement; car ayans efté faifis, ils furent pendus en diuers lieux de la Prouince. Il ne feroit pas iufte que ie ne fiffe pas mention de ceux qui afsifterent le Senefchal de Marle au recouvrement de ce fameux Monaftere. Voicy leurs noms; Iean Gonfalve Cheualier Seigneur de Soliers, Antoine de Villeneuve Seigneur de Barreme, Lucas de Grimaldis Seigneur de Cagne, Loüis Seigneur de Scragnole, Bertrand de Graffe Seigneur du Bar, Iacques Gonfalve, Iean Drogulus Confeiller du Roy, & Maiftre Rational de Prouence, Antoine Ifnard Secretaire du Roy, Gui de Vintimille Seigneur du Caftelar, Bertrand de Villeneuve Seigneur de Tourrettes, Guichard de Vence Seigneur d'autres Tourrettes, Philippe Bald, Gui de la Palud, Iacques Renaud de Draguignan, Iacques Gili Viguier & Capitaine de Graffe, Honnoré Boniface Chaftelain du Palais de la mefme ville, Loüis Boniface Syndic de Graffe, accompagné d'vn grand nombre d'habitans, & Honnoré Borme Iurifconfulte. Outre ceux que nous venons de nommer il y eut quantité de gens de Tholon, d'Antibe, de Vence, du Canet, de Mongin, de Saint Paul, de Cagne, de la Napoule, & d'autres lieux voifins qui s'y trouuerent en armes.



CHAPITRE IV.

Loüis II. deſcend encore en Italie. Combat & deffait Ladiſlas, mais il ne ſçait pas vſer de la victoire. Il s'en retourne en France, & meurt.

I. Mariage de Loüis auec Ioland d'Arragon. II. Loüis paſſe en Italie. Il combat & deffait Ladiſlas. III. Mais il ne ſçait pas vſer de la victoire. IV. l'Armée nauale de Benoiſt XIII. Antipape aborde en Prouence. Débarque cent cinquante Caualiers, qui ſont faicts priſonniers comme ils courent la Prouence. Priſe du lieu de la Cioutat. V. Loüis ſe meſle dans les partis qui alors trauailloient la France. Il tombe malade, fait ſon teſtament, & meurt. VI. Eloge de ce Prince. Il érige vn Parlement en la ville d'Aix. VII. Sa femme, par le moyen de laquelle il ſuccede aux droicts du Royaume d'Arragon. VIII. De ſes filles.

ENVIRON vn an apres la mort de Raimond de Turenne Loüis ſe maria auec Ioland d'Arragon fille de Iean Roy d'Arragon, & d'Ioland de Bar fille du Duc de Bar, & de Marie de France, ſœur du Roy Charles V. Cette Princeſſe fut doüée d'vne ſinguliere beauté; elle eut en dot cent ſoixante mille florins d'or. Les ceremonies nuptiales furent faites en la ville d'Arles auec grande magnificence; Iacques de Pradas Seigneur Eſpagnol y conduiſit l'Infante; & Nicolas Cardinal d'Albanie, de la Maiſon de Brancas, y fit l'Office, & les eſpouſa. Les Prouençaux pour témoigner la ioye qu'ils receuoient de ce mariage, duquel ils ſe promettoient toute ſorte de bon-heur, firent vn riche preſent à Sa Majeſté, qui en reuanche leur confirma tous leurs priuileges. I.

Le Schiſme, dont nous auons parlé au Chapitre II.

precedant, affligeoit encore en ce temps-là l'Eglise. Il ne fut estoufé qu'au Concile de Constance, qui fut tenu long-temps apres, bien que le Concile de Pise, qui le preceda, eût deposé Benoit XIII. & Gregoire XII. qui estoient Papes en mesme temps, & qu'il eût éleu Alexandre V. Personnage doüé de toutes les vertus qui sont requises à ceux qui possedent cette haute dignité. Loüis aussi-tost apres auoir eu les nouuelles de son élection, & que la ligue qu'il auoit desiré de faire auec les Florentins contre Ladislas, qui luy detenoit le Royaume de Naples, auoit esté concluë par ses Ambassadeurs au Concile de Pise, s'embarqua, & auec cinq Galeres prit la route d'Italie. A son arriuée dans Pise il baisa les pieds à Sa Sainteté, qui luy cõfirma l'inuestiture des Royaumes de Naples, de Sicile, & de Ierusalem, & le fit Gonfalonier de l'Eglise. A cause dequoy Loüis alla asſieger Rome, de laquelle il se rendit le maistre, apres en auoir chasſé la garnison de Ladislas ; & en suite il remit cette ville entre les mains de Sa Sainteté. De là il s'en retourna en Prouence, pour y dresser vne puissante armée auec laquelle il pûst recouvrer ses Estats. Comme toutes choses furent prestes il repassa en Italie ; Paul Vrsin, & Sforce de Cotignola, qui conduisoient l'Armée du Pape, se ioignirent à luy, & en suite il alla chercher Ladislas pour le combattre. Il le trouua le vingt-cinquiéme de May preparé à receuoir la bataille. Les deux Armées estans en veuë l'vne de l'autre, & rangées en bon ordre, se chargerent si furieusement, qu'à peine pouuoit-on cognoistre sur qui de ces deux Rois la victoire tomberoit.

Ans de Iesus-Christ 1409.

Collenuce

Ans de Iesus-Christ 1410.

beroit. Ils combattirent genereusement; Sforce & Vrsin y firent si bien, que les gens de Ladislas furent défaits; il y en eut neantmoins peu de tuez, mais beaucoup de prisonniers, & mesme quelques personnes de marque, comme les Comtes de Campobasso & d'Oliueto.

Ladislas voyant qu'il alloit mal pour luy, se retira à S. Germain, & laissa le champ de bataille à Loüis, qui ne sçeut pas vser du fruit de la victoire; car s'il eût poursuyui son ennemi, il se seroit rendu le maistre de sa personne, & de toutes ses terres. Mais il donna loisir à Ladislas de fortifier S. Germain, & toutes les auenuës du Royaume de Naples, de telle sorte, qu'il fut imposible à Loüis d'y pouuoir entrer. Ce qui l'obligea d'aller à Rome auec toutes ses troupes, & l'année suyuante il s'en retourna en Prouence. III.

Dans la mesme année que Loüis passa en Italie, l'Armée nauale de Benoit XIII. qui auoit esté deposé au Concile de Pise, allant trouuer cet Antipape en Arragon, où il s'estoit cantonné, voulut aborder au port de Bouc. Mais la Reine Ioland, qui estoit alors en Prouence, despecha Pierre d'Arigne Vicomte de Raillane, Baron de Grimaud, & grand Seneschal du Païs, auec quelques troupes, pour empescher que cette Armée n'y fist descente. Il ne sçeut pourtant empescher le débarquement de cent cinquante Caualiers, qui rauagerent la campagne iusques à la riuiere de Durance, qu'ils ne pûrent gayer, à cause qu'elle auoit extrémement grossi. Leur dessein estoit de la passer pour aller secourir quelques-vns de la faction de cet Antipape, qui s'estoient barri- IV.

Archiues du Mon. S. Victor lez Marseille.

cadez dans le Palais d'Auignon, & d'autres qui tenoient le Chasteau d'Opede au Comté de Venise. Mais le Vicomte de Raillane, qui les poursuyuoit viuement, les ayant attaints sur le bord de la riuiere, leur donna dessus si à propos, qu'ils ne firent point de resistance; & s'estans laschement rendus, ils souffrirent qu'on les conduisist en prison dans la ville d'Aix. Cependant ceux qui estoient demeurez dans les Nauires entrerent dans le Rhosne, & vindrent iusques à la ville d'Arles, ruinans les terres, & bruslans les maisons des champs voisines de la riuiere : mais n'ayans pû gagner Auignon, ils s'en retournerent vers la mer. Le Seneschal apprehendant qu'ils ne vinssent encore faire du rauage le long de la coste, principalement au Chasteau & au village de la Cioutat, donna ordre à Pierre Flamenqui Abbé du Monastere S. Victor lez Marseille de le munir, & pouruoir des choses necessaires pour sa deffense. L'Abbé ne tint pas grand compte de cet advis, quoy qu'il eût escrit à la Reine qu'il y auoit enuoyé quinze Arbalestriers, & vingt-cinq hommes, ce qui n'estoit pas vray. Tellement que les ennemis, qui trouuerent le lieu vuide, s'en emparerent facilement, & menerent les habitans prisonniers. Dequoy Sa Majesté fut tellement indignée, qu'elle fit proceder contre l'Abbé, comme criminel de leze-Majesté, pour leur auoir laisśé en proye ce Chasteau, qu'il pouuoit deffendre fort aizément. Mais apres qu'il se fut iustifié, & qu'il eut fait voir à la Reine qu'il n'estoit coulpable que de negligence, & non de malice, il en fut quitte moyennant deux cens florins d'or qu'il donna, pour contribuer à

la despense qu'il fallut faire au recouvrement de cette Place. En suite dequoy son absolution luy fut accordée, auec main-leuée de toutes les terres qu'on luy auoit confisquées.

Ans de Iesus-Christ 1314. Quelques années apres le retour de Loüis en Prouence, Ladislas vsurpateur du Royaume de Naples deceda sans laisser aucuns enfans, & par ce moyen Ieanne Duchesse de Sterling sa sœur recueillit sa succesion. Et bien que la mort de ce Prince, qui estoit assez belliqueux, deût obliger Loüis de repasser en Italie pour recouurer ses Estats, neantmoins nous ne trouuons point dans l'Histoire qu'il se soit mis en deuoir de le faire. Et durant enuiron trois années qu'il vescut encore ayant trouué la France grandement diuisée par les querelles des Maisons d'Orleans & de Bourgougne, qui vouloient gouuerner l'Estat, il se ioignit au party d'Orleans, comme le plus legitime. Et quoy que Iean Duc de Bourgougne n'eût rien oublié pour le gagner, & que pour cet effet il eût accordé le mariage de Catherine de Bourgougne sa fille auec le Prince Loüis son fils aisné, neantmoins il demeura constant en sa resolution, & renonça mesmes à cette alliance, dont le Bourguignon fut grandement fasché. Loüis apres la mort de Iean Dauphin de Viennois, & Duc de Turenne, estant appuyé de Charles son beau-fils, qui fut depuis Roy VII. du nom, se mesla du gouuernement de l'Estat, au grand desplaisir du Duc de Bourgougne, qui faisoit tout son posible pour le trauerser. Mais en cette conjoncture Loüis se voyant accueilli dans la ville d'Angers d'vne griéve maladie, dont il n'esperoit pas de rele-

V. Collenucce Onufr. Michaël Villani.

uer, diſpoſa de ſes biens, & par teſtament inſtitua heritier vniuerſel Loüis ſon fils aiſné; à condition que mourant ſans enfans mâles, René ſon ſecond fils luy ſuccederoit, auquel en meſme cas il ſubſtitua Charles ſon dernier fils, & ſes hoirs mâles, & leurs deſcendans mâles du nom & armes, procréez de legitime mariage, en obſeruant touſiours l'ordre de primogeniture, excluant les filles de ſa ſucceſsion. Et d'autant que ſes enfans eſtoient encore en bas âge, il laiſſa l'adminiſtration de leurs perſonnes, & de ſes Eſtats, à la Reine ſa femme. Et peu apres auoir ainſi diſpoſé de ſes biens, il rendit l'ame à ſon Createur en l'âge de quarante ans. Il fut enſeueli dans l'Egliſe S. Maurice, qui eſt la Catedrale d'Angers, & derriere le Maiſtre-Autel, comme il l'auoit ordonné par ſon teſtament. Le Roy Charles VI. honnora ſes funerailles par ſa preſence.

Fauin Theatre de Cheualerie.

VI. Loüis regna vingt-trois ans; ce fut vn Prince grandement pieux, & debonnaire. L'Hiſtoire nous apprend qu'il pardonna à ſes ennemis, & qu'il leur demanda pardon. Il fit de grands biens à pluſieurs Monaſteres & Egliſes de France, & entre autres à celles de Sainte Marthe de Tharaſcon, de Sainte Magdelaine, de Saint Maximin, de Saint Loüis, de Saint Victor lez Marſeille, & de Saint Honnoré de Lerin. Il fonda l'Vniuerſité d'Angers; & pour la rendre plus floriſſante, il obtint tant du Roy que du Pape de grands priuileges, & pluſieurs immunitez. I'ay veu vn Edict que ce Prince auoit fait, ſigné par Pierre Leydet l'vn de ſes Secretaires d'Eſtat, par lequel nous colligeons que Loüis fut vn grand Politique: car il

ordonna que dans la ville de Sisteron on ne se seruiroit que d'vn mesme poids, & d'vne mesme mesure en la vente des danrées, pour éuiter les abus qui se commettoient : il y a apparence qu'il ordonna la mesme chose pour les autres villes de la Prouince.

Loüis considerant que la Iustice seroit mieux administrée par plusieurs Officiers que par vn seul, érigea vn Parlement en la place du Iuge Mage, & voulut qu'il fist sa demeure dans Aix. Il le composa du nombre de six Officiers, ausquels il attribua la qualité de Presidens dans l'acte d'érection, qui fut faict le 14. Aoust de l'an 1415. & signé par Iean Bonnet Cheualier, & Seigneur d'Eigalieres, & President en la Chambre des Comptes. Les noms de ces cinq Officiers y sont inserez; à sçauoir, Iean de Sade, Iean de Genoardis, Loüis Seguiran, Iordan Brici, & Iean Rainaud : Antoine Suauis fut alors pourueu de la Charge d'Aduocat & Procureur du Roy.

Il fut premierement accordé auec Lucie de Milan fille de Barnabé Duc de Milan, puis auec Marie de Marsana fille de Iacques Duc de Seste, l'vn des puissans & riches Seigneurs du Royaume de Naples. Mais ces mariages n'eurent aucun effet ; si bien qu'il espousa Ioland d'Arragon, comme nous auons dit, par le moyen de laquelle il succeda aux droits de cette Couronne apres la mort de Ieanne d'Arragon femme du Comte de Foix, & sœur aisnée de sa femme. Mais Dom Martin Duc de Montblanc oncle de ces deux Princesses s'empara injustement de cet Estat, & au preiudice d'Ioland. Loüis se mit d'abord en deuoir d'en tirer raison par la voye des ar- VII.

mes ; mais il fut perſuadé de compromettre à des Arbitres, qui pour eſtre la pluſpart Eſpagnols ne voulurent y rien prononcer, d'autant qu'ils virent bien que la cauſe de l'Arragonois eſtoit deplorable. Martin demeura par ce moyen en poſſeſsion du Royaume iuſques à ſa mort ; apres laquelle Ferdinand frere de Henry III. Roy de Caſtille, par la faueur de Benoit XIII. ennemy des François, ſe fit adjuger le Royaume, contre le droict & la raiſon, par neuf Arbitres que cet Antipape auoit deleguez.

VIII. Loüis eut outre les enfans mâles, dont nous auons parlé, deux filles ; à ſçauoir, Marie de Sicile femme du Roy Charles VII. & Ioland, qui apres ſon decez eſpouſa François fils de Iean Duc de Bretagne.





CHAPITRE V.

Loüis III. succede à Loüis II. son pere. Il passe en Italie pour conquerir le Royaume de Naples: mais il trouue des obstacles au commencement ; & apres Ieanne de Duras, qui possedoit cet Estat, adopte ce Prince, & l'institue son heritier.

I. Louys III. succede à Louys II. son pere. Il fait dessein de conquerir le Royaume de Naples. II. Le Pape Martin implore le secours de Ieanne Reine de Naples, qui luy enuoye le Capitaine Sforce. III. Louys fait voile en Italie, & se presente deuant Naples. IV. Antoine Carrafe Ambassadeur de Ieanne traite de faire adopter Alphonse d'Arragon à cette Princesse, à condition qu'elle seroit secouruë. Alphonse y entend. V. Facius tâche d'excuser ce Prince. VI. Qui enuoye prendre possession des Chasteaux Neuf & de l'Oeuf, & en suite s'en va à Naples. VII. Louys joint ses troupes à celles du Capitaine Sforce, fait vne course iusques aux portes de Naples, & apres se retire. VIII. Alphonse tâche de se saisir de la personne de Ieanne, laquelle ayant découuert son dessein se garentit de ce danger. IX. Elle casse l'adoption qu'elle auoit faite de la personne d'Alphonse, & subroge en sa place Louys III.

Ans de Iesus-Christ 1417.


PRES la mort de Loüis II. Loüis III. son fils aisné recueillit sa succesſion, & fut declaré Roy de Naples au Concile de Constance, I.

bien que plusieurs croyent que ce fut en faueur de son pere que le Concile prononça. Et parce que cet Estat estoit alors entre les mains de Ieanne sœur de Ladislas, comme nous auons veu cy-dessus ; ce Prince, qui ne se contentoit pas d'estre Roy titulaire, mais qui le vouloit estre en effet, ne pensoit à autre chose qu'à le recouvrer, & n'attendoit qu'vne fauorable occasion pour l'aller conquerir. Elle ne tarda pas de s'offrir à luy de la façon suyuante.

II. Braccio de Fortibracci originaire de Peruse s'estát rendu maistre des villes d'Assise, de Lode, & de Peruse, porta la guerre dans les terres de l'Eglise. Le Pape Martin V. implora le secours de Ieanne ; & pour l'obtenir plus facilement il enuoya à Naples les Euesques d'Arezzo & d'Agnane, qui la couronnerent. Elle en recompense le secourut de trois mille cheuaux, sous la conduite du Capitaine Sforce, lequel alla attaquer Braccio dans la plaine de Viterbe; Ans de Iesus-Christ 1419.
Collenuce Iac. Bracc. liu. 1. hist. d'Espagne.
mais il fut deffait, & perdit vne bonne partie de son armée. Dont Ieanne, & Iean Carraciol grand Seneschal du Royaume de Naples, qui auoient de grandes auersions pour luy, furent tres-aises, d'autant que cela leur seruit de pretexte pour luy oster ses emplois, & ses pensions, qu'ils donnerent au Capitaine Braccio.

III. Le Pape trouua fort mauuaise l'action de Ieanne, blasma l'ingratitude dont elle vsoit enuers le Capitaine Sforce, & la priua du Royaume de Naples, qu'il adjugea à Loüis III. auquel il accorda l'inuestiture ; à condition que s'il decedoit sans enfans, René son frere, & ses heritiers, luy succederoient ; & à

ceux-là, en cas de mort, Charles ſon autre frere. Par l'entremiſe de Sa Sainteté Sforce ſe mit au ſeruice de Loüis, les Ambaſſadeurs duquel ſe trouuerent, par bonne fortune, en meſme temps à Florence, & promirent que ce Prince paſſeroit bien-toſt en Italie auec vne armée nauale. Ce qu'ayant lui fait, il ſe preſenta en la meſme année deuant Naples auec cinq grands Galions Genois, & neuf Galiaces commandées par Iean Baptiſte Fregoſe; Iuſtinian dit qu'il n'auoit que treize Galeres, dont les ſix auoient eſté armées dans Genes. Sforce qui eſtoit entré auparauant dans le Royaume auec ſes troupes, & qui s'eſtoit emparé de la Ville & du Chaſteau d'Auerſe, voyant l'armée Françoiſe deſcendit vers la coſte de la mer, & ſe campa deuant la Tour de la Reſine. Iuſtinian Annales de Genes.

IV. En ce meſme temps Alphonſe Roy d'Arragon auoit aſsiegé dans l'Iſle de Corſegue le Chaſteau de Boniface; & comme il auoit auprez du Pape, qui eſtoit pour lors à Florence, Dom Garcias Eſpagnol pour Ambaſſadeur, il arriua qu'Antoine Carrafe, ſurnommé Malice, Ambaſſadeur de Ieanne, confera vn iour auec luy, & luy remonſtra que ſi ſon maiſtre vouloit ſecourir cette Princeſſe dans vne ſi preſſante conjoncture, il la perſuaderoit de l'adopter, & de le declarer ſucceſſeur de ſes Eſtats. Garcias ouvrit l'oreille à cette propoſition; & l'affaire fut concluë ſi ſecrettement entre eux, que le Pape n'en eut aucune cognoiſſance. Pour la mettre en execution ils ſe rendirent à Plombin, & de là en Corſegue, où ils firent leurs propoſitions à Alphonſe, qui conſulta durant quelques iours s'il deuoit entendre au Collenucc

party qu'on luy faisoit. Ce qui le mettoit enquelque perplexité, estoit que Louys le touchoit de parenté, & qu'il estoit son cousin au troisiéme degré ; & d'ailleurs, qu'il y auoit vn traité entre eux, par lequel Alphonse s'estoit obligé de ne le troubler point en la conqueste du Royaume de Naples. Mais comme l'ambition porte bien souuent les hommes à faire des choses contre leur deuoir, & contre leur honneur, Alphonse aima mieux enfraindre ce traité, que de perdre vn si bel Estat qui luy estoit offert.

V. Facius, qui le veut excuser, écrit qu'Alphonse répondit aux Ambassadeurs de Louys, qui l'estoient venu treuuer pour l'en diuertir, que si leur Maistre vouloit renoncer à l'aliance des Genois, ausquels il faisoit la guerre, il ne donneroit aucun secours à Ieanne. Ce qu'ayant esté rapporté à Louys, il refusa de le faire, estimant que l'amitié des Genois luy estoit plus vtile, & que ce refus, & l'estat auquel Ieanne se treuuoit, obligerent Alphonse à la vouloir assister.

VI. La chose estant ainsi arrestée, Alphonse envoya à Naples dix-huit Galeres & quatre Galiotes, conduites par Raimond de Perillos, Bernard de Centilos, & Iean de Moncade, ses Ambassadeurs. Ils conclurent auec Ieanne l'adoption qu'elle faisoit de la personne d'Alphonse, qu'elle declaroit son successeur ; & en suite ils prirent possession des Chasteaux. Cependant les Genois envoyerent sept grands Galions en Corsegue, sous la conduite de Iean Fregose frere de Thomas leur Duc, qui à la faueur du vent entra dans le port de Boniface, & le secourut; par ce moyen Alphonse fut contraint de leuer le siege, & de s'en

Iustinian Annales de Genes. Iacob. Braccol.

aller à Naples, où il fut tres-bien receu.

Comme Sforce fut adverti de son arriuée il ioignit ses troupes auec celles de Louys; & en cet estat ils prirent tous deux le chemin de Naples, & passerent par des iardinages, & par des lieux marescageux, auprez du riuage de la mer. S'estans approchez de la ville ils furent découverts par ceux qui faisoient le guet; & aussi-tost les Napolitains & les Catelans, sous la conduite de Iacques Caldore, d'Vrsin des Vrsins, & de Bernardin de la Garde, firent vne sortie, & rencontrerent les coureurs de l'armée de Sforce, qui en mesme temps leur donna dessus, & les chargea vertement. Ils firent ferme, & combattirent assez genereusement durant trois heures; mais enfin Sforce les contraignit de se retirer, & de s'enfermer dans la ville. Il fit apres esleuer deuant l'vne des portes de cette ville, & sur vne barriere qu'on y treuua, la banniere du Roy, où elle demeura vn quart d'heure à la veuë d'Alphonse, qui ne se treuua pas à ce combat, duquel neantmoins il fut spectateur; car au commencement il estoit sorti du port de Naples auec six Galeres, & s'estoit allé loger auprez du riuage de la mer pour foudroyer ses ennemis auec son canon. Louys & Sforce apres la victoire se retirerent à Auersa, où ils passerent l'hyuer. Au renouueau Louys s'en alla à Rome, où il demeura quelque temps pour tâcher de pouuoir mettre des forces sur pied pour retourner à Naples: mais durant cet interuale Sforce fit sa paix auec Ieanne, & se reconcilia auec Braccius, renoüant auec luy son ancienne amitié. VII.

Ans de Iesus-Christ 1421.

Collenuce

Cependant la fortune trauailla heureusement pour VIII.

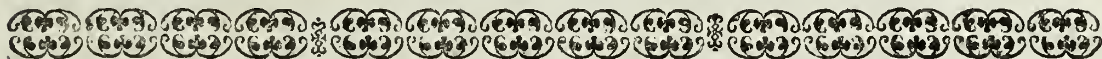
Louys en ſon abſence ; car Alphonſe & Ieanne conçeurent de grandes ialouſies l'vn contre l'autre. Alphonſe, & les Seigneurs Catelans qui eſtoient auprez de luy, ne pouuans ſouffrir que le peuple de Naples criaſt, *Viue la Reine Ieanne de Duras*, à meſure qu'elle ſe promenoit par la ville,& qu'on ne fiſt pas le meſme au Roy, s'imaginerent qu'on le mépriſoit, & qu'on le comptoit pour rien. Si bien que ce Prince, pouſſé en partie de ſon propre mouuement, en partie par ſes Courtiſans,fit reſolution de s'aſſeurer de la perſonne de Ieanne,& de preuenir peut-eſtre le meſme deſſein qu'elle auoit contre lui. Mais afin que cette entrepriſe fuſt ſuyuie d'vn heureux ſuccez, il iugea tres-à-propos de ſe ſaiſir premierement de la perſonne de Iean Carraciol grand Seneſchal du Royaume, duquel elle ſe ſeruoit,comme d'vn puiſſant appuy. Pour cet effet, faiſant ſemblant de ſe trouuer mal, comme Ieanne eut demeuré trois iours de le voir elle cōmanda au grand Seneſchal de l'aller viſiter à Chaſteauneuf,où il ne fut pas ſitoſt arriué qu'il fut retenu auec tous ceux qui l'accompagnoient. Alphonſe monta d'abord à cheual pour aller au Chaſteau de Capuane ſurprendre la Reine ; mais cette Princeſſe ayant eu peu auparauant les nouuelles de la detention du grand Seneſchal,fit mettre la porte au nez à Alphonſe,qui voyant que ſa fourbe eſtoit découuerte reſolut d'auoir Ieanne à viue force. Pour cet effet il fit battre le Chaſteau ; & Ieanne envoya implorer le ſecours de Sforce, qui accourut auſsi-toſt auec ſes gens, & contraignit Alphonſe de ſe ſauuer dans Chaſteauneuf, apres auoir taillé en pieces quelques-vns des

Ans de Ieſus-Chriſt 1422.

Collenuce

ſiens, & luy auoir fait priſonniers vingt-ſix Barons, & Gentilshommes, & pris ſix cens grands cheuaux.

Quelques iours apres, Alphonſe ayant r'appellé IX.
l'armée qu'il auoit envoyée en Corſegue, ſe trouua ſi puiſſant qu'il ſe rendit maiſtre de Naples; & Ieanne fut contrainte de ſortir du Chaſteau de Capoüe, & de ſe retirer à Auerſe, où elle caſſa & reuoqua pour cauſe d'ingratitude l'adoption qu'elle auoit faite de la perſonne d'Alphonſe, ſubrogea Louys en ſa place, & l'inſtitua heritier vniuerſel de tous ſes Eſtats. Cette inſtitution fut confirmée par le Pape Martin V. & en ſuite Louys la fut trouuer à Auerſe, où il fut receu d'elle auec des demonſtrations d'vne ioye extraordinaire.



CHAPITRE VI.

Louys III. conqueſte le Royaume de Naples, & apres il y meurt.

I. Alphonſe paſſe par mer en Eſpagne, & en chemin faiſant ſurprend Marſeille, qu'il abandonne apres l'auoir ſaccagée. II. Le Duc de Milan enuoye vne armée nauale au ſecours de Loüis & de Ieãne, laquelle prend la ville de Gayete. III. Louys aſſiege Naples par mer & par terre. Il tâche d'auoir cette Ville par intelligences. IV. Iacques Caldore la luy met entre les mains. V. Louys aſſiſte au Sacre du Roi Charles VII. Se bat en duel contre vn Caualier Anglois. VI. René d'Anjou eſpouſe l'heritiere de Lorraine.. Le Comte de Vaudemont luy fait la guerre, le deffait, & le prend priſonnier. VII. Mort de Louys III. VIII. Il eſt grandement regretté par les Napolitains. Ieanne ne voulut pas ſouffrir qu'on portaſt ſon corps en France, mais elle le fit inhumer en Italie. IX. Les femmes de Louys. X. Sa deuiſe.



ALPHONSE s'eſtant ainſi rendu maiſtre de I.
la ville de Naples, n'eut pas le loiſir d'y faire grand ſejour: car ayant eu nouuelles qu'Hen-

ry ſon frere eſtoit detenu priſonnier par Iean Roy de Caſtille, qui s'eſtoit emparé de toutes ſes terres, prit reſolution de paſſer en Eſpagne pour le deliurer. Tellement qu'ayãt laiſſé Naples entre les mains de Dom Pierre ſon autre frere, il en partit auec ſon armée composée de dix-huict Galeres, & de douze Vaiſſeaux de charge. Et en chemin faiſant ayant appris que la ville de Marſeille eſtoit dépourueuë d'hommes courageux & hardis, leſquels auoient ſuyui le Roy Louys en Italie pour l'aſsiſter au recouvrement de ſon Royaume, il la ſurprit; & y eſtant entré il la ſaccagea durant trois iours: mais voyant qu'il luy eſtoit impoſsible de la pouuoir garder il l'abandonna, & fit voile en Eſpagne. Ans de Ieſus-Chriſt 1423.

II. Cependant Louys & Ieanne apres le départ d'Alphonſe tournerent leurs penſées à recouvrer tout ce qu'il leur detenoit; mais parce qu'ils voyoient bien qu'ils n'auoient pas aſſez de forces pour en venir à bout, ils implorerent le ſecours de Philippe Marie Duc de Milan, qui eſtoit alors l'vn des plus puiſſans Princes d'Italie, auquel les Genois s'eſtoient donnez peu auparauant. Le Duc fut tres-aiſe de les aſsiſter en cette conjoncture; & pour cet effet il fit dreſſer vne armée nauale dans Genes, composée de douze Vaiſſeaux, & de ving-cinq Galeres, laquelle ne fut pas pluſtoſt preſte que ſous la conduite de Guy Torrel elle fit voile vers la coſte du Royaume de Naples. Cõme elle fut arriuée à Gayete, Torrel la fit bloquer par mer & par terre, ſuyuant l'ordre qu'il en auoit; & Ieanne lui envoya quantité de Caualerie qui l'alla ioindre deuant cette place. Antoine de Luna, qui

eſtoit dedans, voyant que les partiſans de la Maiſon d'Anjou auoient porté la peur dans le cœur de ceux qui fauoriſoient le party d'Alphonſe ; & d'ailleurs, ayant luy-meſme pris l'épouuante, abandonna la ville, & ſe retira à Naples.

La reddition de cette ville fut cauſe qu'à ſon exemple toutes les autres de la coſte en firent de meſme, & ſe mirent ſous l'obeïſſance de Louys & de Ieanne. Il ne reſtoit plus que la ville de Naples, ſans laquelle tout ce qu'on auoit conquis eſtoit compté pour rien ; car elle ſeule eſtoit capable de remuër tout l'Eſtat. Guy Torrel y conduiſit l'armée nauale, & y arriua le meſme iour que celle de terre y eſtoit arriuée ; ſi bien que par ce moyen elle fut aſsiegée & par mer & par terre. Pierre d'Arragon y eſtoit dedans, auec Iacques Caldora, & quantité d'autres Seigneurs, & Capitaines ; nonobſtant quoy cette place tomba entre les mains de Louys, & de Ieanne, de la façon ſuïuante. Raimond Annechin ayant eſté fait priſonnier en des courſes que la caualerie de Pierre d'Arragon fit dans le Païs d'Auerſe, fut conduit deuant Louys ; & comme on lui eut dit que c'eſtoit vne perſonne fort affidée de Iacques Caldora, il iugea auſsi-toſt que celuy-là pourroit eſtre vn inſtrument vtile pour auoir la ville de Naples. A cet effet, apres l'auoir traité honorablement, & luy auoir fait de grandes promeſſes en cas qu'il perſuadât Iacques Caldora de luy liurer la ville, il le congedia. Annechin eſtant retourné à Naples, n'oublia pas de perſuader Caldora à vouloir accepter le parti que Loüis luy faiſoit. A quoy il ſe diſpoſa facilement, l'obli- III.

geant d'advertir Louïs qu'il luy donneroit contentement, & pour cet effet qu'il penſeroit aux moyens qu'il faloit prendre pour venir heureuſement à-bout de cette entrepriſe, qui n'eſtoit pas trop aiſée, d'autant que Pierre d'Arragon ayant auprez de ſoy quantité de Capitaines vigilans, & conſommez, il faloit agir auec grande prudence.

IV. Quoi que Caldora conduiſit ſa negociation fort ſecrettement, neantmoins Pierre d'Arragon en ſoupçonna quelque choſe; il n'en fit toutefois aucun ſemblant, crainte de deſobliger vn homme qui ayant les clefs des portes de la ville entre ſes mains pouuoit leuer le maſque, & exciter le peuple à ſedition, s'il auoit vent qu'on luy dreſſaſt des pieges: ſi bien qu'il iugea qu'il eſtoit plus à propos de le vaincre par des témoignages de courtoiſie, que par des actes de vengeance. Mais Iacques s'eſtant pris garde qu'il eſtoit découvert, iugea qu'il faloit executer ſon entrepriſe auant qu'on employaſt la force contre luy. Pour cet effet il fit advertir Louïs que le lendemain il luy mettroit la ville entre les mains, & qu'il en fiſt approcher l'armée. Dés que le iour commença à poindre, ce Prince ne manqua point de ranger ſes troupes, & de les mettre en ordre cõme s'il vouloit donner l'aſſaut. Caldora leur alla au deuant auec ſa caualerie & ſon infanterie, faiſant mine de les vouloir charger: mais tout à coup il recula, en façon qu'on euſt crû qu'il ne pouvoit pas ſouſtenir le choc des ennemis, qui entrerent auec luy peſle-meſle dans la ville, & s'en rendirent les maiſtres; les Arragonois s'enfuïrent dans les Fortereſſes qu'ils furent contraints de rendre

quelque

quelque temps apres. Par ce moyen Ieanne fut maistresse de presque tout l'Estat de Naples, & en suite declara Louys son heritier, au grand contentement de ses Subjects.

Cependant Louïs ayant eu nouuelles que Charles VII. Roy de France, son beau-frere, estoit sur le poinct de se faire sacrer & couronner dans Rheims, s'achemina en France, & se trouua à cette auguste ceremonie. En suite il secourut ce Prince contre les Anglois, qui occupoient alors la plus grande partie de la France ; & en diuerses occasions il rendit des preuues signalées de sa generosité, mesmemẽt en vn combat singulier, où il défit vn grand & puissant homme Anglois, nommé Lancelot, & reputé l'vn des plus vaillans Caualiers de son temps : & apres il s'en retourna en Italie. V. Annales de France.

En ce mesme temps Charles Duc de Lorraine deceda, & ne laissa que trois filles, deux desquelles estoiẽt déja mariées, & par le traité de leurs mariages auoient renoncé à la succession. Si bien que la troisiéme, nommée Isabel de Lorraine, demeuroit par ce moyen heritiere presomptiue de son Estat. Elle fut mariée à René d'Anjou frere du Roy Louïs, par l'entremise du Cardinal Duc de Bar son oncle maternel. René aussi-tost apres le mariage consommé, se mit en deuoir de prendre possession du patrimoine de sa femme. Mais Antoine Comte de Vaudemont, fils de Ferry frere de Charles s'y opposa fort & ferme, sous pretexte que la Loi Salique, qui exclud les filles de la succession des Estats, auoit lieu dans la Lorraine, & que par ce moyen il estoit le seul & legitime heritier. Ce different fut vuidé par VI. Vignier.

l'Empereur Sigiſmond au Concile de Baſle, en faueur de René. Antoine voulut auoir par force ce qu'il ne pouuoit pas auoir par iuſtice. Il mit donc de grandes troupes ſur pied, auec l'appuy & l'aſsiſtance du Duc de Bourgogne. Mais ſon armée fut miſe en déroute par René, qui prit en ſuite la ville de Chappes auprez de Troyes. Il eſt vray que quelque temps apres le Comte de Vaudemont ayant r'aſſemblé vne autre grande armée, à laquelle ſe ioignit vn puiſſant ſecours d'hommes, qui luy fut enuoyé par les Ducs de Bourgogne & de Sauoye, la bataille ſe donna entre luy & René au lieu de Bulneville pres Neuf-Chaſtel. Et bien que René euſt faict de ſa perſonne tout ce qu'on auroit pû deſirer d'vn genereux Prince; il fut défaict neantmoins, & demeura priſonnier auec Iean Duc de Calabre ſon fils, & quantité d'autres Seigneurs. Le Comte de Vaudemont mit René entre les mains du Duc de Bourgogne qui le tint long temps priſonnier.

Enguerr. de Monſtr. Paradin Annales de Sauoye.

Ans de Ieſus-Chriſt 1431.

VII. Cependant Iean-Antoine Vrſin Prince de Tarante s'eſtant rebellé contre Ieanne, ſous l'appuy & la faueur d'Alphonſe d'Arragon, qui luy fourniſſoit de la Sicile tout ce qui luy eſtoit neceſſaire, auoit entrepris ſur la Calabre. Cela obligea Ieanne d'envoyer contre luy le Roi Louïs, & Iacques Caldora, qui luy oſterent toutes ſes terres. Mais le Roy ne iouït pas long-temps du fruit de cette victoire; car vne fiévre violente l'ayant ſaiſi dans Coſſence en Calabre, il iugea auſsi-toſt que Dieu le vouloit appeller à ſoy. C'eſt pourquoi il fit ſon teſtament, par lequel il legua à Charles ſon frere le Comté du Maine, auec toutes les Villes & Fortereſſes qui en dependoient, enſem-

Collenuce

1434.

Noſtrad. hiſtoire de Prouence.

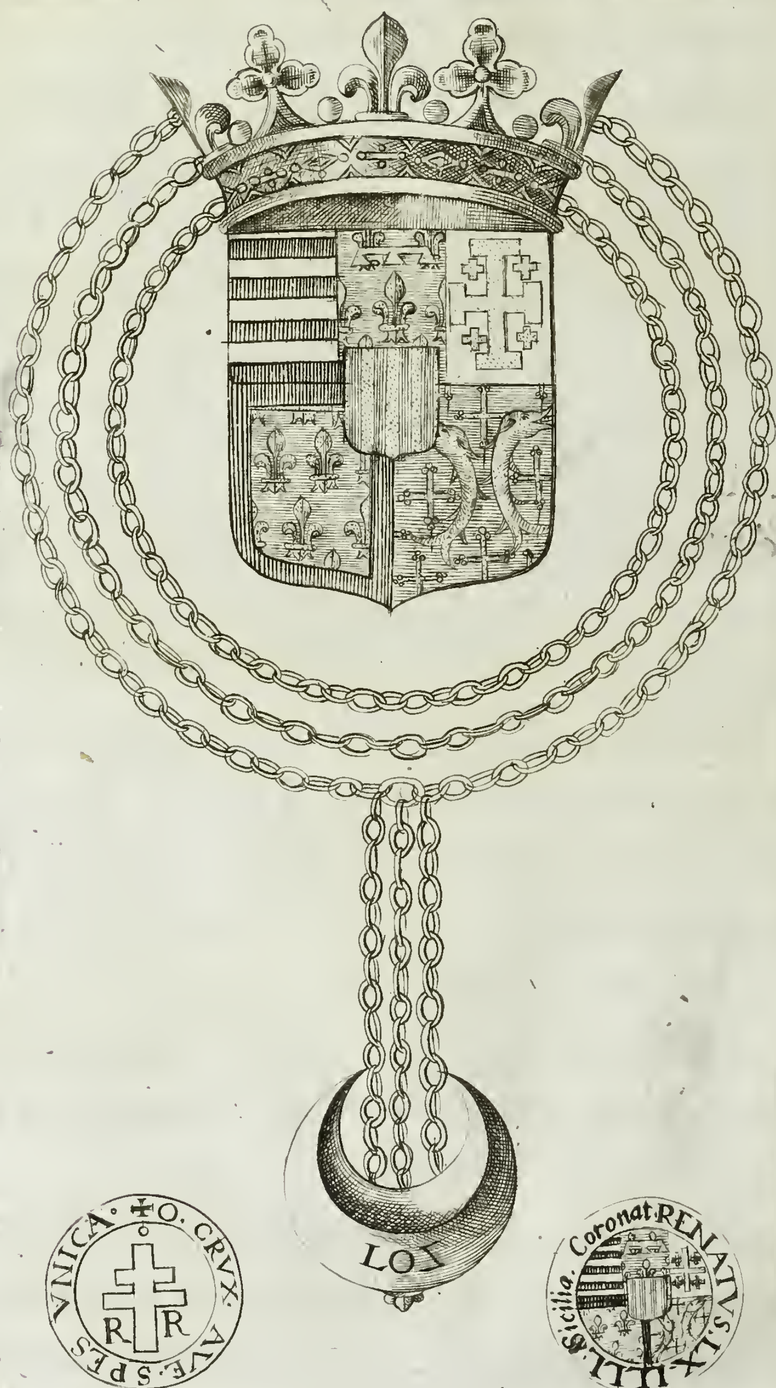
ble les Places & les Fiefs, dont Ioland ſa mere iouïſſoit en Prouence pour ſon doüaire. Et parce qu'il n'auoit aucuns enfans, il fit ſon heritier vniuerſel René ſon frere. Apres quoi il deceda, ayant regné ſeize ans.

Il fut infiniment regretté de tous les habitans du Royaume de Naples, à cauſe de la grande bonté & douceur qui reluiſoient en luy, & qui leur faiſoient eſperer toute ſorte de biens ſous ſon regne, & ſous ſa conduite. Apres ſa mort les Seigneurs & les Gentils-hommes d'Anjou demanderent ſon corps à Ieanne, & la ſupplierent inſtamment de le leur faire deliurer, pour le porter en France, & le faire enſeuelir en la Ville d'Angers au tombeau de ſes Anceſtres. Mais elle ne le leur voulut pas accorder, d'autant (diſoit-elle) qu'elle ne vouloit pas qu'il fuſt inhumé en autre part que dans ſes Eſtats; pour la deffence deſquels ce Prince auoit eu tant de ſoin, & auoit pris tant de peine. Pour cet effet elle le fit enſeuelir magnifiquement en l'Egliſe de Coſſence; neantmoins elle leur permit de porter ſon cœur en l'Egliſe S. Maurice d'Angers. VIII. Collenucc

Loüis fut premierement accordé en mariage auec Catherine de Bourgogne fille de Iean Duc de Bourgogne; il fiança puis apres Iſabeau fille de Iean VI. Duc de Bretagne. Toutes-fois il n'eſpouſa ni l'vne ni l'autre, mais bien Marguerite fille d'Amé I. Duc de Sauoye, & de Marie de Bourgogne. Elle eut pour ſon doüaire la iouïſſance des Villes de Gap, de Pertuis, & autres Places du Comté de Prouence, & ne luy procrea aucuns enfans. IX. Du Tillet. Paradin Annales de Sauoye.

Loüis portoit pour deuiſe vn bras qui ſortoit d'vn nuage, & qui tenoit en la main vne balance dans vn égal contrepoids, & tout au tour ces mots, *æqua du-* X. Hiſtoire genealog. des Srs. de Ste.Marte.

rant ſemper, qui eſt le vray ſymbole de la Iuſtice, laquelle ſouſtient les Eſtats,& les fait fleurir. Auſsi pour donner des témoignages du ſoin qu'il auoit de faire adminiſtrer la Iuſtice à ſes peuples, il érigea par Lettres Patentes données à Auerſa vn grand Conſeil en Prouence, qu'il voulut eſtre eſtably dans la Ville d'Aix, pour y iuger ſouuerainement toutes les appellations du païs. Cette deuiſe ſignifioit particulierement, que les choſes bien acquiſes ſont de durée.





CHAPITRE VII.

René d'Anjou ſuccede aux Eſtats de Louys III. ſon frere. Eſt deliuré des priſons du Duc de Bourgogne. Paſſe en Italie, & conqueſte preſque tout le Royaume de Naples.

I. Ieanne II. du nom Reine de Naples, inſtituë heritier René d'Anjou, & apres meurt. Ce Prince en reçoit les nouuelles dans la priſon. II. Les Napolitains eſliſent ſeize Barons pour gouuerner l'Eſtat apres la mort de Ieanne. Iſabeau femme de René durant la detention de ſon mary fait le voyage de Naples. III. Alphonſe aſſiege Gayete. IV. Eſt vaincu, & fait priſonnier par les Genois. V. La Reine Iſabeau arriue à Gayete, & pourvoit au gouuernement de cette Ville. VI. Alphonſe eſt mis en liberté par le Duc de Milan. Conqueſte quelques Places de l'Eſtat de Naples. VII. Le Pape Eugene IV. envoye du ſecours à la Reine Iſabeau. VIII. Le Roy René eſt deliuré de priſon. Vient en Prouence. Eſt ſollicité de paſſer en Italie. Il s'y prepare. IX. S'embarque à Marſeille, fait voile, arriue à Genes, & de là s'en va à Naples. X. Se diſpoſe pour continuër la guerre contre Alphonſe, & donne le commandement de ſon armée à Iacques Caldora, qui prend Scaphant. XI. René recouvre le Duché de Melphes. Prend les Fortereſſes de Naples, & quantité d'autres Places. Mort de Iacques Caldora.

Ans de Ieſus-Chriſt 1435.



APRES la mort de Loüis III. Ieanne, qui ſe trouuoit attainte d'vne violente maladie, fit ſon teſtament, par lequel elle inſtitua ſon he- I.

ritier vniuersel René Duc de Lorraine, & de Bar, frere de Loüis, & qui estoit alors encore detenu prisonnier par le Duc de Bourgogne. Les nouuelles de cette institution furent portées à ce Prince par Balthezar Iarento Baron de Montclar, que la Prouence deputa expressément. Elles luy furent beaucoup plus agreables que celles qui luy auoient esté dõnées de la mort de son frere. Aussi depuis lors il tourna toutes ses pensées à trouuer des moyens pour se mettre en liberté. Mais ce qui l'échaufa encore dauantage, ce fut Vidal de Cabanes, qui quelque temps apres luy alla donner cognoissance de la mort de Ieanne, arriuée depuis peu, & de l'affection que ses subjects auoient pour luy.

Nostrad. hist. de Prouence.

II. Le mesme iour que Ieanne deceda, les Napolitains, qui apprehendoient qu'Alphonse ne se preualût de l'occasion pour s'emparer du Royaume, éleurent seize Seigneurs des principaux, & des plus illustres, pour donner ordre à tout ce qui seroit necessaire pour la conduite de l'Estat.

III. Le Pape Eugene IV. qui pretendoit que par le decez de cette Princesse le Royaume de Naples, comme Fief de l'Eglise, estoit deuolu au saint Siege, fit entendre aux Napolitains que son intention estoit qu'ils ne receussent autre Prince que celuy qui viendroit de sa main. Mais ils luy firent response qu'ils estoient resolus de ne recognoistre que René. En effet, ils deputerent vers lui à Marseille, pour le prier de se hâter tant qu'il pourroit d'aller à eux, parce que sa presence estoit grandement necessaire à l'Estat. Ils trouverent à leur arriuée que René estoit encore prisonnier; si bien qu'apres auoir attendu quelque temps sa deli-

Thomas Costo. Collenuce Facius. Contarin.

urance, ils exhorterent la Reine Isabeau sa femme de vouloir faire le voyage. A quoy elle se disposa, & partit de Marseille, accompagnée de deux de ses fils, auec quatre Galeres, qui prirent la route de Naples.

Auant l'arriuée de cette Princesse, Alphonse, qui n'auoit autre pensée depuis long-temps que la conqueste du Royaume de Naples, s'imagina que dans cette conjoncture elle luy estoit facile, & qu'il n'y auoit personne qui se pûst opposer à luy, puisque Loüis & Ieanne estoient decedez. Si bien qu'ayant mis quantité de troupes sur pied, il alla assieger par mer & par terre Gayete, dans laquelle se trouua Otholin Zoppe l'vn de ceux à qui le Duc de Milan donnoit quelquefois la cõduite de ses armées. Il l'auoit envoyé en Ambassade vers Ieanne; mais ayant appris en chemin la mort de cette Princesse, il s'arresta dans Gayete, à la priere des habitans, qui auoient appellé peu auparauant pour les gouuerner François Spinola l'vn des principaux Seigneurs de Genes, pour la naissance, pour la gloire, & pour l'authorité. Il y auoit conduit quatre cens Arbalestriers, & autant de gens de pied qui leur estoient enuoyez par le Duc de Milan. Il se rencontra dans la ville quelques Marchands Genois qui s'y estoient retirez auec leurs marchandises de grand prix, en attendant le beau temps, & que les armées, qui estoient tout autour, se fussent retirées, pour s'en retourner à Genes. Auec ces forces ceux de Gayete resolurent de deffendre leur ville contre Alphonse, qui auoit deliberé de les auoir en toute façon. L'esperance de piller les grandes richesses qui estoient dans la ville

III.

Collenuce
Facius.
Iustinian.
Machiauel

échaufa tellement les ſoldats, qu'ils prirent reſolution de n'en point bouger qu'ils ne l'euſſent emportée.

IV. Cependant les Marchands Genois, & ceux de Gayete, qui ſe voyoient expoſez à vn danger immінant, implorerent le ſecours du Duc de Milan, qui fit auſsi-toſt équiper dans Genes vne armée nauale compoſée de douze grands Galions, de trois Galeres, d'vne Galiace, & d'vn petit Nauire. Cette armée ne fut pas pluſtoſt preſte, qu'elle fit voile en toute diligence, & Alphonſe ayant eu nouuelles de ſon départ, laiſſa ſon armée de terre deuant Gayete, & auec ſon armée nauale s'en alla au deuant des Genois pour les combattre, eſperant de les vaincre ſans beaucoup de difficulté. Mais il en arriua tout autrement qu'il ne s'eſtoit promis; car les ayant attaquez, ils deffirent ſon armée, & le prirent priſonnier auec ſes deux freres.

V. La Reine Iſabeau ne tarda pas d'arriuer à Gayete, où elle fut tres-bien reçeuë. Et d'autant que cette ville eſtoit ſous la direction de ceux que Philippe Duc de Milan y auoit envoyez, elle les changea, & mit en leur place quelques-vns des ſiens, & apres elle en partit pour Naples. A ſon départ les habitans luy conſeillerent de mener auec elle Otholin Zoppe Ambaſſadeur de Philippe, pour luy ſeruir de conſeil dans ſes beſoins. Mais Facius dit que ce ne fut qu'à deſſein de tirer cet homme de Gayete, parce qu'on auoit déja cõçeu quelques ombrages contre ſon Maiſtre. La Reine eſtant arriuée à Naples, y fut reçeuë auec grande ioye par ceux de la faction d'Anjou.

Collenuce Facius.

Ans de Ieſus-Chriſt 1436.

VI. Cependant Alphonſe, qui auoit eſté mis entre les mains du Duc de Milan par les Genois, fit ſi bien par

ſes

ſes perſuaſions, qu'il obtint la liberté, & contracta alliance auec ce puiſſant Prince, l'ayant obligé de renoncer à celle de la Maiſon d'Anjou. Par ce moyen il commença de trauailler plus que iamais à la conqueſte du Royaume de Naples; & la fortune, qui le vouloit fauoriſer, mit inopinément la ville de Gayete entre les mains de Pierre ſon frere. Alphonſe s'y rendit auſsi-toſt, & de là à Capouë; il mit ſes troupes en campagne, auec leſquelles il ſe rendit maiſtre de quelques Places.

La Reine Iſabeau voyant le progrez de ſon ennemy, auquel il luy eſtoit impoſsible de reſiſter, enuoya des Ambaſſadeurs au Pape Eugene IV. pour le conjurer de la vouloir aſsiſter en cette conioncture. Sa Sainteté la ſecourut de trois mille ſoldats commandez par Iean Viteleſchi Patriarche d'Alexãdrie, qui d'abord s'en alla dans l'Abruſſe, où il prit pluſieurs Places, & en chaſſa les Arragonois; & s'il eût pourſuiui ſa victoire, il auroit ſans doute rangé tout le Royaume ſous l'obeïſſance de René; mais on ne ſçait pour quel ſujet il ſe retira à Rome. Et l'année ſuiuante eſtant encore venu au ſecours de la Reine, la fortune luy fut auſsi fauorable que la premiere fois, & neantmoins il tomba dans la meſme faute, & fut contraint de s'en retourner vers le Pape Eugene, qui eſtoit à Ferrare. VII.

Ans de Ieſus-Chriſt 1437.

Cependant René apres auoir eſté ſi long-temps priſonnier fut mis en liberté ſous des conditions fort rudes qui luy furent impoſées, & moyennant vne grande rançon qu'il fut contraint de payer. Il vint auſsi-toſt en Prouence, où il fut reçeu de tout le VIII. Noſtrad.

peuple auec vn excez de joye. Les Estats qui furent convoquez à son arriuée luy firent present de cent mille florins d'or, pour subvenir à la despense qu'il luy falloit faire à recouurer ce que son ennemy luy detenoit. Le Pape Eugene luy accorda vne nouuelle investiture des Royaumes de Naples & de Sicile, & fit ligue auec luy, comme firent aussi les Venitiens, les Florentins, & les Genois. Ils le sollicitèrent puissamment d'aller prendre possession de ces Estats, & luy firent representer que s'il n'y alloit bien-tost, Alphonse, qui n'oublioit ny promesses, ny presens, ny caresses, pour gagner la Noblesse, & le menu peuple, s'en rendroit bien-tost le maistre. Iustinian escrit que René persuadé par ce discours, & par plusieurs autres raisons, fit équiper à Marseille cinq Galeres, & enuoya à Genes George Comte de Pulcin, qui obtint du Senat la permission de pouuoir armer sept Galeres.

Blondus. Sabellicus.

Annales de Geues.

IX. René partit de Marseille auec cinq Galeres & deux petits Vaisseaux le cinquiéme d'Auril, & alla prendre Port à Genes, où il fut reçeu de tous les habitans auec grand honneur. Il y sejourna quinze iours, apres lesquels il se mit en mer auec douze Galeres. Comme il fut arriué à Porto-Veneré, deux Galeres, que Iean Fregose auoit équipées en Corsegue s'allerent joindre à luy, & auec ces forces il prit la route de Naples, où il arriua heureusement au mois de May, & il y fut reçeu auec grande magnificence.

Ans de Iesus-Christ 1438.

X. La presence de ce Prince, qui s'estoit acquis déja vne grande reputation, releua le cœur de ceux de la

faction d'Anjou. Il commença aussi-tost d'assembler autant de troupes qu'il luy fut possible, & fit venir auprez de soy Iacques Candole, qui estoit alors dans la Poüille, pour conferer auec luy des moyens qu'il falloit prendre pour continuer la guerre. Il ne fut pas plustost arriué, qu'il luy donna ordre d'aller assieger Scaphant, afin d'auoir vn passage libre & asseuré pour aller en l'Abrusse, d'où l'on tiroit toutes les prouisions necessaires. Caldora en suite alla inuestir cette Place, qui se rendit à luy.

Facius. Collenuce

XI.

Cette conqueste fut suiuie de celle du Duché de Melphes, que René recouvra sur Alphonse, qui l'auoit pris peu auparauant; comme aussi il se rendit maistre de Castelluccio, qui est dans l'Abrusse. Cependant Alphonse auec vne armée de quinze mille hommes alla mettre le siege deuant Naples, d'où il délogea bien-tost, apres y auoir perdu Pierre son frere, qui fut tué d'vn coup de canon, & en eut la teste emportée. René quitta l'Abrusse, & s'en retourna à Naples, où il resolut d'en prendre les Forteresses, qui estoient encore au pouuoir de son ennemy. Pour cet effet il asiegea Chasteau-neuf auec quatre Galions, & prit bien-tost la Tour S. Vincens, qui auoit esté bastie pour deffendre cette Forteresse, qu'Alphonse tâcha souuent de secourir. Et d'autant qu'il ne le pouuoit pas faire du costé de la mer, parce qu'il n'y auoit aucunes forces, il projetta de le faire du costé de terre, & se campa fort prez de Naples, auec vne armée de quinze mille hommes. Mais comme il y eut demeuré quelque temps sans en pouuoir venir à-bout, il se retira; & par ce moyen Chasteau-neuf, qui se

trouuoit dans vne extreme disette, fut contraint de se rendre à René. Le Chasteau de l'Oeuf en fit de mesme aussi-tost apres. Si bien que ce Prince demeura le maistre absolu de Naples, & en suite recouvra presque toute la Principauté de Salerne, auec quantité de villes de la Calabre; & l'on esperoit qu'enfin il se rendroit paisible possesseur de tout cet Estat. Mais la mort subite de Iacques Caldora vaillant Capitaine, & la defection du Prince de Tarante, qui se rangea du party de l'ennemy, firent changer de face aux affaires. Cela fut cause qu'Alphonse, qui se voyoit presque ruiné, commença de releuer ses esperances, & dans peu de temps il se rendit si puissant, & fit de si grands progrez, qu'il conquit enfin tout le Royaume de Naples, & contraignit René de se sauuer en France, comme nous verrons cy-apres.



CHAPITRE VIII.

Alphonse d'Arragon prend la ville de Naples sur René, par le moyen d'vn aqueduc. René reuient en Prouence. Il assiste le Roy Charles VII. contre les Anglois; & apres repasse en Italie pour secourir les Florentins.

I. Alphonse tasche de surprendre Naples par le moyen d'vn aqueduc. Il y fait entrer des soldats. II. Il se presente deuant la ville, mais il en est repoussé. III. Il s'y presente de nouueau pour encourager ses soldats qui estoient dans l'aqueduc, d'où ils sortent, montent sur les murailles de la ville, & se saisissent d'vne tour. IV. Alphonse fait donner l'escalade en vn endroict des murailles, prend enfin la ville de Naples, & contraint René de se sauuer dans Chasteau-neuf. V. René en sort, s'embarque, fait voile en Prouence, & aborde à Marseille. Mort de la Reine Ioland d'Arragon. VI. La Prouence fait present de vingt-cinq mille florins au Duc de Calabre. VII. Siege & reddition de la ville de Mets. VIII. Marguerite d'Anjou fille de

René espouse le Roy d'Angleterre. René & le Duc de Calabre accompagnent le Roy de France en la conqueste de la Normandie. René casse les alienations des Fiefs faites en faueur des roturiers. IX. Les Florentins l'appellent à leur secours contre Alphonse d'Arragon, & les Venitiens. X. Ce Prince passe en Italie, y fait quelques progrez, & apres s'en retourne en Prouence.



ALPHONSE auoit fait de si grands progrez, qu'il ne restoit presque plus à René aucune ville importante que celle de Naples, qu'il fit resolution d'aller assieger, & d'y demeurer iusques à ce que la necessité contraignist les habitans de se rendre. La fortune luy fut si fauorable, qu'elle luy mit cette ville entre les mains d'vne façon bien extraordinaire, & tout autrement qu'il n'auoit pas esperé. Vn masson, nommé Anel, que la faim auoit contraint d'abandonner la ville, descouurit à Alphonse, sous espoir de recompense, le moyen pour y entrer; qui estoit, qu'il y auoit vn vieux aqueduc qui portoit l'eau dans la ville pardessous les murailles, & que de là, en ostant deux ou trois pierres on y pouuoit entrer. Iustinian dit que ce fut vne femme, qui estant pressée de la faim donna cognoissance de ce canal, qui entroit dans sa maison. Tant y a qu'Alphonse fut extrémement aize de cet advis, duquel il resolut de profiter. Pour cet effet il choisit deux cens soldats, des plus determinez de l'armée, qu'il fit entrer dans cet aqueduc durant l'obscurité & le silence de la nuict; & sous la conduite de ce masson ils cheminerent iusques à ce qu'ils arriuerent à vn puits, par où quarante d'entre eux monterent dans la ville, & s'allerent cacher dans vne petite maison, où il n'y auoit qu'vne femme vieille, & vne ieune fille; on croid que cette vieille estoit celle qui

Ans de Iesus-Christ 1442.

Annales de Genes. Collenuce. Facius. Braccol.

auoit fait donner l'advis par le masson. Ils l'enfermerent dans cette maison, & firent taire la fille, pendant que leurs compagnons demeurerent dans l'aqueduc.

II. Le iour venu, Alphonse voyant que ses soldats ne faisoient pas le signal qu'ils auoient promis de faire, s'imagina qu'ils n'auoient pas eu le courage de sortir de l'aqueduc, ou qu'ayans esté descouverts on les auoit tuez : toutes-fois il mit son armée en bataille deuant la ville ; mais René, qui auoit de grandes forces, le repoussa facilement. Dequoy les quarante soldats qui estoient dans la maison de la vieille furent tellement espouvantez, qu'ils ne sçauoient que faire, dans l'apprehension qu'ils auoient d'estre veus s'ils s'en retournoient dans le puits, & d'estre tuez s'ils entroient dans la ville.

III. Alphonse perdant esperance fit sa retraite dans son Camp ; & René croyant d'auoir assez bien pourueu au danger, se retira dans le Chasteau. Cependant l'vn des soldats de l'aqueduc accourut vers Alphonse, & l'advertit que la peur retenoit les quarante soldats dans la maison de la vieille. Ce qui l'obligea de se presenter derechef deuant les murailles, pour leur donner courage, & les porter à sortir. Dans cet interualle il arriua qu'vn des enfans de cette femme, reuenant de sa boutique, frappa la porte de la maison ; les soldats iugerent d'abord qu'il estoit à propos de s'en saisir pour le faire taire. Mais comme ils ouvrirent à demy la porte pour luy donner entrée, ce ieune garçon apperceuant des hommes armez s'enfuit incontinent, & s'en alla courant dans la ville crier que les ennemis y estoient entrez. Alors les

quarante ſoldats portez de fureur & de deſeſpoir monterent ſur les murailles de la ville les plus proches du lieu où ils s'eſtoient cachez. Et d'autant qu'ils n'y trouuerent qu'vn homme qui faiſoit le guet, ils ſe ſaiſirent d'vne petite Tour. René qui en fut adverti y accourut d'abord ; comme fit auſsi Alphonſe, lequel pour aſsiſter ſes gens qui eſtoient dans la Tour fit dreſſer des eſchelles pour y faire monter des ſoldats. Mais il leur fut impoſsible de le faire, car les habitans les repouſſerent genereuſement, & ceux qui eſtoient dans la Tour furent tres-mal traitez.

Alphonſe s'eſtant pris garde qu'il y auoit vn endroit des murailles vn peu eſloigné, qui n'eſtoit pas gardé, y fit planter des eſchelles, & fit monter quelques ſoldats, qui par ce moyen entrerẽt dans la ville, en meſme temps que ceux de la Tour ſe trouuoient reduits en vn piteux eſtat, & que la pluſpart eſtans bleſſez, quelques-vns d'entre eux en cette extrémité s'eſtoient iettez du haut en bas des murailles pour ſe ſauuer. René n'auroit pas eu grande peine de recouurer la Tour, mais il en fut empeſché par les ſoldats qu'Alphonſe auoit fait monter par les eſchelles, qui le vindrent charger par derriere, auec des cris effroyables pour l'eſpouuanter, par le moyen deſquels il fut arreſté tout court. Toutes-fois ce qui luy donna plus d'eſtonnement, fut vn ſoldat, qui ayant trouué inopinément dans la ville vn cheual à l'abandon, y monta deſſus, & combattit vigoureuſement de cette façon contre les habitans. Il crût alors que les ennemis eſtoient entrez par quelque porte pluſtoſt que par les murailles, toutes-fois il ne perdit pas coura- IV.

ge, car il exhorta ſes gens à ſe deffendre. Mais comme il vid que le nombre des Arragonois augmentoit, & que ſes ſoldats auoient pris l'eſpouuante, il ſe reſolut à faire retraite, & ſe ſauua dans Chaſteau-neuf, apres que l'vne des portes de la ville eut eſté brizée. En meſme temps qu'il ſe retiroit il y eut vn Cathelan qui ſe ſaiſit des reſnes de ſon cheual; René luy ayant dit deux ou trois fois de le laſcher, & le ſoldat s'opiniaſtrant touſiours à le vouloir arreſter, ce Prince luy deſchargea vn ſi grand coup de ſon eſpée, qu'il luy coupa la main.

V. Apres la retraite de René, Alphonſe ſe rendit entierement maiſtre de la ville de Naples; l'Hiſtoire remarque que Beliſaire l'auoit priſe autres-fois ſur les Gots, par le moyen auſsi d'vn aqueduc, neuf cens & cinq ans auparauant. Quant aux trois Fortereſſes, elles tomberent dans peu de iours au pouvoir des Arragonois, à la reſerue de Chaſteau-neuf, que René laiſſa bien pourveu, ſous la direction & le commandement d'Antoine Calvo Genois, auec ordre neantmoins que ſi dans certain temps il ne l'auoit ſecouru il fiſt ſa compoſition. Ce Prince s'embarqua ſur deux Nauires de Genes, qui le porterent à Piſe, où il ſe débarqua; & s'en alla trouuer le Pape Eugene à Florence, où il demeura quelques iours. Mais voyant qu'il n'y auoit aucune apparence de pouuoir recouvrer ſes Eſtats, il ſe r'embarqua, fit voile, & s'en alla prendre port à Marſeille. Il y trouua Ioland d'Arragon ſa mere, attainte d'vne ſi griefve maladie, qu'elle en mourut peu apres ſon arriuée, dont il fut grandement affligé.

Procop. de bello Gothic.

En

En la mesme année que René perdit la ville de Naples, la Prouence fit present à Iean Duc de Calabre son fils, de vingt-cinq mille florins pour le payement de sa rançon, de laquelle il estoit encore debiteur enuers le Duc de Bourgogne, qui luy auoit donné la liberté sur sa foy, en mesme temps qu'à son pere. VI.

Enuiron deux ans apres, & pendant la tresve qui estoit entre la France & l'Angleterre, René, qui à son retour d'Italie estoit allé trouuer Charles VII. son beau-frere, le persuada d'enuoyer le Dauphin son fils auec vne armée contre les Allemans, qui luy occupoient les villes de Mets & de Toul. Ce que le Roy de France luy accorda; en effet la ville de Mets fut assiegée, & apres vn long siege elle en fut deliurée moyennant trois cens mille florins, dont elle en donna deux cens mille à Charles VII. & cent mille à René, auec vn seruice de vaisselle d'argent doré. VII.

Ans de Iesus-Christ 1444.

Alain. Chartier. Enguerr. de Monstr.

En ce mesme temps Henry Roy d'Angleterre enuoya en Ambassade à Nanci le Comte de Suffolch accompagné d'vn grand nombre de Seigneurs Anglois, & des plus illustres du Royaume, pour demander Marguerite d'Anjou, ou de Sicile, fille de René, qui auoit esté fiancée à son Maistre. Elle fut remise à ce Comte pour la conduire en Angleterre, apres toutes-fois qu'on eut fait d'aussi grandes magnificences que si c'eût esté le iour des nopces. Par les articles de ce mariage le Roy d'Angleterre s'obligea de rendre à Charles Comte du Maine, & frere de René, la ville de Mans. Mais au lieu d'executer sa promesse lors que le terme fut expiré, il la fit fortifier, & y mit dedans vne garnison de quinze cens hommes. Le Roi

Charles VII. pour recouvrer cette ville y enuoya le Comte de Dunois, qui auec vne puiſſante armée la retira de ſes mains. Apres quoi la guerre recommença entre les Anglois & les François. Le Roi de France entra dans la Normandie, qu'il reduiſit ſous ſon obeïſſance. René & Iean de Calabre ſon fils l'accompagnerent en cette conqueſte, apres laquelle ils ſe retirerent en Prouence, où René voyãt qu'vn grand nombre de perſonnes roturieres y auoient acquis quantité de Fiefs, que des Gentils-hommes du Païs auoient eſté contraints par neceſsité de leur vendre, caſſa toutes ces alienations, comme faites à des perſonnes incapables de les poſſeder, & reuoqua par meſme moyen toutes les inveſtitures qui leur auoient eſté données.

Hiſtoire de Bretagne de Le Baud

Ans de Ieſus-Chriſt 1449.

Noſtrad. hiſt. de Prouence.

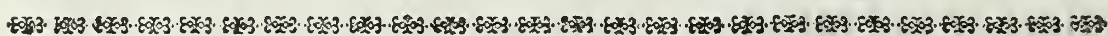
VIII. Cependant que le Roi Charles taſchoit de recouvrer tout ce que les Anglois luy detenoient, l'Italie eſtoit dans de grandes diuiſions, qui furent cauſe que René ne demeura gueres en repos; car il fut appellé par les Florentins, qui ne ſe voyans pas aſſez forts, quoi que ioints auec le Duc de Milan, pour reſiſter aux armes d'Alphonſe d'Arragon, & des Venitiens, liguez enſemble, & qui leur faiſoient la guerre, implorerent le ſecours de René, ſous la promeſſe qu'ils luy firent de l'aſsiſter apres au recouvrement du Royaume de Naples, comme eſcriuent Sabellicus & Platine, & non pas pour eſtre ſimplement leur mercenaire, comme dit Barthelemi Facius, qui eſt dementi par ces deux Autheurs, & par Machiauel meſme en ſon Hiſtoire de Florence, qui rapporte qu'Agnoto Acciaoli fut deputé par la Republique

vers le Roi de France pour obtenir de luy que René les allât ſecourir comme ſes amis,pour en ſuite pourſuiure la conqueſte du Royaume de Naples. Auſsi n'y a-t.-il pas apparence que René, qui eſtoit vn ſi grand Prince, eût voulu eſtre à la ſolde de ceux qui luy eſtoient de beaucoup inferieurs ; les Princes de ſa naiſſance ſont trop genereux pour faire de ſemblables baſſeſſes ; il luy auroit eſté bien plus honorable de ſeruir Charles VII. & de l'aſsiſter à chaſſer les Anglois de la France.

René iugeant qu'il ne deuoit pas laiſſer perdre cette occaſion, qui luy ſeruoit de planche pour recouvrer ſes Eſtats, aſſembla deux mille quatre cens cheuaux, & quantité d'infanterie qu'il tira du Royaume de France auec la permiſsion du Roi ; & comme tout fut preſt il s'en alla en Italie. Le Duc de Sauoye au commencement luy voulut fermer le paſſage ; mais il fit ſi bien qu'il détacha ce Prince,& Guillaume frere du Marquis de Mont-ferrat, de l'alliance qu'ils auoient auec les Venitiens, & les porta meſmes à luy enuoyer des troupes, qui groſsirent ſon armée. René s'eſtant ioint auec le Duc de Milan, fit la guerre aux Venitiens, & dans peu de temps il conquit toutes les terres des Cremonois,& preſque tout le païs Breſſan; apres il preſenta la bataille aux Venitiens, qui la refuſerent. A la fin de la campagne le Duc de Milan luy offrit Plaiſance pour y paſſer l'hyuer ; mais voyant que ceux qui l'auoient fait aller en Italie n'auoient aucune intention de l'aſsiſter au recouvremēt du Royaume de Naples, comme ils s'y eſtoient obligez,il partit au mois de Ianvier pour s'en retour- Platine. Sabellicus. X.

Ans de Ieſus-Chriſt 1453.

ner en Prouence, grandement dépité de ce qu'apres vn seruice signalé comme celuy qu'il leur auoit rendu, ils luy manquoient de foi dans vne si pressante necessité. La bonté de ce Prince fut neantmoins si grande, que bien qu'il eût esté mal traité, il enuoya en sa place Iean Duc de Calabre son fils, qui arriua à Florence au mois de Feurier, où il trouua que les Florentins & Sforce s'estoient accordez auec les Venitiens.



CHAPITRE IX.

Mort d'Alphonse d'Arragon. Ferdinand son fils naturel luy succede. Le Duc de Calabre entreprend de conquester le Royaume de Naples. Il deffait & met en déroute Ferdinand, & apres est contraint de reuenir en Prouence.

I. Mort de la Reine Isabeau. II. René se remarie auec Ieanne de Laual. III. Les Genois se donnent au Roy de France. Mort d'Alphonse d'Arragon. Ferdinand son fils naturel luy succede. IV. Le Pape s'interesse pour luy. V. Pierre de Campo Fregose tasche de se rendre maistre de Genes, mais il y est tué. VI. Le Duc de Calabre entreprend de conquester le Royaume de Naples. Deffait & met en déroute Ferdinand. VII. Il ne sçait pas vser de la victoire. VIII. Le Pape envoye du secours à Ferdinand, qui se retire à Barlete, & neglige son ennemy, qui faillit à le prendre. IX. Le Pape sollicite Scanderberg de venir secourir Ferdinand. X. Ce Prince passe en Italie. Deffaite du Duc de Calabre. XI. Les Genois chassent les François de leur ville.

I. EV auant que René fist le voyage d'Italie pour assister les Florentins, Isabeau sa femme fut trauaillée en la ville d'Angers d'vne si violente maladie, qu'elle l'emporta dans le tombeau, au desplaisir de son mari, & de tous ses subjects, qui auoient ressenti des effets de sa prudence, & de son addresse en la conduite de l'Estat, soit durant la de- Ans de Iesus-Christ 1453.

tention de René, ou dans les autres occaſions qui ſe preſenterent pendant le regne de ce Prince.

II. Et bien que l'affliction qu'il reçeut en la mort de cette Princeſſe fût tres-grande, neantmoins deux ans apres il contracta de nouuelles nopces, & eſpouſa en la ville d'Angers Ieanne de Laual fille de Gui XIV. du nom Comte de Laual, & Seigneur de Vitré, & d'Iſabeau de Bretagne; pour laquelle il eut de ſi grandes affections, qu'on eût dit qu'il n'auoit iamais eſté marié. Pour luy en donner quelques preuues, il luy fit donation de la Baronie de Baux l'an 1458.

Ans de Ieſus-Chriſt 1455.

Hiſtoire de Bretagne de Le Baud, publiée par le Sr. d'Hozier.

III. En ce meſme temps la ville de Genes ſe mit entre les mains de Charles VII. Roi de France; il y a des Hiſtoriens qui en attribuent la cauſe au mauuais traitement que leur faiſoit Pierre Fregoſe leur Duc; d'autres diſent que ce fut luy-meſme qui voyant qu'il ne pouuoit ſe deffendre contre Alphonſe d'Arragon, qui faiſoit tout ſon poſsible pour le ruiner, & pour eſtablir en ſa place quelqu'vn de la famille d'Adorne, prit cette reſolution. Charles leur enuoya Iean Duc de Calabre fils de René, qui prit poſſeſsion de la ville, & de toutes les Fortereſſes, qu'il munit & fortifia pour reſiſter genereuſement à Alphonſe, qui ſe prepara pour les attaquer, & pour en dénicher, s'il pouuoit, les François. Mais il n'en eut pas le moyen, car la mort le preuint lors qu'il faiſoit ſes preparatifs. Ferdinand ſon fils naturel ſe rendit maiſtre apres ſon decez du Royaume de Naples, par la faueur de Pie II. qui luy en accorda l'inueſtiture, & en recompenſe Ferdinand donna à ſon néueu la Principauté de Melphes.

Michaël Ritius. Pontanus. Collenuce Machiauel Hiſtoire de Florence. Iuſtinian Annales de Genes.

Ans de Ieſus-Chriſt 1458.

Collenuc. Denis Sauuage Contin. de l'hiſtoire de Naples.

IV. Cependant le Pape fit aſſembler vn Concile en la ville de Mantouë, pour deliberer auec les Ambaſſadeurs des Princes de l'Europe ſur les moyens qu'il falloit tenir pour faire la guerre au Turc. Les Ambaſſadeurs du Roi de France, & du Roi de René, qui s'y trouuerent, luy repreſenterent publiquement le droit qu'auoit la Maiſon d'Anjou ſur le Royaume de Naples, & le tort manifeſte qu'on luy faiſoit de l'en priuer; & pour cet effet ils demanderent inſtamment à Sa Sainteté qu'il luy plûſt de l'en inueſtir. Ils ne pûrent pourtant rien auancer; ce qui fut cauſe auſsi qu'ils ne voulurent rien promettre pour cette entrepriſe. Par ce moyen l'Aſſemblée ſe rompit ſans rien conclurre.

Platin. Albert. Krans. Paluer. Naucler. Vignier. Iuſtinian Annales de Genes.

Ans de Ieſus-Chriſt 1459.

V. En ce meſme temps Pierre de Campo Fregoſe ſe dépita contre les François, ſous pretexte qu'on ne luy payoit pas ce qu'on luy auoit promis. Si bien qu'il delibera, auec l'aſsiſtance du Duc de Milan, de faire la guerre aux Genois, eſperant de recouvrer la Principauté de cet Eſtat par le moyen des amis qu'il y auoit. D'autre part le Duc de Calabre ayant deſſein de conquerir le Royaume de Naples, eſtima qu'il luy eſtoit neceſſaire de faire alliance auec le Duc de Milan; pour cet effet il luy enuoya des Ambaſſadeurs. Mais tant s'en faut que ce Prince voulût ſe détacher des intereſts de Ferdinand, qu'au contraire apprehendant le voiſinage des François il reſolut de les chaſſer de Genes. Pour en venir à-bout il ſecourut Fregoſe, & d'argent, & de tout ce qui luy eſtoit neceſſaire. Celuy-ci s'eſtant joint auec Philippe de Fieſco grand ennemi des François, eut le cœur d'attaquer la ville

Iuſtinian Annales de Genes.

Ans de Iesus-Christ 1460.

de Genes, dans laquelle il entra de nuit; mais le iour estant venu, il fut chargé si furieusement, qu'il y laissa la vie.

VI. Peu auant la mort de Fregose, le Duc de Calabre estoit parti de Genes pour aller executer l'entreprise de Naples, qu'il auoit projettée, y estant mesmes sollicité par le Prince de Tarante, par le Duc de Sesse, par le Marquis de Cottron, & autres Seigneurs. René luy enuoya douze Galeres qui furent équipées à Marseille, & les Genois luy en fournirent dix, & trois Nauires armez pour trois mois, & soixante mille Ducats qui furent tirez de la banque S. George. Auec cette armée il prit la route de Naples, & le bruit de sa venuë obligea tous ceux qui la souhaitoiét auec pasion de se declarer pour luy. En peu de tẽps quantité de villes tant de la Poüille & de la Calabre, que de la terre de Labour, se soûmirent à luy; de sorte qu'il delibera d'aller attaquer la ville de Naples. Ferdinand qui en fut adverti se mit ausi-tost en chemin pour s'opposer à luy. Il auoit vne armée plus forte que celle de son ennemi, à laquelle s'estoient jointes les troupes que le Pape luy auoit enuoyées conduites par vn Capitaine nommé Simonnet. Si bien que se voyant plus puissant que le Duc de Calabre, il eut le courage de l'aller attaquer dans son camp, qui estoit auprez de la riuiere de Sarno. Mais Ferdinand fut mis en déroute, & contraint de se sauuer dans Naples, ayant perdu son camp & son bagage.

Iustinian Annales de Genes.

Duchesne hist. des Papes. Machiauel hist. de Florence. Denis le Sauuage contin. de l'histoire de Naples.

VII. Cette victoire fut si memorable, que si le Duc de Calabre eût poursuiui sa pointe, & qu'il fût allé en mesme temps à Naples, qui auoit pris l'espouuante,

il s'en feroit sans doute rendu le maistre. Mais le conseil du Prince de Tarante, auquel il defera, & qui luy persuada de laisser cette ville la derniere, & de prendre premierement toutes les autres, contre l'aduis de Iacques Piscinin, fut cause qu'il perdit le moyen de s'asseurer de cet Estat : il deuoit considerer que les membres suiuent plustost le chef, que le chef les membres.

VIII. Ferdinand tascha de ramasser aussi-tost les pieces de son naufrage ; car il r'assembla tout autant de gens qu'il luy fut possible, munit & fortifia quelques Places importantes. Le Pape Pie II. qui fut promptement adverti de son mal-heur, en donna advis en grande diligence au Duc de Milan, & tous deux ensemble luy enuoyerent pour le secourir Federic Duc d'Vrbin, & Alexandre Sforce, lesquels entrerent dans l'Abrusse. Mais le Comte Piscinin leur alla au deuant, & les défit auprez de Fabian. Le Pape leur enuoya encore mille cheuaux, & cinq cens hommes de pied, sous la conduite d'Antoine Piccolomini son néueu. Ce qui fit reprendre cœur à Ferdinand, lequel auec ses troupes, & quantité d'autres qu'il auoit mises sur pied, alla vers la Poüille pour y faire le degast des bleds. Mais le Duc de Calabre s'y estant opposé, le contraignit de prendre vn autre chemin ; & apprehendant qu'vne seconde deffaite ne le priuât entierement du Royaume, il se retira à Barlette, où il s'amusa à prendre ses plaisirs, en telle sorte que peu s'en fallut que le Duc de Calabre ne le surprît, & qu'il ne l'obligeât, ou de se mettre sur mer, & de s'enfuir, ou de receuoir la bataille à son desauantage.

Denis le Sauuage contin. de l'histoire de Naples.

En

En ce mesme temps le Pape, qui voyoit bien que Ferdinand ne pouuoit pas se deffendre contre vn si puissant & si genereux ennemi que le Duc de Calabre, & qu'il auoit besoin d'vn secours extraordinaire, sollicita puissamment George Castriot, dict Scanderberg, Roi d'Albanie, de l'aller secourir en cette conjoncture. Ce Prince, pour obliger Sa Sainteté, & d'ailleurs en memoire de l'affection qu'Alphonse pere de Ferdinand luy auoit portée, & qui l'auoit autres-fois assisté d'hommes & d'argent contre les Turcs, ne manqua pas de s'embarquer, & de passer en Italie. IX.

Mathieu en l'hist. de Louys XI.

A son arriuée, Ferdinand reprit cœur, se mit en campagne, & recouvra quantité de Places, en partie par force, en partie par l'inconstance de plusieurs Seigneurs du Païs, qui tournerent le dos au Duc de Calabre lors qu'il estoit allé faire vn voyage en Prouence. Si bien que comme il fut de retour en Italie, il treuua son ennemi plus puissant qu'il ne l'auoit laissé; de telle sorte, qu'au lieu qu'auparauant il fuyoit deuant luy, le redoutoit, & n'osoit l'attendre, il desiroit alors de luy donner bataille. X.

Iouian. Pontan.

Le Duc de Calabre, sans considerer qu'il estoit de beaucoup inferieur en forces à Ferdinand, qui d'ailleurs estoit accompagné & appuyé par le plus magnanime Prince de son temps, fut si facile que de combattre. Et bien que luy, Piscinin, & tous les François qui estoient auec eux, se fussent portez fort genereusement; neantmoins le grand nombre contraignit le petit de plier. Le Duc de Calabre voyant que tout estoit perdu, se sauua en l'Isle d'Ischie, & de là quelque temps apres en Prouence. Par

Ans de Iesus-Christ 1462.

Hist. de Scanderberg.

ce moyen Ferdinand ſe rendit paiſible poſſeſſeur du Royaume de Naples.

XI. Lors que le Duc de Calabre eſtoit occupé à la guerre de Naples, les Genois par les perſuaſions des Fregoſes, & des Adornes, que le Duc de Milan faiſoit agir, ſe ſoûleuerent contre les François, les chaſſerent de la ville, & les contraignirent de ſe retirer dans la Forteresſe, deuant laquelle ils mirent le ſiege. Le Roi de France en ayant eſté adverti aſſembla les forces du Dauphiné, & les enuoya à leur ſecours. D'ailleurs le Roi René arma dix Galeres, auec leſquelles il fit voile pour les aller ſecourir: mais ſi nous en croyons les Hiſtoriens d'Italie, les François furent deffaits, & René fut contraint de s'en retourner en Prouence.

Iuſtinian Annales de Genes. Machiauel hiſt. de Florence.



CHAPITRE X.

Le Roi René eſt appellé par les Arragonois, il leur enuoye le Duc de Calabre ſon fils, qui fait de grands progrez, & apres meurt. Eloge de ce Prince. Mort de Nicolas d'Anjou, & de Charles du Maine.

René taſche de recouvrer le Piedmont, & l'Eſtat de Nice, mais en vain. II. Le Duc de Calabre s'engage dans la ligue des Princes de France. III. Cette ligue eſt diſſipée par Loüis XI. Roy de France. Le Duc de Calabre eſt recompencé. IV. Les Arragonois appellent le Roy René, qui leur enuoye le Duc de Calabre. V. Il eſt bien reçeu dans Barcelonne. Il met le ſiege deuant Gironne, & gagne vne bataille contre le Prince Dom Ferdinand fils du Roy Dom Iean. VI. Le Duc de Calabre deffait par deux fois le Roy Dom Iean, prend Gironne, & quantité d'autres Places. VII. Les Galeres du Roy d'Arragon entrent dans le Rhoſne, & font quelque dégaſt dans le terroir d'Arles. VIII. Alliance entre le Roy René & le Roy de Caſtille. IX. Mort du Duc de Calabre. X. Eloge de ce Prince. Sa femme, & ſes enfans. XI. Nicolas d'An-

jou fils du Duc de Calabre tasche de poursuiure l'entreprise que son pere auoit faite en Arragon. Il y fait quelques progrez, & faute de secours se retire à Nanci, où il meurt. XII. Diuerses opinions touchant le genre de sa mort. Il ne fut point marié, bien qu'il eust esté fiancé deux fois. XIII. Teneur de l'inscription qui fut mise sur son tombeau. XIV. Mort de Charles du Maine frere de René. Eloge de ce Prince.

NOVS auons veu cy-deuant comme la Maison de Sauoye en de certaines conjonctures, & lors que les Comtes de Prouence se trouuoient engagez à de grandes affaires se preualant de l'occasion vsurpa non seulement le Piedmont, mais encore le Comté de Nice, & les terres qui en dependoient. René, qui ne pouuoit souffrir qu'on luy detinst son bien injustement, enuoya sommer Loüis Duc de Sauoye de luy rendre ses terres, qui estoient du domaine patrimonial de Prouence, & que les Comtes ses Predecesseurs auoient possedé paisiblement. Le Duc de Sauoye respondit, qu'il tenoit ce Païs en vertu des transactions faites auec eux. René fut si peu satisfait de cette responsе, qu'il resolut de recouvrer ses terres à viue force. Mais le dessein du Duc de Calabre, qui estoit alors en Italie, n'ayant pas eu vn succez heureux, comme nous auons veu, il luy fut impossible de pouuoir executer cette entreprise. I.

Nostrad. hist. de Prouence. Cassan. recherche des droicts du Roy.

Le Duc de Calabre estant peu de temps apres de retour en Prouence, au lieu de poursuivre sa pointe, s'engagea dans la ligue des Princes, dite du bien public, contre Loüis XI. Roi de France. L'Histoire remarque qu'il le fit en haine de ce que le Roi ne l'auoit pas voulu secourir lors qu'il faisoit la guerre contre Ferdinand. Ce Prince ne fut pas inutile à son parti; car il alla joindre l'armée des Princes, accom- II.

Ans de Iesus-Christ 1465.

Philippe de Comines.

pagné de Iacques Galiot, du Comte de Campobaſſo, de quelques troupes de braues ſoldats Italiens, & d'vn bon nombre de Gentils-hommes Prouençaux. Il y auoit auſsi auec luy cinq cens Suiſſes qui vindrent en ce Royaume pour faire la guerre, & qui ſe porterent en toutes occaſions auec tāt de generoſité, qu'ils acquirent beaucoup de gloire à toute la Nation.

III. Loüis ayant diſsipé ces Princes liguez contre luy, ſuiuant l'advis du Duc de Milan, qui luy auoit conſeillé de ne leur rien refuſer, mais de les ſeparer à quelque prix que ce fût, la paix fut en ſuite faite à Conflans; & par l'vn des articles du traité il fut conuenu que le Duc de Calabre ſeroit recompensé de deux cens mille eſcus d'or, à conſideration du defaut de l'aſsiſtance que Loüis luy auoit promiſe pour la conqueſte du Royaume de Naples, & d'ailleurs qu'il auroit la conduite de trois cens lances des Ordonnances de Sa Majeſté.

IV. Le Duc de Calabre apres ce traité de paix ne demeura gueres en repos, d'autant que les Arragonois, qui auoient de grandes auerſions pour Iean Roi de Nauarre, à cauſe de Charles Prince de Viane ſon fils, que ſa maraſtre auoit fait mourir de mort violente, ſe mirent ſous la domination de Dom Pierre Roi de Portugal; & eſtant mort au ſiege de Tortoſe, ils ietterent les yeux ſur le Roi René, auquel ce Royaume appartenoit legitimement du chef d'Ioland d'Arragon ſa mere; ſi bien qu'ils l'eſleurent Roi, & l'appellerent pour regner ſur eux. René fut tres-aiſe d'em- Ans de Ieſus-Chriſt 1468.
Gariuay. braſſer vne ſi belle occaſion pour recouvrer ſon heritage, & en meſme temps ſe vanger de cette Maiſon,

qui l'auoit aussi despoüillé du Royaume de Naples. Le Roi de France promit de l'assister en cette occasion ; mais à cause que la vieillesse de René le rendit incapable de conduire cette entreprise, il trouua à propos d'en donner la charge au Duc de Calabre son fils, qui dressa vne puissante armée, composée de Prouençaux, de François, de Lorrains, & d'autres nations, auec laquelle il prit la route de Catalogne.

Il fut reçeu dans Barcelonne auec vn excez de ioye de tout le peuple, qui desiroit passionnement sa venuë ; & en suite s'estant ioint auec les troupes Catalanes, & auec bon nombre de Caualiers du Comté de Roussillon il alla mettre le siege deuant Gironne. Le Prince Dom Ferdinand fils de Dom Iean Roi de Nauarre alla au secours des assiegez auec vne puissante armée, où il y auoit grand nombre de Seigneurs & de Caualiers, & obligea par ce moyen le Duc de Calabre de se retirer. Mais le Roi de France luy ayant enuoyé vn secours composé de huit mille Archers François, & d'vn grand nombre d'hommes d'armes, sous la conduite du Duc de Nemours, & du Comte d'Armagnac, si-tost qu'il fut arriué il battit aux châps, & presenta la bataille au Prince Dom Ferdinand, qui l'accepta. Il fut toutes-fois mis en déroute, & sans l'artifice de Roderigo de Reboledo, qui se fit prendre luy-mesme, & par ce moyen luy donna le temps de se sauuer, il tomboit entre les mains de ses ennemis. V.

Ans de Iesus-Christ 1469.

Gariuay hist. d'Esp. Chron. de Louys XI. Richard de Vuassebourg.

Le Roi Dom Iean ayant eu les nouuelles de cette deffaite, alla aborder auec de grandes forces à la VI.

coste d'Ampurias, où s'estant ioint auec son fils, qui auoit assemblé ses troupes escartées, s'achemina vers les François, qui le receurent & le combattirent si genereusement, qu'ils le deffirent, & le contraignirent de fuir auec honte. Depuis Dom Iean ayant mis ses troupes sur pied alla asieger la ville de Perolta: mais le Duc de Calabre, qui auoit receu vn nouueau secours de France, le prit au dépourueu, & donna de nuict dans son armée si furieusement, qu'il y mit l'espouuante, & Dom Iean fut contraint de se sauuer teste nuë, & à toute bride vers Figuere. Gironne se rendit en suite de cette victoire, comme quantité d'autres Places auoient fait peu auparauāt. Le Roi René extrémement ioyeux de l'heureux succez des armes de son fils, luy érigea Gironne en Principauté, & Servieres en Comté, & luy en fit expedier des Lettres Patentes.

Nostrad. histoire de Prouence.

VII. Pendant que le Duc de Calabre estoit en Catalogne, le Roi d'Arragon pour obliger le Roi René de r'appeller ses forces enuoya ses Galeres, lesquelles entrerent dans la riuiere du Rhosne, allerent iusques à Arles, & causerent de grands degasts dans le terroir de cette ville, & aux enuirons. Mais le Duc de Calabre estant peu de temps apres retourné en Prouence, alla faire son entrée à Arles, & par sa presence releua le cœur des habitans, qui auoient esté vn peu espouuantez de l'arriuée de l'ennemi.

VIII. Cependant Henri Roi de Castille fit alliance & confederation offensiue & deffensiue auec le Roi René, de Roi à Roi, & d'Estat à Estat, par l'entremise de quelques Princes & Seigneurs, qui s'employerent

à faire cette vnion entre ces deux Rois.

Le Duc de Calabre en ſuite retourna en Arragon IX.
pour pourſuivre ſes conqueſtes, & ioüir du fruit des
Ans de Ie-ſus-Chriſt 1470. victoires qu'il y auoit ſi glorieuſement remportées. Richard de Vuaſſebourg. Vignier. Mariana.
Mais il s'y trouua attaint d'vne fiévre peſtilencielle,
qui luy oſta la vie dans la ville de Barcelonne. Il fut
inhumé dans le Chœur de la grande Egliſe de cette
ville.

Ce fut vn Prince genereux, & doüé de beaucoup X.
de belles qualitez, qui le firent regretter de toute l'armée, & ſurtout du bon Roi René ſon pere, qui auoit pour vn ſi bon fils des tendreſſes toutes particulieres. Les Prouençaux, qui l'aimoient grandement, teſmoignerent vn extréme reſſentiment de ſa perte. On luy donne cet éloge d'auoir eſté l'ornement & le patron inimitable de la Nobleſſe Chreſtienne, & de la gloire militaire. Le Duc de Calabre eſpouſa en l'an 1437. & le 20. d'Avril, dans la ville d'Angers, ou dans Moulins, ſelon quelques-vns, Marie de Bourbon fille de Charles I. du nom Duc de Bourbon, & d'Agnes de Bourgogne. Elle luy porta en dot cent cinquante mille eſcus. Cette Princeſſe mourut l'an 1448. apres s'eſtre accouchée de Nicolas Duc de Lorraine ſon dernier enfant. Voici les autres qu'elle luy procrea ; René d'Anjou mort ieune ; Iean d'Anjou II. du nom Duc de Calabre & de Lorraine, qui deceda vn peu apres ſon pere ; & Marie d'Anjou, qui mourut en bas âge.

Apres la mort du Duc de Calabre, Nicolas ſon XI.
fils, qui porta le titre de Duc de Calabre, de Lorraine, & du Bar, & de Marquis du Pont, ſe trouuant

alors en Catalogne, prit le commandement de l'armée, & fit dessein de poursuivre genereusement l'entreprise que son pere auoit faite. Le Roi René son ayeul luy donna le mesme pouuoir, & le fit son Lieutenant general en Catalogne, & Connestable des Royaumes d'Arragon, de Valence, & de Majorque. Sous luy vn Capitaine nommé Iacques Visse, accompagné de quelques Capitaines Italiens & Napolitains, gagna vne bataille contre les Arragonois. Mais enfin le Duc de Calabre voyant que Loüis XI. ne continuoit pas de le secourir, comme il luy auoit promis, se retira à Nanci, où il mourut en l'âge de vingt-cinq ans. Ann. de Iesus-Christ 1473.

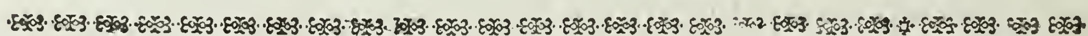
XII. Les Historiens parlent diuersement du genre de sa mort: les vns disent qu'il mourut de peste; les autres de poison. Nicolas fiança premierement, & en l'an 1461. Anne de France fille de Loüis XI. qui depuis fut Duchesse de Bourbon; & apres la mort de son pere se voyant recherché par Charles le Hardi Duc de Bourgogne, qui luy offrit Marie sa fille en mariage, estant le plus riche party de la Chrestienté, il prefera celle-ci à l'autre, & la fiança auec dispense du Pape. Mais comme il estoit sur le poinct de l'épouser, & qu'on faisoit les preparatifs pour cette solemnité, il deceda de la façon que nous auons dit, & fut inhumé au milieu du Chœur de l'Eglise Saint George de Nanci, où l'on void son tombeau esleué, & deux statuës de marbre noir, dont l'vne represente ce Prince, & l'autre le Duc Iean son pere. Voici l'inscription qui est grauée sur vne lame de cuivre.

Chron. de Scanderberg. Richard de Vuassebourg. Hist. de la Maison de France des Sieurs de Saincte Marthe.

Ad te præuentus ſuſpiro, Chriſte Redemptor, XIII.
Vt me ſuſcipias, ſuſcipiaſque Patrem,
Quem præclara tenet Barcinona. Saluus vterque
Sit bonitate tua, ſit pietate, Deus.

En la meſme année mourut auſsi Charles I. du nom Comte du Maine, dans la ville d'Aix; il eſtoit frere du Roi René, qui en l'an 1441. luy auoit donné en partage le Comté du Maine, duquel il fit hommage à Charles VII. ſon beau-frere. Ce Prince ne degenera pas du lieu d'où il eſtoit ſorti; car il ſe porta genereuſement contre les Anglois, en faueur de la France. Les ſignalez ſeruices qu'il rēdit au Roi Charles VII. enſemble la proximité de ſon ſang, & la bonté de ſon eſprit, luy acquirent tant de credit, qu'il eut durant quelque temps la direction des affaires. Et bien que les Ducs Iean d'Alençon & Charles de Bourbon, qui en conçeurent de la ialouſie, euſſent fait tout leur poſsible pour l'en reculer, ils n'en pûrent pas neantmoins venir à-bout: mais au contraire demeurant toûjours dans ſon emploi, il accompagna le Roi en toutes les entrepriſes qu'il fit aux ſieges & priſes de Pontoiſe, de Tartas, & d'Acqs, & en la conqueſte des Prouinces de Normandie & de Guienne. Apres la mort de Charles VII. il continüa ſes ſeruices, & aſsiſta Loüis XI. ſon ſucceſſeur, qui luy donna le gouuernement des Prouinces de Languedoc & de Guienne, en la guerre qu'il eut auec les Princes, qui auoient fait ligue contre luy ſous pretexte du bien public; il ſe trouua meſmes à la bataille de Montleri. Ce Prince eſt mis au rang & au catalogue des Admi- XIV.

raux & des Conneſtables de France par Iean le Ferron, mais mal à propos. Il eſpouſa en l'an 1443. Iſabelle de Luxembourg fille de Pierre de Luxembourg Comte de S. Pol, & de Marguerite de Baux ſa femme. Le Roi Charles VII. donna à cette Princeſſe en faueur des nopces les Comtez de Guiſe & de Ligni, & la Seigneurie de Noyon, à la charge qu'il pourroit les retirer en rembourſant le prix & la valeur de ces terres. Il eut d'elle Charles d'Anjou, qui fut heritier du Roi René, comme nous verrons cy-apres ; & Loüiſe d'Anjou, qui eſpouſa Iacques d'Armagnac Duc de Nemours. Outre ces enfans il eut encore vn fils naturel, appellé Loüis d'Anjou, baſtard du Maine, Baron de Mezieres en Touraine. Charles du Maine fut enſeueli dans l'Egliſe S. Sauueur de la ville d'Aix, & de là tranſporté à l'Egliſe S. Iulien du Mans.



CHAPITRE XI.

Le Roy René inſtituë heritier Charles d'Anjou ſon néueu, & apres decede. Eloge de ce Prince. Sa femme, & ſes enfans.

I. Le Roy René en ſes derniers ans fit ſa demeure en Prouence. Fait ſon teſtament. II. Sa teneur. III. De ſon viuant il fit recognoiſtre à ſes ſubjects Charles d'Anjou ſon néueu. IV. Le Roy Loüis XI. ſelon quelques Autheurs, fut mal content de ce que René auoit fait ſon teſtament. V. Selon d'autres, il voulut faire faire le procez à René, qui par dépit fit ſemblant de vouloir inſtituer heritier le Duc de Bourgogne. VI. René va trouuer Loüis XI. à Lyon VII. Et diſpoſe de ſes biens en ſa faueur, ſelon quelques Autheurs, qui ſe ſont trompez. VIII. Contention entre le Roy René & le Pape, pour raiſon de l'Eueſché de la ville de Frejus. IX. Elle eſt pillée par les Corſaires.

X. Tresve entre le Roy René & le Roy d'Arragon. XI. René decede en la ville d'Aix. Quantité d'Epitaphes furent faites lors de sa mort. Ses cendres reposent à Angers. XII. Eloge de ce Prince. XIII. Il fut excellent Peintre. XIV. Il acquit le titre de Bon, & traitta ses subjets en pere. XV. Il fut grandement pieux & charitable, & fonda plusieurs Eglises & Monasteres. XVI. Il fut bon Iusticier. XVII. Il fut grandement liberal. XVIII. *Il fut taxé d'ennoblir trop facilement les roturiers.* XIX. *De sa personne.* XX. *Des afflictions qu'il receut durant sa vie.* XXI. *Il fut instituteur de l'Ordre du Croissant.* XXII. *Catalogue des Cheualiers de cet Ordre.* XXIII. *Ses deuises.* XXIV. *Il eut le priuilege de seeller en cire blanche.* XXV. *Des femmes & des enfans de René.*



E Roi René ayant perdu tous ses enfans, & se voyant fort auancé en âge, resolut de passer le reste de ses iours auec les Prouençaux, qui auoient de grands respects & beaucoup de tendresses pour luy. Le sejour de la ville de Marseille luy estoit fort aggreable, principalement en hyuer, & auoit accoûtumé de se promener sur le quay du port de cette ville, qui est, comme chacun sçait, exposé au Midi, & à l'abri des vents qui regnent en cette saison ; de là vient qu'on l'appelle encore aujourd'huy la cheminée du Roi René. Mais pendant le temps qu'il y demeura il eut cette pensée qu'il n'estoit pas à propos d'attendre à l'extrémité de sa vie pour disposer de ses Estats, & qu'il y deuoit pourvoir de bonne heure, de peur que si la mort le preuenoit il n'y eût contention entre ses parens, & que par ce moyen la tranquillité dont ses tres-chers subjets ioüissoient ne vinst à estre trauersée. Pour cet effet, en l'an 1474. & le 22. Iuillet, dans sa maison de Marseille il fit publier son testament de la teneur suiuante. I.

Il ordonna que son corps seroit inhumé en la ville d'Angers, au mesme tombeau dans lequel gisoit II.

celuy de la Reine Isabeau sa femme.

Il laissa au Monastere Ste.Magdelaine de S. Maximin six mil six cens florins de Prouence, payables en dix années, pour estre employez au bastiment de l'Eglise.

Et d'autant qu'il auoit fait vœu d'aller visiter le saint Sepulchre, il ordonna qu'apres sa mort il y seroit enuoyé quelque pieux Personnage, auquel on deliureroit, soit pour les frais de son voyage, ou pour les oblations & offrandes, la somme de trois mil ducats.

Il laissa à Marguerite sa fille vefve du Roi d'Angleterre deux mille liures de rente annuelle à prendre sur le Duché de Bar, en cas qu'elle se retirât en France; & que cette somme luy seroit payée durant son véfvage tant seulement.

Il legua à Ioland sa fille, Duchesse de Lorraine, mille escus d'or.

Il confirma toutes les donations & liberalitez qu'il auoit faites à Ieanne de Laual sa seconde femme, à laquelle il fit legat de l'vsufruit du Duché d'Anjou, du Comté de Beaufort, de la ville de Pertuis, & de quelques autres Places en Prouence, ensemble de quantité de riches meubles, de ioyaux, & pierreries precieuses.

Il legua à Iean d'Anjou son fils naturel les lieux de Saint Remi & de Saint Cannat, & le Marquisat de Pontamousson, pour en ioüir luy & ses descendans procréez de legitime mariage; à condition que s'il decedoit sans enfans, ces lieux seroient reünis au Comté de Prouence où ils estoient situez, & le Marquisat au Duché de Bar.

Il laiſſa par titre d'inſtitution particuliere à René de Lorraine ſon petit-fils, & fils d'Ioland Ducheſſe de Lorraine ſa fille, le Duché de Bar, que Loüis Cardinal Duc de Bar, & Eueſque de Verdun, ſon grand oncle maternel, luy auoit donné. Ce grand Prelat conſiderant qu'il eſtoit incapable d'auoir des enfans legitimes pour recueillir ſa ſucceſsion,& qu'il n'auoit perſonne qui le touchât de plus prez que les enfans de Loüis II. Roi de Sicile, & de ſa niepce Ioland d'Arragon fille d'Ioland de Bar ſa ſœur aiſnée, ietta les yeux ſur René l'vn de ceux-là, & ſon arriere-néueu. A cet effet il luy fit don de tous ſes Eſtats; à ſçauoir, du Duché de Bar, & du Marquiſat de Pontamouſſon, par Lettres Patentes expediées le 13. du mois d'Aouſt 1419.

Et enfin René inſtitua ſon heritier vniuerſel en tous ſes Eſtats Charles d'Anjou Duc de Calabre, & Comte du Maine, ſon néueu.

Le choix qu'il fit de la perſonne de ce Prince pour luy ſucceder vniuerſellement, & pour eſtre ſon fils adoptif, eſt vne marque éuidente de l'affection qu'il auoit pour ſon ſang, & pour la maiſon de France, de laquelle il eſtoit iſſu; & de ce qu'il ne vouloit pas que ſes Eſtats tombaſſent dans vne famille eſtrangere. Auſsi incontinent apres cette diſpoſition, pour eſtablir les choſes plus ſolidement, & afin qu'apres ſa mort ſon heritier fût reconnu de ſes ſujets ſans aucun contredit, il voulut que toute la Nobleſſe de Prouence & toutes les Communautez du païs luy preſtaſſent hommage & ſerment de fidelité, comme à leur Prince futur: ce qui fut fait partout auec grande III.

solemnité. I'ay inseré ci-dessous vne Charte qui témoigne clairement ce que ie viens de dire, & que le curieux Lecteur pourra voir, si bon luy semble.

IV. Il y en a qui ont escrit que Loüis XI. Roy de France ayant esté adverti du testament de René son oncle, en tesmoigna du desplaisir, d'autant qu'il auoit des pretentions sur les Estats de ce Prince du chef de Marie d'Anjou sa mere, & qu'il pretendoit qu'il fût asſigné vn doüaire à la Princesse Anne de France sa fille, qui auoit esté accordée en mariage à Nicolas d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine, petit-fils de René; Que pour cet effet il demandoit que la Cour de Parlement examinât ce testament, & que René ne pûst auoir la disposition du Duché d'Anjou, comme estant vn appanage des enfans de France. Mais que René pour adoucir Loüis, luy enuoya Charles Comte du Maine son néueu; & luy ayant fait voir ce testament, & representé les raisons qui auoient obligé René de disposer de ses Estats de cette sorte, il demeura content & satisfait.

Nostrad. histoire de Prouence.

V. D'autres passent plus outre, & disent que René ayant plus d'affection pour le Duc de Bourgogne que pour Loüis, se ligua auec ce Duc; & que Loüis qui en fut adverti, craignant que ce Prince, qui n'auoit point d'enfans, n'instituât heritier le Bourguignon, voulut faire faire le procez à René, comme criminel de leze-Majesté pour auoir conspiré contre luy auec le Duc de Bourgogne ennemi de la France. Mais que le Parlement n'y voulut pas entendre qu'à condition qu'il y asſistât luy-mesme en personne; dont René craignant la colere du Roi de France, se

Du Tillet. Guaguin. Bodin.

retira en Lorraine,& Loüis luy fit saisir les Chasteaux d'Angers & du Bar, & s'empara mesmes du Duché d'Anjou. Dequoi René fut tellement aigri, qu'il delibera d'instituer le Bourguignon son heritier, & de mettre mesmes durant sa vie le Comté de Prouence entre ses mains; Qu'à cet effet le Duc de Bourgogne auoit enuoyé le Seigneur de Chasteauguion pour en aller prendre possesion, & porter à René vingt mille escus; Et que Loüis, qui en eut advis,en fut tellement aigri,qu'il enuoya prier René de le venir treuuer à Lyon, où il recevroit tout l'honneur & toutes les caresses qu'il pouuoit desirer d'vn néueu tres-affectionné. Paradin Annales de Sauoye. Philippe de Comm.

René ne manqua pas d'aller à Lyon, accompagné de Iean Coxé Seneschal de Prouence,qui remonstra à Loüis que son Maistre n'auoit iamais eu intention de disposer de ses biens en faueur du Bourguignon, & qu'il n'en auoit fait que le semblant, pour l'obliger de luy restituer les Chasteaux du Bar & d'Angers. VI. Belcarius. Mathieu.

Quelques-vns disent, qu'en cette entre-veuë René fit donation à Loüis du Comté de Prouence, pour estre reüni à la Couronne apres son decez, à la charge qu'il payeroit cinquante mille escus d'or pour la rançon de Marguerite sa fille, qui estoit prisonniere en Angleterre depuis la mort de Henry VI. Roy d'Angleterre son mari; Que moyenant cette somme, & vne pension sa vie durant, elle se despartit de toutes les pretentions qu'elle pouuoit auoir sur la Prouence; Et que René pour témoigner qu'il faisoit cette action du profond du cœur l'escriuit de sa main, & l'enrichit d'vne excellente enlumineure. Mais quoi VII. Chron. Scandal. Rosier Histor. La mer des Histor.

que disent ces Autheurs, il ne se trouue aucune autre disposition que celle dont nous venons de parler.

VIII. René vescut encore quelques années apres auoir fait son testament, pēdant lesquelles nous ne voyons pas qu'il se soit passé dans l'Histoire des choses fort memorables ; neantmoins nous rapporterons ce peu que nous y auons remarqué. Nous trouuons que le Pape Sixte IV. ayant conferé l'Euesché de Frejus à Vrbain de Fiesco son Secretaire, René, qui crût que cela choquoit absolument son authorité, ne voulut point souffrir que ce pourveu en perçeût les rentes, & cōmanda à ses Officiers d'y tenir la main. Dont le Pape fut tellement indigné, qu'apres en auoir admonesté le Roi, & ses Officiers, il lança contre eux les censures Ecclesiastiques. René fut si fort aigri, qu'il luy en escriuit de bonne ancre, & auec des termes qu'il luy faisoit cognoistre qu'il auoit procedé contre luy tout autrement que sa naissance ne meritoit. Si bien que Sa Sainteté, dont la chaleur estoit vn peu refroidie, reuoqua tout ce qu'elle auoit decretté, & par Bulle expresse declara qu'elle n'auoit iamais eu intention d'excommunier, ni le Roi, ni ses Officiers : neantmoins elle deschargea son courroux sur le Preuost, & sur les Chanoines de l'Eglise de Fréjus, contre lesquels il fulmina pour n'auoir obeï à ses iussions, & les suspendit de leurs Dignitez iusqu'à ce qu'ils eussent remis les choses en leur premier estat.

Nostrad. histoire de Prouence.

IX. Les habitans de Frejus furent par ce moyen contraints d'aller oüir l'Office diuin aux lieux d'alentour de leur ville : ce qui fut cause d'vn grand mal-heur qui leur arriua ; car les Corsaires ayans espié l'occa-

sion

ſion qu'il n'y auoit preſque perſonne, & que la pluſpart des Citoyens eſtoient allez au ſeruice auquel ils eſtoient conuiez par la ſolemnité d'vn iour de la ſemaine des Rameaux, ils entrerent dans la ville, qu'ils pillerent & mirent à ſac, & exercerent ſur le peu de gens qu'ils y trouuerent toute ſorte de cruauté.

Ans de Ieſus-Chriſt 1479. Enuiron trois ou quatre ans apres, René voyant que la rupture qui eſtoit entre luy & Iean Roy d'Arragon & de Nauarre, eſtoit grandement nuiſible à la Prouence, & qu'elle empeſchoit le commerce de ſes ſubjets auec ceux de ce Prince, ſe laiſſa porter, pour le bien du public, à faire vne trefve pour l'eſpace de vingt années, qui fut publiée au grand contentement de tout le monde. X.

Noſtrad. hiſt. de Prouenc.

1480. La joye que la Prouence en receut fut bientoſt conuertie en affliction, par la mort de ce Prince, qui ne tarda gueres d'arriuer. Il me ſeroit mal-aizé d'exprimer la douleur qu'elle produiſit; & il ſuffira de dire, que comme il ne fut iamais Prince qui aimât ſes ſubjets auec plus de tendreſſe que celuy là; auſsi n'en a-t'on iamais veu, qui ait eſté plus ſenſiblement regretté que luy. Il mourut en la ville d'Aix, en l'aage de ſoixante & treize années: ſon corps demeura trois iours entiers à la ſalle du Palais, pour eſtre veu de tous; & apres qu'on luy eût fait vne pompe funebre tres-magnifique dans la grande Egliſe, qui fut accompagnée de quantité de larmes, & de ſanglots, il fut enſeueli dans l'Egliſe XI.

du Conuent des Carmes de la ville d'Aix. On mit ſur ſon tombeau quantité d'Epitaphes & d'Inſcriptions qui furent faites par les plus beaux Eſprits du temps, & en diuerſes Langues, comme en Hebreu, en Latin, en François, en Italien, en Catelan, & en Prouençal, & qui furent curieuſement recueillies & tranſcrites par les ſoins de Fouquet d'Agoult Sieur de Sault, qui en auoit eu ordre de la Reine. Mais on ne voit rien maintenant de toutes ces curioſitez ; & il n'y a dans cette Egliſe que le portrait de ce Prince peint au vif, qu'on croid auoir eſté fait de ſa propre main, dont la copie a eſté inſerée cy-deuant. Quelques Autheurs écriuent que ſes oſſemens n'y ſont pas meſmes; & que ſa ſeconde femme, qui ſçauoit que ſon mari auoit intention que ſes cendres repoſaſſent auec celles de ſes Anceſtres, les fit ſecretement tranſporter par mer au deſceu des Prouençaux, & les fit mettre dans l'Egliſe Saint Maurice d'Angers. Son cœur auoit auſsi eſté porté peu auparauant dans la Chapelle Saint Bernardin des Cordeliers de la meſme ville.

XII. René fut vn Prince doüé de grandes & excellentes parties : Il eſtoit magnifique & liberal, gracieux, & eloquent ; Il aimoit les Lettres, & eſtoit fort verſé en la Poëſie Françoiſe, & Italienne, & ſur tout en la Prouençale; en effet il auoit dans ſa Bibliotheque, qui eſtoit tres-belle, les Oeuvres des plus celebres Poëtes Prouençaux : Il s'occupa à cet Art durant ſa vie, & y reüſsit fort bien, teſmoin les Ouvrages qu'il a laiſſez à la poſterité, qui en ſont des marques éuidentes. Il compoſa

Noſtrad. hiſt. de Prouence.

quelques Dialogues pleins de belles instructions. Il fit aussi vn Traitté appellé *le Mortifiement de la vaine plaisance*, & vn autre en prose, intitulé *la Forme & la Maniere des Tournois à plaisance, selon ce qui se pratiquoit en France, en Alemagne, en Flandres, & ailleurs.* Ce Prince qui dédia cét Ouurage à Loüis III. son frere, l'écriuit de sa propre main sur du velin, & l'enrichit d'excellentes enlumineures d'or & d'azur; c'est vn des plus beaux Formulaires touchant cette matiere, que l'Antiquité nous ait conserué; aussi ce Manuscrit est gardé cherement dans la Bibliotheque Royale. René s'estoit grandement plû à la Iouste, il se trouuoit presque tousiours en ces occasions, où il faisoit tellement paroistre sa vertu & son adresse, qu'il gagnoit le plus souuent le prix. Nous lisons que quelques années apres qu'il eut perdu le Royaume de Naples, & qu'Alphonse d'Arragon qui le luy auoit enleué l'eut contraint de repasser la mer, & de venir en France; comme ce Prince, qui estoit alors en Anjou, eut esté averti que quelques Gentils-hommes, que l'Histoire ne nomme point, auoient entrepris de garder vn pas à force d'armes entre Razili & Chinon, sous certaines conditions, il resolut d'aller jouster contre eux; & en effet il executa son dessein auec tant d'heur & d'adresse, que le prix du pas luy fut publiquement adjugé. On fit alors les vers suiuans :

Le vray Theatre d'honneur & de Cheualerie du Sieur de la Colombiere. Vulson.

Armé, tout noir obscurement
Fut de houssure pareillement;
Et d'armes fit tant largement,
Que le prix on luy enuoya.

Peu de temps apres, René fit faire de belles iouſtes proche de Saumur, au deuant d'vn Chaſteau de bois qu'il fit conſtruire en vne belle plaine, & qu'il fit peindre dedans & dehors, & meubler de riches tapiſſeries. Il nomma cette maiſon, à l'imitation des anciens Romans, le Chaſteau de la Ioyeuſe-Garde, & il y demeura quarante iours auec la Reine Iſabelle ſa femme, Ioland ſa fille, & quantité de Damoiſelles, & entre autres la belle Ieanne de Laual, pour laquelle il auoit fait ſecrettement cette entrepriſe : il y eut auſsi bon nombre de Seigneurs qui s'y trouuerent, dont quelques-vns ſouſtindrent les iouſtes auec le Roi, qui eſtoit le Chef de l'entrepriſe. René auoit tant d'amour pour les Lettres, & deſiroit ſi paſsionnement de les faire fleurir en Prouence, qu'il fonda en l'an 1476. vn College au Conuent de S. Maximin, pour y enſeigner publiquement la Theologie, la Philoſophie, & le Droict Canon.

XIII. Ce Prince eut de grandes inclinations pour la Peinture, à laquelle il excella de telle ſorte, qu'il y en auoit peu de ſon temps qui luy fuſſent comparables. L'Hiſtoire remarque qu'il peignoit vne perdrix lors que les nouuelles de la perte du Royaume de Naples luy furent portées, & que neantmoins il ne quitta point pour cela ſa beſogne, tant il y prenoit de plaiſir ; & qu'en Bourgogne dans ſa priſon, qui fut aſſez longue, il peignit cõtre les murailles de ſa chambre des cornets d'or, qu'on appelle oublis en Prouence ; faiſant illuſion, & voulant ſignifier qu'on ne penſoit point à le deliurer, & qu'on l'auoit mis en oubli. On void encore quantité de belles peintures qu'il

Mathieu hiſt. de Louys XI.

auoit faites, tant aux villes de Marſeille, d'Aix, d'A-uignon, de Lyon, qu'en pluſieurs autres lieux. Michel de Montagne remarque qu'eſtant à Barleduc il vid preſenter au Roi François II. vn portrait que ce Prince auoit fait de ſoy. René eut auſsi de l'inclination pour l'agriculture, & pour la vie ruſtique.

Liu. 2. de ſes Eſſais, ch. 17.

Gui Coquille en l'hiſt. de Niuernois.

Toutes ces belles qualitez dont René fut doüé ne ſont pas à priſer en comparaiſon de la douceur & de la debonnaireté naturelle, qui luy acquirent le titre de Bon, qui eſt le plus glorieux & le plus illuſtre que les Princes puiſſent auoir, & c'eſt principalement à quoi ils doiuent viſer. Auſsi traita-t'-il ſes ſubjets en Paſteur & en Pere; & en effet on a remarqué que quand les Threſoriers luy portoient la taille, il s'informoit particulierement de la fertilité ou de la ſterilité de la ſaiſon, & lors que le vent de Biſe auoit long-temps ſoufflé il en quittoit la moitié, & quelques-fois le tout: il eſtoit content de ſon domaine, & ne ſurchargeoit point le peuple de nouueaux ſubſides. XIV.

Mathieu hiſt. de Louys XI.

Il fut auſsi grandement pieux & deuot; il en donna durant ſa vie beaucoup de témoignages en pluſieurs façons: Car il fit du bien à quantité d'Egliſes, & Maiſons Religieuſes; & entre autres il fit baſtir à Bourges vne tres-belle Chapelle; il fit conſtruire dans Angers vn Conuent de S. François des Freres de l'Obſeruance en vn lieu fort agreable, appellé la Baſmette; à Beaugé en Anjou il fonda vne Chapelle à l'honneur de la ſainte Vierge; il fit reparer l'Egliſe S. Martin d'Angers, celle des Carmes de la ville de Laudun, & l'Egliſe Parrochiale de Saumur. Les Mo- XV.

nasteres Ste. Magdelaine de S. Maximin, S. Victor & S. Loüis de Marseille, ensemble la grande Eglise de cette ville, se ressentirent en quelque façon de ses liberalitez. Outre ces monumens de pieté il y en a encore d'autres : Car il fit diuerses Ordonnances contre les blasphemateurs, & contre les renieurs du saint Nom de Dieu, contre les ieux des cartes & des dez, & contre les impudiques, & sur tout contre les femmes perduës qui font profesſion de débaucher la ieunesse. Il fut tres-charitable, principalement enuers les prisonniers de guerre, lesquels il consoloit, & apres les auoir traitez auec toute sorte de douceur & de courtoisie, il les renuoyoit chargez de presens.

XVI. Il fut aussi bon Politique; pour cet effet il fit plusieurs beaux Edits pour la direction & la conduite de ses subjets, & pour l'establissement de leur repos, & sur tout pour l'administration de la Iustice, pour laquelle il eut tant de zele, qu'encore qu'il fût armé, ou qu'il allât à la chasse, ou qu'il fût grandement occupé, il quittoit neantmoins tout pour la rendre à ceux qui la demandoient. Il estoit ennemi des longues expeditions, & auoit accoustumé de dire, que la plume des Princes ne deuoit iamais estre paresseuse, & que les longues expeditions faisoient perdre la bien-veillance & l'affection des peuples.

Mathieu hist. de Louys XI.

XVII. Il fut tellement liberal, qu'il asignoit beaucoup de son reuenu, non seulement à ceux de sa maison, mais mesmes au premier qui se presentoit, & qui luy en faisoit demande. On remarque neantmoins vne repartie qu'il fit, qui merite qu'on en fasse mention. Vn Gentil-homme de Prouence le prioit vn iour de

luy faire quelque don, à consideration des grands & signalez seruices qu'il luy auoit rendus ; & comme il l'importunoit vn peu trop, il se prit à sousrire ; & se tournant vers vn autre Gentil-homme de mesme humeur que celuy-là, & vers quelques siens domestiques, il leur tint ce discours : *I'apprehende*, dit-il, *que ce Gentil-homme ne me demande enfin mon Comté de Prouence, tant ie le trouue ardant & insatiable.*

On ne trouue rien à redire à ce Prince, si ce n'est, XVIII.
qu'il estoit vn peu trop facile à accorder des ennoblissemens à des personnes viles, & qui ne le meritoient pas : si bien que cela fit naistre vn peu de la confusion & du desordre, de voir que la Noblesse fût prophanée de cette sorte.

Mais apres auoir parlé de tant de rares dons d'es- XIX.
prit, dont René fut si bien meublé, il est à propos de dire quelque chose de ceux du corps. Les Autheurs qui en ont escrit remarquent qu'il estoit bel homme, qu'il auoit la taille haute & droite, le visage ouuert & iouial, il est vray que la playe qu'il reçeut lors qu'il fut fait prisonnier le luy gasta quelque peu; qu'il estoit graue, plein de maiesté, & de bonne mine. Quelques-vns ont escrit qu'il ne beuuoit point de vin, & qu'il respondit aux Napolitains, qui luy en demandoient la raison, que c'estoit pour faire trouuer menteur Tite-Liue, qui auoit dit que les bons vins auoient fait passer les Alpes aux François.

René ressentit durant sa vie de grandes afflictions, XX.
& la fortune luy monstra souuent son mauuais visage, qu'il supporta tousiours neantmoins auec grande constance. Nous auons veu cy-deuant comme il

tomba entre les mains de ſes ennemis, qui le tindrent long-temps priſonnier; qu'il perdit le Royaume de Naples, ſa premiere femme, tous ſes enfans, & petits-fils: & enfin, que le Roy Loüis XI. ſon néueu luy ſaiſit quelques-vnes de ſes Places, & luy voulut faire faire ſon procez. Vn eſprit moins fort que le ſien auroit peut-eſtre ſuccombé à tant de mal-heurs.

XXI. René en l'an 1464. inſtitua dans la ville d'Angers l'Ordre qu'il appella du Croiſſant; il pouuoit eſtre compoſé de cinquante Cheualiers, qui portoient le manteau de velours cramoizi rouge, auec le chaperon de velours blanc, à la doublure & ſoutane de meſme, & ſous le bras droit vn Croiſſant d'armes attaché à vne chaiſne d'or ſur le haut de la manche, ſur lequel eſtoit graué au burin, & puis en eſmail rouge, cette deuiſe, *LOZ EN CROISSANT*, pour eſchaufer les Cheualiers à acquerir de la gloire, & pour augmenter leur reputation. A ce Croiſſant eſtoient attachez autant de petits baſtons d'or, façonnez en colomne, ou fers d'eſguillettes d'or eſmaillez de rouge, que de batailles & ſieges de villes où les Cheualiers de cet Ordre s'eſtoient trouuez. Tellement qu'il eſtoit fort aizé de iuger par là de leur generoſité, & de leurs actions glorieuſes.

Fauin Theatre de Cheualerie.

XXII. Au premier Chapitre qui fut tenu lors de l'inſtitution, parmi ceux qui furent faits Cheualiers voici les noms des principaux. Le Roi René Inſtituteur de l'Ordre, duquel voici les titres & qualitez; Haut & puiſſant Prince René d'Anjou, Roi de Ieruſalem, de Sicile, d'Arragon, de Valence, de Sardaigne, de Majorque, & de Corſegue, Duc d'Anjou, de Lorraine,

& de

& de Bar, Marquis du Pont, Comte de Barcelonne, de Prouence, de Forcalquier, & de Piedmont, & Chef de l'Ordre: Iean d'Anjou ſon fils Duc de Calabre & de Lorraine, Prince de Gironne & de Servieres: Saladin d'Anglurre Vicomte d'Eſtages, & Seigneur de Nogent: Bertrand de Beauvau Seigneur de Precigny, de Sillé le Guillaume, & de Briançon, Preſident en la Chambre des Comptes du Roy de France à Paris, Grand-Maiſtre d'Hoſtel du Roy de Sicile, & Capitaine du Chaſteau d'Angers. On void encore les noms & les Armes de ces Cheualiers en l'Egliſe S. Maurice d'Angers, & dans leur Chapelle appellée des Cheualiers.

René auoit pour deuiſe des rechauts, ou chaofretes pleines de feu, au bas deſquelles il y auoit cette inſcription, *D'ARDANT DESIR*. Il y faiſoit mettre auprez vn Chapellet, auec des Patenoſtres, & au milieu ces mots, *DEVOT LVY SVIS*. Apres la mort de ſa femme il changea cette deuiſe, & prit en ſa place vn Arc Turcois, dont la corde eſtoit rompuë, & au deſſous il y auoit cette inſcription, *Arco perlentare plaga non ſana* : il vouloit ſignifier par cette deuiſe, que la mort de la Reine ſa femme, qu'il auoit tant aimée, n'auoit pas le pouuoir de luy en faire perdre le ſouuenir. Quelques-vns luy donnent la deuiſe ſuiuante; à ſçauoir, la figure d'vn bœuf, ſur la croupe duquel ſes Armes eſtoient empraintes auec ces mots, *PAS A PAS*. Son cry de guerre eſtoit, *MONTION ANIOV*.

XXIII. Hiſt. de la Maiſon de France des Srs. de Sainꝺe Marthe.

René eut ce priuilege de ſeeller en cire blanche, qui n'appartient à aucun Prince de la Chreſtienté XXIV.

qu'au Roi de France, tous les autres ſeellans en cire verde, rouge, ou noire. Loüis XI. luy accorda cette faculté par deux Lettres Patentes qu'il lui en fit expedier, vne le 28. Ianuier 1468. & l'autre au mois de May de l'année ſuiuante, par leſquelles il donna pouuoir à René, & à ſes heritiers en ligne directe, de ſeeller en cire blanche aux Royaumes de Ieruſalem, & de Sicile, & autres Seigneuries tant au Royaume de France que dehors.

XXV. René fut marié deux fois; ſa ſeconde femme ne luy donna aucune lignée, mais de la premiere il eut beaucoup d'enfans, qui moururent tous auant que luy, comme nous auons dit; à ſçauoir, Iean d'Anjou Duc de Calabre, duquel nous auons parlé amplement cy-deuant; Nicolas d'Anjou Duc de Bar, qui mourut en enfance; Loüis d'Anjou Marquis du Pontamouſſon, qui accompagna la Reine Iſabelle ſa mere lors qu'elle alla à Naples pendant la detention de René, qui par ſon teſtament ordonna que le corps de ce Prince fût inhumé dans l'Egliſe S. Antoine de Pontamouſſon; Charles d'Anjou Comte de Guïſe mort en enfance; René d'Anjou auſsi decedé fort ieune; Ioland d'Anjou, qui fut mariée auec Ferri II. du nom, fils aiſné du Comte de Vaudemont, & de Marie de Harcourt, & ce par vn des articles du traité qui fut fait en l'an 1437. pour deliurer de priſon le Roi ſon pere. Il y en a qui ont eſcrit qu'elle auoit eſté rauie par ce Prince, elle fut Ducheſſe de Lorraine & de Bar, & Comteſſe de Vaudemont; Marguerite d'Anjou, qui eſpouſa Henry VI. du nom Roi d'Angleterre. Ce fut vne Princeſſe pleine de generoſité,

mais elle ressentit durant sa vie de grandes afflictions: car son mary ayant esté deffait par le Duc d'Iorc, & par le Comte de Sarisbery, faict prisonnier, & mis dans la Tour de Londres, elle-mesme dressa vne armée, auec laquelle elle vainquit le Duc d'Iorc, donna la liberté à son mary, & le restablit en son Throsne. Toutes-fois à quelque temps de là le Comte de la Marche ayant leué les armes contre luy, le deffit, & le prit prisonnier. Ce Prince fut tué dans la prison par les propres mains du Duc de Clarence: si bien que Marguerite fut renvoyée en France, selon quelques-vns, & selon d'autres elle fut deliurée moyennant cinquante mille escus que Louys XI. paya. René eut aussi deux autres filles, qui moururent en bas âge; à sçauoir, Isabel, & Anne d'Anjou. Outre ces enfans legitimes il eut vn fils naturel, nommé Iean d'Anjou, qui fut Marquis du Pont, & Seigneur de S. Remy & de S. Cannat, qui espousa Marguerite de Glandeuez fille de Raimond de Glandeuez Gouuerneur du Dauphiné, & Lieutenant general pour le Roy à Genes, & de Baptestine de Forbin fille de Palamedes; duquel mariage il n'eut qu'vne fille, qui fut mariée auec François de Forbin Seigneur de Soliés, & petit-fils de Palamedes; de ce mariage sont issus les Seigneurs de Soliés. Les filles naturelles de René auoient nom, l'vne Blanche d'Anjou, qui fut femme de Bertrand de Beauvau Baron de Precigni en Touraine, de Sillé le Guillaume, & de Briançon, Conseiller & Chambellan des Rois Charles VII. & Loüis XI. Il fut grandement aimé du Roy René, qui le fit Capitaine du Chasteau d'Angers,

Grand Maiſtre de ſon Hoſtel, & Cheualier de l'Ordre du Croiſſant; & l'autre eſtoit nommée Magdelaine d'Anjou, qui fut mariée à Loüis-Iean Seigneur de Bellenaue en Bourbonnois, Cheualier & Chambellan du Roi de France.

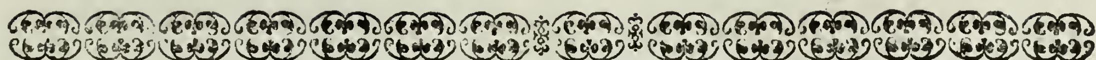
III. Ex Archiuis Maſſiliæ. *Renatus, Dei gratiâ, Ieruſalem, vtriuſque Siciliæ, Arragonum, Valentiæ, Maioricarum, Sardiniæ, & Corſicæ Rex; Ducatuum Andegauiæ, Barri Dux; Comitatuumque Barchinoniæ, Prouinciæ, Forqualquerij, Pedemontis Comes. Cùm ſuperioribus diebus pro ſalute noſtræ Reipublicæ, patriæ huius pace, & quiete illius, nedum nobis viuentibus, ſed futuro tempore, ſi quàm placuerit altiſſimo Deo nos ad ſe & cœleſtem gloriam reuocare, omni bono reſpectu, etiam nec non ad excludendas & ſubtrahendas altercationes & differentias ſucceſſionis quæ ſuboriri poſſent pro tempore, amorem ſingularem ad patriam hanc nobis peculiarem habentes, zelóque amoris accenſus ſtatuerimus & ordinauerimus ſalubriter poſt nos, & non ante, & caſu quo nos ſtatuimus implere contigerit, non exiſtente filio maſculo ex nobis de legitimo matrimonio prouento: Illuſtriſſimo Principi Domino Carolo nepoti noſtro germano, & in filium per arrogationem aſſumpto, qui ex deſcendentibus Chriſtianiſſimæ Domûs Franciæ maſculus ſolus exiſtit, & quem vniuerſalem hæredem noſtrum teſtamento publicato inſtituimus, & ita Dominum, & Comitem ac Superiorem, ſi ſuperuiuens fuerit, patriæ huius, videlicet Comitatuum Prouinciæ, & Forqualquerij, & terrarum adjacentium diximus, & declaramus ex nunc videlicet vt ex tunc, per dictos Prælatos, Barones, Nobiles, ac Vniuerſitates in capite Baniliarum*

fieri hommagium, ligium, & præstare fidelitatem & obedientiæ debitæ sacramentum, vt in forma, & quod paulò post à Reuerendissimo Patre Archiepiscopo Aquensi, & Ciuitate nostra Aquensi, ministerio Sindicorum, & datâ potestate illis, per decretum factum extitit palàm & publicè in magni Senescali nostri, Consiliariorum, Procerumque, & aliorum præsentia in numero copioso præstitum extitit XXI. *huius mensis Augusti. Quapropter vt sic ita ab omnibus vassalis & subditis nostris, sicuti decus est, æquanimiter fiat & obseruetur; vobis Viguerio Ciuitatis nostræ Massiliæ, Cambellano nostro, præcipimus & mandamus; quatenus his nostris literis receptis, accersitis Accessore, Sindicis, & Consiliarijs eiusdem Ciuitatis, & per decretum, vt est moris, eligi faciatis duos aut tres cum potestate debita ad veniendum die Mercurij futurâ, & personaliter declinans ad hanc ciuitatem nostram Aquensem, quæ erit vigintiquinque huius ad præstandum eis præcipi ex nunc vt ex tunc, vt præfertur, hommagium, ligium, & fidelitatis debitæ sacramentum.* DATVM *in nostra Bastita prope ciuitatem nostram Aquensem, sub nostræ propriæ manus subscriptiome, die vigesimâ secundâ mensis Augusti, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto.*


CHARLES DV MAYNE Roy de naples et Comte de prouence
MF. f.


KAROLVS.D.G.IERVS.SICIL.ARAG.VALENT.MAIORIC.SARDIN.ET.CORSIC.REX.


+ KAROLVS.REX.SICILIÆ.COMES.PROVINCIÆ.



CHAPITRE XII.

Charles Comte du Maine, successeur du bon Roy René son oncle, prend possession de la Prouence; Il regne fort peu, & institue heritier en tous ses Estats Louis XI. & ses successeurs Rois de France.

I. Charles prend possession du Comté de Prouence; demande au Pape l'inuestiture des Royaumes de Naples & de Sicile. II. Le Duc de Lorraine s'efforce de s'emparer de la Prouence, y excite des troubles, mais ils sont bien-tost appaisez. III. Charles confirme les Priuileges des villes de Prouence, fait son entrée à Marseille, où il est tres-bien receu. IV. Le Regne de ce Prince fut court, & peu memorable. Il fait son testament. V. Teneur d'iceluy. VI. Il meurt, & est enseueli en la ville d'Aix. VII. De la femme de Charles. VIII. Louis XI. Roy de France, Successeur de Charles, prend possession de la Prouence. IX. Le Duc de Lorraine est debouté par iugement arbitral, des pretentions qu'il auoit sur la Prouence.

PRES la mort du bon Roy René, Charles Comte du Maine son néueu en suite du testament fait en sa faueur se mit en possession du Comté de Prouence, & prit les titres que son deuancier portoit. Il enuoya aussi-tost en Ambassade à Rome François de Luxembourg son cousin, Antoine Guiramand Euesque de Digne, & Iean Iarento son Chancelier, pour faire complimēt au Pape Sixte IV. & pour luy demander l'investiture des Royaumes de Naples & de Sicile, auec ordre de luy en prester hommage. Mais Sa Sainteté, quoi que Loüis XI. Roi de France luy eût escrit en faueur de son parent, & que la demande fût tres-iuste, ne leur donna neantmoins aucune satisfaction, soit qu'elle ne voulût pas desplaire à Ferdinand fils bastard d'Alphonse, qui possedoit alors ces Estats, ou qu'elle iugeât de ne le I.

pouuoir pas faire en cette conjoncture ſans cauſer quelque trouble dans la Chreſtienté.

II. Cependant la Princeſſe Ioland, & René de Lorraine ſon fils, extrémement indignez de ce que le bon Roi René n'auoit pas diſpoſé en leur faueur, reſolurent de quereller le Comté de Prouence, & de tâcher de s'en emparer, par l'appuy & par les intelligences qu'ils y auoient. Ce Prince, qui auoit eſté nourri durant ſes ieunes ans en Prouence auprez de ſon ayeul maternel, & qui pendant ce temps-là y auoit fait quelques creatures, s'efforça de les porter à ſe declarer pour luy; ſi bien que les ayant attirées à ſoy elles ſe ſoûleuerent. Mais tous ces mouuemens furent bien-toſt calmez; car Loüis XI. ſe mit en deuoir de proteger puiſſamment Charles; & pour cet effet il écriuit aux Eſtats de Prouence de recognoiſtre ſon couſin, & de luy porter tout le reſpect & tout l'honneur qu'ils luy deuoient, comme à leur Souuerain, autrement qu'il proteſtoit de s'en reſſentir. Les Prouençaux luy firent reſponſe, qu'ils ne reſpiroient que fidelité pour leur nouueau Prince, & qu'ils auoient la meſme obeïſſance pour luy qu'ils auoient euë pour ſon deuancier.

III. Charles pour gagner leurs cœurs auoit peu de temps auparauant, & quelques iours apres la mort de René, confirmé tous les priuileges qui auoient eſté accordez à toutes les villes de Prouẽce par les Comtes ſes Predeceſſeurs, & la pluſpart luy auoient auſsi preſté hommage, & ſerment de fidelité. En la meſme année, & le 15. Septembre, il fit ſon entrée dans la ville de Marſeille, où il fut receu auec grande magnificence,

Archiues de l'Hoſtel de Ville de Marſeille.

Le regne de ce Prince fut si court, que nous ne trouuons pas qu'il s'y soit rien fait de memorable pour tenir rang dans cette Histoire : car dix-sept mois apres la mort de son oncle il se trouua accueilli d'vne si grande maladie, qu'il iugea qu'il ne tarderoit pas de mourir. Si bien que par les persuasions de Palamedes de Forbin Cheualier Seigneur de Soliés, en qui il se confioit beaucoup, il se disposa de faire son testament, duquel voicy la substance. IV.

Il ordonna que son corps seroit inhumé dans l'Eglise S. Sauueur de la ville d'Aix, & laissa à la disposition de François de Luxembourg son cousin tout le soin de ses funerailles, ausquelles il voulut estre employé la somme de deux mille escus d'or. Il fit legat de toute sa Bibliotheque au Conuent de S. Maximin, à la reserue des Liures de Medecine, qu'il legua à Pierre Maurel son Medecin ordinaire. V.

Il laissa à Iean son frere naturel bastard d'Anjou deux mille escus d'or, & à Marguerite de Calabre fille naturelle de Nicolas Duc de Calabre & de Lorraine, & à ses heritiers & successeurs, huict cens liures tournois, à prendre annuellement sur le reuenu du Vicomté de Chastelleraud, ensemble les plus belles & les plus precieuses pierreries de sa femme ; à François de Luxembourg son cousin, le Vicomté du Martigues, & tout ce qui en dependoit ; & à Guillaume de Montmorenci Seigneur d'Escouen, son Conseiller & Chambellan, six mille escus.

Il fit encore quantité d'autres legats particuliers à diuerses personnes, principalement à ses Officiers, & à ses seruiteurs, pour lesquels il tesmoigna tant d'affection, qu'il pria son heritier de les maintenir dans

leurs charges, honneurs, & dignitez.

Et en tous ſes Eſtats il inſtitua ſon heritier vniuerſel Loüis XI. & apres luy Charles ſon fils, & leurs ſucceſſeurs Rois de France. Ce Prince en cette derniere action de ſa vie ne donna pas ſeulement des preuues de ſa prudence, mais encore du parfait amour qu'il auoit pour ſon peuple : car il conjura par ſon teſtament ſon heritier de ne troubler point ſes ſubjets du Païs de Prouence en la ioüiſſance de leurs franchiſes, libertez, & priuileges accordez par René & ſes deuanciers; & lui recõmanda encore ſon couſin François de Luxembourg, lequel auec le Roy Loüis il fit l'vn des executeurs de ſon teſtament, enſemble Loüis d'Anjou baſtard du Maine, ſon frere naturel, Iean baſtard de Aracuria Seneſchal du Mans, Frere Elzias Grenier Prieur de S. Maximin, & Brancas Bernard Docteur en Theologie, ſes Confeſſeurs.

Ce teſtament fut fait le 10. Decembre 1481. en ſa maiſon Royale de Marſeille, pris & receu par Geofroy Talamer Notaire d'Aix, & ſon Secretaire.

VI. Le lendemain Charles deceda ; ſon corps fut expoſé durant ſix iours à la veuë de tout le monde; la ville de Marſeille luy fit vn convoy funebre aſſez magnifique, & auquel Iacques de la Cepede Iuriſconſulte, & l'vn des principaux habitans, harangua ſi patetiquement, qu'il tira des larmes des yeux de toute l'aſſemblée. Au ſeptiéme iour il fut mis dans vn cercueil de plomb, & fut porté ſur vn chariot couvert de velours noir en l'Egliſe S. Sauueur de la ville d'Aix, où il fut inhumé auec grande pompe & ceremonie. Iean de la Iaille grand Seneſchal de Prouence portoit le dueil de velours noir trainant ſur ſon cheual; &

auec luy Fouquet Gerente, Charles Casſin, & Gabriel Silve, Conſuls de Marſeille, habillez de meſme, & ſuiuis des plus notables habitans de la ville, accompagnerent le corps. On void encore à preſent ſur ſon tombeau, qui eſt tres-magnifique, & de marbre, & qui eſt au Chœur de l'Egliſe S. Sauueur, à main gauche du Maiſtre-Autel, l'inſcription ſuiuante.

Lilia Francorum, cœleſtia munera Regum,
Reliquias veteris Andegauæque domus
Occulit iſte lapis, cælataque marmora claudit:
Obruta ſic fatis regia ſceptra iacent.
Ieruſalem, & Siculos, & ſi per fata liceret,
Arragones poterat noſtra tenere manus.
Sed fortuna diu noſtros ne ferret honores,
Accelerat mortis tempora dura mihi.
Dic, Tibi ſit requies, Karole, paxque tibi.

Charles fut le dernier Comte de Prouence de la VII. ſeconde branche d'Anjou, laquelle a poſſedé cet Eſtat cõme le Royaume de Naples vn ſiécle entier. Il ſe maria l'an 1473. auec Ieanne de Lorraine fille aiſnée de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont, & d'Ioland d'Anjou, & ſœur de René II. du nom, Duc de Lorraine; laquelle fit ſon teſtament en la Ville d'Aix le 22. Ianuier 1480. par lequel elle inſtitua ſon heritier vniuerſel le Roy ſon mari, & ordonna qu'elle ſeroit inhumée dans l'Egliſe des Iacobins de cette Ville, & qu'il y ſeroit employé deux mille cinq cens eſcus pour la conſtruction d'vne Chapelle Royale, qui ſe void à main droicte de l'entrée de cette Egliſe. Elle mourut peu apres qu'elle eut fait ſon teſtament.

Le Roy Louys XI. ayant eu nouuelles de la mort VIII. de Charles dernier, pour reconnoiſtre en quelque fa-

çon les grands seruices que Palamedes de Forbin luy auoit rendus, puisque par ses persuasions il auoit disposé en sa faueur, comme nous venons de voir, il luy expedia vne commission pour commander en Prouence en qualité de son Lieutenant general, auec le plus ample pouvoir que iamais Gouverneur ait eu. Ce Seigneur s'acquitta tres-bien de sa charge, & nonobstant quelques troubles qui y furent esleuez par le Duc de Lorraine, neantmoins il y fit obeyr le Roy de France partout.

Le Duc de Lorraine n'oublia pas si-tost les pre-
IX. tentions qu'il auoit sur la Prouence ; cette playe estoit trop fraische pour estre si-tost guerie. En effet, à quelque temps de là s'estant plaint qu'on luy detenoit cet Estat sans aucun titre (disoit-il) Louys XII. qui regnoit alors en France le voulut desabuser ; & pour cet effet il consentit de remettre ce different à des Arbitres, qui debouterent le Duc de Lorraine de ses vaines pretentions, & adjugerent la Prouence
Dupleix. au Roy en vertu du testament de Charles dernier, à qui certainement la Prouence a vne obligation extréme, puisque par son moyen elle a esté reünie à la plus florissante Monarchie de l'Vniuers, & s'il plaist à la Diuine Bonté elle n'en sera iamais separée tant que le monde durera.

Additions & corrections.

Fol. 7 lig. 6. au lieu de Cærilius, lisez Cæcilius, fol. 9 lig. 1. au lieu de que, lisez qui, fol. 15. lig. 23. Agroccule, lisez Agicëcule, au fol. 31 lig derniere, au lieu de Boson lisez Rotbold, fol. 41. lig. 2. au lieu de Raimond Archeuesque d'Arles, lisez Rayanbaud, fol. 48 lig. 23 au lieu d'Amilian, lisez d'Aimilian fol. 56. lig. 18. Aduleia, lisez Suaduleia, fol. 68. lig. 9. Pierre Bruys, lisez Pierre de Bruys, fol 119. lig 18 au lieu de milieu, lisez mitan, fol. 120. lig. 20. les Marquis de Gordes en France, ostez France, & mettez y Prouence, fol. 165. lig. 12. à qui le Pape confera, lisez le Pape confera à Charles, fol. 165 lig 19. la Roque dorce, lisez la Roque-darce, fol. cent soixante-neuviéme, ligne vingt-cinquiéme, dans la Syrie conduisoit ce peuple, adioustez qui conduisoit ce peuple, fol. 199. Calatasimia, lisez Calatasimia, fol. 212. lig. 18. de Courtenan, lisez de Courtenay, fol. 223 au sommaire n. 17. les Venitiens se liguent contre Charles, il faut lire auec Charles, fol. 233 lig. 23. apres seruice, adioustez diuin, fol. 234. lig. 20. au lieu de à la marge, lisez en marge, fol. 252. lig. 30. fol. 275. au sommaire n. 7. au lieu de pere, lisez frere, fol. 278. lig. 3. ses Estats, adioustez de Naples, fol. 324. lig. 4. se recognurent. lisez le recognurent, fol. 326. lig. 30. Tourrenes, lisez Tourreues, fol. 337. lig. 21. Pierre d'Arigne, lisez Pierre d'Acigné, fol. 338 lig. 2 Venise, lisez Venice, fol. 341. lig 21. Sesse, lisez Sesse, fol. 343 lig. 6. ce qu'ayant luy fait, ostez luy, fol. 345. lig 8 galiaces. lisez galeaces, fol. 278 n. 3. adioustez en marge Nostradamus, fol. 372. lig. 29. au desplaisir de son mary, lisez au grand desplaisir de son mary, fol. 392. lig. 10. apres authorité adioustez, comme estant le Maistre absolu, independant, & Prince souuerain de la Prouence, fol. 381. lig. 3. le rendit, lisez le rendoit, fol. 382. lig. 6. ses troupes sur pied, lisez d'autres troupes sur pied, fol. 393. lig. 2. apres seruice, adioustez diuin, fol. 396. lig. 29. au lieu d'illusion, lisez allusion, fol. 401. lig. 29. montion, lisez monjoy, fol. 367. lig 16. en mesme temps que ceux de la tour se trouuoient reduicts en vn piteux estat, & que la pluspart estans blessez quelques-vns d'entre eux en cette extremité s'estoient iettez du haut en bas des murailles pour se sauuer. René n'auroit pas eu grande peine de recouvrer la tour, lisez, en mesme temps que ceux qui estoient dans la tour se trouuoient reduits en vn piteux estat, ils estoient la pluspart blessez, & mesme quelques-vns d'entr'eux s'estoient iettez du haut en bas des murailles pour se sauuer; si bien que René n'auroit pas eu grande peine de recouurer la tour.